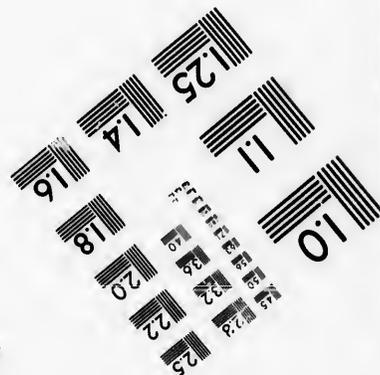
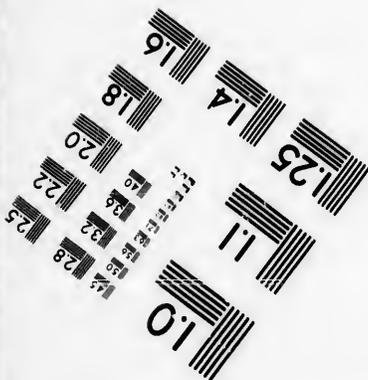
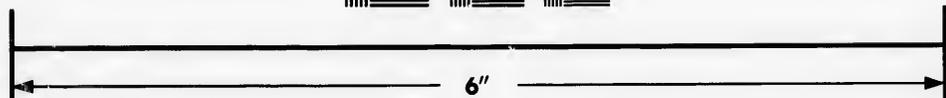
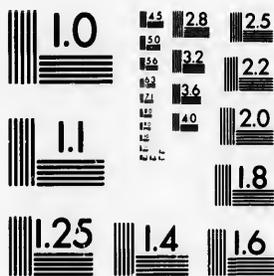
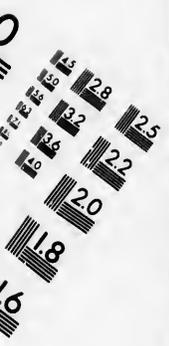


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**



**© 1985**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires: **Pagination irrégulière : [i] - viii, [1] - 124, \*125-138, 125-144, 143-422, [3] p. Les pages froissées peuvent causer de la distorsion.**

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

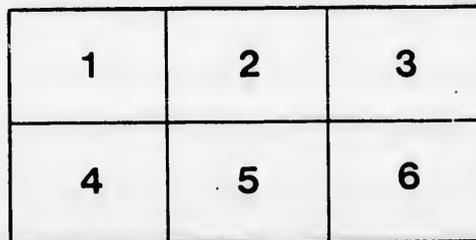
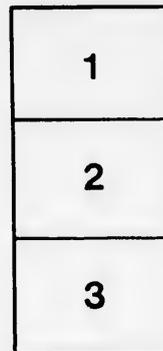
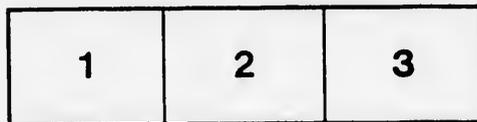
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



102

MANUEL

Bibliothèque DU  
Le Séminaire de Québec  
3, rue de l'Université,  
Québec 4, QUE.



CHRÉTIEN

CONTENANT :

UN LIVRE DE PRIERES; UN TRAITE DE LA  
RELIGION CHRETIENNE; UN ABREGE  
DES PREUVES DES PRINCIPALES  
VERITES CATHOLIQUES.

SE VEND CHEZ  
M. AUG. AMIOT, BASSE-VILLE, QUE-  
BEC: ET CHEZ FABRE, ET CIE. MONTREAL

1837.





## NOTICE.

### 1° SUR LE LIVRE DE PRIERES.

Les prières, dont est composé ce livre, sont toutes tirées de la *journée du chrétien*, qui est un des livres de prières les plus approuvés, qu'il y ait dans la langue Française. Ayant en vue de traiter tant de matières, on n'y a inséré que les prières les plus indispensables.

### 2° SUR LE TRAITE DE LA RELIGION CHRETIENNE.

Le but de ce petit traité, n'est point tant de confondre l'infidèle, que de donner, au commun des lecteurs, et sur tout aux jeunes gens qui reçoivent une éducation classique, un aperçu de l'origine, du développement, et de la suite de la religion chrétienne. Car il importe souverainement que ceux qui ont l'esprit plus éclairé et qui ont plus ou moins d'influence dans la société, connoissent ce que la religion a de vrai, de sublime et de nécessaire, à fin qu'ils puissent l'apprécier autant qu'elle mérite, et qu'ils, soient plus disposés à la pratiquer

et à la défendre contre les attaques de ses de ses ennemis.

Jésus-Christ nous dit que *la vie éternelle consiste à connoître Dieu*. C'est pour quoi nous avons commencé par parler de Dieu, de ses perfections, et du culte que nous lui devons.— Nous parlons ensuite pendant plusieurs chapitres de *l'historique* de la religion ; car la religion est toute historique. C'est par un tissu de faits merveilleux que nous trouvons son établissement, sa perpétuité et tout ce qui doit nous la faire croire et pratiquer. Ainsi nous avons d'abord donné l'histoire de la création ; quoi en effet de plus important et de plus intéressant, que de connoître notre origine et notre fin et celle de tous les êtres qui nous environnent ? Dans quelles ténèbres étoient les plus sages de l'antiquité payenne, par ce qu'ils ignoroient ces précieuses connoissances qui, grâce à l'évangile, sont aujourd'hui populaires. Nous avons ensuite donné l'histoire de notre chute dans le péché, en la personne d'Adam ; lequel péché enveloppe toute sa postérité et est la source de tous nos maux ; car sans la connoissance du péché originel, il est, dit Paschal, im-

possible de comprendre la condition actuelle de l'homme, et les contradictions qui se trouvent dans sa nature, ni même de rendre compte de l'état Physique du monde. Je dis plus, sans la connoissance du péché originel, on ne peut rien comprendre de la religion chrétienne même, dont l'essence est, la rédemption du genre humain, par la seconde personne divine, faite homme ; or la rédemption est au péché originel ce que l'effet est à la cause, la guérison à la plaie. L'histoire de la suite de la religion, de puis la chute de l'homme, jusqu'au temps de Messie, est de la plus haute importance : d'abord elle montre la perpétuité de la vraie religion ; nous y voyons aussi combien la nature humaine avoit besoin d'un réparateur pour la rétirer de l'abîme de corruption, dans la quelle elle étoit tombee. Enfin, on a l'avantage incomparable, d'y voir, la Providence divine agir à decouvert : ce qui affermit merveilleusement la foi dans tous ceux qui étudient cette histoire.

Jésus-Christ est le grand objet de notre culte ; car *la vie éternelle consiste aussi à connoître le Christ que Dieu a envoyé* : C'est par les miracles et les propheties, que

Jésus-christ a prouvé qu'il étoit le vrai Messie, promis dès le commencement du monde, annoncé de loin en loin par les Prophètes, et attendu de tous les anciens justes. D'abord, par les prophéties : elles sont, dit Paschal, la plus forte preuve de Jésus-Christ, et sont pour ainsi dire son histoire faite avant le temps. Mais ce qui met dans son plus grand jour, la vérité de la divinité de Jésus-Christ, ce sont, ses miracles et sur tout ce lui de sa résurrection, qui est la grande preuve de sa divinité, et le fondement de la foi et de la morale chrétiennes. Pour dernière preuve de la divinité de Jésus-Christ, nous avons essayé de développer son caractire moral et d'en faire ressorter toutes les perfections.

L'objet du fils de Dieu, en se revêtant de notre nature, étoit de réformer et de racheter de la mort éternelle, le genre humain. Il le réforma par ses exemples, et par sa doctrine; et il le rachêta par sa mort. Pour communiquer à toute la terre la réiigion, qu'il venoit d'établir dans un coin de la Judée il se servit d'Apotres ou d'envoyés, dont les succès, en la propagant, furent prodigieux, et sont avec sa durée, malgré

tan  
pré  
cél  
me  
sou  
d'u  
lion

3

L

l'ég  
Elle  
écrit  
la p  
bli p  
de la  
igno  
rom  
mun  
apôt  
tant  
tr'au  
ance  
main  
soit p  
déré

tant d'efforts pour la détruire, les dernières preuves que nous apportons de son origine céleste. Enfin nous avons fait voir comment la religion a perfectionné la société sous tous les rapports, a aboli une infinité d'usages cruels et d'abus crians, et a amélioré la condition de toutes ses classes.

### 3° SUR LES VERITES CATHOLIQUES.

La prétendue réforme a élevé contre l'église Catholique l'étendard de la révolte. Elle a rejeté toute la parole de Dieu *non écrite*, et tout ce qui ne lui revenoit point de la parole de Dieu *même écrite*. Elle a établi pour interpréter ce qu'elle avoit retenu de la parole écrite, tout individu, quelque ignorant et imbecille qu'il fût. Elle a rompu l'unité de gouvernement et de communion de l'église, que Jésus-Christ et les apôtres avoient établie et cimentée avec tant de soins, et ils ont élevé autel contre autel; elle a rejeté la plupart des croyances qui surpassoient l'intelligence humaine et les pratiques qui gênoient tant soit peu, l'amour propre et les penchans déréglés. Nous avons maintenu contre

ces innovations pernicieuses, l'intégrité du dépôt des écritures; et nous avons prouvé qu'il existe, non seulement une parole de Dieu écrite, mais aussi non écrite; que Jésus-Christ n'a pas laissé chacun le juge de sa parole divine, mais qu'il a établi un tribunal suprême pour l'interpréter; et qu'il a doué d'infallibilité ce tribunal, qu'il a placé dans sa vraie église, qui est celle, à la quelle nous Catholiques, avons le bonheur d'appartenir. Nous avons aussi démontré que les croyances rejetées par la réforme, ont été révélées par Jésus-Christ, enseignées au monde par les apôtres, et transmises à nous, dans toute leur pureté, par le canal de la tradition universelle de l'église Catholique. Enfin nous avons justifié l'observance des pratiques religieuses, rejetées par la réforme, pour rendre plus spacieuse et facile la voie étroite du ciel; nous les avons, disje, justifiées, en prouvant, qu'elles sont immédiatement liées à des vérités divines, et enseignées par ceux, à qui Jésus-Christ a ordonné de faire observer au monde tout ce qu'il leur avoit appris. Voilà tout le dessein des différentes parties de ce livre.

Me

T

que  
ave  
fon  
hom  
Maj

Rem

M

m'av  
un e  
je ve  
servi

## PRIERES DU MATIN.

In nomine Patris et Filii, et Spiritûs  
Sancti. Amen.

*Mettons-nous en la présence de Dieu. Ado-  
rons son Saint Nom.*

**TRES-SAINTE** et très-auguste Trinité,  
Dieu seul en trois personnes, je crois  
que vous êtes ici présent. Je vous adore  
avec les sentimens de l'humilité la plus pro-  
fonde, et vous rends de tout mon cœur les  
hommages qui sont dûs à votre souveraine  
Majesté.

*Remercions Dieu des grâces qu'il nous à  
faites, et offrons-nous à lui.*

**MON** Dieu, je vous remercie très-hum-  
blement de toutes les grâces que vous  
m'avez faites jusqu'ici. C'est encore par  
un effet de votre bonté que je vois ce jour;  
je veux aussi l'employer uniquement à vous  
servir. Je vous en consacre toutes les pen-

sées, les paroles, les actions, et les peines. Bénissez-les Seigneur, afin qu'il n'y en ait aucune qui ne soit animée de votre amour, et qui ne tende à votre plus grande gloire.

*Formons la résolution d'éviter le péché, et de pratiquer la vertu.*

**ADORABLE** Jésus, divin modèle de la perfection à laquelle nous devons aspirer, je vais m'appliquer, autant que je pourrai, à me rendre semblable à vous : doux, humble, chaste, zélé, patient, charitable et résigné comme vous. Et je serai particulièrement tous mes efforts pour ne pas retomber aujourd'hui dans les fautes que je commets si souvent, et dont je souhaite sincèrement de me corriger.

*Demandons à Dieu les graces qui nous sont nécessaires.*

**MON** Dieu, vous connoissez ma foiblesse.

Je ne puis rien sans le secours de votre grace. Ne me la refusez pas, ô mon Dieu ! proportionnez-la à mes besoins : donnez-moi assez de force pour éviter tout le mal que vous défendez, pour pratiquer tout le bien que vous attendez de moi, et

pou  
qu'

**PA**

tuu  
terr  
bis h  
sieu  
et ne  
ra n

**AV**

e  
bene  
Sa  
pecc  
tra.

**CR**

C  
Chri  
nostr  
Sinc  
sub I

pour souffrir patiemment toutes les peines  
qu'il vous plaira de m'envoyer.

*Oraison Dominicale.*

**PATER** noster, qui es in Cœlis : sancti-  
ficetur nomen tuum : adveniat regnum  
tuum : fiat voluntas tua, sicut in cœlo, et in  
terrâ. Panem nostrum quotidianum da no-  
bis hodiè : et demitte nobis debita nostra,  
sicut et nos dimittimus debitoribus nostris :  
et ne nos inducas in tentationem : sed libe-  
ra nos à malo. Amen.

*Salutation Angélique.*

**AVE** Maria, gratiâ plena : Dominus te-  
cum : benedicta tu in mulieribus, et  
benedictus fructus ventris tui Jesus.

Sancta Maria Mater Dei, ora pro nobis  
peccatoribus, nunc et in horâ mortis nos-  
træ. Amen.

*Symbole des Apôtres.*

**CREDO** in Deum Patrem omnipotentem,  
Creatorem cœli et terræ. Et in Jesum  
Christum Filium eju. unicum, Dominum  
nostrum : qui conceptus est de Spiritu  
Sanctò, natus ex Mariâ Virgine, passus  
sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus, et

sepultus : descendit ad inferos : tertiâ die  
resurrexit à mortuis : ascendit ad cœlos,  
sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis  
inde venturus est judicare vivos et mortuos.

Credo in Spiritum Sanctum : Sanctam:  
Ecclesiam Catholicam : Sanctorum com-  
munionem : remissionem peccatorum : car-  
nis resurrectionem : et vitam æternam.  
Amen.

*Confession des péchés.*

**CONFITEOR** Deo omnipotenti, beatæ  
Mariæ sempér Virgini, beato Michaëli  
Archangelo, beato Joanni Baptæ, Sanc-  
tis Apostolis Petro et Paulo, omnibus Sanctis,  
& tibi, pater : quia peccavi in mis cogi-  
tatione, verbo & opere : meâ culpâ, meâ  
culpâ, meâ maximâ culpâ : Ideò precor  
beatam Mariam semper Virginem, beatum  
Michaëlem Archangelum, beatum Joanem  
Baptistam, Sanctos Apostolos Petrum &  
Paulum, omnes Sanctes, et te, Pater, orare  
pro me ad Dominum Deum nostrum.

**MISEREATUR** nostrî omnipotens De-  
us, et demissis peccatis nostris, perdu-  
cat nos ad vitam æternam. Amen.

**INDULGENTIAM**, absolutionem & remissionem peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens & misericors Dominus. Amen.

*Invoquons la Ste. Vierge, notre bon Ange et notre St. Patron.*

**SAINTE** Vierge, Mère de Dieu, ma Mère et ma Patronne, je me mets sous votre protection, et je me jette avec confiance dans le sein de votre miséricorde. Soyez, ô Mère de bonté ! mon refuge dans mes besoins, ma consolation dans mes peines, et mon Avocate auprès de votre adorable fils, aujourd'hui, tous les jours de ma vie, et particulièrement à l'heure de ma mort

Ange du Ciel, mon fidèle et charitable Guide, obtenez-moi d'être si docile à vos inspirations, et de régler si bien mes pas, que je ne m'écarte en rien de la voie des Commandemens de mon Dieu.

Grand Saint, dont j'ai l'honneur de porter le nom, protégez-moi, et priez pour moi, afin que je puisse servir Dieu comme vous sur la terre, et le glorifier éternellement avec vous dans le Ciel. Ainsi soit-il.

*Litanies du St. Nom de JESUS.***KYRIE** eleison.

Christe eleison.

Kyrie eleison.

Jesu audi nos.

Jesu exaudi nos.

Pater de cœlis Deus, miserere nobis.

Fili Redemptor mundi Deus, miserere nobis.

Spiritus Sancte Deus, miserere nobis.

Sancta Trinitas unus Deus, miserere nobis.

Jesu Fili Dei vivi, miserere.

Jesu splendor Patris, mis.

Jesu candor lucis æternæ, mis.

Jesu Rex gloriæ, mis.

Jesu Sol justitiæ, mis.

Jesu Fili Mariæ Virginis, mis.

Jesu admirabilis, mis.

Jesu Deus fortis, mis.

Jesu Pater futuri sæculi, mis.

Jesu magni consilii Angele, mis.

Jesu potentissime, mis.

Jesu patientissime, mis.

Jesu obedientissime, mis.

Jesu mitis et humilis corde, mis.

Jesu amator castitatis, mis.

Jesu amator noster,	mis.
Jesu Deus pacis,	mis.
Jesu auctor vitæ,	mis.
Jesu exemplar virtutum,	mis.
Jesu zelator animarum,	mis.
Jesu Deus noster,	mis.
Jesu refugium nostrum,	mis.
Jesu Pater pauperum,	mis.
Jesu thesaurus fidelium	mis.
Jesu bone Pastor,	mis.
Jesu lux vera,	mis.
Jesu sapientia æterna,	mis.
Jesu bonitas infinita,	mis.
Jesu via et vita nostra,	mis.
Jesu gaudium Angelorum,	mis.
Jesu Rex Patriarcharum,	mis.
Jesu inspirator Prophetarum,	mis.
Jesu Magister Apostolorum,	mis.
Jesu Doctor Evangelistarum,	mis.
Jesu fortitudo Martyrum,	mis.
Jesu lumen Confessorum,	mis.
Jesu puritas Virginum,	mis.
Jesu corona Sanctorum omnium,	mis.
Propitius esto,	Parce nobis Jesu.
Propitius esto,	Exaudi nos Jesu.
Ab omni malo,	Libera nos Jesu.
Ab omni peccato,	Libera nos Jesu.

Ab irâ tuâ,	lib.
Ab insidiis diaboli,	lib.
A spiritu fornicationis,	lib.
A morte perpetuâ,	lib.
A neglectu inspirationum tuarum,	lib.
Per mysterium sanctæ incarnationis tuæ,	lib.
Per nativitatem tuam,	lib.
Per infantiam tuam,	lib.
Per divinissimam vitam tuam,	lib.
Per labores tuos,	lib.
Per agoniam et Passionem tuam,	lib.
Per Crucem et derelictionem tuam,	lib.
Per languores tuos,	lib.
Per mortem et sepulturam tuam,	lib.
Per Resurrectionem tuam,	lib.
Per Ascensionem tuam,	lib.
Per gaudia tua,	lib.
Per gloriam tuam,	lib.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis Jesu.	
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, Exau- di nos Jesu.	
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, Mise- rere nobis Jesu.	
Jesu audi nos.	
Jesu exaudi nos.	

*D*  
 "p  
 nob  
 fec  
 gar  
 Qu  
 R.  
 —  
 S  
 Sei  
 Jé  
 Jé  
 Pè  
 Die  
 Die  
 Trin  
 Jé  
 Jé  
 Jé  
 Jé  
 Jé  
 Jé  
 Jé

*Oremus.*

**DOMINE** Jesu Christe, qui dixisti : “Pe-  
 “tite et accipietis; quaerite et invenietis;  
 “pulsate, et aperietur vobis;” quæsumus, da  
 nobis petentibus, divinissimi tui amoris af-  
 fectum, ut te toto corde, ore et opere dili-  
 gamus, et à tuâ nunquam laude cessemus :  
 Qui vivis et regnas in saecula saeculorum.  
 R. Amen.

*Les mêmes en François.***SEIGNEUR** ayez pitié de nous.

Jésus Christ ayez pitié de nous.

Seigneur ayez pitié de nous.

Jésus écoutez nous.

Jésus exaucez-nous.

Père Céleste qui êtes Dieu, ayez.

Dieu le Fils, Rédempteur du monde, ayez.

Dieu le Saint-Esprit, ayez.

Trinité Sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez.

Jésus Fils du Dieu vivant, ayez.

Jésus splendeur du Père, ayez.

Jésus éclat de la lumière éternelle, ayez.

Jésus Roi de gloire, ayez.

Jésus Soleil de Justice, ayez.

Jésus Fils de la Vierge Marie, ayez.

Jésus admirable,	ayez.
Jésus Dieu fort,	ayez.
Jésus Père des siècles à venir,	ayez.
Jésus Ange du grand Conseil,	ayez.
Jésus très-puissant,	ayez.
Jésus très-patient,	ayez.
Jésus très-obéissant,	ayez.
Jésus doux et humble de cœur,	ayez.
Jésus amateur de la chasteté,	ayez.
Jésus qui nous aimez,	ayez.
Jésus Dieu de paix,	ayez.
Jésus auteur de la vie,	ayez.
Jésus l'exemplaire de toutes les vertus,	ayez.
Jésus zéléateur des âmes,	ayez.
Jésus notre Dieu,	ayez.
Jésus notre refuge,	ayez.
Jésus Père des pauvres,	ayez.
Jésus trésor des Fidèles,	ayez.
Jésus bon Pasteur,	ayez.
Jésus vraie lumière,	ayez.
Jésus sagesse éternelle,	ayez.
Jésus bonté infinie,	ayez.
Jésus notre voie et notre vie,	ayez.
Jésus la joie des Anges,	ayez.
Jésus le Roi des Patriarches,	ayez.
Jésus l'inspirateur des Prophètes,	ayez.
Jésus le Maître des Apôtres,	ayez.

PRIERES DU MATIN.



ayez.	Jésus Docteur des Evangelistes,	ayez.
ayez.	Jésus la force des Martyrs,	ayez.
ayez.	Jésus la lumière des Confesseurs,	ayez.
ayez.	Jésus la pureté des Vierges,	ayez.
ayez.	Jésus la Couronne de tous les Saints,	ayez.
ayez.	Soyez-nous propice, Jésus, pardon-nez-nous.	
ayez.	Soyez-nous propice, Jésus, exaucez-nous.	
ayez.	De tout mal, délivrez-nous Jésus.	
ayez.	De tout péché,	déliv.
ayez.	De votre colère,	déliv.
ayez.	Des embûches du démon,	déliv.
s, ayez.	De l'esprit de fornication,	déliv.
ayez.	De la mort éternelle,	déliv.
ayez.	Du mépris de vos inspirations,	déliv.
ayez.	Par le mystère de votre sainte incarnation,	déliv.
ayez.	Par votre naissance,	déliv.
ayez.	Par votre enfance,	déliv.
ayez.	Par votre vie toute divine,	déliv.
ayez.	Par vos travaux,	déliv.
ayez.	Par votre agonie et votre passion,	déliv.
ayez.	Par votre croix et votre abandonnement,	déliv.
ayez.	Par vos langueurs,	déliv.
ayez.	Par votre mort et votre sépulture,	déliv.
ayez.	Par votre résurrection,	déliv.

Par votre ascension, déliv.  
 Par vos joies, déliv.  
 Par voire gloire, déliv.  
 Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du  
 monde, Pardonnez-nous Jésus.  
 Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du  
 monde, Exaucez-nous Jésus.  
 Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du  
 monde, ayez pitié de nous Jésus.  
 Jésus écoutez-nous.  
 Jésus exaucez-nous.

*Prions.*

**SEIGNEUR** J. C. qui avez dit : demandez et vous recevrez ; cherchez et vous trouverez ; frappez et on vous ouvrira ; nous vous supplions d'allumer en nous le feu de votre amour, afin que nous vous aimions de tout notre cœur, que cet amour soit le principe de nos paroles et de nos actions, et que jamais nous ne cessions de vous louer ; Vous qui vivez et réglez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

*Prière pour l'Angelus.*

**ANGELUS** Domini nuntiavit Mariæ, et concepit de spiritu sancto. Ave Maria, &c.

Ecce ancilla Domini ; fiat mihi secundum verbum tuum. Ave, &c.

Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis. Ave Maria, &c.

Ora pro nobis Sancta Dei Genitrix ; ut digni efficiamur promissionibus Christi.

*Oremus.*

**GRATIAM** tuam, quæsumus, Domine, mentibus nostris infunde : ut qui Angelo nuntiante, christi Filii tui incarnationem cognovimus, per passionem ejus et crucem ad Resurrectionis gloriam perducamur. Per eundem Christum Dominum nostrum.  
r. Amen.

*Prière pour l'Angelus.*

**L'ANGE** du Seigneur a annoncé à Marie, et elle a conçu du Saint-Esprit. Je vous salue, Marie, &c.

Voici la servante du Seigneur : qu'il me soit fait selon votre parole. Je vous, &c.

Et le Verbe s'est fait chair, et il a demeuré parmi nous. Je vous salue.

Priez pour nous Sainte Mère de Dieu ; afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

*Prions.*

**SEIGNEUR**, nous vous supplions de répandre votre grace dans nos ames; afin qu'ayant connu par le ministère de l'Ange l'incarnation de votre Fils, nous soyons conduits par sa croix et par sa mort à la gloire de sa résurrection. Nous vous en prions par le même J. C. Ainsi soit-il.

C'est ici où l'on commence à prendre des mesures pour se défaire du vice particulier dont on a entrepris de se corriger. 1. On se propose fortement de l'éviter. 2. On prévoit les occasions qu'on aura d'y tomber. 3. On renouvelle ses résolutions. 4. On demande à Dieu le secours de sa grace.

Et si, après toutes ces précautions, et la vigilance qu'on apportera pendant le jour, on vient encore à tomber, on en demande pardon et l'on s'impose sur le champ une petite pénitence, sans se décourager.

In

Me

JE

vot

vou

J'es

nim

coe

aim

moi

Re

Qu

bien

song

tiré

pou

core

Hél

## PRIERES DU SOIR.

In nomine Patris, & Filii, & Spiritûs  
Sancti. Amen.

*Mellons-nous en la présence de Dieu. Ado-  
rons-le.*

**JE** vous adore, ô mon Dieu ! avec la sou-  
mission que m'inspire la présence de  
votre souveraine grandeur. Je crois en  
vous, parce que vous êtes la vérité même.  
J'espère en vous, parce que vous êtes infi-  
niment bon. Je vous aime de tout mon  
cœur, parce que vous êtes souverainement  
aimable ; et j'aime le prochain comme  
moi-même pour l'amour de vous.

*Remercions Dieu des graces qu'il nous a  
faites.*

**QUELLES** actions de graces vous ren-  
drai-je, ô mon Dieu ! pour tous les  
biens que j'ai reçus de vous ? Vous avez  
songé à moi de toute éternité ; vous m'avez  
tiré du néant ; vous avez donné votre vie  
pour me racheter, et vous me comblez en-  
core tous les jours d'une infinité de faveurs.  
Hélas ! Seigneur, que puis-je faire en re-

connaissance de tant de bontés ? Joignez-vous à moi, Esprits bienheureux, pour louer le Dieu des miséricordes, qui ne cesse de faire du bien à la plus indigne et la plus ingrate de ses créatures.

*Demandons à Dieu de connoître nos péchés.*

**SOURCE** éternelle de lumières, Esprit-

Saint, dissipez les ténèbres qui me cachent la laideur et la malice du péché. Faites m'en concevoir une si grande horreur, ô mon Dieu ! que je le haïsse, s'il se peut, autant que vous le haïssez vous-même, et que je ne craigne rien tant que de le commettre à l'avenir.

Examinons nous sur le mal commis : *Envers Dieu* : Omissions ou négligences dans nos devoirs de piété, irrévérences à l'Eglise, distractions volontaires dans nos prières, défaut d'intention, résistance à la grace, juremens, murmures, manque de confiance et de résignation.

*Envers le prochain* : Jugemens téméraires, mépris, haine, jalousie, désirs de vengeance, querelles, emportemens, imprécations, injures, médisances, railleries, faux rapports, dommages aux biens ou à la répu-

tation, mauvais exemple, scandale, manque de respect, d'obéissance, de charité, de zèle, de fidélité.

*Envers nous-mêmes*: Vanité, respect humain, mensonges; pensées, désirs, discours et actions contraires à la pureté; intempérance, colère, impatience, vie inutile et sensuelle, paresse à remplir les devoirs de notre état.

**ME** voici, Seigneur, tout couvert de confusion, et pénétré de douleur à la vue de mes fautes. Je viens les détester devant vous, avec un vrai déplaisir d'avoir offensé un Dieu si bon, si aimable, et si digne d'être aimé. Etoit-ce donc là, ô mon Dieu! ce que vous deviez attendre de ma reconnoissance, après m'avoir aimé jusqu'à répandre votre sang pour moi? Oui, Seigneur, j'ai poussé trop loin ma malice et mon ingratitude. Je vous en demande très-humblement pardon, et je vous conjure, ô mon Dieu! par cette même bonté dont j'ai senti tant de fois les effets, de m'accorder la grace d'en faire, dès aujourd'hui, et jusqu'à la mort, une sincère pénitence.

*Faisons un ferme propos de ne plus pécher.*

**QUE** je souhaiterois, ô mon Dieu, de ne vous avoir jamais offense ! Mais puisque j'ai été assez malheureux pour vous déplaire, je vais vous marquer la douleur que j'en ai, par une conduite toute opposée à celle que j'ai gardée jusqu'ici. Je renonce des à présent au péché, et à l'occasion du péché, sur tout de celui où j'ai la foiblesse de tomber si souvent. Et si vous daignez m'accorder votre grace, ainsi que je la demande et que je l'espère, je tâcherai de remplir fidèlement mes devoirs, et rien ne sera capable de m'arrêter, quand il s'agira de vous servir. Ainsi sou-il.

*Oraison Dominicale.*

**NOTRE** Père qui êtes aux les Cieux : que votre nom soit sanctifié : que votre règne arrive ; que votre volonté soit faite en la terre comme au Ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour : et pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés : et ne nous laissez point succomber à la tentation : mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

s pécher.

u, de ne  
! Mais  
eux pour  
r la dou-  
ite toute  
jusqu'ici.  
hé, et à  
celui où  
nt. Et

e grace,  
l'espère,  
mes de-  
'arrêter,  
si sou-il.

s Cieux :  
ue votre  
soit faite  
nez-nous  
e jour :  
comme  
ont of-  
ccomber  
du mal.

*Salutation Angélique.*

**JE** vous salue, Marie, pleine de grace ;  
le Seigneur est avec vous : Vous êtes  
bénie entre toutes les femmes, et Jésus le  
fruit de vos entrailles est béni.

Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour  
nous, pauvres pécheurs, maintenant et à  
l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

*Symbole des Apôtres.*

**JE** crois en Dieu le Père Tout-puissant,  
Créateur du Ciel et de la terre : et en  
Jésus-Christ son Fils unique, Notre Sei-  
gneur ; qui a été conçu du Saint Esprit, est  
né de la Vierge Marie, a souffert sous  
Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort, et  
a été enseveli ; est descendu aux enfers,  
le troisième jour est ressuscité des morts ;  
est monté aux Cieux, est assis à la droite  
de Dieu le Père Tout-puissant ; d'où il  
viendra juger les vivans et les morts.

Je crois au Saint Esprit, la Sainte Eg-  
lise Catholique, la communion des Saints,  
la remission des péchés, la résurrection de  
la chair, et la vie éternelle. Ainsi soit-il.

*Confession des péchés.*

**JE** me confesse à Dieu Tout-puissant, à la bienheureuse Marie toujours Vierge, à Saint Michel Archange, à Saint Jean-Baptiste, aux Saints Apôtres Pierre et Paul, à tous les Saints, et à vous mon Père, parceque j'ai grièvement péché en pensées, paroles et en œuvres; par ma faute, par ma faute, par ma très-grande faute. C'est pour-quoi je prie la bienheureuse Marie toujours Vierge, Saint Michel, Archange, Saint Jean-Baptiste, les Saints Apôtres Pierre et Paul, tous les Saints, et vous mon Père, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu,

**QUE** le Dieu Tout-puissant nous fasse miséricorde, et qu'après nous avoir pardonné nos péchés, il nous conduise à la vie éternelle. Ainsi soit-il:

**QUE** le Seigneur Tout puissant et miséricordieux nous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de nos péchés. Ainsi soit-il.

*Recommandons-nous à Dieu, à la Sainte Vierge, et aux Saints.*

**BENISSEZ**, ô mon Dieu ! le repos que je vais prendre, pour réparer mes forces, afin de vous mieux servir. Vierge sainte, Mère de mon Dieu, et après lui mon unique espérance, mon bon Ange, mon saint Patron, intercédez pour moi, protégez-moi, pendant cette nuit, tout le tems de ma vie, et à l'heure de ma mort. Ainsi soit-il.

*Prions pour les vivans, et pour les Fidèles trépassés.*

**REPANDEZ**, Seigneur, vos bénédictions sur mes parens, mes bienfaiteurs, mes amis et mes ennemis. Protégez tous ceux que vous m'avez donnés pour maîtres, tant spirituels que temporels. Secourez les pauvres, les prisonniers, les affligés, les voyageurs, les malades, et les agonisans. Convertissez les hérétiques, et éclairez les infidèles.

Dieu de bonté et de miséricorde, ayez aussi pitié des ames des Fidèles qui sont dans le Purgatoire. Mettez fin à leurs peines ; et donnez à celles pour lesquelles je suis obligé de prier, le repos et la lumière éternelle. Ainsi soit-il.

*Litanies de la Sainte Vierge.***KYRIE** eleison.

Christe eleison.

Kyrie eleison.

Christe audi nos.

Christe exaudi nos.

Pater de cœlis Deus, miserere nobis.

Fili Redemptor mundi Deus, miserere nobis.

Spiritus Sancte Deus, miserere.

Sancta Trinitas unus Deus, miserere.

Sancta Maria, ora pro nobis.

Sancta Dei genitrix, ora pro nobis.

Sancta Virgo Virginum, ora.

Mater Christi, ora.

Mater divinæ gratiæ, ora.

Mater purissima, ora.

Mater castissima, ora.

Mater inviolata, ora.

Mater intemerata, ora.

Mater amabilis, ora.

Mater admirabilis, ora.

Mater Creatoris, ora.

Mater Salvatoris, ora.

Virgo prudentissima, ora.

Virgo veneranda, ora.

Virgo prædicanda,	ora.
Virgo potens,	ora.
Virgo Clemens,	ora.
Virgo fidelis,	ora.
Speculum justitiæ,	ora.
Sedes sapientiæ,	ora.
Causa nostræ lætitiæ,	ora.
Vas spirituale,	ora.
Vas honorabile,	ora.
Vas insigne devotionis,	ora.
Rosa mystica,	ora.
Turris Davidica,	ora.
Turris eburnea,	ora.
Domus aurea,	ora.
Fœderis arca,	ora.
Janua cœli,	ora.
Stella matutina,	ora.
Salus infirmorum,	ora.
Refugium peccatorum,	ora.
Consolatrix afflictorum,	ora.
Auxilium Christianorum,	ora.
Regina Angelorum,	ora.
Regina Patriarcharum,	ora.
Regina Prophetarum,	ora.
Regina Apostolorum,	ora.
Regina Martyrum,	ora.
Regina Confessorum,	ora.

Regina Virginum, ora.

Regina Sanctorum omnium, ora.

Agnus Dei qui tollis peccata mundi, parce  
nobis Domine.

Agnus Dei qui tollis peccata mundi, exaudi  
nos Domine.

Agnus Dei qui tollis peccata mundi, mise-  
rere nobis.

Christe audi nos.

Christe exaudi nos:

v. Ora pro nobis, sancta Dei genitrix.

r. Ut digni efficiamur promissionibus  
Christi.

OREMUS.

Gratiam, &c. *page 13.*

*Les mêmes en François.*

**SEIGNEUR** ayez pitié de nous.

Christ ayez pitié de nous.

Seigneur ayez pitié de nous.

Christ écoutez-nous.

Christ exaucez-nous.

Père Céleste qui êtes Dieu, ayez.

Dieu le Fils, Rédempteur du monde, ayez.

Dieu le Saint-Esprit, ayez.

Sainte Trinité, qui êtes un seul Dieu,

Sainte Marie, priez pour nous.

ora.  
 ora.  
 di, parce  
 di, exaudi  
 di, mise-  
  
 enitrix.  
 missionibus  
  
 s.  
  
 ayez.  
 de, ayez.  
 ayez.  
 eu,  
 our nous.

Sainte Mère de Dieu,	priez.
Sainte Vierge des Vierges,	priez.
Mère du Christ,	priez.
Mère de l'auteur de la grace,	priez.
Mère très-pure,	priez.
Mère très chaste,	priez.
Mère toujours Vierge,	priez.
Mère sans tache,	priez.
Mère aimable,	priez.
Mère admirable,	priez.
Mère du Créateur,	priez.
Mère du Sauveur,	priez.
Vierge très-prudente,	priez.
Vierge vénérable,	priez.
Vierge digne de louanges,	priez.
Vierge puissante,	priez.
Vierge pleine de bonté,	priez.
Vierge fidèle,	priez.
Miroir de Justice,	priez.
Temple de sagesse,	priez.
Cause de notre joie,	priez.
Vaisseau spirituel,	priez.
Vaisseau honorable,	priez.
Modèle de piété,	priez.
Rose mystique,	priez.
Gloire de la maison de David,	priez.
Modèle de pureté,	priez.

Sanctuaire de charite,	priez.
Arche d'Alliance,	priez.
Porte du Ciel,	priez.
Etoile du matin,	priez.
Santé des infirmes,	priez.
Refuge des pécheurs,	priez.
Consolatrice des affligés,	priez.
Secours des Chrétiens,	priez.
Reine des Anges,	priez.
Reine des Patriarches,	priez.
Reine des Prophètes,	priez.
Reine des Apôtres,	priez.
Reine des Martyrs,	priez.
Reine des Confesseurs,	priez.
Reine des Vierges,	priez.
Reine de tous les Saints,	priez.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous Seigneur.	
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous Seigneur.	
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous Seigneur.	
Christ écoutez-nous.	
Christ exaucez-nous.	
V. Sainte Mère de Dieu, priez pour nous.	
R. Afin que nous soyons rendus dignes des promesses de Jésus-Christ.	

## PRIONS.

Seigneur, &c. page 14.

## Oraison.

**N**OUS vous supplions, Seigneur, de visiter cette demeure, et d'en éloigner toutes sortes d'embûches de l'ennemi: que vos Saints Anges y habitent, afin de nous conserver en paix, et que votre bénédiction soit toujours sur nous. Par J. C. N. S. Ainsi soit-il.

*Prière à tous les Saints.*

**A**MES très-heureuses, qui avez eu la grace de parvenir à la gloire, obtenez-moi deux choses de Dieu, qui est notre Père commun: que je ne l'offense jamais mortellement, et qu'il ôte de moi tout ce qui lui déplaît. Ainsi soit-il.

*L'Angelus*, comme à la Prière du matin, page 12.

*Les Commandemens de Dieu.*

- 1 **UN** seul Dieu tu adoreras,  
Et aimeras parfaitement.
- 2 Dieu en vain tu ne jureras,  
Ni autre chose pareillement.

- 3 Les Dimanches tu garderas,  
En Servant Dieu dévotement.
- 4 Tes père et mère honoreras,  
Afin de vivre longuement.
- 5 Homicide point ne seras,  
De fait ni volontairement.
- 6 Impudique point ne seras,  
De corps ni de consentement.
- 7 Le bien d'autrui tu ne prendras,  
Ni ne retiendras sciemment.
- 8 Faux temoignage ne diras,  
Ni mentiras aucunement.
- 9 L'œuvre de chair ne désireras,  
Qu'en mariage seulement.
- 10 Bien d'autrui ne convoiteras,  
Pour les avoir injustement.

*Les Commandemens de l'Eglise.*

- 1 **LES** Fêtes tu sanctifieras,  
Qui te sont de commandement.
- 2 Les Dimanches Messeë entendras,  
Et les Fetes pareillement.
- 3 Tous tes péchés confesseras,  
A tout le moins une fois l'an.
- 4 Ton Créateur tu recevras,  
Au moins à Pâques humblement.
- 5 Quatre-Tems, Vigiles jeûneras,

- Et le carême entièrement.  
 6 Vendredi chair ne mangeras,  
 Ni le Samedi mêmement.  
 7 Droits et dîmes tu payeras,  
 A l'Eglise fidèlement.

## P R I E R E S

PENDANT LA SAINTE MESSE.

*In nomine Patris, et Filii, et Spiritûs  
 Sancti. Amen.*

**C'EST** en votre nom, adorable Trinité  
 c'est pour vous rendre l'honneur et les  
 hommages qui vous sont dûs, que j'assiste  
 au très-saint et très-auguste Sacrifice.

Permettez-moi, Divin Sauveur, de  
 m'unir d'intention au Ministre de vos Au-  
 tels, pour offrir la précieuse Victime de  
 mon salut ; et donnez-moi les sentimens  
 que j'aurois dû avoir sur le Calvaire, si  
 j'avois assisté au Sacrifice sanglant de votre  
 Passion.

## CONFITEOR.

Repassez, dans l'amertume de votre  
 cœur, les péchés que vous avez commis.  
 Rappelez en gros et confusément ceux  
 qui vous humilient davantage. Exposez à

Dieu vos foiblesses, priez-le qu'il vous les pardonne, et que l'abîme de vos misères attire sur vous en ce Sacrifice l'abîme de ses miséricordes.

**JE** m'accuse devant vous, ô mon Dieu ! de tous les péchés dont je suis coupable. Je m'en accuse en présence de Marie, la plus pure de toutes les Vierges, de tous les Saints, et de tous les fidèles ; parce que j'ai péché en pensées, en paroles, en actions, en omissions, par ma faute, oui, par ma faute, et par ma très-grande faute. C'est pour-quoi je conjure la très-sainte Vierge et tous les Saints, de vouloir intercéder pour moi.

Seigneur, écoutez favorablement ma prière, et accordez-moi l'indulgence, l'absolution, et la rémission de mes péchés.

#### KYRIE ELEISON.

Entretenez-vous dans un sentiment de confiance en la bonté de Dieu, qui, vous permettant d'employer un moyen aussi efficace que celui-ci pour lui demander la grace de votre réconciliation, vous donne en même tems un gage assuré que vous pourrez l'obtenir.

**DIVIN** Créateur de nos ames, ayez pitié de l'ouvrage de vos mains ; Père miséricordieux, faites miséricorde à vos enfans.

Auteur de notre salut, immolé pour nous, appliquez-nous les mérites de votre mort et de votre précieux sang. Aimable Sauveur, doux Jésus, ayez compassion de nos misères, pardonnez-nous nos péchés.

GLORIA IN EXCELSIS.

Concevez un grand désir de procurer à Dieu toute la gloire, et au prochain tout le bien, que vous pourrez. Réjouissez-vous avec les Anges de la part que vous avez à la connoissance des saints mystères. Remplissez vous des hautes et magnifiques idées de la majesté de Dieu, et de Jésus-Christ son fils.

**GLOIRE** à Dieu dans le Ciel, et paix aux hommes de bonne volonté sur la terre. Nous vous louons, Seigneur, nous vous glorifions, nous vous rendons de très-humbles actions de grâces, dans la vue de votre grande gloire, vous qui êtes le Seigneur, le souverain monarque, le très-haut, le seul vrai Dieu, le Père tout-puissant.

Adorable Jésus, Fils unique du Père, Dieu et Seigneur de toutes choses, Agneau de Dieu, envoyé pour effacer les péchés du monde, ayez pitié de nous, et du haut du ciel où vous réglez avec votre Père, jettez un regard de compassion sur nous. Sauvez-nous, vous êtes le seul qui le puissiez, Seigneur Jésus, parceque vous êtes le seul infiniment saint, infiniment puissant, infiniment adorable, avec le Saint Esprit dans la gloire du Père. Ainsi soit-il.

## ORAIISON.

**ACCORDEZ**-Nous, Seigneur, par l'intercession de la Ste. Vierge et des Saints que nous honorons, toutes les graces que votre Ministre vous demande pour lui et pour nous. M'unissant à lui, je vous fais la même prière pour ceux et celles pour lesquels je suis obligé de prier ; et je vous demande, Seigneur, pour eux et pour moi, tous les secours que vous savez nous être nécessaires afin d'obtenir la vie éternelle : au nom de Jesus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

## ÉPITRE.

Transportez-vous en esprit au tems des Prophètes qui ne respiroient qu'après le Messie. Entrez dans leurs empressemens. Formez leurs désirs, prenez les sentimens qu'ils eurent alors. Vous attendez le même Sauveur, et plus heureux qu'eux vous le verrez.

*MON* Dieu, vous m'avez appelé à la connoissance de votre sainte Loi, préféablement à tant de peuples qui vivent dans l'ignorance de vos Mystères. Je l'accepte de tout mon cœur, cette divine Loi ; et j'écoute avec respect les sacrés Oracles que vous avez prononcés par la bouche de vos Prophètes. Je les révère avec toute la soumission qui est due à la parole d'un Dieu, et j'en vois l'accomplissement avec toute la joie de mon ame.

Que n'ai-je pour vous, ô mon Dieu, un cœur semblable à celui des Saints de votre ancien Testament ! Que ne puis-je vous désirer avec l'ardeur des Patriarches, vous connoître et vous révérer comme les Prophètes, vous aimer et m'attacher uniquement à vous, comme les Apôtres !

## EVANGILE.

Regardez l'Évangile que vous allez entendre comme la règle de votre foi et de vos mœurs ; règle que J. C. lui-même vous adresse, et que vous avez promis de suivre par les engagements du Baptême ; règle que vous observez mal, et sur laquelle vous serez jugé sans adoucissement et sans appel.

**CE** ne sont plus ô mon Dieu ! les Prophètes ni les Apôtres, qui vont m'instruire de mes devoirs : c'est votre fils unique, c'est sa parole que je vais entendre. Mais, hélas ! que me servira d'avoir cru que c'est votre parole, Seigneur Jésus, si je n'agis pas conformément à ma croyance ? Que me servira, lorsque je paroîtrai devant vous, d'avoir eu la foi, sans le mérite de la charité et des bonnes œuvres ?

Je crois, et je vis comme si je ne croyois pas ; ou comme si je croyois un Évangile contraire au vôtre. Ne me jugez pas, ô mon Dieu ! sur cette opposition perpétuelle que je mets entre vos maximes et ma conduite. Je crois, mais inspirez-moi le courage et la force de pratiquer ce que je

cro  
tou

A  
l'Ég  
sur  
prop  
clar  
tabl  
Man  
de v  
men  
lité.

**JE**  
pu  
tre S  
parf  
sant,  
que  
de n  
qu'il  
qu'il  
et q  
nelle  
Je  
Père

crois. A vous, Seigneur, en reviendra toute la gloire.

## CREDO.

Affermissez ici votre foi. Tout ce que l'Eglise vous propose à croire, est fondé sur la parole de Dieu, annoncée par les prophètes, révélée dans les Ecritures, déclarée par les miracles, vérifiée dans l'établissement de la Foi, confirmée par les Martyrs, et rendue sensible par la sainteté de votre Religion, et par le solide consentement de ceux qui la professent avec fidélité.

*JE* crois en un seul Dieu, le Père Tout-puissant, Créateur de l'univers ; en Notre Seigneur Jésus-Christ son Fils unique, parfaitement semblable à lui ; saint, puissant, éternel, Dieu comme lui. Je crois que ce Fils s'est fait homme pour l'amour de nous, qu'il a souffert, qu'il est mort, qu'il est ressuscité, qu'il est monté au Ciel, qu'il en descendra pour juger les hommes, et qu'ensuite il continuera un règne éternellement heureux.

Je crois au Saint Esprit, Dieu comme le Père et le Fils, procédant de l'un et de

l'autre, et partageant la même gloire avec eux ; source de vie, auteur de la sanctification des hommes et la lumière des Prophètes. Je crois une Eglise Sainte, Catholique, Apostolique, un Baptême institué pour la rémission des péchés ; et plein de confiance en la miséricorde de mon Dieu, j'attends la résurrection des morts, et la vie éternelle. Ainsi soit-il.

## OFFERTOIRE.

Songez au bonheur inconcevable que vous avez de trouver dans ce Sacrifice de quoi honorer parfaitement Dieu, le remercier d'une manière qui égale ses dons, effacer entièrement vos péchés, et obtenir, tant pour vous que pour les autres, toutes les graces dont vous avez besoin ; et mettez à profit tous les précieux momens de cet inestimable bonheur.

*PERE* infiniment saint, Dieu tout-puissant et éternel, quelque indigne que je sois de paroître devant vous, j'ose vous présenter cette Hostie par les mains du Prêtre, avec l'intention qu'a eue Jésus-Christ mon Sauveur, lorsqu'il institua ce Sacrifice, et qu'il a encore au moment qu'il s'immole ici pour moi.

Je vous l'offre, pour reconnoître votre souverain domaine sur moi, et sur toutes les créatures. Je vous l'offre pour l'expiation de mes péchés, et en actions de graces de tous les bienfaits dont vous m'avez gombél.

Je vous l'offre enfin, mon Dieu, cet auguste sacrifice, afin d'obtenir de votre infinie bonté, pour moi, pour mes parens, pour mes bienfaiteurs, pour mes amis, pour mes ennemis, ces graces précieuses du salut, qui ne peuvent être accordées à un pécheur, qu'en vue des merites de celui qui est le Juste par excellence, et qui s'est fait victime de propitiation pour tous.

Mais en vous offrant cette adorable Victime, je vous recommande, ô mon Dieu ! toute l'Eglise Catholique, N. S. Père le Pape, notre Evêque, tous les Pasteurs des ames, notre Roi, la Famille Royale, les Princes Chrétiens, et tous les peuples qui croient en vous.

Souvenez-vous aussi, Seigneur, des Fidèles trépassés ; et en considération des mérites de votre Fils, donnez-leur un lieu de rafraichissement, de lumière et de paix.

N'oubliez pas, ô mon Dieu ! vos ennemis et les miens : ayez pitié de tous les infidèles, des hérétiques, et de tous les pécheurs. Comblez de bénédictions ceux qui me persécutent, et me pardonnez tous mes péchés comme je leur pardonne tout le mal qu'ils me font, ou qu'ils voudroient me faire. Ainsi soit-il.

PREFACE.

Elevez-vous en esprit dans le Ciel jusqu'au pied du trône de la Divinité. Là, pénétré d'une sainte et respectueuse crainte à la vue de cette éclatante Majesté, rendez-lui vos hommages, et mêlez vos louanges aux célestes Cantiques des Anges et des Chérubins qui l'entourent.

**VOICI** l'heureux moment où le Roi des Anges et des hommes va paroître. Seigneur, remplissez-moi de votre esprit ; que mon cœur, dégagé de la terre, ne pense plus qu'à vous. Quelle obligation n'ai-je pas de vous bénir et de vous louer en tout tems et en tout lieu, Dieu du Ciel et de la terre, Maître infiniment grand, Père tout-puissant et éternel !

Rien n'est plus juste, rien n'est plus avantageux que de nous unir à Jésus-

Ch  
C'  
reu  
jes  
du  
s'un  
Sei  
lou  
ces  
disi  
min

S

rem  
le b  
qui  
neu

R  
Jésu  
de l  
vous  
soin  
Dieu  
il no

Christ, pour vous adorer continuellement  
 C'est par lui que tous les Esprits bienheu-  
 reux rendent leurs hommages à votre Ma-  
 jesté : c'est par lui que toutes les Vertus  
 du Ciel, sages d'une frayeur respectueuse,  
 s'unissent pour vous glorifier. Souffrez,  
 Seigneur, que nous joignons nos foibles  
 louanges à celles de ces saintes Intelligen-  
 ces ; et que, de concert avec elles, nous  
 disions dans un transport de joie et d'ad-  
 miration :

## SANCTUS.

*S*AINTE, Saint, Saint est le Seigneur, le  
 Dieu des Armées. Tout l'univers est  
 rempli de la gloire. Que les Bienheureux  
 le bénissent dans le Ciel. Béni soit celui  
 qui nous vient sur la terre, Dieu et Seig-  
 neur comme celui qui l'envoie.

## LE CANON.

Représentez-vous ici l'Autel sur lequel  
 Jésus-Christ va se rendre, comme le trône  
 de la miséricorde, où vous avez droit de  
 vous présenter, pour exposer tous vos be-  
 soins, pour tout demander et tout obtenir.  
 Dieu qui nous donne son propre Fils, peut-  
 il nous refuser quelque chose ?

**NOUS** vous conjurons , au nom de Jésus-Christ votre Fils et notre Seigneur, ô Père infiniment miséricordieux ! d'avoir pour agréable, et de bénir l'offrande que nous vous présentons, afin qu'il vous plaise de conserver, de défendre et de gouverner votre sainte Eglise Catholique, le Pape, notre Evêque, notre Roi, et généralement tous ceux qui font profession de votre sainte Foi.

Nous vous recommandons en particulier, Seigneur, ceux pour qui la justice, la reconnaissance et la charité nous obligent de prier, tous ceux qui sont présents à cet adorable Sacrifice, et singulièrement N. et N. Et afin, grand Dieu, que nos hommages vous soient plus agréables, nous nous unissons à la glorieuse Marie, toujours Vierge, Mère de notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ, à tous vos Apôtres, à tous les bienheureux Martyrs, et à tous les Saints qui composent avec nous une même Eglise.

Que n'ai-je en ce moment, ô mon Dieu, les désirs enflammés avec lesquels les saints Patriarches souhaitoient la venue du Messie ! que n'aie leur foi et leur amour ! Venez,

Seigneur Jésus, venez, aimable Réparateur du monde, venez accomplir un Mystère qui est l'abrégé de toutes vos merveilles: Il vient cet Agneau de Dieu: voici l'adorable Victime, par qui tous les péchés du monde sont effacés.

## ELEVATION.

Voilà votre Dieu, votre Sauveur, et votre Juge. Soyez quelque tems dans le silence, comme saisi d'admiration à la vue de ce qui se passe sur l'Autel, Rappelez toute votre ferveur, et livre vous à tous les sentimens que le respect, la confiance et la crainte sont capables d'inspirer.

*VERBE* incarné, divin Jésus, vrai Dieu et vrai Homme, je crois que vous êtes ici présent, je vous y adore avec humilité; je vous aime de tout mon cœur; et comme vous y venez pour l'amour de moi, je me consacre entièrement à vous.

J'adore ce sang précieux que vous avez répandu pour tous les hommes; et j'espère, ô mon Dieu, que vous ne l'aurez pas versé inutilement pour moi. Faites-moi la grace de m'en appliquer les mérites. Je vous offre le mien, aimable Jésus, en recon-

noissance de cette charité infinie que vous avez eue de donner le vôtre pour l'amour de moi.

SUITE DU CANON.

Contemplez affectueusement votre Sauveur sur l'Autel, méditez les Mystères qu'il y renouvelle. Unissez le sacrifice de votre cœur à celui de son corps. Offrez le à Dieu son père, suppliez-le d'accepter les prières que ce cher Fils lui fait pour vous, et priez vous-même pour les autres.

**QUELLE** seroit donc désormais ma malice et mon ingratitude, si après avoir vu ce que je vois, je consentois à vous offenser ? Non, mon Dieu, je n'oublierai jamais ce que vous me représentez par cette auguste cérémonie ; les souffrances de votre Passion, la gloire de votre Résurrection, votre Corps tout déchiré, votre Sang répandu pour nous, réellement présent à mes yeux sur cet Autel.

C'est maintenant, éternelle Majesté, que nous vous offrons de votre grace, véritablement et proprement la Victime pure, sainte et sans tache, qu'il vous a plu de nous donner vous-même, et dont toutes les autres

n'étoient que la figure. Oui, grand Dieu, nous osons vous le dire ; il y a ici plus que tous les Sacrifices d'Abel, d'Abraham et de Melchisedech ! la seule Victime digne de votre Autel, Notre Seigneur J. C. votre Fils, l'unique objet de vos éternelles complaisances.

Que tous ceux qui participent ici de la bouche ou du cœur à cette sacrée Victime, soient remplis de sa bénédiction.

Que cette bénédiction se répande, ô mon Dieu ! sur les ames des Fidèles qui sont morts dans la paix de l'Eglise, et particulièrement sur l'ame de N. et de N. Accordez-leur, Seigneur, en vue de ce Sacrifice, la délivrance entière de leurs pénes.

Daignez nous accorder aussi un jour cette grace à nous-mêmes, Père infiniment bon ; et faites-nous entrer en société avec les Saints Apôtres, les saints Martyrs, et tous les Saints, afin que nous puissions vous aimer et glorifier éternellement avec eux. Ainsi soit-il.

#### PATER NOSTER.

Nous voici avec Jésus sur un nouveau calvaire. Tenons-nous au pied de sa Croix avec une tendre compassion, comme Mag-

déleine, avec un amour fidèle comme Saint Jean, avec espérance de le voir un jour dans sa gloire, comme les autres Disciples. Regardons le quelque fois de loin, et pleurons nos péchés avec St. Pierre.

**QUE** je suis heureux, ô mon Dieu, de vous avoir pour Père ! que j'ai de joie de songer que le Ciel où vous êtes, doit être un jour ma demeure ! que votre saint nom soit glorifié par toute la terre. Règnez absolument sur tous les cœurs et sur toutes les volontés. Ne refusez pas à vos enfans la nourriture spirituelle et corporelle. Nous pardonnons de bon cœur ; pardonnez-nous. Soutenez-nous dans les tentations et dans les maux de cette misérable vie ; mais préservez-nous du péché, le plus grand de tous les maux, Ainsi soit-il.

#### AGNUS DEI.

Dieu qui est si glorieux dans le Ciel, si puissant sur la terre, si terrible dans les enfers, n'est ici qu'un agneau plein de douceur et de bonté. Il y vient pour effacer les péchés du monde, et en particulier les vôtres, Quel motif de confiance ! quel sujet de consolation !

**AGNEAU** de Dieu, immolé pour moi, ayez pitié de moi. Victime adorable de mon salut, sauvez-moi. Divin Médiateur, obtenez-moi ma grace auprès de votre Père, donnez-moi votre paix.

## COMMUNION.

Pour communier spirituellement, renouvelez par un acte de foi le sentiment que vous avez de la présence de Jésus-Christ. Formez un acte de contrition. Excitez dans votre cœur un désir ardent de le recevoir avec le Prêtre. Priez-le qu'il agrée ce désir, et qu'il s'unisse à vous, en vous communiquant ses graces.

Si vous voulez communier sacramentale-ment, servez-vous ici des prières avant la Communion, qui sont ci-après: *page 64.*

**QU'IL** me seroit doux, ô mon aimable Sauveur! d'être du nombre de ces heureux Chrétiens, à qui la pureté de conscience et une tendre piété permettent d'approcher tous les jours de votre sainte table.

Quel avantage pour moi, si je pouvois en ce moment vous posséder dans mon cœur, vous y rendre mes hommages, vous y expo-

ser mes besoins, et participer aux graces que vous faites à ceux qui vous reçoivent réellement ! Mais puisque j'en suis très-indigne, suppléez, ô mon Dieu ! à l'indisposition de mon ame, Pardonnez-moi tous mes péchés ; je les déteste de tout mon cœur, parcequ'ils vous déplaisent. Recevez le désir sincère que j'ai de m'unir à vous. Purifiez-moi d'un seul de vos regards, et mettez-moi en état de vous bien recevoir au plutôt.

En attendant cet heureux jour, je vous conjure, Seigneur, de me faire participant des fruits que la Communion du Prêtre doit produire en tout le peuple fidèle, qui est présent à ce sacrifice. Augmentez ma foi par la vertu de ce divin Sacrement ; fortifiez mon espérance ; épurez en moi la charité ; remplissez mon cœur de votre amour, afin qu'il ne respire plus que vous, et qu'il ne vive plus que pour vous. Ainsi soit il.

#### DERNIERES ORAISONS.

Efforcez-vous de rendre au Sauveur sacrifice pour sacrifice, en devenant la victime de son amour, en lui immolant toutes

les  
les  
rép  
ne  
me

V

fier  
tim  
bon  
de  
de

J  
je f  
du  
cha  
Je  
de t  
que

Bl

r  
mai  
de v  
men  
Fils

les recherches de l'amour-propre, toutes les attentions du respect humain, toutes les répugnances et toutes les inclinations qui ne s'accorderont pas avec l'accomplissement de vos devoirs.

**VOUS** venez, ô mon Dieu ! de vous immoler pour mon salut, je veux me sacrifier pour votre gloire. Je suis votre Victime, ne m'épargnez point. J'accepte de bon cœur toutes les croix qu'il vous plaira de m'envoyer ; je les bénis ; je les reçois de votre main, et les unis à la vôtre.

Je sors purifié par vos saints mystères : je fuirai avec horreur les moindres taches du péché, sur-tout de celui où mon penchant m'entraîne avec plus de violence. Je serai fidèle à votre loi, et je suis résolu de tout perdre et de tout souffrir, plutôt que de la violer.

#### BENEDICTION.

**BENISSEZ**, ô mon Dieu ! ces saintes résolutions ; bénissez-nous tous par la main de votre Ministre, et que les effets de votre bénédiction demeurent éternellement sur nous. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit. Ainsi soit-il.

## DERNIER EVANGILE.

**VERBE** divin, fils unique du Père, lumière du monde venue du Ciel pour nous en montrer le chemin ; ne permettez pas que je ressemble à ce peuple infidèle, qui a refusé de vous reconnoître pour le Messie. Ne souffrez pas que je tombe dans le même aveuglement que ces malheureux qui ont mieux aimé devenir esclaves de Satan, que d'avoir part à la glorieuse adoption d'enfans de Dieu que vous veniez leur procurer.

Verbe fait chair, je vous adore avec le respect le plus profond ; je mets toute ma confiance en vous seul, espérant fermement , que puisque vous êtes mon Dieu, et un Dieu, qui s'est fait homme, afin de sauver les hommes, vous m'accorderez les graces nécessaires pour me sanctifier et vous posséder éternellement dans le Ciel. Ainsi soit-il,

Ne sortez point de l'Eglise sans avoir témoigné votre reconnaissance pour toutes les graces que Dieu vous a faites dans ce sacrifice. Conservez en précieusement le fruit, et faites qu'on demeure convaincu, en vous voyant, que vous avez profité de

la  
ve  
S  
me  
de  
d'a  
et  
fau  
tio  
alle  
ô  
me  
J  
occ  
Je  
la g  
tâch  
par  
dési  
dre  
tend  
le s  
soit-

la mort et de l'immolation d'un Dieu Sauveur.

**SEIGNEUR**, je vous remercie de la grace que vous m'avez faite, en me permettant aujourd'hui d'assister au sacrifice de la sainte Messe, préférablement à tant d'autres qui n'ont pas eu le même bonheur; et je vous demande pardon de toutes les fautes que j'y ai commises par la dissipation et la langueur où je me suis laissé aller en votre présence. Que ce sacrifice, ô mon Dieu ! me purifie pour le passé et me fortifie pour l'avenir.

Je vais présentement avec confiance aux occupations où votre volonté m'appelle. Je me souviendrai toute cette journée de la grace que vous venez de me faire, et je tâcherai de ne laisser échapper aucune parole, aucune action, de ne former aucun désir, ni aucune pensée qui me fasse perdre le fruit de la Messe que je viens d'entendre. C'est ce que je me propose avec le secours de votre sainte grace. Ainsi soit-il.

## AVANT LA CONFESION.

*Demandez à Dieu d'approcher du Sacrement avec les dispositions nécessaires.*

**DIEU** Saint, qui êtes toujours favorablement disposé à recevoir le pécheur, et à lui pardonner, jetez les yeux sur une ame qui retourne à vous de bonne foi, et qui cherche à laver ses taches dans les eaux salutaires de la pénitence. Faites-moi la grace, ô mon Dieu ! d'en approcher avec les dispositions nécessaires. Soyez dans mon esprit, afin que je connoisse tous mes péchés ; soyez dans mon cœur, afin que je les confesse, et que j'en obtienne la rémission.

*invoquez le secours du Saint Esprit pour connoître vos fautes.*

**ESPRIT** Saint, source de lumière, daignez répandre un de vos rayons dans mon cœur, et venez m'aider à connoître mes péchés. Montrez-les moi, Seigneur, aussi distinctement que je les connoîtrai quand, au sortir de cette vie, il me faudra paroître devant vous pour être jugé.

Faites-moi connoître, ô Dieu Saint ! et le mal que j'ai fait, et le bien que j'ai omis. Faites-moi voir le nombre et la grandeur

de mes infidélités dans votre service. Faites que je sache combien de fois, et jusqu'à quel point j'ai offensé le prochain, le tort que je me suis fait à moi-même, et les fautes que j'ai commises contre les devoirs de mon état. Eclairez-moi, et ne souffrez pas, ô Dieu de vérité ! que l'amour criminel que j'ai pour moi me séduise et m'aveugle ; ôtez le voile qu'il me met devant les yeux, afin que rien ne m'empêche de me bien connoître moi-même, et de me faire connoître autant qu'il est nécessaire, à ce qui tient ici votre place.

*Examinez-vous sur les péchés qu'on peut commettre.*

#### CONTRE DIEU.

*Sur la Foi.* Par doutes volontaires, curiosités, superstitions, songes, bonne aventure, lectures défendues, railleries sur les choses saintes, négligence à s'instruire de sa Religion.

*Sur l'Espérance.* Par défiance de la miséricorde de Dieu, présomption de sa bonté ou de nos propres forces, manque de soumission, découragement volontaire, dégout, désespoir.

*Sur la Charité.* Par murmure contre la Providence ; résistance volontaire aux inspirations ; négligence à empêcher le mal quand on le doit et qu'on le peut ; en péchant par respect humain, en partageant son cœur entre Dieu, et quelque autre chose qu'on ne doit pas aimer, ou n'aimer que pour Dieu ; n'aimant pas le prochain pour l'amour de Dieu.

*Sur la Religion.* En omettant ses devoirs de piété, ses prières, la Messe, sa pénitence, ou s'en acquittant mal. En commettant des irrévérences dans l'Eglise, postures immodestes, discours, vue égarée, distractions volontaires. En violant les saints jours de Dimanches et de Fêtes par le travail, ventes ou achats, par les jeux, les divertissemens, les compagnies qui détournent du service de Dieu. En faisant de faux sermens, en mentant ; en prenant le nom de Dieu eu vain : en jurant à la légère ; en manquant à louer Dieu, à lui rendre graces de ses bienfaits, à se soumettre à ses saintes volontés.

#### CONTRE LE PROCHAIN.

*En pensées.* Par jugemens téméraires, mépris de sa personne, et de ses actions.

Par envie, haine, aigreur, aversion, désirs de vengeance. Il faut déclarer si ces sentimens ont été volontaires, s'ils ont duré, s'ils ont paru au dehors, si c'est contre des supérieurs.

*En paroles.* Par des calomnies, par des médisances faites, entendues, non empêchées ; médisances en chansons, livres, écrits et plaidoyers diffamatoires. Il faut dire par quel motif on les a faites, devant combien de personnes, si elles sont de conséquence et préjudiciables. Par discours contre la charité ; rapports mal-à-propos, vrais ou faux ; semence de divisions, raillerie, mépris. Par mauvais conseils, flatteries, applaudissemens au mal. Par faux témoignages, déclaration du secret ou des fautes d'autrui. Par contumélies, reproches, paroles outrageantes, imprécations, malédictions.

*En actions.* Par l'injuste détention du bien d'autrui ; contrats, prêts usuraires ; tromperies ou infidélités dans les marchés, ventes, achats, jeux, ouvrages, commissions. en falsifiant, survendant ; se compensant, s'appropriant des restes, laissant dépérir ; déroband recélant, ou achetant une chose

dérobéc ; en négligeant l'ouvrage, en donnant ou détournant des biens de communauté. Par scandale, complaisance, criminelle, mauvais exemple.

*En omissions.* Par négligence à restituer, à réparer des médisances ; à se réconcilier ; à s'acquitter de ses devoirs ; (de mari et d'épouse) amour, fidélité, respect, déférence, soumission, support, patience ; (de pere et de mère, de maître et de maîtresse,) instruction, bon exemple, correction, établissement, justice, charité ; (d'enfant, de domestique,) respect, amour, obéissance, secours, fidélité : (de magistrats, de gens de justice, d'ouvriers, &c.)

#### CONTRE SOI-MEME.

*Par orgueil.* En s'estimant trop ; en parlant avantageusement de soi ; recherchant les honneurs ; ayant pour soi une vaine complaisance, et du mépris pour les autres, trompant le monde par hypocrisie, et par une modestie affectée.

*Par avarice.* En ne faisant pas des aumônes selon son pouvoir ; en s'attachant trop aux biens de la vie ; en s'inquiétant trop pour l'avenir ; en se refusant, et refusant à d'autres le nécessaire.

*Par envie.* En méprisant et décriant les autres ; en se réjouissant du mal, et s'affligeant du bien qui leur arrive ; en souhaitant avec jalousie ce qu'ils ont.

*Par impureté.* En pensées deshonnêtes et volontaires, s'y arrêtant négligemment, y prenant plaisir, soit qu'on désire de faire le mal qu'on pense, soit qu'on n'en ait aucun désir, mais que l'on s'en tienne à une simple complaisance. Il faut dire si elles ont causé des mouvemens déréglés. En paroles ; disant ou entendant avec plaisir des paroles sales, ou à double sens ; en chantant des airs dissolus, en y prêtant l'oreille ; en entretenant des conversations trop libres et trop familières, surtout avec différent sexe, on en les souffrant dans ceux qu'on doit reprendre. En regards : considérant par curiosité et par sensualité, de mauvais objets, comme tableaux, mauvais livres ; en allant ou menant les autres dans des assemblées criminelles ou dangereuses ; en s'exposant à l'occasion de pécher, ou en la donnant aux autres, comme de prêter de mauvais livres, de porter des habits immodestes et peu fermés. En actions : prenant sur soi ou sur les autres des libertés sensuelles ; en les permettant ; baisers las-

cifs, attouchemens secrets et infâmes habitudes, &c.

Il faut tout exprimer, et le plus modestement qu'il se peut, déclarer les circonstances qui changent ou qui augmentent le péché : et dire si l'on a employé ou négligé les moyens de se défaire d'une si dangereuse et si damnable passion. Bien examiner ce qui est volontaire ou involontaire ; ce qui est de pure négligence ou de goût et de complaisance en cette matière ; le nombre de péchés, le tems que l'habitude a duré, l'occasion qu'on y a donnée, avec qui l'on a péché ou désiré de pécher, sans néanmoins nommer personne, &c.

*Par gourmandise.* En mangeant ou buvant avec excès, en y excitant les autres ; fréquentant les cabarets, au lieu d'être à l'Office divin, ou de travailler ; cherchant à satisfaire ses appétits ; mangeant sans règle, et avec sensualité, manquant aux jeûnes ou abstinences.

*Par colère* En se laissant aller au dépit et à l'emportement, sans se retenir : disant des paroles injurieuses, donnant des malédictions, souhaitant du mal ; donnant occasion aux autres de s'emporter : se que-

re  
lèr  
bu  
les  
d'i  
fré  
ser  
l'us  
des  
règ  
tem  
L  
on p  
la L  
T  
Q  
mèn  
aprè  
les p  
en v  
conr  
et a  
offen

rellant, frappant, persévérant dans sa colère, refusant de pardonner, et de contribuer à la réconciliation. Les enfans et les domestiques doivent s'accuser des sujets d'impatience qu'ils ont donnés.

*Par paresse.* En se négligeant sur la fréquentation des Sacremens, la Prière, les sermons, la mortification de ses passions, l'usage des moyens de se corriger, la fuite des occasions, l'étude de ses devoirs, le règlement de son tems et de ses affaires temporelles, le soin de l'éternité.

*Pour une confession ordinaire et fréquente, on peut se contenter du petit examen qui est à la Prière du soir, page 16.*

*Témoignez votre douleur par un Acte de Contrition.*

**QUEL** sujet de confusion pour moi, ô mon Dieu ! de tomber toujours dans les mêmes fautes, si souvent, si facilement, et après vous avoir tant de fois promis de ne les plus commettre ! Ai-je bien pu pécher en votre présence, pour si peu de chose, connoissant combien le péché vous déplaît, et abusant même de vos bienfaits pour vous offenser ? O mon Dieu ! mon Père, le

meilleur et le plus patient de tous les Pères !  
apaisez votre colère, pardonnez-moi, et  
ne me punissez pas selon la rigueur de  
votre justice.

Laissez-vous toucher, ô mon Dieu ! par  
les regrets d'un cœur véritablement contrit,  
d'un cœur plus touché de ses fautes, pour  
le déplaisir que vous en avez reçu, que  
pour la peine qu'elles ont méritée. Lais-  
sez-vous toucher par les regrets d'un cœur  
sincèrement affligé de vous avoir déplu,  
vous qui êtes infiniment bon, et si digne  
d'être aimé.

Pardon mon Dieu, pour tout le mal que  
j'ai commis et que j'ai fait commettre ;  
pardon pour tout le bien que je n'ai pas  
fait, et que je devois faire, ou que j'ai mal  
fait : pardon pour tous les péchés que je  
connois et que je ne connois pas. Je les  
déteste, je les désavoue ; je voudrois les  
effacer de mon sang, et réparer, au prix  
même de tout ce que j'ai de plus cher, le  
déplaisir qu'ils vous ont causé.

O, si mes regrets pouvoient égaler mes  
fautes ! Suppléez à ma douleur, Sauveur  
agonisant dans le jardin des Olives, mettez  
dans mon cœur une goutte de cette mer

d'a  
né  
tris

J

f

eu

mo

pou

gra

et p

pla

sou

culi

lice

ave

J

des

votr

par

bou

vou

avis

à v

dans

je lu

d'amertume dont votre ame fut alors pénétrée ; que je sois triste de mon péché, et triste jusqu'à la mort.

*Formez un bon Propos.*

**JE** devois plutôt mourir, que de vous offenser, ô mon Dieu ! mais puisque j'ai eu ce malheur, et que le passé n'est plus à moi, je vais prendre de si fortes résolutions pour l'avenir, qu'avec le secours de votre grace, je serai désormais sur mes gardes, et plus attentif à ne rien faire qui vous déplaie. J'éviterai avec soin le péché, les sources et les occasions du péché, et particulièrement de celui que l'habitude, la malice, ou la foiblesse me font commettre avec plus de facilité.

Je veux sincèrement me servir pour cela des moyens qui me seront suggérés par votre Ministre, dont j'écouterai toutes les paroles, comme si elles sortoient de votre bouche ; pleinement persuadé que c'est vous qui me parlez par la sienne dans les avis salutaires qu'il me donne, et que c'est à vous que je répons, et que je promets, dans les réponses et dans les promesses que je lui fais.

*Espérez en la miséricorde de Dieu.*

**JE** sais, ô mon Dieu ! jusqu'à quel point je vous ai offensé, et ce que je devois attendre de votre indignation, si votre infinie miséricorde, es les mérites de Jésus-Christ mon Sauveur, n'appaisoient votre justice, et ne sollicitoient ma grace auprès de vous.

Non, mon Dieu, vous ne rejetterez pas la prière que ce Fils aimable et innocent vous fait pour un coupable qui connoît ses fautes, et qui va les déclarer au Ministre à qui vous avez donné le pouvoir de les remettre.

C'est dans cette espérance, ô Dieu de bonté ! que je me présente au sacré Tribunal ; plein de confiance, qu'en m'accusant de mes péchés entièrement, sincèrement, et avec humilité, vous ratifierez dans le Ciel la sentence d'absolution qui sera prononcée en ma faveur sur la terre.

*Recommandez-vous à la Ste. Vierge et à  
l'Ange Gardien.*

**VIERGE** sainte, Mère de grace, Mère de miséricorde, et Refuge assuré des pauvres pécheurs, intercédez en ce moment

pour moi ; afin que la Confession que je vais faire, ne me rende pas plus criminel ; mais que j'y trouve au contraire le pardon de tout le passé, et les graces nécessaires pour ne plus pécher à l'avenir.

Mon bon Ange, fidèle et zélé gardien de mon ame, qui avez été témoin de mes chûtes, aidez-moi à m'en relever, et faites que je trouve dans ce Sacrement la grace de ne plus retomber. Ainsi soit-il.

Approchez du confessionnal avec le recueillement, le silence, et la modestie que vous auriez, si Jésus-Christ, visiblement et en personne, étoit à la place du Prêtre, et que vous dussiez vous confesser à lui. Tenez-vous en sa présence dans les sentimens de confusion, de douleur, et de patience d'un criminel qui paroît devant son Juge. Peut-on s'humilier assez, quand on a mérité l'enfer, et qu'on cherche à obtenir sa grace ?

---

PRIERES

APRES LA CONFESSION.

*Formez un Acte de Foi sur les effets du Sacrement.*

**O**SEROIS-je me le persuader, ô mon Dieu ! que de criminel que j'étois, il

n'y a qu'un moment, me voici, par la grace du Sacrement, justifié, et entièrement lavé de mes taches ? Oui, Dieu de bonté, je viens d'être absous, et cette sentence de miséricorde me remet dans vos bonnes grâces, si, comme je le souhaite, et que j'espère l'avoir fait, j'y ai apporté les dispositions nécessaires.

C'est l'effet du sang précieux que vous avez répandu pour moi, aimable Rédempteur des hommes. C'est à vos plaies sacrées, dont la vertu a guéri les miennes, que je dois ma réconciliation et mon salut.

*Remerciez Dieu.*

**O MON** ame ! remercie le Seigneur ton Dieu, et reconnois les prodiges de sa miséricorde à ton égard. Pour d'effroyables supplices auxquels tu étois justement condamnée, ce Dieu de bonté veut bien se contenter d'une satisfaction légère, pardonner tout, et oublier tout. Mon Dieu, il faut être ce que vous êtes, un Dieu plein de douceur, plein de miséricorde, pour en user ainsi envers de si misérables créatures.

Où vous êtes bon, ô mon Dieu ! j'en fais aujourd'hui une expérience bien douce. Mais comment pourrai-je vous en témoig-

ne  
pu  
c'e  
jou  
c'es  
infi  
J  
et j  
vie  
de t  
aim

R  
M  
e

nouv  
une  
mett  
Dieu  
de c  
grace  
cher,  
fais d  
et su  
moi d  
Je  
faire  
bonne

ner ma reconnoissance ? Le moins que je puisse, ô divin Réparateur de mon ame ! c'est de vous offrir aujourd'hui, et tous les jours de ma vie, un sacrifice de louanges, c'est de bénir et d'exalter sans cesse votre infinie miséricorde.

Je le fais de tout mon cœur, mon Dieu ! et je le ferai jusqu'à la mort. Toute ma vie je glorifierai un Dieu si bon, le meilleur de tous les maîtres, le plus doux et le plus aimable de tous les Pères.

*Réitérez la résolution de ne plus pécher.*

**MON** Dieu, ce que vous venez de faire en ma faveur, m'inspire une haine toute nouvelle pour le péché, et me fait prendre une nouvelle résolution de n'en plus commettre. Je vous conjure donc, ô mon Dieu ! d'augmenter en moi le désir que j'ai de changer de vie. Fortifiez par votre grace la résolution où je suis de ne plus pécher, et rendez efficace le propos que je fais d'éviter toutes les occasions du péché, et sur tout du péché qui vous déplaît en moi depuis si long-tems.

Je vais commencer, ô mon Dieu ! et faire voir dès ce moment, que j'ai eu le bonheur de me réconcilier avec vous. On

s'apercevra dès aujourd'hui, par la régularité de ma conduite, que vous êtes avec moi. J'en prendrai tous les moyens ; je me ferai pour cela les dernières violences ; je me combattrai sans cesse. Sûr de votre secours, et de la victoire, plus sûr encore que si j'ai assez de courage pour triompher de moi-même sur la terre, j'aurai le bonheur de régner éternellement avec vous dans le Ciel. Ainsi soit-il.

Ne différez pas à faire la pénitence qui vous a été enjointe. Mais pour témoigner à Dieu que votre retour est sincère, recherchez les causes de vos péchés, et voyez comment vous pourrez les retrancher. Prévoyez les occasions que vous pourrez avoir de retomber dans vos fautes ordinaires. Prenez en ce moment une forte résolution de les éviter, et condamnez-vous dès à présent à quelque pénitence, que vous exécuterez à toutes fois que vous y retomberez.

---

 PRIERES

AVANT LA SAINTE COMMUNION.

ACTE DE FOI.

**DIEU** du ciel et de la terre, Sauveur des hommes, vous venez à moi, et j'aurai le

bo  
cr  
vie  
cr  
da  
mo  
qu  
d'è  
.  
plu  
pre  
vez  
Je  
ma  
mes  
son  
J  
mor  
aidé  
souf  
poin  
V  
tor...  
mean  
V  
mon  
mon

bonheur de vous recevoir ! Qui pourroit croire un semblable prodige, si vous ne l'aviez dit vous-même ! Oui, Seigneur, je crois que c'est vous-même qui, étant né dans une crèche, avez voulu mourir pour moi sur une croix ; et qui, tout glorieux que vous êtes dans le ciel, ne laissez pas d'être caché sous ces espèces adorables.

Je le crois, mon Dieu, et je m'en tiens plus assuré que si je le voyois de mes propres yeux. Je le crois, parce que vous l'avez dit, et que j'adore votre sainte parole. Je le crois ; et malgré ce que mes sens et ma raison peuvent me dire, je renonce à mes sens et à ma raison pour me captiver sous l'obéissance de la Foi.

Je le crois, et s'il falloit souffrir mille morts pour la confession de cette vérité, aidé de votre grace, ô mon Dieu ! je les souffrirois, plutôt que de démentir sur ce point ma croyance et ma religion.

*Vere tu es Deus absconditus, Deus Salvator.... Credo Domine, adjuva incredulitatem meam.* Isaie 45. Marc 9.

Vous êtes véritablement un Dieu caché, mon Sauveur ! Je crois, Seigneur, aidez mon incrédulité.

## ACTE D'HUMILITE'.

**QUI** suis-je, ô Dieu de gloire et de Majesté ! qui suis-je pour que vous daigniez jeter les yeux sur moi ? D'où me vient cet excès de bonheur, que mon Seigneur et mon Dieu veuille venir à moi ? Moi, pécheur, moi ver de terre, moi plus méprisable que le néant, approcher d'un Dieu si saint ! manger le pain des Anges ! me nourrir d'une chair divine ! Ah, Seigneur, je ne le mérite pas, je n'en serai jamais digne !

Roi du Ciel, Auteur et Conservateur du monde, Monarque universel, je m'anéantis devant vous, et je voudrais pouvoir m'humilier aussi profondément pour votre gloire, que vous vous abaissez dans ce Sacrement pour l'amour de moi. Je reconnois avec toute l'humilité possible, et votre souveraine grandeur, et mon extrême bassesse ; la vue de l'une et de l'autre me jette dans une confusion que je ne puis exprimer ô mon Dieu ! Je dirai seulement avec une humble sincérité, que je suis très-indigne de la grace que vous daignez me faire aujourd'hui.

*Uudè hoc mihi? Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum. Luc. 1. Mat. 8.*

D'où me vient ce bonheur ?...Non, Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez en moi.

## ACTE DE CONTRITION.

**VOUS** venez à moi, Dieu de bonté et de miséricorde ! Hélas ! mes péchés devroient bien plutôt vous en éloigner, mais je les désavoue en votre présence, ô mon Dieu ! Sensible au déplaisir qu'ils vous ont causé, touché de votre infinie bonté, résolu sincèrement de ne les plus commettre, je les déteste de tout mon cœur, et vous en demande très-humblement pardon. Pardonnez-les moi, mon Père, mon aimable Père ; puisque vous m'aimez encore jusqu'à permettre que je m'approche aujourd'hui de vous, pardonnez-les moi.

Je suis déjà lavé comme je l'espère, par le Sacrement de Pénitence ; mais lavez-moi, Seigneur, encore davantage ; purifiez-moi des moindres souillures : créez en moi un cœur nouveau, et renouvelez jusqu'au fond de mes entrailles cet esprit d'innocence qui me mette en état de vous recevoir dignement.

*Amplius lava me ab iniquitate mea... Cor mundum crea in me Deus, et spiritum rectum innova in visceribus meis. Ps. 50.*

Purifiez-moi, Seigneur, de mes iniquités... Créez en moi un cœur pur, et renouvelez l'esprit de justice et de vertu au fond de mon ame.

#### ACTE D'ESPERANCE.

**VOUS** venez, à moi, divin Sauveur des ames ! que ne doisje pas attendre de celui qui se donne entièrement à moi ?

Je me présente donc à vous, ô mon Dieu ! avec toute la confiance que m'inspirent votre puissance infinie, et votre infinie bonté. Vous connoissez tous mes besoins, vous pouvez les soulager, vous le voulez ; vous m'invitez d'aller à vous : vous me promettez de me secourir. Hé bien, mon Dieu, me voici, je viens sur votre parole. Je me présente à vous avec toutes mes foiblesses, mon aveuglement et mes misères ; et j'espère que vous me fortifierez, que vous m'éclairerez, que vous me soulagerez, que vous me changerez.

Je l'espère sans crainte d'être trompé dans mes espérances. Car n'êtes-vous pas,

ô  
qua  
dan  
ser  
L  
Don  
Jea  
J  
vou  
que

ES  
O  
niez  
O v  
serv  
vou  
joie  
mon  
G  
vou  
pab  
sans  
sup  
ique  
mon  
Die

ô mon Dieu ! le maître de mon cœur ? Et quand mon cœur sera-t-il plus absolument dans votre disposition, que quand vous y serez une fois entré ?

*Ecce Deus meus, fiducialiter agam in eo...  
Domine, Ecce quem amas infirmatur. Ps. 11.  
Jean. 11.*

Je mets, Seigneur, toute ma confiance en vous... Vous le voyez, ô mon Dieu ! celui que vous aimez est malade.

#### ACTE DE DESIR.

**EST**-il donc possible ; ô Dieu de bonté ! que vous veniez à moi et que vous y veniez avec un désir infini de m'unir à vous ? O venez, le bien aimé de mon cœur, venez servir de nourriture à mon âme. Que je vous voie, ô le Dieu de mon cœur, ma joie, mes délices, mon amour, mon Dieu, mon tout !

Qui me donnera des ailes pour voler vers vous ? Mon âme, éloignée de vous, incapable d'être remplie que de vous, languit sans vous, vous souhaite avec ardeur, et soupire après vous ô mon Dieu ! mon unique bien, ma consolation, ma douceur, mon trésor, mon bonheur et ma vie, mon Dieu et mon tout.

Venez donc, aimable Jésus, et quelque indigne que je sois de vous recevoir, dites seulement une parole, je serai purifié. Mon cœur est prêt ; et s'il ne l'étoit pas, d'un seul de vos regards vous pouvez le préparer, l'attendrir, l'enflammer. Venez, Seigneur Jésus, venez.

*Veni, Domine, Jesu... Desiderat anima mea ad te, Deus. Ap. 22. Ps. 41.*

Venez, Seigneur Jésus... Mon ame est enflammée du désir de vous posséder.

#### PRIERES

##### APRES LA COMMUNION.

En ce moment où la plénitude de la Divinité habite corporellement en vous, entrez avec la sainte Vierge dans une méditation profonde sur les merveilles qui s'opèrent en vous : regardez-vous comme le Tabernacle vivant où réside le Saint des Saints. Arrêtez par cette pensée toutes les distractions de votre esprit, et tenez-vous dans un parfait recueillement.

##### ACTE D'ADORATION.

**ADORABLE** Majesté de mon Dieu devant qui tout ce qu'il a y de plus grand

dans le Ciel et sur la Terre se reconnoît indigne de paroître ! que puis-je faire ici en votre présence, si ce n'est de me taire, et de vous honorer dans le plus profond anéantissement de mon ame.

Je vous adore, ô Dieu Saint ! Je rends mes justes hommages à cette Grandeur Suprême, devant laquelle tout genou fléchit, en comparaison de laquelle toute puissance n'est que foiblesse, toute prospérité que misères, et les plus éclatantes lumières que ténèbres épaisses.

A vous seul, grand Dieu, Roi des siècles, Dieu immortel, à vous seul appartient tout honneur et toute gloire. Gloire, honneur, salut et bénédiction à celui qui vient au nom du Seigneur. Béni soit le Fils éternel du très-haut, qui daigne s'unir aujourd'hui si intimement à moi, et prendre possession de mon cœur.

*Benedictus qui venit in nomine Domini...  
Tu solus Dominus, tu solus altissimus, Jesu  
Christe. Math. 21. Cant. Angel.*

Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur... Vous seul, ô Jésus ! êtes le Seigneur et le Très-Haut.

## ACTE D'AMOUR.

*J'AI* donc afin le bonheur de vous posséder, ô Dieu d'amour ! Quelle bonté ! Que ne puis-je y répondre ! Que ne suis-je tout cœur pour vous aimer, autant que vous êtes aimable, et pour n'aimer que vous ! Embrassez-moi, mon Dieu ; brûlez, consommez mon cœur de votre amour. Mon bien aimé est à moi. Jésus l'aimable Jésus se donne à moi. Anges du Ciel, Mère de mon Dieu, Saints du Ciel et de la terre, prêtez-moi vos cœurs, donnez-moi votre amour pour aimer mon aimable Jésus.

Oui, je vous aime, ô le Dieu de mon cœur ! je vous aime de toute mon ame ; je vous aime souverainement ; je vous aime pour l'amour de vous, et avec une ferme résolution de n'aimer jamais que vous. Je le jure, je le proteste. Mais assurez vous-même, ô mon Dieu ! ces saintes résolutions dans mon cœur, qui est présentement à vous.

*Dilectus meus mihi, et ego illi. Domine, tu scis, quia amo te. Cant 2. Jean 21.*

Mon bien aimé est à moi, et je suis à lui. Vous savez, Seigneur, que je vous aime.

## ACTE DE REMERCIMENT.

**QUELLES** actions de graces, ô mon Dieu ! pourront égaler la faveur que vous me faites aujourd'hui ? Non content de m'avoir aimé jusqu'a mourir pour moi, Dieu de bonté, vous daignez encore venir en personne m'honorer de votre visite, et vous donner à moi ! O mon ame ! glorifie le Seigneur ton Dieu, reconnois sa bonté, exalte sa magnificence, publie éternellement sa miséricorde. C'est avec un cœur attendri et plein de reconnoissance, ô mon doux Sauveur ! que je vous remercie de la grande grace que vous daignez me faire. J'ai été un infidèle, un lâche, un prévaricateur, mais je ne veux pas être un ingrat. Je veux me souvenir éternellement qu'aujourd'hui vous vous êtes donné à moi ; et marquer par toute la suite de ma vie les obligations excessives que je vous ai, ô mon Dieu ! en me donnant parfaitement à vous.

*Quid retribuam Domino pro omnibus que retribuit mihi !.. Gratias agimus tibi propter magnam gloriam tuam. Ps. 115. Cant. Ang.*

Que vous rendrai-je, Seigneur, pour vos bienfaits? Dans l'admiration de votre gloire infinie, je vous rendrai d'éternelles actions de graces.

ACTE DE DEMANDE.

**VOUS** êtes en moi, source inépuisable de tous biens ! vous y êtes plein de tendresse pour moi, les mains pleines de graces et prêt à les répandre dans mon cœur. Dieu bon, libéral et magnifique, répandez-les avec profusion ; voyez mes besoins, voyez votre pouvoir. Faites en moi ce pour quoi vous y venez ; ôtez ce qui vous déplait dans mon cœur, mettez-y ce qui peut me rendre agréable à vos yeux. Purifiez mon corps ; sanctifiez mon ame ; appliquez-moi les mérites de votre vie et de votre mort : unissez-vous à moi, chaste époux des ames, unissez-moi à vous ; vivez en moi, afin que je vive en vous, que je vive de vous, et à jamais pour vous.

Faites en moi, aimable Sauveur, ce pour quoi vous y venez : accordez-moi les graces que vous savez m'être nécessaires. Accordez les mêmes graces à tous ceux et à celles pour qui je suis obligé de prier. Pourriez-vous, mon aimable Sauveur, me

refuser quelque chose après la grace que vous me faites aujourd'hui de vous donner vous-même à moi ?

*Non dimittam te, nisi benedixeris mihi....  
Fac cum servo tuo secundùm misericordiam  
tuam. Gen. 32. Ps. 118.*

Je ne vous quitterai point, Seigneur, que vous ne m'ayez donné votre bénédiction. Agissez avec votre serviteur selon toute l'étendue de votre miséricorde.

#### ACTE D'OFFRANDE.

**VOUS** me comblez de vos dons. Dieu de miséricorde : et en vous donnant à moi vous voulez que je ne vive plus que pour vous. C'est aussi, ô mon Dieu ! le plus grand de tous mes désirs que d'être entièrement à vous. Oui, je veux que tout ce que j'aurai désormais de pensées, tout ce que je formerai ou exécuterai de desseins, soit dans l'ordre de la parfaite soumission que je vous dois.

Je veux que tout ce qui dépend de moi, santé, forces, esprit, talens, crédit, biens, réputation, ne soient employés que pour les intérêts de votre gloire. Assujettissez-vous donc, ô Roi de mon cœur ! toutes les puissances de mon ame : réglez absolu-

ment sur ma volonté je la soumetts à la vôtre. Après la faveur dont vous m'honorez, je ne souffrirai pas qu'il y ait rien dans moi qui ne soit parfaitement à vous.

*Ego servus tuus, et filius ancillæ tuæ. In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum. Ps. 115 et 30.*

Je suis votre serviteur et le fils de votre servante....Je remets, Seigneur, mon esprit entre vos mains.

#### ACTE DE BON PROPOS.

**O** LE plus patient et le plus généreux de tous les amis ! qu'est-ce qui pouroit désormais me séparer de vous ! Je renonce de tout mon cœur à ce qui m'en avoit éloigné jusqu'ici ; et je me propose avec le secours de votre grace, de ne plus retomber dans mes fautes passées.

Ainsi donc, ô mon Dieu ! plus de pensées, de désirs, de paroles ou d'actions, qui soient le moins du monde contraires à la pudeur ou à la charité : plus d'impatiences, de juremens, de mensonges, de querelles, de médisances : plus d'omissions dans mes devoirs, ni de langueur dans votre service : plus de liaisons sensuelles, ni d'amitiés naturelles : plus d'attache à mes sentimens ni

à n  
les  
plu  
du  
plu  
ma

V  
Jés  
çois  
firm  
que  
sce  
oler  
le c  
et c  
Ain

J  
tuæ  
nov

J  
tion  
Con  
opé  
Pri

DI

à mes commodités, plus de délicatesse sur les mépris et sur les discours des hommes : plus de passion pour l'estime et l'attention du monde. Plutôt mourir ô mon Dieu ! plutôt expirer ici devant vous, que de jamais vous déplaire.

Vous êtes au milieu de mon cœur, divin Jésus : c'est en votre présence que je conçois ces résolutions, afin que vous les confirmiez, et que votre adorable Sacrement que je viens de recevoir, en soit comme le sceau, qu'il ne me soit jamais permis de violer. Confirmez donc, ô Dieu de bonté ! le désir que j'ai d'être uniquement à vous, et de ne plus vivre que pour votre gloire. Ainsi soit-il.

*Juravi et statui custodire judicia justitiæ tuæ... Confirma hoc, Deus, quod operatus es in novis.* Ps. 118 et 67.

J'ai pris, ô mon Dieu ! la ferme résolution d'être fidèle à observer votre loi... Confirmez, Seigneur, ce que vous avez opéré en moi.

---

*Prière pour demander la bénédiction du très-Saint Sacrement.*

**DIVIN** Sauveur de nos ames, qui avez bien voulu nous laisser votre précieux

Corps et votre précieux Sang dans le très-Saint Sacrement de l'Autel : je vous y adore avec un profond respect : je vous remercie très-humblement de toutes les graces que vous nous y faites ; et comme vous y êtes la source de toutes les bénédictions, je vous conjure de les répandre aujourd'hui sur moi, et sur ceux et celles pour lesquels j'ai intention de vous prier.

Mais afin que rien n'arrête le cours de ces bénédictions, ôtez de mon cœur tout ce qui vous déplaît, ô mon Dieu ! pardonnez-moi mes péchés, je les déteste sincèrement pour l'amour de vous ; purifiez mon cœur, sanctifiez mon ame ; bénissez-moi, mon Dieu d'une bénédiction semblable à celle que vous donnez à vos disciples en les quittant pour monter au Ciel. Bénissez-moi d'une bénédiction qui me change, qui me consacre, et qui m'unisse parfaitement à vous ; qui me remplisse de votre esprit, et qui me soit dès cette vie un gage assuré de la bénédiction que vous préparez à vos Eus. Je vous la demande au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

*Psæume 50.*

**MISERERE** meî Deus, secundùm magnam misericordiam tuam.

Et secundùm multitudinem miserationum tuarum: dele iniquitatem meam.

Amplius lava me ab iniquitate meâ; et a peccato meo munda me.

Quoniam iniquitatem meam ego cognosco: et peccatum meum contra me est semper.

Tibi soli peccavi, et malum coram te feci: ut justificeris in sermonibus tuis, et vincas cùm judicaris.

Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum: et in peccatis concepit me mater mea.

Ecce enim veritatem dilexisti: incerta et occulta sapientiæ tuæ manifestasti mihi.

Asperges me hyssopo, et mundabor: lavabis me, et super nivem dealabor.

Auditui meo dabis gaudium et lætitiâ: et exultabunt ossa humiliati.

Averte faciem tuam à peccatis meis: et omnes iniquitates meas dele.

Cor mundum crea in me Deus: et spiritum rectum innova in visceribus meis.

Ne projicias me à facie tuâ: et Spiritum sanctum tuum ne auferas à me.

Redde mihi lætitiâ salutaris tui: et spiritu principali confirma me.

Decebo iniquos vias tuas: et impii ad te convertentur.

Libera me de sanguinibus, Deus, Deus salutis meæ; et exultabit lingua mea justitiâ tuam.

Domine, labia mea aperies: et os meum

annuntiabit laudem tuam.

Quoniam si voluisses sacrificium, dedissem utique: holocaustis non delectaberis.

Sacrificium Deo spiritus contribulatus: cor contritum et humiliatum Deus, non despicias.

Benignè fac, Domine, in bonâ voluntate tuâ Sion: ut ædificentur muri Jerusalem.

Tunc acceptabis sacrificium justitiæ, oblationes et holocausta: tunc imponent super altare tuum vitulos.

Gloria Patria, &c.

LES VEPRES DU DIMANCHE.

**DEUS** in adiutorium meum intende.

Domine ad adiuvandum me festina.

Gloria Patri, &c.

Alleluia, ou, Laus tibi, &c.

*Pseaume 109*

**DIXIT** Dominus Domino meo: sede à dextris meis.

Donec ponam inimicos tuos: scabellum pedum tuorum.

Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion: dominare in medio inimicorum tuorum.

Tecum principium in die virtutis tuæ in splendoribus sanctorum: ex utero ante luciferum genui te.

Juravit Dominus, et non pœnitebit eum: Tu es Sacerdos in æternum secundum ordinem Meichisedech.

Dominus à dextris tuis: confregit in die iræ suæ reges.

Judicabit in nationibus, implebit ruinas :  
conquassabit capita in terrâ multorum.

De torrente in viâ bibet : propterea ex-  
altabit caput.

Gloria Patri, &c:

*Pseaume*, 110.

Le Prophète rend ici graces à Dieu, et le loue sur ses perfections, sur ses ouvrages, et sur les prodiges qu'il a opérés en faveur de son peuple. Ces prodiges n'étoient que la figure de ceux qui ont été depuis opérés en faveur de l'Eglise.

**CONFITEBOR** tibi Domine, in toto  
corde meo : in concilio justorum et con-  
gregatione.

Magna opera Domini : exquisita in om-  
nes voluntates ejus.

Confessio & magnificentia opus ejus : &  
justitia ejus manet in sæculum sæculi.

Memoriam fecit mirabilium suorum, mi-  
sericors & miserator Dominus : escam de-  
dit timentibus se.

Memor erit in sæculum testamenti sui :  
virtutem operum suorum annuntiabit popu-  
lo suo.

Ut det illis hæreditatem Gentium : ope-  
ra manuum ejus veritas & judicium.

Fidelia omnia mandata ejus, confirmata in sæculum sæculi: facta in veritate & æquitate.

Redemptionem misit populo suo : mandavit in æternum testamentum suum.

Sanctum & terribile nomen ejus : initium sapientiæ timor Domini.

Intellectus bonus omnibus facientibus eum ; laudatio ejus manet in sæculum sæculi.

Gloria Patri, &c.

*Pseaume 111.*

Reconnoissons dans ce Pseaume, combien ceux qui servent Dieu seront heureux, et que la perte des impies est inévitable.

**BEATUS** vir qui timet Dominum : in mandatis ejus volet nimis.

Potens in terrâ erit semen ejus : generatio rectorum benedicetur.

Gloria & divitiæ in domo ejus : & justitia ejus manet in sæculum sæculi.

Exortum est in tenebris lumen rectis : misericors, & miserator, & justus.

Jucundus homo qui miseretur & commodat, disponet sermones suos in judicio : quia in æternum non commovebitur.

In memoriâ æternâ erit justus : ab auditione malâ non timebit.

Paratum cor ejus sperare in Domino, confirmatum est cor ejus : non commovebitur donec despiciat inimicos suos.

Dispersit, dedit pauperibus, justitia ejus manet in saeculum saeculi : cornu ejus exaltabitur in gloriâ.

Peccator videbit, et irascetur, dentibus suis fremet et tabescet : de derisum peccatorum peribit.

Gloria Patri, &c.

*Pseaume 112.*

Le Prophète nous exhorte à louer Dieu, qui, étant infiniment élevé, ne laisse pas d'avoir soin des moindres choses.

**LAUDATE** pueri Dominum : laudate nomen Domini.

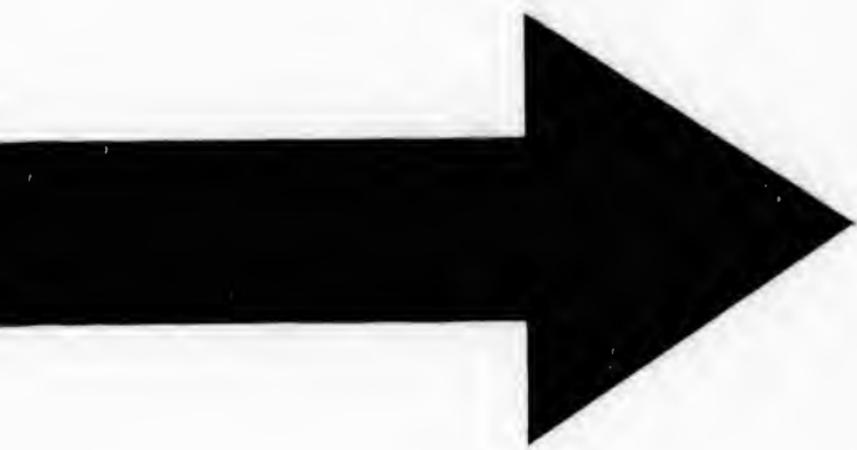
Sit Nomen Domini benedictum : ex hoc nunc, & usque in saeculum.

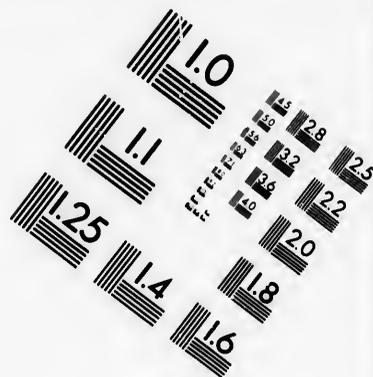
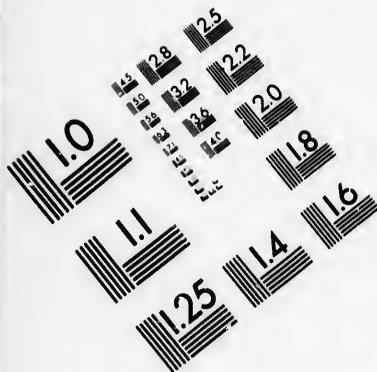
A solis ortu usque ad occasum : laudabile Nomen Domini.

Excelsus super omnes gentes Dominus : et super cœlos gloria ejus.

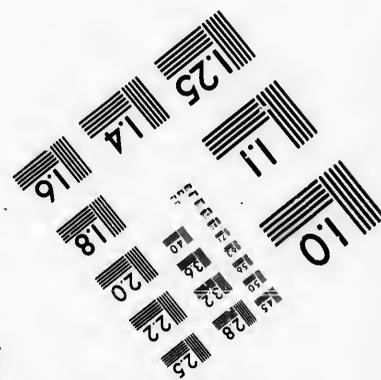
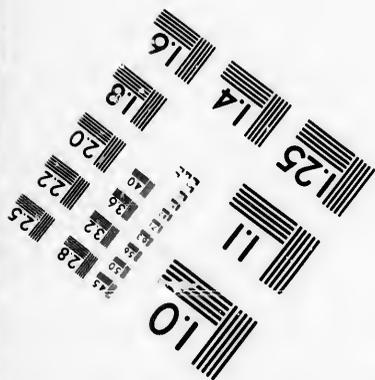
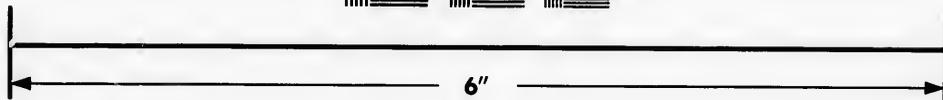
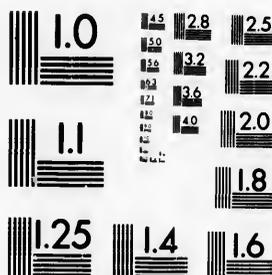
Quis sicut Dominus Deus noster, qui in altis habitat : et humilia respicit in cœlo & in terrâ ?







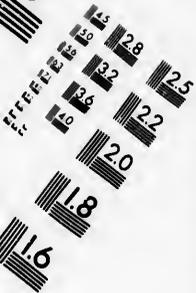
**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WES MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.0



11



Suscitans à terrâ inopem : et de stercore  
erigens pauperem.

Ut collocet eum cum principibus : cum  
principibus populi sui.

Qui habitare facit sterilem in domo :  
matrem filiorum laetantem.

Gloria Patri, &c.

*Pseaume 113.*

David expose ici les merveilles que Dieu  
a faites en tirant son peuple de l'Égypte.  
Il y fait voir quelle est la vanité des I-  
doles, et que Dieu protège ceux qui sont  
à lui.

*IN* exitu Israël de Ægypto : domus Jacob  
de populo barbaro.

Facta est Judaea sanctificatio ejus : Is-  
raël potestas ejus.

Mare vidit, & fugit : Jordanis conversus  
est retrorsùm.

Montes exultaverunt ut arietes : et colles  
sicut agni ovium.

Quid est tibi mare quod fugisti : et tu  
Jordanis, quia conversus es retrorsùm ?

Montes exultastis sicut arietes : et colles  
sicut agni ovium ?

A facie Domini mota est terra : à facie  
Dei Jacob.

Qui convertit petram in stagna aquarum ;  
et rupem in fontes aquarum.

Non nobis Domine, non nobis : sed no-  
mini tuo da gloriam.

Super misericordiâ tuâ, et veritate tuâ :  
nequandò dicant gentes, Ubi est Deus eo-  
rum ?

Deus autem noster in cœlo : omnia  
quæcumque voluit, fecit.

Simulacra gentium argentum et aurum :  
opera manuum hominum.

Os habent, et non loquentur : oculos  
habent, et non videbunt.

Aures habent, et non audient : nares ha-  
bent, et non odorabunt.

Manus habent, et non palpabunt, pedes  
habent, et non ambulabunt : non clama-  
bunt in gutture suo.

Similes illis fiant qui faciunt ea : et om-  
nes qui confidunt in eis.

Domus Israël speravit in Domino : adju-  
tor eorum et protector eorum est.

Domus Aaron speravit in Domino : adju-  
tor eorum et protector eorum est.

Qui timent Dominum, speraverunt in  
Domino : adjutor eorum & protector eo-  
rum est.

Dominus memor fuit nostri : & benedixit nobis.

Benedixit domui Israël : benedixit domui Aaron.

Benedixit omnibus qui timent Dominum : pusillis cum majoribus.

Adjiciat Dominus super vos : super vos & super filios vestros.

Benedicti vos à Domino : qui fecit cœlum & terram.

Cœlum cœli Domino : terram autem dedit filiis hominum.

Non mortui laudabunt te Domine : neque omnes qui descendunt in infernum.

Sed nos qui vivimus, benedicimus Domino : ex hoc nunc & usque in sæculum.

Gloria Patri, &c.

CAPITULE.

**BENEDICTUS** Deus & Pater Domini nostri Jesu Christi, Pater misericordiarum, & Deus totius consolationis, qui consolatur nos in omni tribulatione nostrâ. R. Deo gratias.

*Hymne.*

**LUCIS** Creator optime,  
Lucem dierum proferens,

Il  
que  
Can  
es m  
fond  
**M.**  
salut

Primordiis lucis novæ,  
Mundi parans originem.

Qui mane junctum vesperi  
Diem vocari præcipis,  
Tetrum chaos illabitur,  
Audi preces cum fletibus.

Ne mens gravata crimine,  
Vitæ fit exul munere,  
Dùm nil perenne cogitat,  
Seseque culpâs illigat.

Cœlorum pulset intimum :  
Vitale tollat præmium :  
Vitemus omne noxium :  
Purgemus omne pessimum.

Præsta Pater piissime,  
Patrique compar Unice,  
Cum Spiritu Paraclito  
Regnans per omne sæculum.

Amen.

CANTIQUE DE LA VIERGE, LUC. 1.

Il faut entrer dans les mêmes sentimens  
que la Ste. Vierge, lorsqu'elle a proféré ce  
Cantique ; reconnoitre avec elle les grand-  
es miséricordes de Dieu, et s'humilier pro-  
fondément devant sa Divine Majesté.

**MAGNIFICAT** anima mea Dominum.

Et exultavit spiritus meus ; in Deo  
salutari meo.

Quia respexit humilitatem ancillae suae :  
 ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes  
 generationes.

Quia fecit mihi magna qui potens est : &  
 sanctum nomen ejus.

Et misericordia ejus à pro genie in proge-  
 nies : timentibus eum.

Fecit potentiam in brachio suo : disper-  
 sit superbos mente cordis sui.

Deposuit potentes de sede : & exaltavit  
 humiles.

Esurientes implevit bonis : & divites di-  
 misit inanes.

Suscepit Israël puerum suum, recordatus  
 misericordiae suae.

Sicut locutus est ad Patres nostros : A-  
 braham, et semini ejus in saecula.

Gloria Patri, &c.

## COMPLIES.

**CONVERTE** nos Deus salutaris noster.

Et averte iram tuam à nobis.

Deus in adjutorium meum intende. Do-  
 mine ad adjuvandum me festina. Gloria  
 Patri, &c. Alleluia, ou, Laus tibi Domine,  
 &c.

*Pscaume 4.*

Que les hommes doivent cesser d'aimer

le mensonge, et se repentir de leurs péchés du fond du cœur. Dieu est notre lumière et notre joie. Le monde cherche les biens temporels, mais le vrai repos n'est qu'en Dieu seul.

**CUM** invocarem, exaudivit me Deus justitiæ meæ : in tribulatione dilatasti mihi.

Miserere mei : et exaudi orationem meam.

Filii hominum usquequò gravi corde : ut quid diligitis vanitatem, et quaeritis mendacium ?

Et scitote quoniam mirificavit Dominus sanctum suum : Dominus exaudiet me, cùm clamavero ad eum.

Irascimini, et nolite peccare : quæ dicitis in cordibus vestris, in cubilibus vestris compungimini.

Sacrificate sacrificium justitiæ, et sperate in Domino : multi dicunt, Quis ostendit nobis bona ?

Signatum est super nos lumen vultûs tui Domine : dedisti laetitiam in corde meo.

A fructu frumenti, vini, et olei sui : multiplicati sunt.

In pace in idipsum : dormiam, et requiescam.

Quoniam tu Domine singulariter in spe:  
constituisti me.

Gloria Patri, &c.

*Pseaume 30.*

L'Ame invoque Dieu et se remet entre  
ses mains. Elle exhorte les hommes qui  
lui sont fidèles, à l'aimer toujours, et à es-  
pérer en lui.

**I**n te Domine speravi, non confundar in  
aeternum : in justitiâ tuâ libera me.

Inclina ad me aurem tuam : accelera ut  
eruas me.

Esto mihi in Deum protectorem, et in  
domum refugii : ut salvum me facias.

Quoniam fortitudo mea, et refugium me-  
um es tu : et propter nomen tuum deduces  
me, et enutries me.

Educes me de laqueo hoc quem abscon-  
derunt mihi : quoniam tu es protector  
meus.

In manus tuas commendo spiritum meum :  
redemisti me Domine Deus veritatis.

Gloria Patri, &c.

*Pseaume 90.*

Combien ceux qui sont sous la protection  
de Dieu, sont à couvert de toutes sortes de  
périls.

**QUI** habitat in adjutorio Altissimi : in protectione Dei cœli commorabitur.

Dicet Domino, Susceptor meus es tu, et refugium meum : Deus meus, sperabo in eum.

Quoniam ipse liberavit me de laqueo venantium : et à verbo aspero.

Scapulis suis obumbrabit tibi : et sub pennis ejus sperabis.

Scuto circumdabit te veritas ejus : non timebis à timore nocturno.

A sagittâ volante in die, à negotio perambulante in tenebris : ab incursu, et dæmonio meridiano.

Cadent à latere tuo mille, et decem millia à dextris tuis : ad te autem non appropinquabit.

Verumtamen oculis tuis considerabis : et retributionem peccatorum videbis.

Quoniam tu es, Domine spes mea : altissimum posuisti refugium tuum.

Non accedet ad te malum : et flagellum non appropinquabit tabernaculo tuo.

Quoniam Angelis suis mandavit de te : ut custodiant te in omnibus viis tuis.

In manibus portabunt te : ne fortè offendas ad lapidem pedem tuum.

Super aspidem et basiliscum ambulabis :  
et conculcabis leonem et draconem.

Quoniam in me speravit, liberabo eum :  
protegam eum, quoniam cognovit nomen  
meum.

Clamabit ad me, et ego exaudiam eum :  
cum ipso sum in tribulatione, eripiam eum,  
et glorificabo eum.

Longitudine dierum replebo eum : et os-  
tendam illi salutare meum.

Gloria Patri, &c.

*Pseaume 133.*

L'Eglise exhorte tous ceux qui servent  
Dieu, à le bénir et à l'honorer durant le  
jour et durant la nuit.

**ECCE** nunc benedicite Dominum : omnes  
servi Domini.

Qui statis in domo Domini : in atriis do-  
mûs Dei nostri.

In noctibus extollite manus vestras in  
sancta : & benedicite Dominum.

Benedicat te Dominus ex Sion : qui fecit  
cœlum & terram.

Gloria Patri, &c.

*Ant.* Miserere mei Domine, & exaudi  
orationem meam.

TU  
s  
ne c  
R. L  
v.  
men  
v.  
Com  
Glo  
ne, c  
v. c  
R.  
nos.  
An

*Hymne.*

**TE** lucis ante terminum  
 Rerum Creator poscimus,  
 Ut solitâ clementiâ  
 Sis præsul ad custodiam.  
 Procul recedant somnia,  
 Et noctium phantasmata :  
 Hostemque nostrum comprime,  
 Ne polluantur corpora.  
 Præsta Pater omnipotens,  
 Per Jesum Christum Dominum,  
 Qui tecum in perpetuum,  
 Regnat cum Sancto Spiritu. Amen.

CHAPITRE. *Jérém.* 14.

**TU** autem in nobis es Domine, et nomen  
 sanctum tuum invocatum est super nos :  
 ne derelinquas nos Domine Deus noster.  
 R. Deo gratias.

v. *Bref.* In manus tuas Domine, Com-  
 mendo spiritum meum. R. In manus, &c.  
 v. Redemisti nos Domine Deus veritatis.  
 Commendo spiritum meum.

Gloria Patri, &c. In manus tuas, Domi-  
 ne, commendo spiritum meum.  
 v. Custodi nos Domine ut pupillam oculi.

R. Sub umbrâ alarum tuarum protege  
 nos.

*Ant.* Salva nos.

*Cantique de Siméon. Luc. 2.*

**NUNC** dimittis servum tuum Domine :  
secundùm verbum tuum, in pace.

Quia viderunt oculi mei : salutare tuum.

Quod parasti ; ante faciem omnium populorum.

Lumen ad revelationem gentium : et gloriam plebis tuae Israël.

Gloria Patri, &c.

*Ant.* Salva nos Domine vigilantes, custodi nos dormientes ; ut vigilemus cum Christo, et requiescamus in pace.

## OREMUS.

**VISITA**, quaesumus, Domine, habitationem istam, et omnes insidias inimici ab eâ longè repelle : Angeli tui sancti habitent in eâ, qui nos in pace custodiant, et benedictio tua sit super nos semper ; Per Dominum nostrum Jesum Christum, &c.

## ANTIENNES A LA SAINTE VIERGE.

*Depuis l'Avent jusqu'à la Présentation de  
notre Seigneur.*

**ALMA** Redemptoris mater, quae pervia caeli porta manes, et stella maris, suc-

curre cadenti, surgere qui curat populo :  
tu quae gennisti, uaturâ mirante, tuum  
sanctum Genitorem, Virgo priùs ac poste-  
riùs, Gabrielis ab ore sumens illud ave,  
peccatorum miserere.

v. Angelus Domini nuntiavit Mariae.

r. Et concepit de Spiritu Sancto.

## OREMUS.

**GRATIAM** tuam, quaesumus Domine,  
mentibus nostris iufunde : ut qui, An-  
gelo nuntiante, Christi Filii tui incarna-  
tionem cognovimus, per passionem ejus et  
cruce[m] ad resurrectionis gloriam perduca-  
mur ; Per eundem Christum Dominum  
nostrum. r. Amen.

*Depuis noël, jusqu'à la Présentation de N.S.*

v. Post partum Virgo inviolata perman-  
fisti.

r. Dei Genitrix, intercede pro nobis.

## OREMUS.

**DEUS**, qui salutis aeternae, beatæ Ma-  
riae virginitate foecundâ, humano ge-  
neri praemia praestitisti : tribue, quaesu-  
mus, ut ipsam pro nobis intercedere senti-  
amus per quam merumius auctorem vitæ

suscipere Dominum nostrum Jesum Christum  
Filiū tuum. R. Amen,

*Depuis la Présentation jusqu'à Pâques.*

**A**VE, Regina cœlorum,  
Ave Domina Angelorum ;

Salve radix, salve porta,  
Ex quâ mundo lux est orta.

Gaude, Virgo gloriosa,  
Super omnes speciosa,

Vale, ô valdè decora,  
Et pro nobis Christum exora.

v. Dignare me laudare te, Virgo sacrata.

r. Da mihi virtutem contra hostes tuos.

OREMUS.

**C**ONCEDE, misericors Deus, fragilitati  
nostræ præfidium ; ut qui sanctæ Dei  
genitricis memoriam agimus, intercessionis  
ejus auxilio à nostris iniquitatibus resurga-  
mus ; Per eundem Christum Dominum nos-  
trum. R. Amen.

*Au tems Pascal.*

**R**EGINA cœli lætare, Alleluia.

Quia quem meruisti portare ; Allelu-  
ia.

Resurrexit sicut dixit, Alleluia.

Ora pro nobis Deum, Alleluia.

v. Gaude et laetare, Virgo Maria, Alleluia.

r. Quia surrexit Dominus verè, Alleluia.

OREMUS.

**DEUS**, qui per resurrectionem Filii tui Domini nostri Jesu Christi, mundum laetificare dignatus es, praesta, quaesumus, ut per ejus genitricem Virginem Mariam, perpetuae capiamus gaudia vitae; Per eundem Christum Dominum nostrum. R. Amen.

*Depuis la Trinité jusqu'à l'Avent.*

**SALVE**, Regina, Mater Misericordiae, vita, dulcedo, et spes nostra, salve. Ad te clamamus, exules filii Evae. Ad te suspiramus gementes et flentes in hâc lacrymarum valle Eia, ergo, Advocata nostra, illos tuos misericordes oculos ad nos converte. Et Jesum benedictum fructum ventris tui, nobis post hoc exilium ostende. O clemens, ô pia, ô dulcis Virgo Maria.

v. Ora pro nobis, sancta Dei genitrix.

r. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

## OREMUS.

**OMNIPOTENS** sempiternae Deus, qui gloriosae Virginis Matris Mariae corpus et animam, ut dignum Filii tui habitaculum effici mereretur, Spiritu sancto cooperante praeparasti: da ut cujus commemoratione laetamur, ejus piâ intercessionem ab instantibus malis et à morte perpetuâ liberemur. Per eundem.

## VEPRES

## DE LA STE. VIERGE.

Dixit Dominus, *page 80.*

Laudate pueri Dominum, *page 83.*

*Pseume 121.*

**LÆTATUS** sum in his quae dicta sunt mihi: in domum Domini ibimus.

Stantes erant pedes nostri: in atriis tuis, Jerusalem.

Jerusalem quae aedificatur ut civitas: cujus participatio ejus in idipsum.

Illuc enim ascenderunt tribus, tribus Domini: testimonium Israël ad confitendum nomini Domini.

Quia illic sederunt sedes in iudicio: sedes super domum David.

Rogate quae ad pacem sunt Jerusalem :  
et abundantia diligentibus te.

Fiat pax in virtute tuâ : et abundantia in  
turribus tuis.

Propter fratres meos et proximos meos :  
loquebar pacem de te.

Propter domum Domini Dei nostri :  
quaesivi bona tibi.

Gloria Patri, &c.

*Pscaume 126.*

**NISI** Dominus aedificaverit domum : in  
vanum laboraverunt qui aedificant eam.

Nisi Dominus custodierit civitatem : frus-  
tra vigilat qui custodit eam.

Vanum est vobis ante lucem surgere ;  
surgite postquam sederitis, qui manducatis  
panem doloris.

Cum dederit dilectis suis somnum : ecce  
haereditas Domini, filii ; merces, fructus  
ventris.

Sicut sagittae in manu potentis ; ita filii  
excussorum.

Beatus vir qui implevit desiderium suum  
ex ipsis : non confundetur, cum loquetur  
inimicis suis in portâ.

Gloria Patri, &c.

*Pseaume 147.*

**LAUDA**, Jerusalem, Dominum : lauda  
Deum tuum, Sion.

Quoniam confortavit seras portarum tuarum : benedixit filiis tuis in te.

Qui posuit fines tuos pacem ; et adipe frumenti satiat te.

Qui emittit eloquium suum terrae : velociter currit sermo ejus.

Qui dat nivem sicut lanam : nebulam sicut cinerem spargit.

Mittit crystallum suam sicut buccellas : ante faciem frigoris ejus quis sustinebit ?

Emittet verbum suum, et liquefaciet ea : flabit spiritus ejus et fluent aquae.

Qui annuntiat verbum suum Jacob : justitias et judicia sua Israel.

Non fecit taliter omni nationi ; et judicia sua non manifestavit eis.

Gloria Patri, &c.

*Hymne.*

**A**VE, maris stella, Dei Mater alma, Atque  
semper Virgo, Felix coeli porta.

Sumens illud ave Gabrielis ore, Funda  
nos in pace, Mutans Evae nomen.

Solve vincla reis, Profer lumen caecis,  
Mala nostra pelle, Bona cuncta posce.

Monstra te esse Matrem, Sumat per te  
preces, Qui pro nobis natus Tulit esse tuus.

Virgo singularis, Inter omnes mitis, Nos  
culpulis solutos, Mites fac et castos.

Vitam praesta puram, Iter para tutum,  
Ut videntes Jesum, Semper collaetemur.

Sit laus Deo Patri, Summo Christo decus,  
Spiritu Sancto, Tribus honor unus. Amen.

v. Diffusa est gratia in labiis tuis,

r. Propterea benedixit te Deus in aeter-  
num.

*Cantique Magnificat, Page 87.*

OREMUS.

**CONCEDE**, nos famulos tuos, quaesu-  
mus, Domine Deus, perpetuâ mentis et  
corporis sanitate gaudere, et gloriosâ bea-  
tae Mariae semper Virginis intercessione,  
à praesenti liberari tristitiâ, et aeternâ  
perfrui laetitiâ. Per.

Les mêmes Pseaumes se disent au Vêpres  
des Fêtes des Vierges.

SALUTS DU ST. SACREMENT.

**O SALUTARIS** hostia !

Quae caeli pandis ostium :

Bella premunt hostilia,

Da robur, fer auxilium.

Uni trinoque Domino

Sit sempiterna gloria :

Qui vitam sine termino

Nobis donet in patriâ. Amen.

**PANIS** angelicus fit panis hominum :

Dat panis cœlicus figuris terminum :

O res mirabilis ! manducat Dominum,

Pauper, servus, et humilis.

Te trina Deitas unaque poscimus,

Sic nos tu visita, sicut te colimus ;

Per tuas seinitas duc nos quò tendimus,

Ad lucem, quam inhabitas. Amen.

**ECCE** panis Angelorum,

Factus cibus viatorum,

Verè panis filiorum,

Non mittendus canibus.

In figuris præsignatur.

Cùm Isaac immolatur,

Agnus Paschæ deputatur,

Datur manna Patribus.

**AVE** verum corpus natum,

De Mariâ Virgine.

Verè passum, immolatum

In cruce pro homine.

Cujus latus perforatum  
 Undâ fluxit et sanguine.  
 Esto nobis prægustatum  
 Mortis in examine.

O dulcis ! O pie !  
 O Jesu, fili Mariæ ! Amen.

*Antienne.*

**O SACRUM** convivium, in quo Christus  
 sumitur, recolitur memoria passionis  
 ejus: mens impletur gratiâ, et futuræ glo-  
 riæ nobis pignus datur !

**HYMNE.**

**PANGE**, lingua, gloriosi  
 Corporis mysterium,  
 Sanguinisque pretiosi  
 Quem in mundi pretium  
 Fructus ventris generosi  
 Rex effudit gentium.

Nobis datus, nobis natus  
 Ex intactâ Virgine,  
 Et in mundo conversatus,  
 Sparso verbi semine,  
 Sui moras incolatûs  
 Miro clausit ordine.

In supremæ nocte cœnæ  
 Recumbens cum fratribus,

Observatâ lege plenè  
 Cibis in legalibus ;  
 Cibum turbæ duodenæ  
 Se dat suis manibus.

Verbum caro, panem verum,  
 Verbo carnem efficit,  
 Fitque sanguis Christi merum,  
 Et si sensus deficit,  
 Ad firmandum cor sincerum  
 Sola fides sufficit.

Tantum ergo sacramentum  
 Veneremur cernui :  
 Et antiquum documentum  
 Novo cedat ritui ;  
 Praestet fides supplementum  
 Sensuum defectui.

Genitori, genitoque  
 Laus et jubilatio :  
 Salus, honor, virtus quoque,  
 Sit et benedictio :  
 Procedenti ab utroque  
 Compar sit laudatio. Amen.

v. Panem de caelo praestitisti eis.  
 R. Omne delectamentum in se habentem.

## OREMUS.

**DEUS**, qui nobis sub Sacramento mirabili passionis tuae memoriam reliquisti : tribue, quaesumus, ita nos Corporis et Sanguinis tui sacra mysteria venerari, ut redemptionis tuae fructum in nobis jugiter sentiamus : Qui vivis et regnas Deus in saecula saeculorum. R. Amen.

## HYMNE AU ST. ESPRIT.

**VENI**, creator Spiritus,  
 Mentis tuorum visita,  
 Imple supernâ gratiâ  
 Quae tu creasti pectora.  
 Qui paraclitus diceris.  
 Donum Dei altissimi,  
 Fons vivus, ignis, charitas,  
 Et spiritalis unctio.  
 Tu septiformis munere,  
 Dextrae Dei tu digitus ;  
 Tu ritè promissum Patris,  
 Sermone ditans guttura.  
 Accende lumen sensibus,  
 Infunde amorem cordibus,  
 Infirma nostri corporis,  
 Virtute firmans perpeti.  
 Hostem repellas longiùs

Pacemque dones protinùs ;  
 Ductore sic te praevio,  
 Vitemus omne noxium.

Per te sciamus da Patrem,  
 Noscamus atque filium :  
 Te utriusque Spiritum  
 Credamus omni tempore.

Gloria Patri Domino,  
 Natoque qui à mortuis  
 Surrexit, ac Paraclito,  
 In saeculorum saecula. Amen.

v. Emitte spiritum tuum et creabuntur.

r. Et renovabis faciem terrae.

OREMUS.

**DEUS**, qui corda fidelium Sancti Spiritùs  
 illustratione docuisti, da nobis in eodem  
 Spiritu recta sapere, et de ejus semper  
 consolatione gaudere ; Per Dominum nos-  
 trum J. C. Filium tuum, qui tecum vivit  
 et regnat, in unitate ejusdem Spiritùs sanc-  
 ti, Deus, per omnia saecula saeculorum.  
 Amen.

TRAITE DE LA RELIGION  
CHRETIENNE.

*La* vie éternelle consiste à vous connoître, vous qui êtes le seul Dieu véritable, et Jésus Christ que vous avez envoyé.

S. Jean, xvii. 3.

DE DIEU.

Q. Qui est ce qui Dieu ?

R. Dieu est un être éternel, nécessaire et incréé.

Q. Dieu étant invisible, comment pouvez vous en prouver l'existence ?

R. Par ces paroles qu'il inspira à un de ses prophètes : "sachez que le seigneur est le vrai Dieu : que c'est lui qui nous a faits, et que nous ne nous sommes pas faits nous-mêmes." Pseaume C. 3. En effet lorsque je me demande : qui m'a donné l'être ? Je suis obligé de reconnoître que ce n'est pas moi-même. Si la même question avoit été faite à chacun de mes ancêtres, ils seroient réduits à donner une semblable réponse. Pareillement, si on la faisoit aux êtres inanimés qui nous environnent, ils nous répondroient la même chose : ce n'est pas nous diroient ils, qui nous nous sommes faits : comme vous,

nous ne sommes que de hier; et nous sommes aussi incapables devons donner l'être qu'à nous mêmes. En un mot, nous ne trouverons jamais une raison satisfaisante de notre existence qu'en admettant l'existence d'un être éternel nécessaire et incréé, auteur de toutes choses, et qui est Dieu. C'est cette indépendance, cette nécessité d'être qui constitue la nature propre de Dieu, et d'où derivent toutes ses autres perfections. C'est pour quoi, lorsque Moïse lui demanda, sur le mont Horeb, son nom, il repondit : *Je suis ce lui qui est.* (Exode III. 14.) c-à-d, qu'il n'y a que moi qui existe par moi même, c'est moi qui a créé tous les autres êtres, et ils me sont rédevables de leur existence.

Q. Quelles sont ces autres perfections de Dieu ?

R. Ce sont l'immensité, l'omniscience, la toute puissance, une providence qui veille à tout la justice, la bonté et la miséricorde.

Dieu est immense c-à-d qu'il est présent par tout. ' Ne suis-je Dieu que de près, ' dit le Seigneur, et ne le suis pas aussi de ' loin ? celui qui se cache, se derobe-t-il à ' moi, et ne le vois-je point ? N'est pas

‘ moi qui remplit le ciel et la terre.’ Jemie xxiii. Toutes les nations dit Isaie, ne sont devant lui que comme une goutte d'eau. ‘ Tous les peuples du monde sont devant lui comme s'ils n'étoient point, et il les regarde comme un vide et un néant, xi, 15. Où irai-je, dit David à Dieu, pour me dérober à votre présence ? et où n'en fuirai-je de devant votre face ? si je monte au ciel, vous y êtes, si je descends dans l'enfer, vous y êtes encore ; si je prends des ailes dès le matin, et si je vais demeurer dans les extremités de la mer, votre main m'y conduira et ce sera elle qui me soutiendra. Et j'ai dit : peut-être que les ténébres me cacheront : mais la nuit devient toute lumineuse pour me découvrir dans mes plaisirs ; parce que les ténébres n'ont point d'obscurité pour vous, que la nuit est aussi claire que le jour et que les ténébres sont à votre égard comme la lumière du jour même.’ Pseaume cxxxviii, 7. En un mot c'est en Dieu, que nous avons l'être, la vie et le mouvement. Actes xvii, 28.

Dieu a l'omniscience c-a-d qu'il connoit toutes, choses, même les pensées les plus

sécretes de nos cœurs. Le Seigneur (dit l'auteur du livre des Paralepomènes, c. 28, 39.) sonde tous les cœurs et il pénètre toutes les pensées des esprits. Il n'y a que vous seul dit David, qui connoissez le fond du cœur des enfans des hommes 3 Rois VIII, 39.

Dieu est *tout puissant*: toutes choses lui sont possibles, il n'y a rien d'impossible pour lui. S. Luc I, 37. D'une seule parole, il a créé cet univers et il le soutient depuis près de six mille ans quoiqu'il faille à chaqu' instant le créer pour ainsi dire de nouveau.

La Providence de Dieu s'étend à tout. Après vous (dit Solomon à Dieu) qui avez généralement soin de toutes choses, il n'y a point d'autre Dieu, Sagesse XII, 13. Le cœur de l'homme prépare sa voie; mais c'est au Seigneur à conduire ses pas. Prov. XVI, 9.

Dieu est *le juste juge de tout l'univers*: Il viendra dans la gloire avec ses anges, et alors il rendra à chacun selon ses œuvres S. Math. XVI, 27. Il ne jugera point sur le rapport des yeux et il ne condamnera point sur l'oui dire, mais il jugera dans la jus-

tice et il se déclarera le juste vengeur des humbles qu'on opprime sur la terre. Isaïe xi, 3.

Enfin Dieu est *souverainement bon et miséricordieux*. Il n'y a que le Seigneur seul qui soit bon. S. Math. xxi, 17. Il est bon envers tous; et ses miséricordes s'étendent sur toutes ses œuvres. Pseaume cxliv, 9.

Q Sommes nous obligés de rendre à Dieu quelques devoirs et quels sont ils ?

R. ' Qui; et ces devoirs sont un culte intérieur et extérieur. Le fils, nous dit-il, lui-même par la bouche du Prophète Malachie; c. 1, 7, le fils dis-je, honore son père, et le serviteur revère son Seigneur : ' si donc-je suis père, où est l'honneur que vous me rendez. Si je suis votre Seigneur où est la crainte que vous me devez?' En effet, il est impossible de croire l'existence d'un être suprême et infiniment parfait, qui doit un jour nous juger, sans reconnoître en même temps l'obligation où nous sommes de le craindre, l'aimer l'adorer et le servir, sans, en un mot, reconnoître l'obligation de lui rendre un culte intérieur et extérieur. D'abord un culte *inté-*

*rieur* car s'il est notre créateur, ne faut il pas que nous lui passions hommage de l'être, que nous avons reçu de sa bonté toute-puisante? S'il nous conserve une vie dont il est l'arbitre, et qu'à tout moment il pourroit nous ravir, chaque instant où je continue de vivre est un nouveau bienfait qui demande un nouveau sentiment de reconnaissance. S'il est notre législateur, nous devons obéir à ses lois, les prendre pour règle de nos affections et de notre conduite. Enfin s'il doit être un jour notre juge, ne faut il pas que nous travaillions à paroître sans reproche devant son tribunal, et à ne pas tomber coupables dans les mains de sa justice.

Q. Pour quoi dites-vous qu'il faut rendre à Dieu un culte extérieur? Est-ce qu'un culte intérieur ne suffit point?

R. Non; nous devons aussi à Dieu un culte extérieur et même public. D'abord *extérieur*: car nous devons à Dieu l'hommage de tout notre être, de notre corps comme de notre âme. Le culte extérieur donne un corps au culte intérieur et le rend sensible et populaire: c'est une suite de tableaux exposés aux regards de tous, où les

plus ignorans comme les plus savants peuvent, sans effort, voir tracée la doctrine qu'ils doivent croire, et les préceptes qu'ils doivent observer. Si l'on bornoit le culte de Dieu à des hommages purement intérieurs, les sentimens de piété s'affoibliroient bientôt et finiroient par s'éteindre entièrement. Le culte doit être en fin *public*; car la société comme corps moral a des devoirs à rendre à Dieu et des besoins à lui exposer.

---

## DE LA CREATION.

Q. Quel fut le premier ouvrage de la création de Dieu?

R. Ce furent les anges.

Q. Qui sont les anges?

R. Les anges sont des purs esprits d'un ordre supérieur, et les hauts Princes de la cour céleste. On en distingue neuf degrés ou chœurs, les uns plus élevés que les autres en gloire; Savoir, les anges simplement dits, les archanges, les trônes, les dominations, les puissances, les principautés, les vertus, les chérubins et les séraphins. Ils environnent continuellement le trône de Dieu et leur occupation est de le

louer, de l'aimer et d'exécuter ses ordres. Je vis le seigneur, dit Isaïe VI, assis sur un trône sublime et élevé, et le bas de ses vêtemens remplissoient le temple. Les séraphines étoient autour du trône. Ils crioient l'un à l'autre et ils disoient : *Saint, Saint, Saint*, est le seigneur le Dieu des armées : la terre est toute remplie de sa gloire.

Q. Ces anges sont ils tous demeurés fidèles à Dieu ?

R. Non ; un grand nombre d'entr'eux, voulant par orgueil se rendre égaux à Dieu, ce lui-ci, dans sa justice les précipita à l'instant du haut des cieux jusque dans les abîmes de l'enfer, pour y être à jamais tourmentés dans des étanges de feu. Les autres anges, qui demeurèrent fidèles à Dieu, furent alors confirmés en grâces.

Q. Dieu crea-t-il alors un autre ordre d'êtres pour remplir le vide créé dans le ciel, par la chute des anges rebelles ?

R. Oui, et cet ordre c'est la nature humaine. Que notre destination est donc noble ! ce n'est rien moins que d'occuper une place au tour du trône céleste, pour aimer et louer Dieu pendant toute l'éter-

ordres.  
sur un  
ses vê-  
es séra-  
. Ils  
*Saint,*  
ieu des  
de sa

ité. Quelque déchuë que soit notre nature, nous pouvons encore parvenir à cette heureuse fin. Que nous sommes donc aveugles de l'oublier au point de faire de ce lieu de notre exil celui de notre repos.\*

Q. Pour quoi Dieu n'a-t-il pas aussitôt élevé la nature humaine au ciel ?

R. Cest que dans sa sagesse, il jugea à propos avant que de l'élever à un si haut degré de gloire, de le faire passer par un état d'épreuves à fin d'éprouver sa fidélité et sa soumission. C'est pour quoi il créa cet univers pour y placer l'homme et lui donna ce commandement. 'Ne mangez point du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal.' Car dès que vous en mangerez, vous mourrez. Genese II, 17.

Q. Quelle est la nature de l'homme, et en quoi diffère-t-il des autres êtres animés qui habitent la terre ?

R. L'homme est un composé de corps et d'âme. Quant au corps, il ressemble aux autres êtres animés; mais quant à l'âme, il diffère d'eux en tant qu'il est un pur esprit, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, et doué, d'intelligence, de mémoire

---

\* C'est la doctrine expresse des Saints Peres.

et de volonté. L'attitude de son corps, et son front noble et majestueux élevé vers le ciel, montrent qu'il est d'une origine céleste. Les autres êtres, au contraire, n'ont qu'un corps courbé vers la terre, et la mort de ce corps, entraîne la destruction totale de leur être.

Q. Dans quel état, Dieu créa-t-il l'homme?

R. Il le créa dans un état d'innocence et de bonheur, et avec des inclinations droites et vertueuses. Il l'établit roi de la création, lui donnant autorité sur les animaux de la terre, sur les oiseaux du ciel et sur les poissons de la mer. L'homme étoit en même temps le prêtre de la nature, au nom de la quelle, comme la seule créature raisonnable, il offroit, au créateur, un tribut continuel d'adoration et de louanges dignes de lui; car les hommages des créatures inanimées étoient des hommages muets tandis que ceux de l'homme procedoient de l'amour de la connoissance et d'une vive admiration des perfections du créateur. En un mot l'homme formoit un lien entre le monde spirituel et le monde matériel. La mort n'avoit point d'empire sur lui; mais

après son temps d'épreuves il devoit être enlevé au ciel par les anges pour jouir du bonheur, pour lequel il avoit été créé. Il étoit sans habits et cet état ne le faisoit point rougir, car il n'avoit point alors la connoissance du bien et du mal.

Q. Vous dites que Dieu créa cet univers pour l'usage de l'homme?

R. Oui; c'est pour le besoin et pour le bonheur de l'homme que Dieu créa le firmament, le soleil, la lune, la terre et la mer; qu'il régla la succession du jour et de la nuit; et qu'il donne la fertilité à la terre et la vie et le mouvement aux animaux qui se meuvent sur sa surface. Mais la fin ultérieure qu'il avoit en vue étoit sa propre gloire; car le Seigneur, dit l'esprit Saint, a tout fait pour sa gloire. Prov. xvi. 4.

Q. De quoi Dieu créa-t-il l'univers?

R. Il le créa de rien: il n'avoit pas besoin de matériaux, comme en ont les hommes, lors qu'ils font quelque ouvrage. Il n'y a que Dieu qui à proprement parler puisse faire quelque chose. Les hommes ne font que combiner et façonner, ce qui existe déjà. Lors donc qu'il voulut créer,

il s'adressa au néant, et d'une seule parole, il en fit sortir cet univers que nous admirons.

Q. La création de l'univers a-telle coûté des efforts à Dieu?

R. Non ; il ne fit que la vouloir et aussitôt tout fut fait, et s'il l'eût voulu, il l'aurait pu créer dans un instant.

Q. Combien de temps, Dieu mit-il à créer l'univers?

R. Il mit six jours; le premier jour, il créa le ciel et la terre et la lumière. Le second jour, il créa le firmament qu'il appella le ciel. Le troisième jour, il sépara l'eau de la terre et lui fit produire toutes les plantes. Le quatrième, il créa le soleil, la lune et les étoiles : le cinquième il forma les oiseaux dans l'air et les poissons dans la mer ; et le sixième, il produisit les animaux terrestres. Ce fut alors qu'il créa l'homme, Adam auquel il donna pour compagne la femme Eve qu'il forma d'une de ses côtes pendant un sommeil qu'il lui envoya à fin qu'il l'aimât comme une partie de lui même. C'est ainsi qu'il institua le mariage.

N. B. Quelques Théologiens, pour ré-

soudre des objections faites par des Physi-  
ciens modernes contre la chronologie de  
Moïse, qu'ils croient, dans l'hypothèse de  
la création en six jours astronomiques,  
être insolubles, l'ont abandonnée, et rem-  
placent les six jours astronomiques par au-  
tant d'époques de milliers d'années chaque.  
Mais cette interprétation du texte sacré ne  
doit point être admise; Car il répugne, que  
Moïse rapportant comme historien inspiré,  
la création qu'il propose comme fondement  
de la religion, aît attaché à ses paroles, un  
sens qu'ils n'ont pas dans leur acceptation  
commune ou figurée. Il répugne égalle-  
ment à la providence de Dieu que le vrai  
sens des paroles de Moïse soit demeuré  
caché pendant près de 4000 ans jusqu'il  
eût été par hasard découvert par la curiosité  
de quelques Savans Enfin, les jours dont  
parle Moïse sont composés de *lumière* et de  
*ténèbres*: or cette lumière et ces ténèbres  
nont aucun sens et ne peuvent en avoir,  
dans l'hypothèse des époques indéterminées  
V. De la Hogue.

Q. La terre, lorsque Dieu la créa, étoit-elle  
comme elle est à présent ?

R. Non; elle étoit alors également fer-

tile et agréable. L'homme jouissoit à la fois, de la douceur du printemps, des fleurs de l'été et des fruits de l'automne. Le jardin où Dieu le plaça, étoit l'endroit le plus délicieux de la terre : on y voyoit toutes sortes d'arbres, beaux à la vue, et dont les fruits étoient agréables au goût.

Q. Dieu n'a-t-il créé que ce monde qui est sous nos yeux ?

R. Oui, notre globe malgré les empires sans nombre et les vastes mers qu'il renferme, n'est qu'un point à peine perceptible dans cette partie de la création qu'on appelle le système solaire; le système solaire lui même, n'est pareillement qu'un point dans l'univers en sorte que l'imagination se perd dans la contemplation de l'étendue de la création et de la puissance et de la sagesse du créateur.

---

#### DE LA CHUTE DE L'HOMME.

Q. Adam observa-t-il constamment le commandement que Dieu lui avoit donné à fin d'éprouver sa fidélité et sa soumission ?

R. Non ; car le démon ou le chef des anges rebelles voyant avec envie l'état heu-

reux de l'homme dans le jardin des délices et voulant frustrer les vues de Dieu qui le destinoit à occuper au ciel la place que lui-même avoit perdue, il entreprit de lui faire violer ce commandement. C'est pour quoi, prenant la forme du serpent, qui étoit le plus rusé des animaux, il s'adressa à la femme, qui, à raison de sa foiblesse, étoit la plus facile à tromper, et lui inspirant des sentimens d'orgueil, il l'engagea à manger du fruit défendu et à en donner à son mari.

Q. En quoi consistoit le péché d'Adam?

R. Il consistoit dans l'orgueil et dans la désobéissance. D'abord dans l'orgueil, car le démon leur avoit fait concevoir la folle espérance de devenir pour ainsi dire des Dieux, ayant la connoissance du bien et du mal. Il consistoit aussi dans la désobéissance, car quelque légère que paroisse en elle-même la faute de manger une pomme contre la défense qui leur en avoit été faite, cette faute devient néanmoins très-grave, si l'on considère, que Dieu, dans cette défense, se proposoit d'éprouver leur fidélité et de leur faire reconnoître leur dépendance de lui.

**Q.** Comment Dieu punit-il la désobéissance d'Adam et d'Eve ?

**R.** Il les punit dans leur corps et dans leur âme. Dans leur corps ; car il maudit la terre : “ parce que, dit-il, vous avez mangé le fruit de l'arbre dont je vous avois défendu de manger, la terre sera maudite et vous n'en tirerez de quoi vous nourrir pendant toute votre vie qu'avec beaucoup de travail : elle vous produira des ronces et des épines. Genese III. “ 17.” De là la stérilité de la terre, le dérangement des saisons, et les excès de froid et de chaud que nous éprouvons 2d. Il les condamna au travail : “ vous mangerez, dit il, votre pain à la sueur de votre front v. 19. Delà la nécessité pénible du travail qui pèse tant sur tous les enfans des hommes depuis le berceau jusqu'à la tombe. 3d. Il les condamna à la mort : vous êtes poussière et vous retournerez en poussière, v. 19. C'est pour quoi la mort, ainsi que les maladies qui en sont les avant coureurs, règne sur tous les hommes et sur ceux mêmes qui n'ont pas péché comme Adam.

**Q.** Comment Adam et Eve furent-ils punis dans leur âme?

**R.** En ce qu'eux et leur posterité perdirent l'amitié de Dieu et tout droit au séjour bienheureux dont l'entrée leur fut fermée, et qu'ils devinrent des enfans de colère et dignes de l'enfer. 2d. Ils furent dépouillés de tous les dons surnaturels comme la justice, la saintété dont ils avoient été ornés lors de leur création. 3. Ils furent blessés dans leur facultés naturelles: leur raison s'obscurcit au point de devenir incapable de connoître l'ensemble des vérités et des devoirs: leur volonté s'affoiblit de manière à ne pouvoir se déterminer seule à vouloir le bien. L'appetit inférieur ou sensitif qui étoit le principe de jouissance des biens extérieurs et sensibles, devint dérégulé et se révolta contre la raison de manière que l'homme ne pût plus par lui même observer toute la loi naturelle.

---

#### DU PECHE ORIGINEL.

**Q.** Adam et Eve avoient-ils eu des enfans avant leur chute?

**R.** Non c'est pour quoi toute leur posterité porte la peine de leur péché; car

des parens coupables ne devoient point engendrer des enfans innocens. Pour les punitions dans le corps et dans les facultés naturelles de l'âme, nous n'éprouvons que trop qu'elles nous sont transmises : quant à la tache du péché, le prophète royal nous apprend que *nous avons tous été conçus dans l'iniquité et que nos mères nous ont enfantés dans le péché*, Pseaume 1. 7 ; du quel, dit Job IV, 4. *il n'y a que Dieu qui puisse nous purifier.*

Q. Est-il juste de punir ainsi les enfans pour la faute des parens ?

R. Au moins dans ce cas il n'y a point d'injustice ; car nous avons tous péché en quelque sorte en Adam. Le sort du genre humain lui avoit été confié. Bien plus, toute la nature humaine étoit alors représentée par lui. Et selon l'ordre que Dieu, avoit, établi, s'il avoit perseveré, sa posterité devoit être confirmée en grâces. Lors donc qu'il pécha, ce ne fut point comme simple individu, mais comme chef moral du genre humain ; en sorte que *nous avons tous*, comme dit S. Paul, *péché en lui*, Rom. 1, 12. Et quoiqu'il n'ait pas perseveré, outre que nous ne devons pas, ju-

ger par l'évènement, de la sagesse des moyens, notre condition est encore préférable à ce qu'elle auroit été, si le sort d'un chacun avoit été confié à lui-même, et que dans le cas de sa chute, il ne dût point avoir de rédempteur.\*

---

 DU DELUGE.

Q. Combien, Adam et Eve ont-ils eu d'enfans?

R. Ils ont eu un grand nombre de fils et de filles, Genèse v, 4. Mais l'écriture ne fait mention particulière que de trois de ses fils, Cain, Abel et Seth. Il n'importoit point au but de Dieu, qui étoit de nous faire connoître notre origine, d'entrer dans des plus grands détails.

Q. Que nous apprend l'écriture de ces trois fils d'Adam?

R. Elle nous apprend que Cain étoit méchant, et Abel agréable à Dieu, et que le premier par envie de la vertu de son frère le fit mourir. Les enfans de Cain, furent une race perversè; ceux de Seth au contraire, conservèrent à son exemple la crainte, du Seigneur : mais dans la

---

\* V. M. Carriere sur le peche originel.

suite ils s'allièrent avec les descendans corrompus de Cain, qui les détournèrent de la voie de la justice de sorte que tous les hommes se pervertirent.

Q. Quel remède, Dieu apporta-t-il à un si grand mal?

R. Ne pouvant souffrir le vice infâme de d'impureté, auquel les hommes étoient le plus adonnés, il résolut de les faire périr par un déluge. C'est pour quoi, il commanda à Noë, descendant de Seth et alors le seul juste sur la terre, de lui bâtir une arche c-à-d un vaisseau carré couvert en forme de coffre, et assez grand pour contenir une couple de chaque espèce d'animaux et d'oiseaux. Dès qu'il y entra, Dieu fit tomber pendant quarante jours et quarante nuits une pluie épouvantable, accompagnée de débordemens de la mer, de sorte que l'eau surpassât de plus de quarante coudées les plus hautes montagnes. Tous les hommes périrent à l'exception de huit personnes qui étoient dans l'arche savoir Noë sa femme, ses trois fils Sem, Cham et Japhet et leur femmes. Ceuxci demeurèrent un an dans l'arche, après quoi, les eaux s'étant

retirées, ils en sortirent pour repeupler la terre.

Q. En quel temps le déluge a-t-il eu lieu?

R. Vers l'an 1656 de la création, et 2348 ans avant Jésus Christ.

Q. Avons-nous à craindre que Dieu ne fâsse périr de nouveau le monde par un déluge.

R. Non; car il promit a Noë, au sortir de l'arche, de ne plus détruire toute chair par un déluge, et il confirma cette promesse, en jurant par l'arc-en-ciel, qu'il ne créa pas alors, mais qui existoit depuis la création.

Q. Quels furent les effets du déluge sur l'homme et sur la nature en général?

R. Par le long séjour que fit sur la terre l'immense quantité d'eau que Dieu y avoit emmenée, les sucs que la terre enfermoient, furent altérés; et l'air chargé d'humidité, fortifia les principes de la corruption; ce qui fit que la durée de la vie humaine qui avant le déluge étoit de près de mille ans, fût aussitôt réduite à deux cents ans: elle alla toujours en diminuant jusqu'au temps de David lorsque les hommes

ne vivoient plus qu'environs quatre-vingt ans. Ce fut en punition de la malice des hommes, qui alloit toujours en croissant, que Dieu abrégea ainsi leurs jours. Et pour soutenir la vie de l'homme ainsi raccourcie Dieu lui donna dans la chair des animaux une nourriture plus substantielle ; car les herbes et les fruits qui jusqu'alors avoient fait toute sa nourriture, perdirent pendant le déluge leur vertu nourrissante primitive.\*

---

DE LA VOCATION D'ABRAHAM.

Les descendants de Noë imitèrent-ils ses vertus.

R. Non car loin de profiter de la terrible leçon que Dieu venoit de leur donner dans l'inondation de l'univers, ils devinrent plus méchans que ceux qui avoient vécu avant le déluge. Ils n'écotèrent point ni la raison ni la conscience qui leur prescrivoient de n'adorer que le vrai Dieu, d'honorer leurs parens, d'observer l'institution du mariage, de ne nuire à autrui, ni dans sa personne ni dans sa réputation, ni dans

---

\* V. Bossuet dans son histoire universelle.

ses biens, de dire toujours la vérité, et de moderer leurs désirs. Ils en vinrent jusqu'à perdre la connoissance de Dieu, et le souvenir même de la création. Leurs idées de la divinité devinrent entierement grossières. Ils se créèrent une foule de faux Dieux : le soleil et les astres furent les premiers objets de l'adoration publique. Les grands Rois, les conquérans et les auteurs des inventions utiles eurent ensuite les honneurs divins : enfin on les rendit aux plus vils animaux. Au lieu qu'avant le déluge on ne fait mention que de deux meurtres, après cette époque, s'entredétruire devint un art qu'on apella guerre. En un mot les hommes après le déluge, se livrèrent à tous les penchans déréglés de leur cœurs.

Q. Cette diversité de langues qui caractérise les nations à présent, a-t-elle toujours existé?

R. Non ; il n'y avoit au commencement qu'une langue ; et tous les savans s'accordent à dire que ce fût la langue Hébraïque. Mais soit que les hommes toujours incrédules, ne donnant pas assez de croyance à la promesse de Dieu qui les avoit

assurés que l'on ne verroit plus de déluge, se fussent préparés un refuge contre une pareille catastrophe; soit qu'ils n'aient eu pour objet que de rendre leur nom immortel, ils voulurent bâtir une tour qui atteignît les nues. Mais Dieu, pour punir leur desseins criminels, confondit leur langues au point qu'ils ne purent continuer leur folle entreprise. Cette confusion de langues, en dispersant les hommes, devint un grand moyen de peupler la terre.

Q. Que fit Dieu pour conserver la vraie religion alors en danger de se perdre?

R. De peur que l'idolatrie n'infectât tout le genre humain et n'eteignît entièrement la vraie religion, Dieu choisit Abraham, pour établir son culte dans sa famille jusqu'à l'accomplissement de ses vues de misericordes sur le genre humain, et pour conserver l'ancienne croyance, tant de la création de l'univers que de la providence particulière avec la quelle, il gouverne les choses humaines. Il fit quitter à Abraham sa terre natale pour aller dans une terre qu'il lui montra. Il fit avec lui une alliance dont voici les conditions.

Qu'il seroit son protecteur, ainsi que ce

lui de ses enfans, et qu'ils le serviroient comme le seul Dieu créateur du ciel et de la terre;

Qu'il leur donneroit la terre de Canaan pour demeure fixe à sa posterité et pour siège à la religion; et quoi qu'il fût déjà avancé en âge, Dieu lui jura par lui-même et par son éternelle vérité que de lui et de sa femme naîtroit une race qui égaleroit en nombre, les étoiles du ciel et le sable de la mer, Genese XII. Il abandonna en même temps tout le reste du genre humain, et pendant les deux mille ans suivans, la posterité d'Abraham eut seule quelque connoissance du vrai Dieu créateur du ciel et de la terre. Après la mort d'Abraham, Dieu continua sa protection à Isaac son fils et à Jacob son petit-fils, tous deux imitateurs de ses vertus, et il leur réitéra les promesses qu'il avoit faites à leur père. Jacob eut douze fils qui furent les tiges des douze tribus d'Israël.

Q. Dans quel temps eut lieu la vocation d'Abraham?

R. Il l'appella l'an 2083 de la création et 1921 ans avant Jésus-Christ.

Q. Dieu, exécuta-t-il aussitôt les promesses qu'il avoit faites à Abraham ?

R. Non; mais pour donner à ses descendans le temps de se multiplier ; à fin qu'ils fûssent en état de remplir la terre qu'il leur destinoit, et de l'occuper par force, en exterminant ses habitans maudits de Dieu ; pour accoutumer ses élus à se fier à sa promesse, assurés que tôt ou tard elle s'accompliroit et toujours dans le temps marqué par son éternelle providence; et parceque les iniquités des Amorreheens dont il vouloit leur donner la terre, et les dépouilles, n'étoient pas encore au comble où il les attendoit pour les livrer à la dure et impitoyable vengeance qu'il devoit exercer sur eux ; pour toutes ces raisons il rétarda de 430 ans l'exécution de ces promesses.

Q. Pourquoi Dieu permit-il que les descendans d'Abraham éprouvassent en Egypte une si dure et insupportable captivité ; et pour quoi fit-il de si étonnans miracles pour les délivrer ?

R. Pour les préserver d'idolatrie en leur donnant une haute idée de sa puissance ; pour qu'ils sentissent leur parfaite dépend-

ance de lui en toutes choses ; qu'ils apprissent à mettre en lui toute leur confiance ; et qu'en fin ils l'aimassent comme leur libérateur et chantâssent éternellement ses miséricordes.

---

## DE MOÏSE.

Q. De qui Dieu se servit-il pour délivrer les Israélites de l'esclavage de Pharaon Roi d'Egypte et pour exécuter toutes les promesses qu'il avoit faites à Abraham.

R. Il se servit de Moïse : pour vaincre l'opiniâtreté de ce Roi impie, qui refusoit de mettre en liberté les Israélites, Dieu opéra par la main de Moïse des miracles terribles : il changea en sang les eaux du Nil ; il couvrit la terre d'Egypte de sauterelles et de grenouilles, et les animaux de mouches. Il envoya parmi les hommes une peste et les couvrit d'ulcères. Il fit tomber une grêle destructive accompagnée de tonnerres. Il fit régner pendant trois jours et trois nuits d'épaisses ténèbres dans toute l'Egypte à l'exception de la terre de Gessen où habitèrent les Israélites. Enfin tous ces moyens n'ayant eu aucun effet sur l'esprit de Pharaon Dieu frappa de mort les

premiers nés de son royaume depuis le fils du Roi sur le trône jusqu'au fils de la femme esclave. Cette dernière plaie, produisit une telle frayeur parmi les Egyptiens qu'ils pressèrent les Israélites d'abandonner leur pays.

Q. Quels miracles Dieu opéra-t-il en faveur des Israélites pendant le voyage d'Egypte à la terre promise?

R. Arrivé au bord de la mer rouge, Moïse frappa de sa verge cette mer ; et aussitôt les eaux s'entrouvrièrent pour laisser aux Israélites un libre passage. Une nuée pendant le jour, et une colonne de feu pendant la nuit les précédoient, pour leur indiquer la route qu'ils devoient suivre. Une nourriture miraculeuse, qu'on appella Mâne tomboit du ciel tous les jours pendant les quarante ans qu'ils passèrent dans le désert. Moïse avec sa verge faisoit sortir l'eau des rochers ; et leurs habits leur durèrent sans s'user pendant tout le temps que dura le voyage.

Q. Quel est l'événement le plus remarquable de l'administration de Moïse?

R. C'est, sans contredit la promulgation de la loi. L'homme n'avoit jusqu'alors

d'autre règle de conduite que la raison et la conscience; et s'il eût voulu les écouter, elles auroient suffi pour le guider dans les sentiers de la vérité et de la justice. Mais l'idolâtrie avoit fait des progrès effrayans. Toutes les nations de la terre à l'exception des Israélites y étoient plongées. Les Israélites eux-mêmes étoient fort enclins à l'idolâtrie. Dieu ne vouloit plus abandonner à la mémoire des hommes, les grandes vérités du salut et les obligations éternelles de la justice. Il résolut donc de les écrire sur la pierre puisque l'homme refusoit de les lire dans son cœur. C'est pour quoi dès que les Israélites arrivèrent au Mont Sinai, ils virent une épaisse nuée qui couvroit cette montagne et les éclairs qui brilloient; et ils entendirent des tonnerres, le son d'une trompette et une voix qui prononçoit ces paroles :

1. Je suis le Seigneur votre Dieu vous n'aurez point d'autres Dieux devant moi.

2. Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur votre Dieu.

3. Souvenez vous de sanctifier le jour du sabbat.

4. Honorez votre père et votre mère.

5. Vous ne tuerez point.
6. Vous ne commettrez point de fornication.
7. Vous ne déroberez point.
8. Vous ne porterez point de faux témoignages contre votre prochain.
9. Vous ne désirerez point la femme de votre prochain.
10. Vous ne désirerez point le bien de votre prochain.

Outre ces préceptes fondamentaux de la religion et de la société, Dieu donna à Moïse, pour les Israélites comme nation, une loi civile, morale, et cérémoniale ; car Dieu veilloit d'une manière particulière sur cette nation. Il en étoit proprement le Roi. Les chefs et les Rois qui gouvernèrent cette nation dans la suite, étoient plutôt ses Lieutenants que des Rois en chef.

Moïse écrivit aussi l'histoire de la création et celle du genre humain jusqu'à son temps. Cet ouvrage est le seul monument qui existe de notre origine et des temps primitifs.

Q. Par quels moyens, Moïse a-t-il pu acquérir une connoissance certaine de la création et des temps primitifs ?

R. Il composa son histoire d'après les traditions orales qui de son temps étoient encore récentes et pures. Car les événemens qu'il raconte, malgré le nombre des années qui s'étoient écoulés depuis qu'ils étoient arrivés, n'étoient éloignés de son temps que de cinq générations. Ainsi le père de Moïse avoit vécu avec le grand père de Lévi. Lévi avoit connu son grand père Isaac ; et Isaac avoit connu Sem fils de Noë. Noë vecut six cents ans avec Mathusalem et Mathusalem deux cent avec Adam ; de manière que le temps de Moïse, à compter les générations n'étoit pas plus éloigné de celui d'Adam que le temps actuel n'est éloigné de celui de Henri quatre Roi de France. Et plus la vie des Patriarches étoit longue, plus leurs enfans avoient d'occasions d'apprendre d'eux l'histoire des temps passés. Ces faits historiques, si importans en eux mêmes, étoient d'autant mieux connus qu'ils faisoient toute la connoissance de ces temps primitifs. On voyoit alors partout, les monumens des événemens passés, et les traces du déluge étoient encore récentes par toute la terre. Toutes ces circon-

stances tendoient à maintenir dans leur pureté les vérités primitives en sorte que Moïse, independamment de tout secours surnaturel, avoit toutes les connoissances nécessaires pour donner une histoire certaine de la création et de tous les évènements jusqu'à son temps. Mais de plus, il étoit inspiré; c'étoit Dieu qui l'avoit déterminé à écrire, qui lui suggéroit ce qu'il devoit dire, et qui en un mot guidoit sa plume à fin qu'il ne lui échappât aucune erreur. C'est une vérité, sur la quelle les Juifs et les chrétiens sont d'accord, et il n'y a que la force triomphante de la vérité qui aît pu les réunir dans ce sentiment.

Pourquoi les Israélites mirent-ils quarante ans à faire le voyage d'Egypte à la terre de Canaan, tandis qu'ils pouvoient le faire dans quelques mois ?

R. C'est que s'étant montrés méfians et ingrats envers Dieu, malgré les merveilles qu'il avoit operées en leur faveur, que s'étant souvent révoltés contre lui et contre son serviteur Moïse; et que s'étant souillés des crimes d'idolâtrie et d'impureté, Dieu pour les punir, jura qu'ils n'entreroi-

ent point dans la terre qu'il avoit promise à Adam de leur donner, mais qu'ils mourroient tous dans le désert; c'est pourquoi, il les fit errer dans le désert pendant quarante ans, jusqu'à ce qu'ils fussent tous morts, de manière que des sept cents mille combattans qui sortirent d'Egypte, deux seulement Caleb et Josuè entrèrent dans la terre de Canaan.

Q. Dans quel temps Moïse reçut-il de Dieu la loi sur le mont Sinai.

R. Il la reçut vers l'an 2515 de la création et environs 1500 ans avant Jésus Christ.

Q. Quels furent les derniers avis de Moïse aux enfans d'Israel ?

R. Il les conjura de la manière la plus vive, et la plus pathétique d'observer la loi de Dieu, leur donnant des assurances précises, que tout leur réussiroit, tant qu'ils seroient soumis à cette loi au lieu que le mépris, qu'ils en feroient seroit suivi d'une manifeste et inévitable vengeance.  
 « Maintenant donc Israel, dit il, qu'est que  
 « le Seigneur votre Dieu demande de vous,  
 « si non que vous le craigniez, que vous  
 « marchiez dans ses voies, que vous l'aim-

'iez, que vous le serviez de tout votre  
'cœur et de toute votre âme et que vous  
'observiez tous ses commandemens. Vous  
'les graverez ces commandemens dans  
'votre cœur, et vous en instruïrez vos en-  
'fans : vous les méditerez, assis dans  
'votre maison, marchant dans le chemin,  
'la nuit dans les intervalles du sommeil,  
'le matin à votre réveil. Vous les lierez  
'comme une marque dans votre main ;  
'vous les porterez sur le front entre vos  
'yeux. Vous les écrirez sur le seuil et  
'sur les jambages de la porte de vos mai-  
'sons. Vous trouverez la vie en les ob-  
'servant, et vous possederez comme un  
'héritage la terre que le Seigneur votre  
'Dieu vous donnera. Si, au contraire vous  
'vous laissez séduire jusqu'à commettre  
'devant le Seigneur votre Dieu un crime  
'qui attire sur vous sa colère, j'atteste le  
'ciel et la terre, que vous serez bientôt  
'exterminés de ce pays que vous devez  
'posseder. Le Seigneur vous dispersera  
'parmi tous les peuples. Vous ne sérez  
'qu'un petit nombre parmi les nations où  
'il vous aura conduits. Mais si dans ces  
'lieux là vous cherchez le Seigneur votre

‘ Dieu, vous le trouverez pourvu que vous  
 ‘ le cherchiez de tout votre cœur et dans  
 ‘ toute l’amertume et l’affliction de votre  
 ‘ âme.’

Q. L’événement a-t-il justifié cette prédiction?

R. Oui, car après la mort de ceux qui avoient vu le Jourdain suspendre son cours pour leur laisser un libre passage, les murailles de Jéricho tomber au son des trompettes, et le soleil à la voix de Josué s’arrêter dans sa course, la mémoire de ces merveilles ainsi que celle des prodiges arrivés dans le désert, s’affoiblit et l’exemple des nations voisines les entraîna souvent dans l’idolâtrie. Autant de fois, qu’ils y tombèrent, ils furent à l’instant punis ; autant de fois qu’ils se repentirent, leur punition cessa aussitôt. Ainsi pendant les quatre cents ans que dura le gouvernement des Juges, les Israélites tombèrent sept fois dans l’idolâtrie et à chaque fois, ils furent à l’instant réduits à l’esclavage. Mais aussitôt qu’ils reconnoissoient leur faute, Dieu pour les mettre en liberté, suscitoit des hommes extraordinaires comme Othoniel, Aod, Debora, Gedeon, Jepthe, Samson, &c.

Si, puissans et vainqueurs de leurs ennemis, les Israélites jouissoient pendant le règne de David de la paix et de l'abondance c'est qu'ils étoient alors fidèles observateurs de la loi de Dieu. La prospérité et la gloire extraordinaires du commencement du règne de Salomon étoient l'effet de sa piété et de son zèle pour l'observation de la loi. Au contraire le schisme des dix tribus fut une suite de la débauche et de l'idolâtrie de ce même Salomon dans sa vieillesse; et la dispersion de ces tribus chez toutes les nations long temps après, fut en punition de leur opiniâtreté dans l'idolâtrie. Pareillement, la destruction du temple et de la cité de Jérusalem et la captivité de Babylone furent la punition de la désobéissance des Juifs à la loi de Dieu. Enfin, la longue prospérité dont ils jouirent après leur retour de la captivité, fut une récompense de leur fidélité à Dieu pendant ce temps. Ceci étoit si bien reconnu des ennemis mêmes, des Juifs, que lors qu'ils vouloient leur déclarer la guerre, ils commençoient par s'informer s'ils étoient alors fidèles observateurs de la loi de leur Dieu; et s'ils apprennoient qu'ils l'étoient,

ils renonçoient pour lors à toute entreprise contr'eux, bien convaincus que tandis que les Juifs étoient fidels à leur Dieu, ils étoient sous sa protection invincible ; et qu'il n'y avoit d'espoir de succès contr'eux que lors qu'ils violeient sa loi. Ce qui étoit alors vrai par rapport à la nation des Juifs, est toujours vrai à l'égard de chaque individu ; car tandis que nous sommes fidèles à Dieu, nous jouissons au moins du témoignage d'une bonne conscience, qui est le plus grand bonheur ; au lieu que lorsque nous perdons sa faveur, nous sommes aussitôt poursuivis de remords de conscience : ce qui est un tourment affreux.

Q. Qui étoit David ?

R. Il étoit à l'exception de Saül le premier Roi d'Israël, et la tige de cette longue suite de Rois et de Chefs qui pendant plus de mille ans gouvernèrent le peuple choisi de Dieu. Aucun de ses successeurs ne l'égala ni en gloire ni en mérite. Il étoit à la fois guerrier, Prophète et d'après la déclaration de Dieu-même un homme selon son cœur.

Q. Combien de temps les Juifs existèrent ils comme nation ?

R. Ils existèrent 1420 ans depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la réduction de la Judée en province Romaine par Pompée ; et 1591 ans à compter jusqu'à l'entière destruction du temple et de la ville de Jérusalem par Tite 36 ans après la mort de Jésus-Christ.

---

#### DU MESSIE.

Q. N'y avoit il encore eu depuis la chute de l'homme de réconciliation entre Dieu et lui, ou du moins n'y avoit il personne qui pût effectuer cette réconciliation ?

R. Aucune réconciliation n'avoit encore eu lieu ; car Jésus-Christ, v. 13 de S. Jean, déclare que personne n'étoit encore alors monté au ciel ; et il n'y avoit, parmi les hommes, personne qui pût faire satisfaction a Dieu ; car pour réparer l'injure faite à une majesté infinie, il ne falloit rien moins qu'une victime d'une dignité infinie : or la terre ne pouvoit fournir une telle victime ; elle n'offroit que des hommes vils et des têtes criminelles. Une personne divine même n'auroit, sans s'unir à notre nature, pas pu faire cette satisfaction , pisque l'honneur de Dieu ne pouvoit être

réparé que par des humiliations et des souffrances : ce qui étoit incompatible avec la nature de la divinité\*

Q. Les hommes avoient-ils espérance d'être un jour délivrés de cet anathème sous le quel ils gémissent ?

R. Oui ; car Adam et Eve n'eurent pas plutôt péché que Dieu leur annonça l'incarnation d'une des personnes divines pour détruire l'empire de satan, réconcilier Dieu avec l'homme, et rouvrir l'entrée du ciel *De la femme, dit il naîtra un, qui écrasera la tête du serpent.* Genèse III 15. Une des conditions de l'alliance que Dieu fit avec Abraham, fut que le libérateur du genre humain seroit de sa postérité. *Tous les peuples de la terre seront bénis en vous.* Ge-

---

\* In totius igitur humani generis strage communi, unum solum fuit remedium sub divine rationis occulto, quod posset subvenire prostratis, si quis filiorum Adam, originalis praevaricationis alienus atque innocens nasceretur, qui coeteris exemplo pro desset et merito. Sed quia hoc naturalis generatio non sinebat, nec poterat vitiatæ radicis sine semine propago esse, Dominus David factus est filius David et de promissi germinis fructu protes estorta sine vitio in unam personam gemina conveniente natura : ut eodem conceptu eodem que partu gigneretur Dominus noster *Jesus Christus* cui vera esset Deitas ad miracula operum (viz redemptionem) et vera humanitas ad tolerantiam operum. S. Leo magnus tom, 1. p. 67 and 68.

nèse xii. 3. Dieu renouvela cette promesse d'une manière encore plus expresse à Jacob au lit de la mort, lui faisant connoître de la quelle des douze tribus dont, devoit être composé le peuple d'Israël, le Messie devoit sortir, et lui donnant un signe par lequel il pourroit connoître le temps de son arrivée " Le sceptre, dit il, ne sera point oté de Juda ni un Prince de sa race jusqu'à ce que vienne ce lui qui doit être envoyé et ce sera lui qui doit être l'attente des nations. Genèse xix. 10. Dieu révéla à Moïse que le Messie seroit un Prophète comme lui, c-à-d, un législateur, Deut. xviii. 18. Il promit à David que le Messie seroit de sa propre famille. " Je ferai, dit il, subsister sa race dans tous les siècles et son trône autant que les cieux." Pseaume lxxxviii. 30. Tous les Juifs et les Chrétiens s'accordent à rapporter au Messie cette prophétie. En un mot la religion de ces temps consistoit à croire et à espérer en un Sauveur à venir ; et cette foi étoit transmise de père en fils. Car, lorsqu'un Prophète annonçoit quelque circonstance de la vie ou de la mort du Messie comme elle ne devoit avoir lieu qu'après

plusieurs siècles, il prédisoit en même temps un autre évènement qui ne pouvoit être naturellement prévu, mais qui devoit avoir lieu pendant sa vie même. L'accomplissement de cette prophétie lui donnoit quelque réputation comme Prophète, et faisoit espérer l'accomplissement de sa prophétie éloignée du Messie. Ainsi Jérémie 6, 28. v. 16, 17. prédit que le faux Prophète Hananias mourroit cette même année : et il mourut en effet sept mois après. Au verset 9 du même chapitre, il pose ce principe : " Si donc un prophète fait une prédiction, lorsque sa prédiction sera accomplie on reconnoitra que c'est le seigneur qui l'a véritablement envoyé." Mais lorsqu' après la mort de ce Prophète une autre de ses propheties recevoit son accomplissement, il acquéroit alors la réputation certaine de Prophète, et l'on attendoit avec une foi certaine l'accomplissement de sa prophétie éloignée. " Ainsi lorsque, 200 ans après la mort du prophète Isaïe, les Juifs virent dans la prise de Babylone par Cyrus et dans le rétablissement de Jérusalem, l'accomplissement littéral de sa prophétie détaillée : " c'est

moi, dit le seigneur qui accomplis les oracles de mes prophètes, qui dis à Jérusalem : vous serez rebâtie ; et au temple vous serez fonda de nouveau ; qui dis à Cyrus : vous êtes le pasteur de mon troupeau et vous accomplirez ma volonté en toutes choses ; qui dis à l'abime (à l'Euphrates) Epuise toi ; je mettrai les eaux à sec. Je romprai les portes d'airain et je briserai les gonds de per (de Babylone). 6, 44, v. 28. Si le Prophète ne faisoit point quelque prophétie prochaine, on n'ajouteroit aucune foi à sa prophétie éloignée, et quand même qu'il feroit une prophétie prochaine, on perdroit bientôt de vue la prophétie éloignée si l'accomplissement d'une prophétie moyenne n'intervenoit comme entre deux pour entretenir constamment la foi en un rédempteur à venir, et conserver ainsi une étincelle de la vraie religion durant cette longue nuit qui précéda le lever du soleil de justice. Aussi tous les justes de l'ancienne loi sont morts dans cette croyance, voyant et comme saluant de loin leur rédempteur. Heb. II.

Q. Pour quoi Dieu a-t-il résolu de racheter l'homme et non pas les anges ?

R. C'est que l'homme étant, d'une na-

ture moins parfaite que celle des anges et que n'ayant péché que par séduction, son péché étoit plus pardonnable, que celui des anges, qui avoient péché par pure malice.\*

Q. L'entrée du ciel étant fermée, que sont devenus après leur mort les anciens justes. Car il en est fait mention d'un grand nombre dans l'écriture, comme d'Abel Hénoc, Abraham, &c.

R. Ils ont été détenus dans un lieu de repos qu'on appelle les Limbes ou ils étoient privés de la présence et de la jouissance de Dieu, quoiqu'ils ne souffrissent point les tourmens du feu.

---

#### DE JESUS CHRIST.

Q. Le Messie est-il en fin venu?

R. Oui ; et c'est Jésus-Christ.

Q. Qui est Jésus-Christ?

R. Il est le fils de Dieu, Dieu-lui-même et homme tout ensemble, le modèle des hommes, leur lumière et leur rédempteur.

Q. Quand est que le fils de Dieu s'est fait homme ?

R. Le 25 de mars de l'an 4004 de la

---

\* Quoique cette réponse ne se trouve pas dans l'écriture, elle est analogue à la foi

création, et au commencement de notre ère ; car c'est de l'époque de sa naissance que nous comptons les années. Ce fut alors que par l'opération du St. esprit, il prit dans le sein de la vierge *marie*, sans, détrimment de sa virginité, un corps et une âme en tout semblables aux autres, le péché excepté ; l'archange *Gabriel*, qui lui avoit été député, ayant préalablement obtenu son consentement pour que ce mystère s'accomplît. L'ange *Gabriel* lui dit : vous concevrez dans votre sein, et vous enfanterez un fils à qui vous donnerez le nom de *Jésus*. Alors *marie* dit à l'ange : comment ce la se fera-t-il ? Car je ne connois point d'homme. L'ange lui répondit : Le saint esprit surviendra en vous, et la vertu du treshaut vous couvrira de son ombre : c'est pour quoi, le fruit saint qui maîtra de vous, sera appelé le fils de Dieu *S. Luc* 1. 30, 34, 35. Il vint au monde le 25 de Décembre suivant.

**Q.** Comment *Jésus-Christ*, at-il prouvé qu'il étoit le messie ?

**R.** Par l'accomplissement des prephéties qui devoient faire connoître le messie, et par des miracles qu'il ne pourroit faire si

Dieu n'étoit point avec lui. Les miracles et les prophéties sont en matière de religion, le sceau et la signature de Dieu, démontrant que ce lui en faveur de quel, ils sont faits, est son envoyé, et que la doctrine qu'il enseigne est l'expression de la vérité et de la justice.

Q. Qu'est que c'est qu'une prophétie ?

R. C'est la prédiction certaine d'un événement futur qui ne peut-être prévu dans sa cause par une intelligence humaine. Tels sont les événemens qui dépendent du concours d'un grand nombre de volontés ou d'actions libres d'hommes qui ne sont point encore nés, comme les destinées des empires. Ce qui donne à la prophétie la force de preuve en matière de religion, c'est qu'elle ne peut-être naturellement prévue, car il n'appartient qu'à une intelligence infinie de soulever le voile de l'avenir et de révéler des événemens qui n'ont aucun rapport avec des causes naturelles, et c'est enquoi elle diffère des prédictions des astronomes qui ne prévoient point l'avenir par une révélation divine, mais par la connoissance qu'ils ont des loix de la nature et par l'expérience qu'ils ont

qu'une telle et telle cause est suivie d'un tel ou tel effet.

**Q.** Quest ce que c'est qu'un miracle ?

**R.** Un miracle est une suspension manifeste des lois universelles et bien connues de ce monde physique, dont il n'y a que Dieu seul qui puisse être l'auteur. C'est pour les créatures intelligentes le langage et la voix de Dieu-même. Qu'un homme par exemple, vienne nous dire : Je vous annonce la volonté du tres-haut ; reconnoissez à ma voix ce lui qui m'envoie. J'ordonne au soleil de changer sa course, aux étoiles de former un autre arrangement, aux montagnes de s'applanir, aux flôts de s'élever, à la terre de prendre un autre aspect : à ces merveilles, qui ne reconnoitra à l'instant le maître de la nature ; car elle n'obéit point aux imposteurs.

---

DE L'ACCOMPLISSEMENT DES PROPHETIES  
EN JESUS-CHRIST.

**Q.** Vous dites que J. C. a accompli en sa personne les propheties, qui devoient faire connoître le Messie ?

**R.** Oui, tant celles qui regardoient sa naissance que celles de sa vie, et de sa

mort. D'abord J. C. a accompli les prophéties qui caractérisoient *la naissance du Messie* ; car il est né dans le temps, et dans le lieu ou le Messie devoit naître, et de la personne dont il devoit naître : *dans le temps* ; selon Jacob XIX le Messie devoit paroître au moment que la souveraine autorité dans la Judée devoit passer dans les mains d'un étranger. D'après Daniel IX, le Messie devoit être mis à mort 69 semaines d'années après la promulgation du décret d'Artaxerxe, pour rebâtir la cité et le temple de Jérusalem ; et selon Aggée sa naissance devoit avoir lieu, quelques années avant la destruction de ce temple. Or c'est précisément dans ce temps que J. C. est né, c-à-d sous le regne d'Herode le grand, dans la personne duquel, le sceptre est passé dans des mains étrangères. Il est mort 486 ans après le décret d'Artaxerxe c-à-d le quinzième année de Tibère, et la destruction du second temple a eu lieu 36 ans après sa mort. *Le Messie devoit naître d'une Vierge* : ' Une Vierge, dit Isaïe ' XI, concevra et enfantera.' Cette Vierge devoit être de la *famille de David* comme nous avons vu plus haut. Il devoit naître

vie d'un tel

miracle ?

ension mani-  
ien connues

n'y a que  
teur. C'est

s le langage  
un homme

e : Je vous  
aut ; recon-

i m'envoye.

er sa course,  
re arrange-

planir, aux  
prendre un

qui ne re-  
e la nature ;

steurs.

PROPHETIES  
accompli en  
qui devoient

gardoient sa

e, et de sa

dans Bethlehem ville de David: " C'est de  
 ' vous Bethlehem, dit Michée v, que sortira  
 • " ce lui qui doit régner dans Iraël, dont la  
 ' génération est des le commencement de  
 ' l'éternité." En fin le Messie devoit à sa  
 naissance être adoré par des Rois venus  
 d'orient. " Les Rois de l'Arabie, dit  
 ' David LXXI, lui apporteront des dons, les  
 ' Ethiopiens se prosterneront devant lui." Toutes ces prédictions sont autant de circonstances de la naissance de J. C. *Il est né d'une vierge*: S. Mathieu 1, 18, dit que la mère de Jésus, fut reconnue grosse, ayant conçu dans son sein par l'opération du St. esprit. Il étoit descendant de David, car S. Mathieu commence ainsi son évangile: ' livre de la génération de Jésus-Christ fils ' de *David* fils d'*Abraham* ' Il est né à Bethlehem et il y a été adoré. Jésus, dit Mathieu 11, étant donc *né dans Bethlehem* de Juda du temps du Roi Herod, des mages vinrent de l'orient à Jérusalem, et ils demandèrent: où est le Roi des Juifs nouvellement né; car nous sommes venus l'adorer.

Jésus-Christ a accomplis en sa personne les prophéties qui prédisoient *les principales actions de la vie du Messie*. Le Messie devoit être précédé d'un personnage illustre pour préparer ses voies. " La voix dit ' Isaïe d'un cri dans le désert: préparez ' la voie du Seigneur rendez droits les sentiers de notre Dieu." Il devoit faire des

“ C’est de  
que sortira  
aël, dont la  
ncement de  
devoit à sa  
Rois venus  
Arabie, dit  
s dons, les  
levant lui.”  
tant de cir-

C. *Il est*  
, dit que la  
osse, ayant  
tion du St.  
David, car  
l’évangile :  
s-Christ fils  
est né à  
Jésus, dit  
*Bethlehem*  
des mages  
, et ils de-  
ifs nouvel-  
s l’adorer.  
a personne  
*principales*  
Messie de-  
age illustre  
a voix dit  
e préparez  
its les sen-  
e faire des

‘ miracles. Le boiteux, dit Isaïe xxxv, bon-  
‘ dira comme le cerf es la langue des muëts  
‘ sera déliée.’ Il doit faire une entrée  
trionphante dans Jérusalem. ‘ Filles de  
‘ Sion dit Zacharie ix, poussez des cris d’al-  
‘ lé gresse. Votre Roi vient à vous, ce Roi  
‘ juste qui est le Sauveur : il est pauvre et  
‘ est monté sur une ânesse.’ Toutes ces  
prophéties ont été accomplies, à la lettre  
par J. C. La voix qui devoit préparer  
les voies du Messie étoit celle de S. Jean le  
Baptiste qui précéda immédiatement J. C.  
Car lorsque les grands pêtres à raison de  
l’éminence de ses vertus, lui envoyèrent  
une ambassade pour savoir s’il étoit le  
Messie, il répondit par ces mêmes paroles  
d’Isaïe : “ Je ne suis que la voix de cè lui  
qui crie dans le désert, rendez droites les  
voies du Seigneur. Il a fait *ces miracles*.  
Il délivra, dit S. Mathieu vii, 21, plusieurs  
personnes, des maladies et des plaies dont  
ils étoient affligés et des malins esprits qui  
les possédoient et il rendit la vue à plusi-  
eurs avègles. J. C. fit une entrée triom-  
phante dans Jérusalem. Ses disciples  
ayant amené l’ânesse et l’ânon, les couv-  
rirent de leur vêtemens et firent monter  
Jesus dessus. Une multitude du peuple  
étendit aussi ses vêtemens le long du che-  
min ; les autres coupoient ees branches  
d’arbres et les jettoient par où il passoit ; et  
tous en semble criaient. Hosanna salut et  
Gloire au fils de David. Hosanna au plus  
haut des cieux.

Jésus Christ a aussi accompli toutes les prophéties qui regardoient *la mort du Messie*. Le Messie devoit être vendu par un disciple perfide pour trente pièces d'argent et cet argent devoit être employé à acheter le champ du potier. Ils ont, dit Zacharie xi, 13, estimé mes gages trente pièces d'argent. Et le Seigneur medit : jetez les au potier ; car c'est le prix auquel, j'ai été estimé. Il devoit être flagellé, traité de la manière la plus indigne et mis au rang des malfaiteurs. J'ai, dit Isaïe L, abandonné mon corps à ceux qui me frapportoient et mes joues à ceux qui m'arrachotent le poil de la barbe. Je n'ai pas détourné mon visage de ceux qui me couvroient d'injures et de crachats.— Ces prophéties récuront leur accomplissement littéral. 1° Lorsque Judas Iscariote allant trouver les Princes des Prêtres leur dit ; que voulez vous me donner et je vous le livrerai ? Et ils convinrent de lui donner trente piéçes d'argent ; et qu'étant ensuite allé au jardin de Gethsaméni avec une troupe de gens armés d'épées et de batôns, il leur donna pour signal pour le connoître en leur disant, ce lui que je baiserais, c'est ce lui là même que vous cherchez : saisissez vous de lui. S. Mathieu xxvi, 47.

Les princes des Prêtres ayant délibéré sur ce qu'ils feroient des 30 piéces d'argent, ils en achetèrent le champ d'un potier pour la sépulture des étrangers : ce champ s'appelle

encore Haceldama c-à-d le champ du sang qu'on lui cracha au visage; qu'on le frappa à coup de poings, que d'autres lui donnèrent des soufflets et qu'après que la voix publique lui eut préféré Barrabas, il fut montré tout couvert de plaies au peuple par Pilate disant : *voilà l'homme.*

Les Messie devoit avoir les pieds et les mains percés de cloux et le côté ouvert d'une lance, et malgré tous les outrages dont il devoit être abreuvé, il devoit recevoir une sépulture honorable. Ils jetèrent, dit Zacharie XII, 10, les yeux sur moi qu'ils auront percé. 2<sup>o</sup> David par ces paroles: ils ont partagé entr'eux mes habits et ils ont jetté le sort sur ma robe, prédit ce qu'on feroit de ses habits. Son sépulcre, dit Isaïe LIII, 9, sera donné à la garde des impies; mais ses membres seront confiés à un homme riche. Tout ceci est arrivé à J. C., lorsqu'il fut attaché à une croix sur le mont Golgotha: Luc XXIII, 32; qu'un soldat lui perça le côté avec une lance, S. Jean XIX, 34. 3<sup>o</sup> Que les soldats prirent ses vêtemens et les diviserent en quatre parts et que puisque sa tunique étoit sans couture et d'un seul tissu ils la jeterent au sort. Et que Joseph d'Arimathée, l'ayant descendu de la croix, l'enveloppa d'un linceuil et le mit dans un sépulcre taillé dans le roc, où personne n'avoit encore été mis S. Luc XXIII, 53. Enfin le Messie devoit réssusciter à la vie sans

éprouver de corruption. Vous ne laisserez point, dit David xv, 10, et vous ne souffrirez point que votre Saint éprouve la corruption. Voyez l'accomplissement de cette prophétie dans ces paroles de S. Mathieu xxvii, 6. L'ange dit aux femmes, J. C. qui a été crucifié n'est pas ici, il est ressuscité comme il avoit dit Venez et voyez le lieu où il avoit été mis. En parcourant ces prophéties, ne nous semble-t-il pas lire la vie de Jésus-Christ ? Sont-elles autre chose que son histoire faite avant le temps. Nous avons donc trouvé dans la personne de Jésus de Nazareth, celui dont Moïse a écrit dans la loi et que les Prophètes ont prédit. S. Jean 1, 15.

---

PREUVE DE LA DIVINITE DE JESUS-CHRIST  
PAR LES MIRACLES.

Q. Jésus-Christ a-t-il aussi prouvé par ses miracles qu'il étoit le Messie ?

R. Oui et d'une manière incontestable ; car pour ne rien dire de ce qu'il a changé l'eau en vin, appaisé les flôts et les tempêtes, nourri trois mille personnes avec cinq pains, et quatre mille avec sept pains ; et de ce qu'à sa voix, les boiteux ont marché les aveugles ont vu, les sourds ont entendu, les lépreux ont été guéris et que les morts ont été ressuscités, un de ses miracles mérite une attention toute particulière c'est le miracle de sa résurrection ?

Q. Pour quoi la résurrection de Jésus-christ mérite-elle une attention particulière ?

R. Parceque ce fut ce miracle qui a établi dans l'univers la croyance de la divinité de J. C. " Il a été, dit S. Paul aux "Romains, 1, 2, déclaré fils de Dieu par sa "résurrection d'entre les morts ;" et par ce qu'il est le fondement de la foi et de la morale chrétiennes.

Q. Comment la résurrection de J. C. a-t-elle établi dans l'univers la foi de sa divinité ?

R. Par ce que, s'étant déclaré Dieu " mon père et moi, dit il. S. Jean, x, 30. " nous sommes une même chose," il avoit donné sa resurrection comme la preuve expresse et le caractère distinctif de sa divinité : parceque' ce miracle étoit en effet la preuve la plus naturelle et la plus convaincante de sa divinité ; et parceque de tous les miracles de Jésus-Christ, faits par la vertu de sa divinité, il n'y en a pas un qui aît été si avéré, ni d'une évidence si incontestable, que celui de la résurrection de son corps.

Q. Quand est que J. C. a donné sa resurrection comme la preuve authentique de sa divinité ?

R. " Lors qu'il proféra ces paroles que

“ nous lisons dans S. Mathieu XII, 39.  
“ Cette nation infidèle, dit il, veut être  
“ assurée par un miracle de ce que je suis,  
“ mais elle n'aura point d'autre miracle  
“ que ce lui du prophète Jonas ; savoir,  
“ qu'après avoir été enfermé, trois jours  
“ dans le sein de la terre, j'en sortirai  
“ comme Jonas est sorti du ventre de la  
“ baleine ; et lorsque o s'adressant aux Pha-  
“ risiens il leur dit, S. Luc II: vous me de-  
“ mandez par quel miracle je vous montre  
“ que j'ai droit d'user de l'autorité indé-  
“ pendente que je m'attribue ?” C'est  
qu'après que vous aurez détruit ce temple  
visible qui est mon corps, dès le troisième  
jour, je le rétablirai dans le même état.  
Dans ses autres miracles, au contraire il  
ne se proposoit rien moins que de faire  
connoître sa divinité ; car c'étoit tou-  
jours par déférence, par compassion ou  
d'autres motifs semblables qu'il les faisoit ;  
aussi recommandoit il dans la plupart le  
sécrit.

Q. Comment la résurrection de J. C.  
est elle la preuve la plus naturelle et la plus  
convaincante de sa divinité ?

R. Parce que si la résurrection d'un

mort est le plus grand des miracles, se ressusciter soi-même, par sa propre vertu, est la plus grande des résurrections. Il n'appartient qu'à un Dieu de dire comme lui : "Personne ne me ravit la vie, c'est moi qui la quitte de moi-même. J'ai le pouvoir de la quitter et de la reprendre." Toutes les autres résurrections qui ont jamais eu lieu, ont été faites par une vertu étrangère et sur des sujets étrangers. Mais la merveille inouïe, c'est que le même homme fit tout à la fois le double miracle de ressusciter et de se ressusciter. Oui Jésus-Christ est entré dans l'empire de la mort non pas comme sujet, mais comme souverain ; non pas comme vaincu mais comme vainqueur, non pas comme dépendant de ses loix, mais comme jouissant d'une parfaite liberté : et ces paroles déjà citées. *Factus sum sicut homo sine adjutorio inter mortuos liber*: je suis devenu comme un homme abandonné de tout secours et qui est libre entre les morts," ces paroles dis-je paroissent avoir été dictées par l'esprit saint pour composer l'épithaphe de Jésus qui devoit ressusciter. Aussi c'est en vertu de la foi de cette résurrection miraculeuse

que l'évangile a fait des progrès si inconcevables, et que la divinité de J. C. a été crue jusqu'aux extrémités de la terre. Les apôtres ne prêchoient jamais qu'ils ne produisissent cette résurrection comme une preuve invincible : " C'est disoient-ils lui qui est ressucité le troisième jour." On diroit que c'étoit cet article qui rendoit efficace et invincible leur prédication et que c'étoit en y rendant temoignage qu'ils faisoient paroître toute la force de leur zèle. Lors qu'ils choisirent un disciple en la place du perfide Judas, ils eurent soin de ne faire ce choix qu'entre ceux qui avoient été témoins de sa résurrection comme si leur apostolat ent été réduit à ce seul point. Et aussitôt que quelqu'un reconnoissoit que J. C. étoit rescucité, on lui conféroit, immédiatement le baptême, puisque professer la résurrection de J. C. c'étoit professer qu'il étoit Dieu; et professer qu'il étoit Dieu, c'étoit embrasser sa religion, puisque la religion chretienne est fondée sur la divinité de J. C. et que la divinité de J. C. ne nous a été authentiquement revelée que par le miracle de sa résurrection,

Q. Comment le miracle de la résurrection de J. C. est-il le plus avéré de tous ses miracles ?

R. Deux choses suffisent pour mettre cette vérité dans le plus grand jour : la première qu'il étoit mort quand on détacha son corps de la croix ; la seconde, qu'après sa mort il a reparu, vivant. Or rien de plus certain que ces deux choses ; car si les soldats ne lui rompirent point les jambes, comme aux deux voleurs, c'est qu'ils virent qu'il, étoit déjà mort. Et le sang et l'eau qui sortirent de son côté, lors qu'un d'entr'eux le perça d'une lance, en sont selon tous les médecins une preuve certaine. De plus, Pilate ne voulut point consentir qu'on l'ensevelit, qu'après s'être assuré de sa mort. Et les Pharisiens, qui n'ignoroient point qu'il s'étoit publiquement engagé de ressusciter le troisième jour en témoignage de la véracité de ses paroles, n'auroient jamais permis qu'on le descendît vivant de la croix.

Après sa mort, il reparut vivant ; ses apôtres en sont les témoins véridiques, car ils n'ont pu tromper ni être trompés.

*Ils n'ont pu être trompés ; puisque ce ne*

fut pas à un ou à deux, ni une on deux fois, qu'il parut, mais à plus de cinq cents disciples à la fois et très souvent pendant quarante jours, pour les instruire du royaume des cieux. Il ne faisoit point ses apparitions pendant la nuit ni dans des lieux écartés, mais au grand jour, sur le sommet des montagnes, sur le bord de la mer et sur les grandchemins. Est il donc croyable, que tant de temoins, ayant une si grande facilité de s'assurer de la vérité, se soient tous trompés sur ce fait de manière qu'il n'y aît point la moindre différence dans leur rapport.

*Ses Apôtres n'ont pu tromper; car à peine J. C. fut il renfermé dans la tombe, que les Pharisieus firent investir son sépulcre de soldats et le sceller du sceau public : cette précaution ne servit qu'à écarter jusqu'aux moindres doutes et aux plus légers soupçons sur la vérité de la résurrection de J. C. Car malgré tout, le corps du Sauveur après trois jours de sépulture, ne s'étant point trouvé dans le tombeau qu'eurent-ils à dire ? " Que ses disciples l'avoient enlevé à la faveur de la nuit, " tandisque la garde étoit endormie."*

Mais comment ont-ils pu approcher du sépulcre, léver la pierre, emporter le corps sans réveiller aucun des soldats ? Il est difficile que plusieurs gardes en faction s'endorment tous à la fois ; et impossible qu'on ait pu exécuter un enlèvement comme ce lui-ci, sans qu'aucun d'entr'eux se soit réveillé. Comment en effet déplacer et rouler une pierre d'une grosseur énorme, pénétrer dans le sépulcre, prendre le corps et l'emporter ? Il falloit que tout ce la se fit à tâtons, puisque c'étoit pendant la nuit ; et que plusieurs hommes y missent la main, car il est évident qu'un seul n'y suffiroit point. Si l'on ajoute, qu'une entreprise si tumultueuse, si sujette aux méprises et aux contretemps a pu réussir au milieu des gardes sans qu'un seul ait été réveillé, il ne faut plus dire, que ces gardes étoient endormis, mais qu'ils étoient enchantés. - D'ailleurs, si les gardes étoient endormis, d'où ont ils su qu'on l'avoit enlevé, et qui l'avoient enlevé ? et s'ils n'étoient point endormis, comment ont-ils souffert qu'on l'enlevât ? Comment les Pharisiens ne les ont ils point fait conduire au supplice, comme complices de l'enleve-

ment, à l'imitation d'Herode envers les gardes de St. Pierre ? et ce moyen qui n'auroit rien coûté, étoit le plus propre à en imposer au publique. Mais ils n'avoient point le droit de vie et de mort comme avoit Herode sur ses sujets et sur ses soldats. Ne l'ayant point, ils étoient réduits à les dénoncer à Pilaté qui ne les auroit pas condamnés sans les avoir entendus ; et la procédure n'auroit servi qu'à faire connoître et à dévulger la vérité qu'ils avoient tant d'intéret à cacher.

D'ailleurs, quelle apparence que ses disciples, qui étoient la foiblesse et la timidité même, soient devenus tout-à-coup si hardis ; et qu'au travers des gardes, ils aient osé, avec un danger visible de leur personne, ravir un corps, mis en dépôt sous le sceau publique ? Et quand ils l'auroient osé, à quel dessein, voudroient-ils faire croire aux autres une chose dont la fausseté leur auroit été connue ? Que pourroient ils en espérer ? Il leur seroit evident que J. C. les avoit trompés ; et comme ils s'étoient exposés pour lui à la haine publique, se voyant ainsi abusés, bien loin de soutenir ses intérêts, ils devoient le dénon-

cer, et avouer aux magistrats qu'il étoit un imposteur.

Les apôtres étoient si éloignés de vouloir enlever le corps de leur maître que lorsqu'il ressuscita de lui-même, ils ne voulurent point croire sa résurrection. En effet le rapport des femmes et des disciples d'Emmaus, qui leur avoient annoncé qu'il étoit ressuscité, et qu'ils l'avoient vu, leur parut un songe. Ils ne voulurent pas mêmes s'enrapporter à leur propres sens : pour les y engager J. C. mangea devant eux, et voulut qu'ils le touchâssent eux-mêmes. Il alla jusqu'à dire à Thomas, un d'eux, de mettre ses doigts dans l'empreinte que les cloux avoient faite dans ses pieds et dans ses mains. Et lorsque cinquante jours après, les apôtres en prêchant la résurrection de J. C. convertissoient le peuple par milliers, et que tout l'odieux de la mort de J. C. tomboit sur les Pharisiens, pour quoi s'il n'étoit pas ressuscité, ne pas prouver le contraire, en montrant son corps ? Mais que font-ils ? Ils avoient qu'il avoit disparu. Ils ne peuvent prouver qu'il avoit été enlevé : ils s'attristent d'entendre prêcher sa résurrection ; ils veulent les en

empêcher en les menaçant des plus grandes peines. En agir ainsi n'est pas avouer le fait de sa résurrection ?

Q. Comment la résurrection de Jésus-Christ est elle le fondement de la foi chrétienne ?

R. Parceque si J. C. n'eût point été le fils de Dieu comme il le prétendoit, il étoit impossible qu'il se ressuscitât, puisque Dieu, en concourant au miracle de sa résurrection, eût autorisé l'imposture et le mensonge. Si donc après, s'être déclaré le fils de Dieu, il est ressuscité, il faut par une suite nécessaire qu'il le soit. Et alors tous ses miracles subsistent, puisqu'il est naturel au fils de Dieu et Dieu lui-même de faire des miracles. Au contraire s'il n'étoit pas ressuscité, la croyance de sa divinité se trouveroit détruite par sa propre bouche, sa divinité détruite, ses miracles ne devoient plus avoir de force ; ses paroles n'étoient que fausseté, sa vie qu'artifice et illusion, et toute la foi chrétienne qu'un phantôme. De là ces paroles de S. Paul : "si J. C. n'est pas ressuscité notre "prédication est vaine, et votre foi est "vaine aussi." 1 Cor. xv, 14.

Q. Comment la résurrection de J. C. est elle le fondement de la morale chrétienne ?

R. Parcequ'elle est le gage de notre résurrection future, et que notre résurrection future, est le fondement de toute la morale.

Q. Comment la résurrection de J. C. est elle le gage de notre résurrection future ?

R. En ce qu'elle est une preuve que J. C. est capable de nous ressusciter. En effet, la résurrection de J. C. est l'effet d'une puissance divine ; et s'il a pu, par sa puissance, se ressusciter lui-même, pour quoi ne pourra-t-il pas nous ressusciter aussi ? Puis donc dit S. Paul, " qu'on vous a prêché que J. C. est ressuscité d'entre les morts, comment se trouve-t-il parmi vous des personnes qui disent que les morts ne ressusciteront point ? " 1 Cor. xv. Non seulement J. C. peut nous ressusciter mais il le doit ; car il est naturel que les membres soient unis au chef ; et quand le chef se ressuscite lui-même, n'est pas une suite qu'il doit ressusciter ses membres avec lui ? or notre chef, c'est Jésus-Christ, et nous sommes tous les membres de son corps

mystique. Et s'il veut, en qualité de chef, que ses membres vivent, agissent, souffrent et meurent comme lui, pour quoi ne voudrat-il aussi qu'ils ressuscitent comme lui ? Il est juste, que nous faisant part de ses travaux, il nous fasse part aussi de sa récompense ; et puis que la resurrection de son corps est une partie de cette récompense et que ce corps adorable est entré avec son âme en participation de ses mérites, il s'est par là même engagé à pareillement récompenser en nous et le corps et l'âme. S. Paul appelle Jésus-Christ *le premier né d'entre les morts*. Colloss 1. or pour être le premier ressuscité d'entre les morts, les morts doivent pareillement ressusciter à la fin des siècles et prendre une vie nouvelle. Ce qui est tellement vrai, que selon St. Paul, si après, et en vertu de la resurrection de J. C. les morts ne doivent point ressusciter, il s'en suit que la resurrection de J. C. n'est qu'imaginaire et supposée, 1 Cor, xv.

Q. Comment notre resurrection future est elle le fondement de la morale chrétienne.

R. En ce que, si tous les hommes doi-

vent ressusciter, il y a une autre vie que celle ci ; toutes nos espérances ne se terminent point à la mort ; nous avons un sort bon ou mauvais à attendre dans l'éternité ; Dieu nous réserve à d'autres peines ou à d'autres récompenses que celles que nous voyons ; notre grande affaire ici est de travailler à mériter les unes et à éviter les autres ; nous ne devons point nous troubler des misères de cette vie, ni nous laisser surprendre à l'éclat des prospérités humaines ; la vertu seule est sur la terre notre bien unique. Toutes ces conséquences suivent nécessairement de la résurrection des morts. Au contraire si nous ne devons pas ressusciter, il n'y a plus de conduite, plus de règle à garder, et l'on peut donner à ses sens tout ce qu'ils demandent ; le devoir et la piété sont des biens imaginaires et l'intérêt présent est le seul bien qui nous doive gouverner. J. C. est donc vraiment ressuscité, il est en pleine possession de la qualité de Messie et de fils de Dieu et sa doctrine renferme toute vérité et justice.

Q. N'y a-t-il point d'autres preuves de la divinité de J. C. que sa résurrection ?

R. Oui ; sa supériorité infinie sur les Prophetes et autres anciens justes, en est une preuve certaine ; car tous les traits de grandeur répandus sur eux, se trouvent réunis en lui seul ; et d'une manière mille fois, plus glorieuse et plus divine. Bien plus, ils n'étoient que des types imparfaits du Christ et ne représentoient chacun, qu'un trait singulier de sa vie et de son ministère.

D'abord, il est prédit mais plus pompeusement que Jean Baptiste le seul des anciens justes qui ait été prédit. Si ce lui-ci se trouve prédit dans Malachie longtemps avant sa naissance, ce n'est qu'une prédiction unique et sans suite, qui ne se trouve que dans ce seul prophète, et qui ne l'annonce que pour accomplir un événement particulier à fin de préparer les voies à ce lui qui doit venir. Mais ici, c'est un envoyé du ciel, prédit par tout un peuple, annoncé pendant quatre mille ans par une longue suite de Prophètes, désiré de toutes les nations, et attendu de tous les justes. Les Patriarches meurent en souhaitant de le voir ; les justes vivent dans cette attente : les pères apprennent à leurs

enfants à le désirer ; et ce désir est comme une religion domestique qui se perpétue de siècle en siècle. Tous les évènements qui se passent sur la terre, semblent conduire à ce grand évènement : les empires et les royaumes ne s'élevent ou ne tombent que pour préparer ses voies. Toute la nature semble être dans l'impatience, que les cieux s'ouvrent pour pleuvoir ce juste, qui doit être la ressource du monde condamné, le législateur des peuples, la lumière des nations, le salut d'Israël ; qui doit effacer l'iniquité de la terre, amener une justice éternelle, remplir l'univers de l'esprit de Dieu, et porter à tous les hommes une paix immortelle. De plus lorsque le précurseur paroît sur les bords du jourdain, de peur que le seul oracle qui l'avoit prédit, ne devînt une occasion d'idolâtrie, il ne fait point de miracles, il ne cesse point de dire : je ne suis pas ce lui que vous attendez : Jésus-Christ au contraire, que quatre mille ans d'attente, de figures, de prophéties et de promesses, avoient annoncé à la terre ; Jésus-Christ, loin de prévenir la superstition des peuples à son égard, vient en grande vertu et puissance ; il fait des œuv-

res et des merveilles, que personne avant lui n'avoit jamais faites, et non seulement il s'élève audessus de Jean-Baptiste, mais il se dit égal à Dieu même. Où seroit donc son zèle pour la gloire de ce lui qui l'a envoyé et son amour pour les hommes, si c'eût été une idolâtrie de lui rendre des honneurs divins ?

Il est né, non d'un sein stérile comme Samuel, mais d'une vierge pure et innocente de Juda par l'opération du St. esprit. A peine est-il né, que des légions célestes font rétentir dans les airs des cantiques d'allégresse, et nous apprennent, que cette naissance rend gloire au très-Haut, et apporte une paix éternelle sur la terre. Peu après, un astre nouveau rappelle des sages du fond de l'orient ; et guidés par cette lumière miraculeuse, ils viennent adorer le nouveau Roi des Juifs. Si Marie le présente au temple, un Juste et une Sainte femme annoncent sa grandeur future, et transportés d'une Sainte joie, ils meurent avec joie après avoir vu ce lui qu'ils appellent le salut du monde, la lumière des nations, et la gloire d'Israël. Quel est le Patriarche, le prophete ou le juste dont la

naissance a été distinguée par des témoignages si éclatants et par des circonstances aussi si inouïes ? Les peuples qui l'ont adoré ne sont ils pas du moins excusables ?

Mais quand même le ciel ne l'auroit point promis à la terre avec tant de magnificence, quand il n'auroit point été pendant tant de siècles l'objet de l'attente de l'univers, ses œuvres seules suffissent pour le faire reconnoître comme Dieu. En effet quelques étonnantes que soient les œuvres de Moïse, elles portent des caractères de foiblesse et de dépendance, tandis que celles de Jésus-Christ sont marquées au sceau de la Divinité même. Ainsi Moïse n'opéroit ses prodiges qu'avec la verge mystérieuse ; sans elle il n'étoit plus, qu'un homme foible et impuissant : Jésus-Christ opère les plus grands prodiges sans parler même : et le seul attouchement de sa robe guérit des infirmités désespérées.

Moïse ne communique point à ses disciples le pouvoir d'opérer des prodiges, parceque c'étoit un don étranger qu'il avoit reçu du ciel, et dont il ne pouvoit point disposer : Jésus-Christ en laisse aux siens un, encore plus grand que ce lui qui a paru

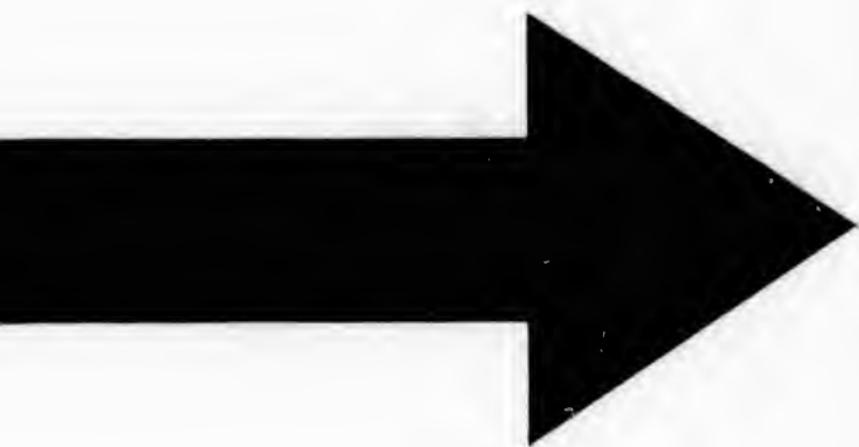
en lui-même— Moïse agit toujours au nom du Seigneur ; Jésus-Christ opère tout en son propre nom, et les œuvres de son Père sont les siennes.

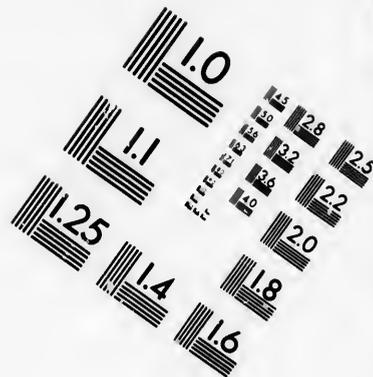
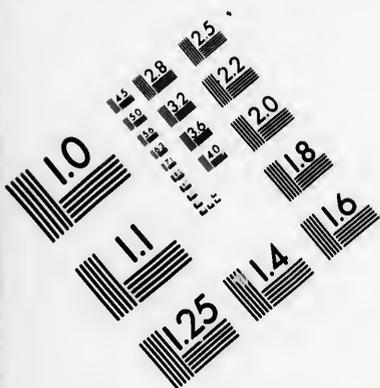
Elie ressuscite les morts ; mais il est obligé de se coucher plusieurs fois sur le corps de l'enfant qu'il ressuscite ; il souffle, il se rétrécit, il s'agite, on voit bien qu'il invoque une puissance étrangère ; qu'il rappelle de l'empire de la mort une âme qui n'est pas soumise à sa voix, et qu'il n'est pas lui même le maître de la vie et de la mort : Jésus-Christ commande dans l'univers comme un fils aîné dans la maison de son Père : Il ressuscite les morts comme il fait les actions les plus communes: "Je veux, "dit-il, soyez guéri; prenez votre lit et marchez." Il parle en maître à ceux qui dorment d'un sommeil éternel et l'on sent bien qu'il est le Dieu des morts comme des vivants, jamais plus tranquille, que lorsqu'il opère les plus grandes choses.

Jésus-Christ lit plus clairement dans l'avenir qu'aucun des prophètes. Les Poëtes nous représentent leurs sibylles et leurs Prêtresses, comme des furieuses lorsqu'elles prédisoient l'avenir. Nos Prophètes

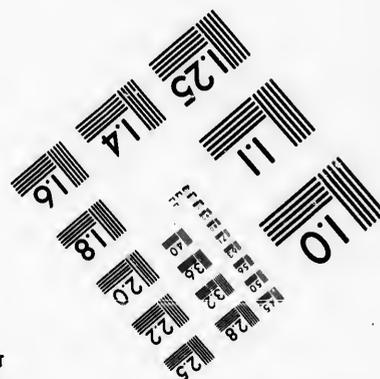
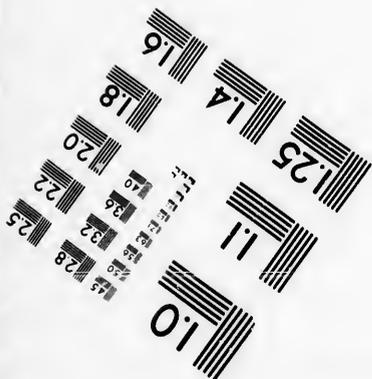
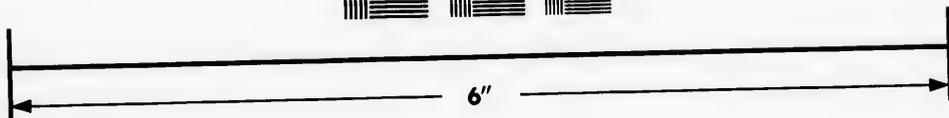
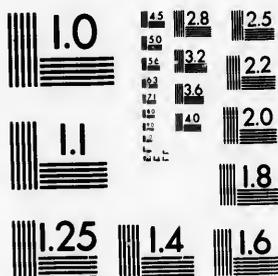
eux-mêmes, annonçant les choses futures, sans perdre l'usage de la raison, ni sortir de la gravité de leur ministère, entroient dans un enthousiasme divin : on sentoit bien qu'une impulsion étrangère les animoit, et que ce n'étoit pas de leur propre fonds qu'ils tiroient la science de l'avenir qu'ils annonçoient. Jésus-Christ prophétise comme il parle : la science de l'avenir n'a rien qui le frappe, qui le trouble, qui le surprenne parcequ'il renferme tous les temps dans son esprit. Les mystères futurs qu'il annonce, ne sont point dans son âme, des lumières soudaines et infuses qui l'éblouissent ; ce sont des objets familiers qu'il ne perd jamais de vue, et dont il trouve les images au dedans de lui-même, car tous les siècles à venir sont sous l'immensité de ses regards comme le jour présent qui nous éclaire. Lorsque les Prophètes parlent du Dieu du ciel et de la terre, les expressions manquent à la grandeur et à la magnificence de leurs idées. Pleins de l'immensité, de la toute puissance et de la Majesté de l'être-suprême, ils épuisent la foiblesse du langage, pour répondre à la sublimité de ses images. Ce Dieu, c'est ce lui qui







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.5 2.8  
3.2 2.5  
3.6 2.2  
2.0  
1.8

1.1  
1.0  
0.5

mésure les eaux de la mer dans le creux de sa main, qui pèse les montagnes dans la balance, qui tient entre ses mains les foudres et les tempêtes. Qui dit et tout est fait ; qui se joue en soutenant l'univers. Des simples hommes devoient parler ainsi de la gloire du très-haut : la disproportion infinie qui se trouve entre l'immensité de l'être-suprême et la foiblesse de l'esprit humain doit le frapper, l'éblouir, le confondre ; et les termes les plus pompeux ne le sont jamais assez pour suffire à son admiration et à sa surprise. Mais lorsque Jésus-Christ parle de la gloire du Seigneur, ce ne sont plus ces expressions pompeuses des Prophètes : il l'appelle un Père Saint, un Père juste, un Père clément ; un Pasteur qui court après la brébis égarée, et qui la met avec bonté sur ses épaules ; un ami qui se laisse vaincre par les importunités de son ami ; un Père de famille, touché du rétour et de la résipiscence de son fils ; on voit bien que c'est ici un enfant, qui parle un langage domestique ; que la familiarité et la simplicité de ses expressions supposent en lui une sublimité de connoissances, qui lui rend familière l'idée de l'être souver-

ain, et qui fait qu'il n'est point frappé, ni ébloui comme nous, de sa majesté et de sa gloire, et qu'enfin il ne parle que de ce qu'il voit à découvert, et qu'il possède lui-même. On est bien moins frappé de l'éclat des titres qu'on a portés, pour ainsi dire, en naissant : les enfants des Rois parlent simplement des scèptres et des couronnes ; et il n'est aussi que le fils éternel du Dieu vivant, qui puisse parler si familièrement de la gloire de Dieu-même.

La sainteté de Jésus-Christ surpasse infiniment celle des anciens justes. En qui a-t-on jamais remarqué tant d'amour pour la vertu, tant de charité pour les hommes, tant de zèle pour la gloire de l'être souverain ; jamais il n'a paru sur la terre, un juste plus universellement exempt de toutes les foiblesses, les plus inséparables de l'humanité. Plus on l'observe, plus sa sainteté se développe.

Ses disciples qui le voient de plus près, sont les plus frappés de l'innocence de sa vie, et la familiarité si dangereuse à la vertu la plus héroïque, ne sert qu'à découvrir tous les jours, de nouvelles merveilles dans la sienne. Il ne parle que le langage du

ciel : par tout il paroît un envoyé du très-haut ; il n'est pas moins un homme divin lorsqu'il mange chez le Pharisien, que lors qu'il ressuscite Lazare. Certes, la nature toute seule ne sauroit mener si loin la foiblesse humaine. Or si Jésus-Christ est Saint, il est Dieu : puisqu'il ne cesse de nous dire : "que son Père et lui ne sont "qu'un ; et que les œuvres de son Père sont "les siennes."

Il paroît transfiguré sur le Thabor, mais environné de plus de gloire que Moïse sur le mont Sinäi ; car dès qu'il se rétira, sa gloire, impatiente d'avoir été jusqu'alors comme retenue captive, sous le voile de l'humanité, éclate au dehors : il paroît tout resplendissant de lumière : le Père céleste, qui, alors de peur que la gloire de Jésus-Christ ne devînt une occasion d'erreur et d'idolâtrie aux disciples étonnés et témoins du spectacle, auroit du, ce semble, les avertir, que ce Jésus, qu'ils voyoient si glorieux, n'étoit pourtant que son serviteur et son envoyé, leur déclare au contraire : "que c'est son fils bien aimé en qui "il a mis toute sa complaisance," et ne met point de bornes aux hommages qu'il veut

qu'on lui rende. Lorsque Moïse parut environné de gloire, et comme transfiguré sur la montagne de Sinäï, de peur que les Israélites, toujours superstitieux, ne le prissent pour un Dieu, le Seigneur déclaroit en même temps du haut du ciel, au milieu des éclairs et des tonnerres : *Je suis ce lui qui suis, et vous n'adorerez que moi seul.* Exod.

III. 14. Moïse lui-même ne paroît devant le peuple, que portant les tables de la loi entre les mains, comme pour leur faire entendre que, malgré la gloire dont il paroïsoit revêtu, il n'étoit pour tant que le ministre, et non pas l'auteur de la loi sainte ; qu'il ne pouvoit la présenter que gravée sur la pierre, et qu'il n'appartenoit qu'à Dieu seul de la graver dans leurs cœurs. Mais Jésus-Christ paroît sur le Thabor comme Législateur lui-même : le Père ne lui donne pas une loi nouvelle pour la porter aux hommes ; il leur ordonne seulement de l'écouter, et le propose lui-même comme leur Législateur ou plutôt comme leur loi vivante et éternelle.

Si du Thabor, nous passons sur le calvaire ; ce lieu, où devoient se consommer tous les opprobres du fils de l'homme, ne

laisse pas d'être encore le théâtre de sa gloire et de sa divinité. Tant de justes avant lui, étoient morts pour la vérité, par les mains des impies : le palais d'Hérode venoit de voir la tête du précurseur devenue le prix de la volupté, et Isaïe avoit rendu gloire à Dieu par une mort douloureuse. Mais la nature ne parut pas s'intéresser à leurs souffrances. Lorsque Jésus-Christ au contraire, expira sur la croix, toute la nature en désordre le reconnoit comme son auteur : les astres qui se cachent, les morts qui réssuscitent ; les pierres des tombeaux qui s'ouvrent et se brisent, le voile du temple qui se déchire ; l'incrédulité elle-même qui le confesse par la bouche du centenier : on sent bien que ce n'est pas un homme commun qui meurt, et qu'il se passe sur cette montagne quelque chose de nouveau et d'extraordinaire. S'il meurt, ce n'est point de foiblesse comme les autres hommes mais plein de forces, comme un Dieu ; car après tant de tourments qu'il avoit endurés il s'écria à haute voix et expira au même instant en sorte que les soldats furent surpris de le trouver aussitôt mort. S'il ressucite

d'entre les morts, outre que c'est par sa propre vertu (ce qu'on n'avoit pas encore vu) ce n'est pas pour mourir de nouveau, comme tant d'autres qui avoient été ressuscités par le ministère des Prophètes: il ressuscite, pour ne plus mourir, et, ce qui n'avoit jamais été accordé à aucune créature, il reçoit ici bas une vie immortelle.

Jésus-Christ monte dans le ciel, mais avec plus de traits de puissance et de majesté qu'Elie. Ce n'est pas un char de feu qui l'élève en un clin d'œil: il s'élève lui-même avec majesté; il laisse à ses disciples tout le loisir d'adorer et d'accompagner de leurs yeux et de leurs hommages leur divin maître. Les Anges viennent au devant de ce Roi de gloire, comme pour le recevoir dans son empire. Tout ceci annonce le Dieu du ciel qui va reprendre possession de sa gloire.

Lorsqu'Elie est enlevé dans un char de feu, un seul disciple, est spectateur de cette ascension miraculeuse: elle se passe en un lieu écarté et éloigné des yeux des autres enfants des Prophètes, les quels, peut-être, plus crédules et moins instruits qu'Elisée, eussent rendu dans ce moment des hon-

neurs divins à cet homme miraculeux. Mais Jésus-Christ monte dans le ciel, environné de gloire à la vue de 500 disciples. Et sa vie si pleine de prodiges inouis est terminée par une circonstance propre, toute seule, à le faire regarder comme un Dieu.

Non seulement tous les caractères de grandeur répandus sur les anciens sont réunis en Jésus-Christ et d'une manière mille fois plus glorieuse, mais ces mêmes justes n'étoient que des types imparfaits du Christ et ne représentoient chacun qu'un trait singulier de sa vie et de son ministère. C'est ainsi que Melchisedech représentoit son sacerdoce ; Abraham, sa qualité de chef et de Père des croyans ; Isaac son sacrifice ; Job, ses persécutions ; Moïse, son office de médiateur ; Josuë, son entrée triomphante dans la terre des vivans avec un peuple choisi. Tous ces hommes si vénérables et si miraculeux n'étoient pourtant que les ébauches du Messie à venir. Mais ôtez à Jésus-Christ sa divinité et son éternelle origine, et la vérité n'a plus rien au dessus de la figure ; à n'en juger que par les yeux des sens, le parallèle ne seroit pas

favorable à Jésus-Christ. Car est-il plus grand qu'Abraham, cet homme si grand, que le Seigneur lui-même parmi ses noms les plus pompeux, avoit pris ce lui de Dieu d'Abraham préférablement à ce lui de Dieu des Empires et des nations? que les Juifs se croyoient audessus des autres peuples parce qu'ils étoient la postérité de ce chef fameux et chéri du ciel et que les pères animoient à la vertu leurs fils, en les faisant souvenir, qu'ils étoient les enfants d'Abraham et les portions d'une race sainte. Est-il plus merveilleux que Moïse, cet homme qui brisa le joug de l'Egypte, qui fut établi le Dieu de Pharaon, qui parut le maître de la nature, qui vit le Seigneur face à face, sur la montagne sainte, et qui parut devant Israël tout resplendissant de lumière. Si Jésus-Christ n'est pas l'image de la substance de son Père et la splendeur éternelle de sa gloire, on doit tout au plus l'égaliser à ces premiers hommes : et les Juifs pourroient, sans blasphème, lui demander "êtes vous plus grand que notre père Abraham et que les Prophètes qui sont morts. A la vue de tant de caractères de grandeur et de preuves de divinité

pouvons-nous ne pas adresser Jésus-Christ avec les paroles d'un de ses apôtres : Mon Seigneur et mon Dieu.

---

DE L'EXEMPLE DE JÉSUS-CHRIST.

Q. Vous avez dit plus haut que Jésus-Christ étoit non seulement le Messie fils de Dieu et Dieu lui-même, mais aussi le modèle des hommes, leur lumière et leur rédempteur. Montrez nous d'abord comment il est le modèle des hommes ?

R. Il est le modèle des hommes par ses exemples. Je suis, dit-il, la voie, la vérité et la vie ; personne ne vient au Père que par moi. S. Jean, xiv. 6. Et quiconque me suit, ne marche point dans les ténèbres idem VIII. 12.

Q. Quels sont ces exemples que Jésus-Christ nous a donnés ?

R. Comme l'orgueil avoit été la cause de la chute de nos premiers parents, et que conjointement avec l'amour désordonné des richesses et des plaisirs, il continuoit d'être la source de tous les maux qui regnoient parmi les hommes, Jésus-Christ pour commencer à réparer l'injure faite à son père et pour guérir à la fois par son exemple,

ces trois grandes maladies de la nature humaine, tout Dieu qu'il étoit, il s'est anéanti jusqu'à devenir homme, est né dans une étable et a eu une crèche pour berceau. Il demeura pendant trente ans à Nazareth enseveli dans l'obscurité, apprenant ainsi à ceux qui sont dans les conditions élevées, à fuir les applaudissements des hommes, et à ceux qui n'ont que l'obscurité pour partage, de se contenter à son exemple dans la condition où la providence les a placés, et à mener une vie vertueuse dont Dieu seul soit le témoin et la récompense. Ce fut à dessein, qu'il choisit une condition obscure parceque c'est celle de la plupart des hommes dont il étoit devenu le modèle, et que la pauvreté est une voie plus sure pour arriver au ciel.

Ses occupations étoient conformes à celles de ce lui dont il passoit pour être le fils; et ses divines mains qui soutenoient le ciel et la terre étoient occupées à des travaux purement mécaniques. Il vouloit ainsi apprendre aux hommes à supporter avec patience et résignation la peine du travail auquel ils sont tous condamnés et de gagner leur vie à la sueur de leurs fronts.

Quoiqu'il fût la sagesse éternelle et le créateur et le maître de l'univers il obéissait en tout avec amour, respect, et soumission à deux de ses créatures, Marie et Joseph, afin de réparer la désobéissance de nos premiers parents et inculquer par l'autorité de son exemple l'obéissance et la subordination, vertus indispensables aux hommes que Dieu destine à vivre en société.

“ Il croissoit en sagesse en âge et en “ grâces devant Dieu et devant les hommes.” S. Luc. II. 32.

*En sagesse*, c-a-d, il proportionoit à son âge ce qu'il faisoit paroître en lui de sagesse : de même que le soleil quoique toujours également lumineux, en lui-même, brille cependant et nous éclaire d'avantage à mesure qu'il s'élève sur notre horizon ; de même Jésus-Christ le vrai soleil de justice caché sous la figure d'un enfant, portoit plus loin ses raisons et rendoit plus vive et plus éclatante la grandeur de sa sagesse et de ses vertus, selon les divers degrés de sa force et de son âge : model divin que tous les hommes doivent toujours avoir devant les yeux et que les parents surtout

doivent proposer continuellement à leurs enfants. Il croissoit en *graces*; en grâces extérieures qui faisoient de lui, dit le Prophète, par les charmes de sa personne, le plus beau des enfants des hommes : on de couvroit dans son air, dans son maintien, dans ses discours une modestie et une dignité ravissantes ; grâces *intérieures* dont il étoit la source et l'auteur et qu'il venoit nous communiquer, mais qu'il ne manifestoit que par degrés.

Il assistoit dans le temple avec Marie et Joseph à toutes les fêtes prescrites par la loi ; et si la crainte d'Archelaüs l'empêchoit de demeurer dans cette grande ville, la crainte de Dieu l'empêchoit aussi qu'il manquât à y venir solemniser les grandes fêtes.

Pendant les trois dernières années de sa vie, il alloit de lieu en lieu, faisant du bien à tous, guérissant tous ceux qui avoient des infirmités, et prêchant la délivrance aux captifs, et consolant tous ceux qui pleuroient : ce fut sa compassion pour la veuve de Naïm qui fit qu'il rendit la vie à son fils unique ; s'il répandit des larmes sur le tombeau de Lazare, c'étoit en vue des ra-

vâges que le péché avoit faits dans les âmes ; et s'il pleura sur Jérusalem, c'étoit à cause des malheurs qui alloient fondre sur cette ville ingrate. Ses miracles ne furent point des signes dans le ciel tels que les Juifs les demandoient. Ils tiennent plus de la bonté que de la puissance, et ne surprennent pas tant les spectateurs qu'ils les touchent et les attendrissent au fond du cœur.

Il étoit bien éloigné d'user d'une de rigueur extrême envers les pécheurs ou de témoigner de mépris pour eux ; au contraire il les fréquentoit pour les exciter au régrét de leurs fautes et pour leur faire sentir les charmes de la vertu. Ceux dit-il qui se portent bien n'ont pas besoin de medecins, mais ceux qui sont malades ; et je ne suis pas venu appeller les justes, mais les pécheurs à la pénitence. S. Math. ix. 13.

Il cherchoit en tous la plus grande gloire de son Père céleste : Pour moi, disoit-il, je ne cherche point ma propre gloire mais celle de mon Père qui m'a envoyé ; ma nourriture est d'accomplir sa volonté et de faire son œuvre. S. Jean, iv. 8.

Son désintéressement étoit parfait : les

rénards, dit il, ont des tanières, et les oiseaux du ciel ont des nids ; mais le fils de l'homme n'a pas, où réposer sa tête.— S. Math. viii. 20.

Comme la vie de l'homme sur la terre est une tentation continuelle il a voulu être tenté pour nous apprendre comment nous devons nous comporter dans ces occasions : Voici ce qu'à son exemple nous devons dire à satan, lorsqu'il nous tente ; "retire-toi" et voici l'arme avec laquelle, nous devons repousser ses attaques : "Vous adorerez le Seigneur votre Dieu et vous ne servirez que lui seul." S. Luc. iv. Il étoit le plus doux des hommes : J'aime mieux dit-il la miséricorde que les sacrifices : apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. Il ne disputoit point, il ne crioit point et on n'entendoit point sa voix dans les places publiques. Il ne brisoit point le roseau cassé et n'achevoit point d'éteindre la mèche qui fûme encore. S. Luc. xii. 19.

Il étoit ponctuel à remplir tous les devoirs de sa vie tant privée que publique. "Car il a bien fait toutes choses." S. Marc. vii. 37. Sa vertu ne s'est jamais

démence, et il étoit irrépréhensible en tout, au point de pouvoir mettre ses ennemis à défi : Leur disant, qui de vous me vaincra de péché ? S. Jean, VIII. 26.

Il a souffert avec une patience et une douceur inaltérables l'envie des Pharisiens, l'aveuglement et les préjugés des Juifs et de ses disciples, la trahison de Judas, la désertion de ses autres apôtres, le rénimement de S. Pierre et les calomnies et les outrages de ses persécuteurs. Il a été mené à la mort comme une brébis qu'on va égorger ; car il s'étendit volontairement sur la croix et donna paisiblement ses mains et ses pieds pour être percés de cloux. Il demeura dans le silence comme un agneau muet devant ce lui qui le tond. Car il ne répondit rien aux toutes les fausses accusations qu'on faisoit contre lui au point d'exceller l'admiration de ses juges.

Il est mort priant pour ses meurtriers, dans le moment même qu'ils vomissoient contre lui des torrents d'injures et de blasphêmes : Mon père, dit-il, pardonnez leur ; car ils ne savent ce qu'ils font. Témoin de l'héroïsme de sa conduite, un de ses bourreaux s'écria : cet homme étoit véri-

tablement juste, cet homme étoit véritablement le fils de Dieu. Voilà l'exemple qu'il nous a donné à fin que nous fassions comme il a fait. S. Jean, XIII. 15.

---

DE LA DOCTRINE DE JESUS-CHRIST.

Q. Comment Jésus-Christ fût il la lumière du monde ?

R. Par sa doctrine ; je suis, dit-il, la lumière du monde ; et celui qui m'écoute, écoute celui qui m'a envoyé. Un abrégé de cette doctrine se trouve dans le sermon qu'il fit sur la montagne et qui est rapporté aux chapitres 5, 6, 7 de S. Mathieu. Voyez les maximes de Jésus-Christ à la fin de ce volume.

Q. Quel est le mérite de cette doctrine ?

R. Elle est également pure, sage et sublime. Elle surpasse infiniment la doctrine des Philosophes les plus renommés de l'antiquité, celle de Moïse n'est auprès d'elle que comme une foible lueur auprès d'une grande et vive lumière, on y trouve la foi d'un seul Dieu, d'une Providence et d'une vie à venir. Elle place dans la crainte des châtimens et dans l'espoir des récompenses de l'avenir le frein du vice et l'aiguillon

de la vertu. Elle est à la portée des ignorants, des pauvres et des malheureux. Elle ne fait point de destination de pays ou de condition. Dans tous les hommes, elle ne voit que de frères qu'il faut éclairer. Elle répand la plus haute sagesse dans tous les rangs et dans toutes les conditions. C'est une lumière bienfaisante qui atteint également la cime des montagnes et le fond des vallées. Pour tout dire en un mot, elle prescrit un amour souverain envers Dieu ; une charité bienfaisante envers le prochain et une modération extrême envers nous-mêmes. Il n'y a point de vertus qu'elle n'enjoigne, ni de vices qu'elle ne condamne.

Q. Ou Jésus-Christ a-t-il puisé cette doctrine si sublime ? avoit-il été élevé aux pieds d'un Gamaliel ? avoit-il voyagé pour fréquenter les Lycées d'Athènes et le Portiques de Rome ?

R. Non ; il n'avoit eu aucun de ces avantages : Il avoit passé tout le temps de sa vie privée à Nazareth, occupé au métier de charpentier. Néanmoins, à l'âge de douze ans il fut trouvé dans le temple au milieu des docteurs, répondant à leurs questions, et leur en proposant aux quelles

ils ne pouvoient répondre. Et tous ceux qui l'entendoient, étoient ravis en admiration de la sagesse de ses réponses. Lorsqu'il entra pour la première fois dans la synagoge de Nazareth, il expliqua des prophéties avec tant de facilité, de clarté et d'autorité, que le peuple s'écriât avec étonnement : N'est pas là ce charpentier, ce fils de Marie ? D'où lui sont venues toutes ces choses ? Pendant qu'un jour, il adressoit la multitude étonnée des paroles de grâces qui sortoient de sa bouche ; une femme s'écria : heureux les flancs qui vous ont porté et les mammelles qui vous ont allaité, et lorsqu'il acheva son admirable discours sur la montagne, les peuples étoient dans l'admiration de sa doctrine. Car il les instruisoit comme ayant autorité et non pas comme les Scribes et les Pharisiens. Où donc pouvoit il avoir acquis cette haute sagesse ? C'est qu'il étoit le Seigneur le Dieu des sciences et que tous les trésors de la sagesse et des sciences étoient renfermés en lui.

Q. Les hommes avoient-ils alors un grand besoin de bons exemples et d'une doctrine saine ?

R. Ils n'en ont jamais eu un si grand besoin. Parmi les gentils, l'impiété et la licence étoient à leur comble. Le paganisme n'étoit à proprement parler qu'un cahos d'erreurs entremêlés de quelques vérités conservées par la tradition. Tout y étoit Dieu, excepté Dieu même. Le monde étoit rempli de temples en honneur de fausses divinités, tandis qu'il ne contenoit qu'un seul temple dédié au vrai Dieu. Le culte même n'étoit qu'une prostitution publique qui corrompoit les peuples. Sur le déclin de la république Romaine, qui alors embrassoit toutes les nations, il s'est introduit un système philosophique, qui au lieu de combattre ce qu'il y avoit de faux dans le paganisme, dirigea ses attaques contre les vérités importunes aux passions, contre les principes de la morale, contre les peines et les récompenses futures, contre l'immortalité de l'âme et l'existence d'un Dieu. Un mépris intérieur pour toute divinité quelconque, ne tarda pas à se propager non seulement parmi les grands, mais aussi parmi les peuples, qui devinrent bientôt indifférents à tout, excepté au plaisir. Le corps social ne fut pas long

temps à s'épuiser, et l'apparence de vigueur qu'il continua de montrer pendant quelque temps tenoit presque uniquement à la conservation de la discipline militaire qui s'altera bientôt comme tout le reste. La puissance absolue des empereurs suppléa momentanément aux lois, aux mœurs et à la religion. Il y eut je ne sais quelle triste imitation de l'ordre, parce qu'on obéit; et l'on obéit parce qu'on trembla : L'épée du légionnaire fut le sceptre avec lequel on gouverna ces fiers Romains qui avoient donné des fers au monde entier : et comme il n'y avoit jamais eu exemple d'une semblable domination, jamais il n'en exista d'une pareille servitude.

A partir du règne de Tibère, on voit les âmes se dépraver à un point qui étonne même aujourd'hui ; ou plutôt on voit se manifester une dégradation déjà existante, et qui n'attendoit pour se produire au grand jour, et prendre en quelque sorte une solennelle possession de l'opprobre qu'un premier exemple et un indigne salaire : A la vérité, quelques rares vertus apparoissoient encore, de loin à loin dans la société, comme ces feux qu'on allume la nuit sur les

bords d'une mer orageuse pour indiquer la route au navigateur ; mais elles sembloient ne briller que pour éclairer les naufrages, qu'elles auroient du prévenir. Et ces vertus, elles mêmes, examinées de sang froid, qu'étoient-elles après tout, que le facile courage de mourir ; disons mieux de se dérober à la fatigue de vivre ? La force des plus hautes âmes, consistoit à plier sous le fardeau de ces temps effroyables. Qu'on juge du peuple entier par les exceptions.

L'esprit humain ne savoit plus où se prendre : Dépouillé de ses croyances, et de ses opinions mêmes, il nageoit au hasard dans un océan immense d'incertitudes et de doutes. Il n'y avoit plus de paganisme, il n'y avoit plus même de philosophie, à moins qu'on n'appelle de ce nom, ces vagues jeux de l'esprit, dont quelques Romains amusoient leurs loisirs dans les jardins de leurs villa, ou sous les portiques de leurs palais, sans que de tous ces discours ingénieux, il sortît une règle fixe de conduite, et un principe pour la conscience. On dissertoit sur les Dieux pour douter s'ils existoient ; sur les devoirs pour les éluder, sur la mort, pour conclure qu'il falloit se

hâter de jouir de la vie ; et pardessus tout, on s'abandonnoit mollement au courant du fleuve, qui emportoit pêle mêle les débris de l'ordre social ; et les hommes, et les institutions, et l'empire même.

Toutefois, malgré l'indifférence générale, et peut être à cause de cette indifférence, le culte subsistoit encore ; mais un culte vide de foi, et par conséquent depourvu d'effet. On continuoit d'attester à la tribune les Dieux immortels ; jamais les rhéteurs ne furent plus féconds en maximes sèveres, en pompeuses sentences de morale : et cependant la société s'affoiblissoit à vue d'œil ; car des phrases ne sont pas des croyances, et des futiles déclamations ne remplacent point les doctrines sociales. Le christianisme trouva donc l'empire dans cet état de défaillance morale, qui résulte de la privation de la vérité et présage une dissolution prochaine ; et pour s'établir, il eut à vaincre l'indifférence générale et la résistance des magistrats décidés à soutenir le paganisme, non comme religion, mais comme institution de l'état.

Chez les Juifs mêmes, la vraie religion étoit sur son déclin. Ils étoient divis-

és en deux sectes, celle des Phariséens et celle des Saducéens. Les premiers mêlaient à la loi, une quantité de superstitions indignes de la vraie religion et souvent anéantissoient la vraie religion pour établir leurs traditions humaines. Ils étoient la plupart hypocrites, pleins d'avarice, de vanité et de toutes sortes de vices. Les autres ne croyoient ni la résurrection, ni l'immortalité de l'âme, ni qu'il y eut des anges ou des esprits, et faisoient Dieu même corporel. Tel étoit l'état de la religion et des mœurs, lorsque Jésus-Christ vint éclairer le monde par sa doctrine et le réformer par ses exemples.

---

#### DE LA REDEMPTION.

Q. Comment Jésus-Christ a-t-il racheté les hommes ?

R. Par sa mort : la justice de Dieu ne pouvant permettre que le péché demeurât impuni ; et ce péché étant à la fois un péché d'orgueil, de désobéissance, et de sensualité, il ne pouvoit être effacé que par les contraires, l'humiliation, l'obéissance et les souffrances. Mais comme il étoit contraire à la nature d'une personne divine,

de souffrir ; et que les souffrances de l'homme n'étoient d'aucune valeur auprès de Dieu, il a été nécessaire que le rédempteur fût tout ensemble Dieu et homme : il a fallu qu'il fut *homme* parce qu'il n'y avoit que lui qui fût rédévable à la justice divine et qui pût souffrir ; et qu'il fût *Dieu*, parce qu'il n'y avoit que les souffrances d'un Dieu qui pussent réparer l'outrage fait à la majesté divine par le péché. C'est pourquoi la seconde personne de la sainte trinité prit un corps et une âme semblables aux nôtres. Dieu alors le chargea lui seul des iniquités de nous tous. Isaïe LIII. 6. Il s'est en conséquence, non seulement humilié jusqu'à l'anéantissement, en prenant la forme d'un esclave, mais toute sa vie depuis la crèche jusqu'à la croix fut une scene continuelle d'humiliations, et cela à fin de réparer l'orgueil de nos premiers parents ainsi que le nôtre. En effet il fut trahi, abandonné et renié par les plus intimes de ses disciples ; il fut raillé et moqué dans la cour d'Herode, et insulté et traité de Roi chimérique dans le prétoire de Pilate ; mais sa plus grande humiliation fut d'avoir

été mis en parallèle avec Barrabas. L'expédient même dont se servit Pilate pour l'arracher à la mort, en profitant de la coutume d'accorder la vie à un criminel, à la fête de Pâques, étoit déjà une insulte et un outrage à l'homme-Dieu ; car quel besoin avoit il de cette coutume pour être mis en liberté ? Il ne lui falloit que l'équité d'un juge. C'étoit imprimer l'opprobre sur le front du fils de Dieu, que de prétendre qu'il traineroit une vie honteuse qu'il ne devoit qu'à l'indulgence du peuple et au privilège d'une loi faite en faveur des criminels.—Mais qui étoit ce Barrabas qui fut mis en parallèle avec l'auteur de la vie ? C'étoit un prisonier, convaincu de sédition, de vol et d'homicide, et il lui est préféré et mis en liberté par sa mort !!! Pour comble d'humiliations, il fut crucifié entre deux voleurs, comme s'il eut été le plus coupable des trois.

Il expia *nos désobéissances* en devenant obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la croix. Une nouvelle victime est placée sur un nouvel autel ; la croix qui a été élevée sur le calvaire est l'autel, non d'un seul temple, mais de tout l'univers. Tan-

disque la voix de son sang, plaidoit de dessus la croix la cause du genre humain auprès du Père éternel, c'étoit l'union de la nature divine avec la nature humaine qui donnoit à son sang la vertu de pacifier les choses qui sont dans le ciel et celles qui sont sur la terre. C'est pour nos iniquités qu'il a été percé de plaies et pour nos crimes qu'il a été brisé ; le châtiment qui devoit nous procurer la paix est tombé sur lui seul ; et nous avons tous été guéris par ses meurtrissures ; et le moment qu'il expira sur la croix, la colère de Dieu fut apaisée et sa justice satisfaite ; la tête du serpent fut écrasée, la loi de Moïse abolie, et le décret de mort qui existoit contre le genre humain, fut déchiré et attaché à la croix ; les puissances et les principautés des ténèbres furent abolies, les portes éternelles des régions célestes ouvertes, le ciel et la terre reconciliés et l'homme racheté. Ce fut alors que la vérité sortit de la terre, et que la justice regarda du haut du ciel ; que la miséricorde et la vérité se rencontrèrent et que la justice et la paix se donnèrent le baiser.

Que Dieu est jaloux de sa gloire puisque pour la réparer, il a fallu qu'un Dieu s'humiliât et s'anéantît jusqu'à mourir sur une croix ! Que le péché est un grand mal, puisque pour le détruire il a fallu qu'un Dieu si fût anathème et devînt une malédiction. Galat. III. Que le salut de l'homme est précieux, puisqu'il a coûté la vie à un Dieu et que pour la procurer un homme-Dieu n'a pas cru trop donner, ni être prodigue, en se sacrifiant soi-même.

Q. Pourquoi les anges rebelles ne furent-ils pas rachetés aussi bien que l'homme ?

R. Parcequ'étant des purs esprits, et ayant péché par malice, ils étoient moins dignes de compassion que l'homme, qui n'étoit qu'un composé de corps et d'esprit, et qui avoit été attiré dans le péché par la malice d'autrui.

Q. Pourquoi au moins la rédemption de l'homme n'a-t-elle point eu lieu immédiatement après sa chute, au lieu d'être retardée de près de quatre mille ans ? Pourquoi le genre humain fût-il laissé languir tout ce temps dans l'esclavage du démon ? Que de millions d'âmes ont périés qui se seroient

sauvées si la rédemption n'eut point été tant différée ?

R. Il n'est pas vrai de dire qu'avant la venue de Jésus-Christ les moyens de salut aient manqué aux hommes ; car le Messie devoit satisfaire à la justice divine pour les péchés de tous les hommes, tant de ceux qui avoient vécu *avant lui*, que de ceux qui devoient venir *après lui*. En vue de cette satisfaction du Messie et par ses mérites, les hommes ont pu, même avant sa venue, en croyant en un seul Dieu, l'adorant, le servant, et l'aimant pardessus toutes choses ; en attendant un rédempteur et en esperant en lui : en aimant le prochain comme eux-mêmes, s'abstenant de toute injustice et vivant selon les lois de la conscience et de la droite raison, les hommes dis-je pouvoient se sanctifier et obtenir la rémission de leurs péchés. Quoique le nombre de ceux qui ont profité de ces moyens de salut, est petit, on ne peut en faire aucun reproche à Dieu ; ils se sont volontairement perdus eux-mêmes, et Dieu par un effet de sa justice les a abandonnés à leur corruption. Dieu avoit plusieurs raisons importantes pour ne pas envoyer le Messie aussitôt

après le péché : d'abord à fin de faire sentir aux hommes par une longue expérience leur foiblesse et le besoin qu'ils avoient d'un libérateur pour surmonter leur cupidité ; et ensuite pour les porter par la vue de ce besoin à soupirer après ce libérateur et à le demander, avec ardeur comme ont fait les saints de l'ancien testament.

**Q.** Combien de temps Jésus-Christ est-il demeuré sur la terre après sa résurrection ?

**R.** Il y a demeuré quarante jours pour convaincre ses apôtres de la vérité de sa résurrection et pour les instruire parfaitement de sa religion qu'ils devoient bientôt faire connoître à tout l'univers.

**Q.** Jésus-Christ est-il monté seul au ciel ?

**R.** Non ; il étoit accompagné des âmes de tous les anciens justes depuis Abel jusqu'à S. Jean Baptiste, qui, tandis que l'entrée du ciel étoit fermée, étoient détenus dans les Limbes.

**Q.** Qui étoient les apôtres ?

**R.** C'étoient douze de ses disciples qu'il destinoit pour établir le christianisme sur les ruines de l'idolâtrie. Il les choisit à dessein dans la plus basse classe de la société

et sans éducation, à fin que les succès étonnants qu'ils devoient avoir dans la propagation de sa religion ne fussent point attribués à leurs talents naturels ou à aucun autre moyen humain, mais à la puissance et à l'efficace de sa grâce. Il les choisit au commencement de sa vie publique, à fin qu'ayant été temoins oculaires de tous les miracles de sa vie et de sa mort ils pussent un jour dire, " nous vous prêchons ce que nous avons entendu de nos oreilles, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons regardé avec attention, ce que nous avons touché de nos mains du verbe éternel qui s'est fait homme pour l'amour de nous, à fin que vous croyiez en lui comme nous y croyons."

Q. Comment les apôtres qui étoient des hommes grossiers, sans éducation, et presque tous de la lie du peuple, ont-ils pu établir le christianisme sur les ruines de l'idolâtrie qui étoit si profondément enracinée par l'habitude, soutenue de tout le poids de l'antiquité, appuyée de toute l'autorité des lois, embellie de toute la pompe des fêtes, des jeux, et des plaisirs du théâtre, défendue par le zèle intéressé des prêtres des

faux Dieux, et chère à la nature foible et corrompue, dont elle flattoit les penchans, comment dis-je malgré tous ces obstacles ont ils pu établir le christianisme ?

R. Par le secours du St. esprit la troisième personne de la sainte trinité, qui descendit sur eux et en fit des hommes nouveaux, les remplissant de sciences, de force, de zèle, et de vertu. A peine les apôtres sont ils remplis de cet esprit vivifiant, que ces hommes auparavant si timides, si soigneux de se cacher, et de se dérober à la fureur des Juifs, sortent de leur retraite, comme des lions généreux, entraînent tout après eux, ne connoissent plus de péril, portent sur le front, avec le signe de leur divin maître, une intrépidité qui défie toutes les puissances du siècle : rendent hardiment témoignage devant les Princes des prêtres assemblés, à la résurrection de Jésus-Christ, et sortent de leur conseil, en se rejoissant d'avoir été trouvés dignes de souffrir des opprobres pour son saint nom. La Judée ne peut suffire à l'ardeur et à l'étendue de leur zèle : ils passent de ville en ville, de province en province, de nation en nation : ils se répandent jusqu'aux ex-

trémités de la terre : ils attaquent les abus les plus anciens et les plus autorisés : ils arrachent aux peuples les plus féroces les idoles que leurs ancêtres avoient de tout temps adorées ; ils renversent les autels que l'encens et les hommages de tant de siècles avoient rendus si respectables : ils prêchent l'opprobre et la folie de la croix aux nations les plus polies et qui se piquoient le plus d'éloquence ; de philosophie et de sagesse. Les obstacles que tout présente à leur zèle, loin de les ralentir, les raniment, et semblent leur annoncer le succès, le monde entier conjure contr'eux et ils sont plus forts que le monde : on leur montre des croix et des gibets pour les forcer de se taire ; et ils répondent qu'ils ne peuvent pas, ne pas annoncer ce qu'ils ont vu et entendu ; et ils publient sur les toits ce qu'on leur défend même de confier au secret des oreilles : on les fait expirer sous le fer des bourreaux ; on invente de nouveaux tourments pour éteindre avec leur sang la nouvelle doctrine qu'ils annoncent, et leur sang la prêche encore après leur mort, et plus la terre est inondée, plus elle enfante de nouveaux disciples à l'évanglie.

Q. Quels furent les fruits de la prédication des apôtres ?

R. C'est qu'à leur voix de tonnerre, les oracles du paganisme sont réduits au silence, les statues des idoles descendent de leurs pédestaux, les temples payens sont convertis en églises chrétiennes. Le changement dans les mœurs n'est pas moins admirable ; tous mènent une vie angélique. Les jeunes filles consacrent à Dieu leur virginité, tandis que les hommes renoncent à tous les plaisirs.

La rapidité avec laquelle l'évangile se répand, est inouïe : nous ne sommes que de hier, disoit Tertullien Apolog. c. 37, et nous remplissons tout votre empire, les villes, les îles, les châteaux ; les bourgades, les compagnies, les camps, les tribus les décuries, les palais, le sénat, le barreau ; nous ne vous laissons que vos temples ; nous pourrions, même sans armes et sans révolte, par notre séparation seule vous combattre. Si, étant une multitude si nombreuse nous allions nous retirer dans quelque partie de l'univers, votre domination seroit confondue de la perte d'un si grand nombre de citoyens ; leur éloigne-

ment seul vous puniroit ; vous fremiriez de la solitude où vous laisseroit ce silence universel, et de la stupeur où resteroit votre empire comme mort.

Q. Comment les apôtres ont-ils fait tant de fruits ?

R. Par la vertu du Saint esprit qui rendoit efficaces leurs prédications, leurs miracles, l'exemple de leur vie, la mort qu'ils souffrirent pour rendre témoignage aux vérités qu'ils annonçoient. Pleins du feu divin dont le saint esprit avoit embrasé leur cœur, ils étoient semblables à un bois allumé qui, rejeté par tout, et porté de lieu en lieu, a enfin embrasé la vaste forêt du monde et a rempli la terre de la lumière et de l'ardeur de l'esprit divin.

Q. Combien de temps les apôtres et leurs successeurs ont-ils employé à convertir l'univers ?

R. Ils y ont employé environs 300 ans. Pendant ce temps, le christianisme sans aucun secours humain et malgré toutes les puissances des ténèbres que suscitèrent contre elle dix persecutions générales dans les quelles périrent onze millions de tout âge, sexe, rang et condition, malgré ces

obstacles le christianisme faisoit des progrès continuels jusqu'à ce que Constantin le grand se déclarât chrétien. Ce que restoit alors de payens suivirent aussitôt son exemple.—Ce triomphe du christianisme sur le monde payen est le monument éternel de sa divinité. Car ou la religion chrétienne s'est établie par le secours des miracles, ou sans le secours des miracles. Si ces miracles ont été réellement opérés, nous devons tomber aux pieds d'une religion que nous voyons marquée d'un sceau tout divin. Si on nie ces miracles, on sera forcé de convenir que son établissement seul, est le plus grand des miracles; car de quelque côté que je considère la religion chrétienne, elle avoit tout contre elle, et elle n'avoit rien pour elle. Ses fondateurs étoient des hommes ignorants et méprisables en apparence, que devoit naturellement répousser un monde superbe et dédaigneux. Elle avoit contr' elle sa propre doctrine; humiliante pour l'esprit, révoltante pour le cœur, elle devoit naturellement être repoussée par l'orgueil et la sensualité. En fin, elle avoit contr' elle, l'époque même où e. le parut sur la terre: elle parut dans

le siècle d'Auguste, à une époque où les lumières éclairaient l'Europe et l'Asie ; or quels combats n'eut-elle pas à soutenir de la part de cette multitude de Philosophes, de rhéteurs, et de beaux esprits dispersés dans toutes les parties de l'empire Romain ?

Q. Comment les apôtres et leurs disciples se sont-ils comportés au milieu de ces persécutions qu'ils eurent à essayer ?

R. Nul n'a murmuré, ni s'est défendu : ils se sont contentés de représenter par des discours et par de écrits, pleins de sagesse, leur innocence et la vérité de la religion chrétienne ; tous ont souffert pour la vérité avec une patience invincible, et avec une force héroïque, les supplices les plus cruels, et la mort la plus affreuse.

Q. Vous avez souvent parlé de personnes divines ; combien en y a-t-il et que veut dire le mot *trinité* ?

R. Il y a trois personnes divines, le père, le fils et le saint esprit ; et ces trois personnes ne font qu'un seul et même Dieu, parce qu'ils n'ont qu'une seule et même nature, c'est ce qui veut dire le mot *trinité*. Dieu qui se connoit et se voit en lui-même, c'est le Père ; l'image ou la représentation

que le *Père* se fait de lui-même et en lui-même c'est le *filis*. L'amour que le Père conçoit à contempler le fils, et que le fils a à contempler le Père, c'est ce que l'on appelle le *saint esprit* ou la troisième personne en Dieu. Dans l'homme cette représentation de lui-même, et cet amour de lui-même ne sont à peine formés qu'ils sont dissipés par d'autres pensées ou affections. Mais dans Dieu, la pensée et l'amour ne sont point sujets à cette imperfection, au contraire ils existent toujours et sont des êtres distincts.

Q. Indépendamment des avantages spirituels, la société du genre humain, a-t-elle tiré du christianisme quelques avantages temporels ?

R. Oui le christianisme a exercé la plus salutaire influence sur toutes les classes de la société : D'abord il améliora le *droits des gens* : chez les payens, on ne reconnoissoit d'autre droit de la guerre que le droit terrible de l'extermination ; réduire en esclavage, c'étoit faire grâce ; en égorgeant, on croyoit n'être que juste, et la servitude étoit la miséricorde païenne : heureux encore les vaincus, quand l'avarice

les protégeoit contre le glaive avec des chaînes.

Après une sanglante victoire remportée par Germanicus, sur les Germains, quelques uns de ces Malheureux, montants au sommêt des arbres, cherchoient dans leur feuillage un asile contre la fureur des Romains : *on se fit un jeu de les percer de flèches*, dit, avec un horrible sang-froid, le grave Tacite. L'année suivante, on reprend les armes, et Germanicus, dit, encore Tacite, conjuroit les soldats de s'acharner au meurtre : *Qu'avons-nous besoin de captifs ? On ne finira la guërre qu'en exterminant le peuple entier jusqu'au dernier homme.*

Nous devons au christianisme dans la guërre un certain droit des gens, que la nature humaine ne sauroit assez reconnoître. C'est ce droit qui fait que parmi les nations chrétiennes, la victoire laisse aux peuples vaincus ces grandes choses, la vie, la liberté, les lois, les biens, la religion.

*Il reforme le droit politique.* Les payens d'après leurs lois, n'étoient pas obligés de voir des hommes dans leurs esclaves ; l'Evangile ordonne aux chrétiens d'y voir des Pères : aussi la charité Evāngélique tem-

pèra d'abord, affoiblit insensiblement, et finit par briser chez les peuples qu'elle régénère ce joug humiliant et cruel qui pesoit sur une si grande partie de l'espèce humaine.

Mais qu'étoit l'esclavage tel qu'il a existé chez les nations chrétiennes, comparé avec l'esclavage des payens? Hors le temps du travail, les esclaves chez les Romains, étoient enchaînés à la campagne dans des espèces de souterrains infects, où l'air pénétrait à peine. Livrés à la merci d'un maître avare et de surveillans impitoyables, on les accabloit de travaux, moins durs à supporter que les caprices cruels des Tyrans. Vieux ou infirmes, ou les envoyoit mourir sur une île du Tibre. Quelques Romains les faisoient jeter, tout vivans dans leurs viviers pour engraisser des murènes.

Quelle barbarie dans le culte public payen! une contume qui a fait partie de la religion de tous les peuples de la terre, c'est celle d'immoler aux Dieux des victimes humaines; l'histoire atteste que tous les peuples se sont plus ou moins souillés de ces superstitieuses cruautés. Avec le christianisme, on voit disparaître ces sacrifices hu-

mains qui étoient un outrage pour le Dieu de bonté comme pour la nature.

Quelle barbarie encore dans les jeux et les fêtes publiques ! Est-il rien de plus révoltant, que ces combats de gladiateurs si multipliés chez le peuple Romain, qui se regardoit comme le peuple le plus policé de l'univers ; combats dans les quels on voyoit tant de milliers d'hommes s'entr'égorger, pour le plaisir des spectateurs ? En embrassant le christianisme, les hommes se dépouillèrent de leur férocité et cette contume disparut entièrement.

Quelle barbarie enfin par rapport à la succession au trône. L'histoire nous apprend, que presque toujours les palais des Rois n'étoient que des théâtres de carnage. Le christianisme a rendu les gouvernements plus justes et plus doux, les peuples plus soumis et les révolutions moins fréquentes. Le christianisme a exercé une heureuse influence sur la *société domestique*.

D'abord par rapport aux époux. Point de famille, point d'état ; or la polygamie et le divorce qui est la pire espèce de polygamie détruit la famille, opprime la mère, opprime l'enfant, introduit l'anarchie dans

la société domestique. Cependant la religion seule, a proclamé l'indissolubilité du lien conjugal ; elle seule a rappelé le mariage à son unité primitive et par là a détruit ce qui contribuoit le plus à la tyrannie de l'époux et à l'avilissement de la femme. Pour celle-ci le joug de la soumission n'est pas brisé, mais il est adouci ; elle est la compagne de l'homme, et non pas son esclave. Nulle religion n'a, autant que le christianisme, protégé la femme, adonci son sort et lui a donné dans la famille autant de droits et de dignité. Ainsi le christianisme par ce seul fait, a rendu meilleure, la condition d'une moitié de l'espèce humaine.

Chez les peuples les plus civilisés du paganisme, la loi armoit le pouvoir naturel du glaive vengeur qui ne doit réposer que dans les mains dépositaires de la puissance publique. La religion a rendu plus sacré et plus profond le sentiment de la piété filiale ; elle a remplacé la crainte par la persuasion. Dès lors, sans cesser d'être ferme et vigilante, l'autorité paternelle a perdu ce qu'elle avoit de farouche.

Imagine-t-on un crime qui répugne d'a-

avantage à la nature, que le meurtre de l'enfant par le Père, et une coutume plus barbare que l'exposition de ces innocentes petites créatures condamnées par les passions à naître et à ne jamais vivre. Cependant les lois de presque tous les peuples anciens permettoient l'exposition et le meurtre des enfants et des vieillards infirmes et c'est encore aujourd'hui un usage universel dans une grande partie du globe.—Grâces éternelles soient rendues au christianisme, qui de l'enfant, être vile aux yeux de la politique ; et trop souvent à charge à la cupidité, a fait un être sacré aux yeux de la religion ! Enfin son influence a été salutaire sur les classes nombreuses des pauvres et des malheureux. Pendant trente siècles, l'homme témoin des misères attachées à la condition humaine n'avoit pas même songé à venir au secours de ses frères souffrants. On ne trouve pas chez les anciens l'ombre d'une institution en faveur des infortunés. La philosophie, ni le paganisme ne séchèrent jamais une larme. Voyez au contraire comme de tous les genres de besoin et d'infortune, il n'en est pas un seul qui ait échappé à la tendre sollicitude de l'église chrétienne. L'esprit

de charité l'anima dès son origine ; il se perpétua d'âge en âge jusqu'à ce qu'enfin il pût se déployer tout entier dans cette multitude inombrable d'asiles préparés par lui à l'indigence et au malheur et dont le monde entier est convert. La fondatrice du premier asile qui fut jamais ouvert pour les pauvres fut une dame Romaine du quatrième siècle appelée Fabiola. La religion chrétienne fait donc le bonheur de cette vie et de celle à venir ; et quiconque cherche à l'affaiblir ou à diminuer son influence est également l'ennemi de Dieu et des hommes.

---

### ABREGE DES PREUVES DES PRINCIPALES VERITES CATHOLIQUES.

*Soyez toujours prêts à répondre pour votre défense à tous ceux qui vous demanderont raison de l'espérance que vous avez. 1<sup>re</sup> épître de St. Pierre III. 15.*

#### NOTIONS PRELIMINAIRES.

**IL** y a deux voies propres à décider la question qui divise les Catholiques et les Protestans : la première est d'examiner tous les points de doctrine, controversés en-

tre les églises opposées et de voir quels sont ceux qui ont été réellement enseignés par le divin sauveur. L'autre voie est d'examiner quelle est, entre les diverses communions chrétiennes, celle qui a Jésus-Christ pour auteur. La décision de ce seul article entraîne celle de tous les autres, car la société qui a Jésus-Christ pour auteur ne peut que professer sa doctrine. C'est aussi à cette question que je m'attacherai d'abord. Je discuterai ensuite les principaux articles de doctrine, sur les quels les Protestants diffèrent de nous, tels que l'existence des cinq derniers sacraments, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, le précepte divin de la confession, le sacrifice de la Messe, l'invocation des saints, les indulgences et la prière pour les morts, et je prouverai démonstrativement, sur tous ces points, la vérité de la foi Catholique:

#### PREMIERE PARTIE.

Quelle est la vraie Eglise ?

Points précis de cette controverse ?

1. Quelle est la parole de Dieu ?
2. Jésus-Christ a-t-il établi un tribunal suprême pour interpréter sa parole ?

3. A-t-il doué d'infalibilité ce tribunal ?

4. Où a-t-il placé ce tribunal ? S'il existe un tel tribunal, ses arrêts doivent faire la loi de tout chrétien. La véritable doctrine est celle qu'il adéclaree véritable.

#### QUESTION PREMIERE.

Quelle est la parole de Dieu ?

Res. Toute la parole de Dieu, toute la doctrine de Jésus-Christ, n'est point contenue dans la bible ou les écritures saintes. Mais outre cette parole de Dieu *écrite*, il y a une parole de Dieu *non écrite* cette parole de Dieu non écrite, contient les vérités et les maximes, sorties de la bouche du sauveur, qui n'ont point été mises par écrit par les écrivains sacrés, mais que les apôtres ont transmises, seulement de vive voix, et qui n'ont été recueillies et écrites qu'après eux. En effet S. Jean : termine son évangile, en disant, que Jésus a fait "encore beaucoup de choses, et qu'il ne croit pas que, si on les rapportoit en détail, le monde put contenir," les livres qu'il faudroit écrire. Certainement dans les choses que notre Seigneur a faites, son évangéliste comprend l'universalité de sa doctrine.

Nous lisons aux actes des apôtres qu'après sa résurrection, Jésus-Christ se montra vivant à ses apôtres, dans beaucoup d'occasions, leur apparoissant pendant quarante jours et leur parlant du royaume de Dieu. Or des discours fréquens, tenus par Jésus-Christ à ses apôtres dans ce précieux intervalle, il ne reste dans les livres sacrés que très-peu de vestiges : néanmoins le sauveur n'a donné des longues instructions à ses apôtres, que pour qu'elles fussent crues et observées, non seulement par eux, mais par tous les chrétiens, dans toute la suite des siècles. Jésus-Christ a donc voulu que plusieurs choses fussent crues et pratiquées, les quelles seroient connues non pas par l'écriture sainte, mais seulement par la tradition non écrite.

S. Paul parle plus formellement encore : Conservez, dit-il, les traditions que vous avez apprises, soit par mes discours, soit par mon épître. L'apôtre distingue ici deux espèces de traditions les unes écrites et les autres non écrites et il ordonne absolument l'observation de celles-ci et de celles là. On est, d'après ce précepte, obligé de garder avec une égale fidélité ce que S.

Paul a transmis de vive voix, et cè qu'il a écrit.

De l'écriture sainte, si nous passons aux témoignages des saints pères des cinq premiers siècles, nous trouverons l'autorité de la parole de Dieu non écrite, complètement démontrée. "On ne doit pas, dit, Tertullien prouver ce que les apôtres ont prêché, c-à-d, ce que Jésus-Christ leur a révélé, autrement que par les églises que les apôtres ont fondées, en leur prêchant, soit de vive voix, soit ensuite par leurs épîtres. De præscriptione cap 21."

St. Baisle établit l'autorité de la tradition aussi positivement qu'il soit possible. "Entre les dogmes et les institutions que l'on prêche dans l'église, nous en avons quelques uns qui sont de la doctrine produite par écrit : nous en recevons de la tradition des apôtres, transmis avec plus de secret. Les uns et les autres ont une égale force pour établir la piété ; et ils ne sont contredits par aucun de ceux qui savent le moins du monde quelles sont les lois de l'église."

St. Augustin parle dans le même sens : Quoiqu'on ne puisse decouvrir ce dogme

par aucune raison, quoiqu'on ne puisse l'expliquer par aucun discours, ce qui est prêché de toute antiquité comme la foi catholique, et cru par toute l'église, est une vérité. Les Protestans reconnoissent que dans les cinq premiers siècles du christianisme, la doctrine de l'église étoit conservée pure. Ils ne peuvent donc pas, sans une inconséquence formelle, nier qu'elle le fût alors sur l'autorité de la tradition. Qu'ils reviennent donc, s'ils le peuvent sur l'aveu qu'ils sont forcés de faire, que l'église des premiers siècles suivoit avec fidélité l'enseignement de Jésus-Christ, ou qu'ils reconnoissent comme l'enseignement de Jésus-Christ la doctrine que l'église des premiers siècles professoit sur la tradition.

#### QUESTION SECONDE.

Jésus-Christ a-t-il établi un tribunal suprême pour interpréter sa parole, tant écrite que non écrite, et pour juger les disputes qui s'éléveroient, après lui, sur la doctrine ?

Res. Oui; il a établi un juge de controverses, différent et de l'écriture sainte, et de la raison de chaque fidèle ; lequel intermédiaire entre texte sacré qui est la loi et

le chrétien qui est le sujet, fixe l'enseignement de l'un, règle la foi de l'autre, et présente avec une autorité absolue et impérative aux hommes ce que l'évangile leur ordonne de croire. Les preuves en sont de trois espèces : la raison nous montre qu'un tel tribunal ou juge de controverses doit exister ; l'écriture que Jésus-Christ l'a établi ; les saints Pères qu'il a existé dans le christianisme. La raison montre que ce tribunal doit exister.

Jésus-Christ en donnant au monde une doctrine, a voulu qu'elle fût connue, et qu'elle fût crue. En consignait sa doctrine dans un livre, son intention a été que ce livre fût entendu dans son sens légitime.

Jésus-Christ avoit prévu, et il a même fait prédire qu'il s'élèveroit dans le monde des hérésies.

Il seroit absurde et injurieux à la sagesse divine, d'avancer qu'elle a voulu une fin sans en établir les moyens.

Les principes sont communs aux Protestants et à nous ; tirons en deux conséquences qu'ils ne pourront pas encore désavouer. La première, que Dieu a certainement donné aux hommes qu'il a voulu instruire

et sauver, un moyen de discerner sa véritable doctrine de la doctrine hérétique, et le pur sens de sa parole, du sens vicieux que lui donne l'erreur.

La seconde, que Dieu n'attachant pas le salut et la croyance de ses vérités aux lumières et à la science, mais voulant que les hommes de tout état, savans et ignorans, soient sauvés et parviennent à la connoissance de la vérité, le moyen qu'il donne aux hommes pour discerner sa doctrine, et le sens des écritures, doit être à la portée des plus simples.

Or il n'y a que deux moyens de s'instruire d'une vérité, la voie d'examen, et la voie d'autorité. Mais Dieu n'a pas voulu réunir les hommes dans un enseignement commun et prévenir ou terminer les disputes que pourroit faire naître entre eux la diversité des opinions religieuses par le moyen de l'examen particulier que chacun feroit de sa doctrine et du sens des livres qui l'enseignent.

Car cet examen est d'abord *impracticable à presque tous les hommes*. Il renferme un grand nombre de questions sur l'authenticité des livres saints, sur la fidélité des ver-

sions, sur l'interprétation des passages. Il exige des discussions très-étendues, très-subtiles très-épineuses, sur chaque point. Pour me borner à un seul de ces points, le Protestant, avant de commencer son examen sur le fond de la doctrine, doit préalablement s'assurer quels sont les livres inspirés. Or l'écriture n'enseigne pas, ni ne peut enseigner quels sont les livres dont elle est composée. Elle ne l'enseigne pas; car on ne le lit pas dans aucun des livres saints. Elle ne peut pas l'enseigner; car si le catalogue des livres saints, étoit con-signé dans quelque'un de ces livres, tout protestant devoit commencer par s'assurer que ce livre lui-même a été inspiré par l'esprit saint. Il en est de même de toutes les autres questions. Or il est évident que très-peu d'hommes sont en état par leurs talens, par leurs connoissances, par leur profession, de se livrer à cet examen, qui emploieroit la vie entière de l'homme le plus instruit. N'est-il pas déraisonnable de prétendre que Dieu, pour procurer à tous les hommes la connoissance de sa doctrine, leur ait donné un moyen dont presque aucun ne peut se servir.

20. Le moyen d'examen est *dangereux*, parcequ'il est aussi propre à égarer qu'à conduire, et qu'il seroit devenu funeste par les divers systèmes qu'il auroit fait naître, et par la confusion qu'il auroit jettée dans la religion. La raison nous apprend que les esprits, étant tous différens, ont différentes manières de voir, de penser, de réfléchir, de sentir, de raisonner, de juger ; et l'expérience nous montre qu'il n'y a point, ou presque point de vérités sur lesquelles, les hommes même éclairés se soient accordés. Quelle contradiction ce seroit dans le divin maître d'avoir voulu enseigner aux hommes une doctrine commune, et de leur avoir donné pour la connoître un moyen qui leur feroit embrasser de différentes ? La voie d'examen particulier étant impraticable, dangereuse et contraire aux vues de Dieu, dans l'établissement de sa religion, il ne reste que la voie d'autorité et par ce la même il est prouvé que Dieu l'a employé. Cette autorité existe donc dans l'église de Jésus-Christ. Il y a donc un juge des controverses.

Si une autorité décidante est en général nécessaire pour prévenir les erreurs, et

pour en retirer ceux qui y sont tombés, on doit en sentir encore plus vivement la nécessité dans une religion qui embrasse tous les pays et tous les temps. Comment réunir dans une même doctrine, dans une même interprétation du texte sacré, des hommes aussi distans les uns des autres, s'il n'y a pas sur cette doctrine, sur cette interprétation un centre commun de réunion ? Comment perpétuer pendant le cours de tant de siècles la saine doctrine, la pure interprétation, s'il n'y a pas une autorité constante, qui empêche les altérations qu'amène le temps ? Il est impossible que, dans un lieu, on dans un autre, que dans un tel on tel temps, il ne survienne pas des innovations. Que les Protestans considèrent les variations survenues dans les principes de leur communion parce qu'ils sont privés d'une autorité qui les fixe. En un mot, Dieu voulant que sa vraie foi fut universelle et perpétuelle, a certainement pris le moyen de la rendre telle : et il n'y en a d'autre que celle d'une autorité qui la fixe et l'empêche de dégénérer. Il a donc établi un juge de controverses.

Après avoir montré que la nature de l'es-

prit humain, et le but de Jésus-Christ dans l'établissement de sa religion exigent qu'il existe constamment un juge des controverses, prouvons par l'écriture que Jésus-Christ a effectivement établi ce juge.

Dans le discours que Jésus-Christ tint à ses apôtres dans sa dernière cène il leur dit : " Remonté dans les cieux, je prierai mon Père, qui vous enverra un autre Paraclet afin qu'il demeure avec vous éternellement—le Paraclet, l'esprit saint que mon Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses et vous suggérera toute ce que je vous aurai dit. Et plus bas il ajoute : lorsque cet esprit de vérité sera venu il vous enseignera toute vérité." L'objet de cette descente du St. esprit étoit de rendre les apôtres dépositaires, précepteurs et juges de la doctrine de Jésus-Christ. Les Protestants en conviennent. La résidence du saint esprit avec les apôtres est aussi bien clairement déclarée devoir être perpétuelle. Car il est envoyé aux apôtres pour demeurer avec eux éternellement. Mais les apôtres ne devoient point durer éternellement. Ce n'est donc pas avec leur personnes, c'est avec leur

ministère établi pour demeurer toujours que le saint esprit doit demeurer. Il réside avec les successeurs des apôtres, comme il residoit avec eux. Jésus-Christ n'y met point de distinction. C'est une suite, une continuité éternelle de résidence. Le saint esprit, demeurant avec les apôtres les rendoit juges de la doctrine. Il en rend pareillement juges leurs successeurs. Il y'a donc un juge des controverses.

Au moment de remonter dans les cieux. Jésus-Christ donna à ses apôtres sa dernière mission en ces termes : " Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du saint esprit, leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai prescrites." *Et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation de siècles.* S. Mathieu xxviii. 18. Les Protestants conviennent sans difficulté avec nous que les apôtres furent, par ces paroles, constitués juges de la doctrine. Mais ce ministère conféré aux apôtres a-t-il fini avec eux ? Je dis que la totalité du discours du sauveur décide en notre faveur.

Ces mots : *je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles*, ne peuvent pas avoir rapport à la seule personne des apôtres, puisque Jésus-Christ savoit bien qu'ils devoient mourir. Mais il créoit en ce moment un ministère dont il les revêtoit. C'est donc ce ministère qu'il déclare devoir être perpétuel, c'est avec ses apôtres, non en tant qu'individus, mais comme ses ministres qu'il promet de résider, jusqu'à la consommation des siècles.

L'apôtre S. Paul parlant du ministère établi par Jésus-Christ dans son église, et du but de son établissement, montre manifestement qu'il est chargé de la doctrine.

“C'est Jésus-Christ dit-il qui a fait les  
 “uns apôtres, les autres prophètes, d'autres  
 “évangélistes, d'autres pasteurs et docteurs,  
 “—afin que nous ne soyons plus flottans  
 “comme des enfants, et que nous ne nous  
 “laissions pas emporter à tout vent de  
 “doctrine par la malice des hommes et par  
 “l'adresse qu'ils ont à engager dans l'er-  
 “reur.” Que l'apôtre parle ici du minis-  
 tère Ecclesiastique, il est clair ; Mais le  
 jugement de la doctrine fait-il partie des  
 pouvoirs du ministère? Pour s'en convain-

cre, il suffit de considérer l'objet du ministère. C'est pour fixer les hommes dans la véritable croyance : or ce pouvoir suppose celui de fixer la croyance elle-même. Le pouvoir de prévenir, de faire cesser l'erreur est nul et illusoire sans le pouvoir de décider quelles sont les erreurs. Des pures exhortations sont des moyens absolument impuissans. Pour s'en convaincre les Protestans n'ont qu'à considérer l'état où sont arrivées leurs églises.

Troisièmement enfin, les saints pères montrent que dès les premiers siècles du christianisme, il a toujours existé dans l'église une autorité chargée de fixer la vraie doctrine, et de juger les contestations dogmatiques.

Il est nécessaire de faire d'abord quelques observations sur l'autorité des saints pères et sur l'usage que je me propose d'en faire. De l'aveu même des Protestans, l'église des cinq premiers siècles professoit la doctrine de Jésus-Christ : Jean Crocius dit, qu'il est manifeste que pendant les deux cents premières années, la religion de la primitive église fut conforme à celle des Protestans, et absolument différente de celle des Catholiques ; qu'après l'an trois

cent, quelques cérences d'erreur et d'abus commencèrent à se répandre; mais qu'elles ne furent pas pernicieuses jusqu'à l'an six cent. Calvin Duplessis Mornai, et Dumoulin tiennent le même langage. Les écrits des saints pères contiennent la doctrine que l'église professoit alors; car il est impossible que ces grands et vertueux écrivains qui défendoient la foi de l'église, dont plusieurs ont souffert pour elle le martyre, ou l'ignorassent, ou voulussent la déguiser et la trahir. Et quoique leur autorité ne soit pas infallible, la réunion des témoignages de ces saints docteurs, lesquels fleurissent dans des temps et dans des lieux différens, n'ont pu se concerter pour en imposer, porte jusqu'à la démonstration la preuve de la doctrine de ces siècles surtout puisqu'à ces suffrages, on ne peut pas en opposer des contraires. Donc les écrits de ces anciens docteurs nous présentent la vraie, la saine, la pure doctrine de Jésus-Christ; donc si les pères des premiers siècles enseignent que l'écriture sainte n'est pas et ne peut pas être le seul juge des constitutions doctrinales; que chaque particulier n'est pas et ne peut pas être l'inter-

prête en dernier ressort de l'écriture, mais que dans l'église, il existe une autorité chargée de fixer la doctrine, et d'interpréter le texte sacré, on ne pourra plus douter quels sont sur notre question actuelle, les principes que suivoit l'église primitive, et que par conséquent, Jésus-Christ lui avoit donnés. Or c'est ce qu'ils enseignent ; S. Irenée est d'une grande autorité sur cette matière ; d'abord parcequ'il touchoit comme par la main aux apôtres, et qu'il avoit reçu d'eux prèsqu'immédiatement les principes de la foi ; étant disciple de S. Polycarpe, lequel l'avoit été de l'apôtre S. Jean. Ensuite s'occupant directement de combattre les Hérétiques, il avoit plus profondément étudié, et il a traité plus en détail l'autorité de l'église et les moyens par les quels s'y conserve la vraie doctrine. Il établit nos principes sur l'autorité qui fixe la doctrine. Et explique les saintes écritures.

Là, dit-il, il faut apprendre la vérité, et la saine et irréprochable prédication où est la succession des apôtres, chez qui la parole inaltérable et incorruptible est stable et constante. Ce sont eux qui gardent la

foi  
l'an  
pén  
itiq  
Iren  
les  
don  
cet  
par  
aus  
doc  
par  
que  
n'es  
qn'e  
d'eu  
son  
véri  
son  
vers  
N  
de l  
Gré  
les l  
rère  
ce r  
tion

foi en un seul Dieu, augmentent en nous l'amour de son fils, et nous expliquent sans péril les écritures. Traité contre les Hérétiques livre 4 chapitre 45. Selon donc S. Irénée : 1<sup>o</sup>. Les successeurs des apôtres sont les gardiens de sa saine doctrine ; il y'a donc véritablement des dépositaires de cette doctrine. 2<sup>o</sup>. C'est chez eux que la parole divine est constante ; il est donc aussi constant que ceux qui enseignent une doctrine contraire, ne prêchent pas la vraie parole de Dieu. 3<sup>o</sup>. Ce sont eux qui expliquent les écritures sans péril d'erreur. Ce n'est donc pas au sens de chaque particulier qu'est confiée cette explication. 4<sup>o</sup>. C'est d'eux qu'il faut apprendre la vérité ; ils sont donc établis pour décider quelle est la vérité. Toutes les paroles de ce passage sont la réfutation des principes de nos adversaires, et la confirmation des nôtres.

Nous lisons dans l'histoire Ecclésiastique de Rufin liv. 2 ch. 9 que S. Basile et S. Grégoire de Nazianze, ayant abandonné les livres de la littérature grecque ; se livrèrent à l'étude de l'écriture sainte, et que ce n'étoit pas dans leur propre présomption comme font les Protestans, qu'ils en

cherchoient l'intelligence, mais qu'ils suivoient l'autorité et les écrits des anciens ; les quels eux-mêmes, tirant cette intelligence de la succession apostolique, avoient incontestablement reçu cette règle.

S. Augustin dit " qu'il ne croiroit pas à l'évangile, si l'autorité de l'église Catholique ne l'y engageoit pas," c.-a.-d, qu'il ne croiroit pas l'interprétation qu'on en donne; si l'autorité de l'église ne l'y décidoit.

Le concile de chalcedoine est un de ceux dont les Protestans reconnoissent l'autorité, quoiqu'ils ne lui attribuent pas comme nous l'infalibilité, ils ne peuvent s'empêcher de reconnoître que la doctrine établie par ce concile est celle que professoit toute l'église alors pure de leur aveu. Or nous lisons dans ses actes, la preuve de la foi dans la quelle étoient, non seulement les pères du concile, mais tous les Catholiques du temps, dans ce que disent au concile les Empereurs Valentinien et Marcien. " Ce " lui là est véritablement impie et sacrilège " qui après le jugement des Evêques, laisse " encore quelque chose à traiter à son opinion particulière." A ces autorités, je pourrois facilement en ajouter d'autres ;

qu'ils sui-  
s anciens ;  
tte intelli-  
re, avoient  
le.

iroit pas à  
se Catho-  
d, qu'il ne  
en donne;  
eidoit.

un de ceux  
l'autorité,  
as comme,  
nt s'empê-  
ine établie  
essoit toute

Or nous  
e de la foi  
lement les  
Catholiques  
concile les  
en. " Ce  
et sacrilège  
ques, laisse  
à son opi-  
torités, je  
r d'autres ;

mais je crois celles que je viens de produire, plus que suffisantes pour démontrer que dès les premiers siècles du christianisme, et dans les temps où de l'aveu des Protestans, la doctrine de l'église étoit pure et saine, la doctrine de l'église étoit, 1<sup>o</sup>. que l'écriture sainte n'est pas le juge des controverses; 2<sup>o</sup>. que le sens particulier n'est pas l'interprète en dernier ressort de l'écriture; 3<sup>o</sup>. qu'il existe dans l'église de Jésus-Christ un juge du sens des écritures et de la doctrine sainte et des contestations qui s'élèvent à son sujet parmi les chrétiens.

### TROISIEME QUESTION.

Jésus-Christ a-t-il doué d'infailibilité le juge des controverses?

Q. Qu'entendez vous par l'autorité infailible du juge des controverses?

R. Nous tenons dans l'église Catholique comme un article de foi certain, et comme un principe fondamental de notre croyance, que le tribunal suprême chargé de juger définitivement et en dernier ressort les controverses doctrinales, est constamment éclairé par le saint esprit; et qu'en vertu

de cette inspiration continuelle, il est absolument infaillible dans ses décisions; d'où il résulte pour tout homme l'obligation de s'y soumettre non seulement extérieurement, par respect pour l'autorité, et pour ne pas troubler l'ordre, mais intérieurement de cœur et d'esprit, et par un assentiment réel. Cette autorité infaillible embrasse non seulement les questions qui concernent la foi, mais aussi celles qui ont rapport à la morale. La morale ne fait pas moins partie de la doctrine sainte que la foi. La raison montre la nécessité de l'infaillibilité du juge des controverses. L'infaillibilité, il est vrai, appartient à Dieu seul; mais il peut la communiquer à qui il lui plait. Il est autant le maître de garantir les hommes de l'erreur que de leur conférer le pouvoir de prédire l'avenir et d'opérer des miracles. L'infaillibilité du juge des controverses est donc en soi une chose possible. Il s'agit de savoir si effectivement elle a été conférée par Dieu à quelqu'un.

D'abord nous voyons que Jésus-Christ en avoit investi ses apôtres. La nature même de la chose exigeoit qu'ils fussent

doués de l'infaillibilité et même individuellement. Il eût été impossible à ces premiers prédicateurs répandus dans un très-grand nombre de régions, distantes les unes des autres, de prêcher la même doctrine partout exactement, et sans la moindre variation, s'ils eussent été, chacun de leur côté sujets à l'erreur. Nous voyons Jésus-Christ promettre à ses apôtres, soit individuellement, et à chacun, soit collectivement et à leur réunion l'assistance du saint esprit qui leur enseignera toutes les vérités; qui leur suggérera tout ce que dans sa carrière apostolique il leur avait dit. Nous voyons ensuite les apôtres s'attribuer à eux mêmes l'infaillibilité; soit lorsque dans le premier concile de Jérusalem, ils prononcent qu'il a plu, aux saint esprit et à eux; soit lorsqu'ils disent anathème à quiconque, fût-il un ange du ciel, qui prêchera une doctrine différente de celle qu'ils annoncent.

Cette infallibilité accordée au collège des apôtres, a-t-elle péri avec eux, ou s'est-elle conservée après eux dans l'église?

La doctrine prêchée par les apôtres devoit leur survivre. Leur divin maître les

avoit choisis et établis non seulement pour porter du fruit, mais pour que ce fruit fût permanent. Si dès le temps des apôtres, il s'étoit élevé des hérésies, après leur mort il devoit en sortir du puits de l'abîme de plus violentes et de plus dangereuses encore. Après eux, n'y a-t-il plus aucune autorité, capable de les contenir. La sagesse suprême auroit pourvu d'une manière bien foible et bien impuissante à la propagation et au maintien de la foi, si elle en avoit abandonné l'enseignement à une autorité sujette à l'erreur. Tout homme auroit eu droit de croire sa propre raison, plus que les décisions de cette autorité. Une autorité sujette à l'erreur peut bien exiger de ceux qui lui sont assujettis une soumission extérieure; mais on n'est obligé de donner un assentiment intérieur qu'à ce que l'on croit vrai ou à ce qu'une autorité infaillible declare être tel. Je ne suis tenu de soumettre ma raison qu'à une autorité que ne peut pas se tromper. Ce n'est qu'à l'infailibilité, que je dois le sacrifice de mes lumières. Or la foi que Dieu exige de nous, n'est pas seulement une soumission extérieure, qui consiste à ne pas la com-

battre devant les hommes : elle est un assentiment intérieur une conviction de l'esprit et du cœur que n'ébranlent, ni les obscurités dont elle est couverte, ni les apparentes contradictions que voudroit présenter la raison. Dieu veut (et c'est son apôtre inspiré par lui qui le déclare) captiver toute intelligence dans l'obéissance à la foi. Les protestans reconnoissent cette vérité : comment donc peuvent-ils nier l'infailibilité de l'autorité qui fixe la foi ?

Nécessaire à raison de la foi qu'elle prescrit, cette infailibilité l'est encore si on considère l'étendue que doit avoir l'autorité religieuse, soit dans les temps, soit dans les lieux. L'église de Jésus-Christ doit être perpétuelle dans toute la suite des siècles, et répandue dans toutes les parties du monde. Or comment une autorité qu'on pourroit taxer d'erreur, auroit-elle la puissance de maintenir l'unité de foi dans une si longue suite de siècles, et dans un si grand nombre de régions aussi distantes ?

Supposons un moment le tribunal chargé de conserver la pureté de la foi dans l'impuissance de garantir aux peuples avec une certitude entière, que la doctrine qu'il pré-

sente est véritablement celle de Jésus-Christ; quelle force aura-t-il pour contenir dans la même croyance tant d'esprits divers, tant d'hommes de principes, de mœurs d'inclinations, d'affections différentes. Comment pourra-t-il concilier à ses jugemens, dont la certitude sera contestée, soit sur un objet soit sur un autre soit dans tel pays, l'autorité nécessaire pour les faire universellement observer. Et puis ce tribunal doit être *perpétuel*; car la foi a continuellement besoin d'être fixée et défendue contre les erreurs qui l'attaquent sans relâche et qui varient sans cesse. Les membres qui composent ce tribunal, n'étant pas immortels, il faut qu'ils soient renouvelés. Mais s'il est sujet à l'erreur, il le sera à la variation. Les membres qui viendront, n'apporteront pas les mêmes idées que leurs prédécesseurs. Ainsi, l'autorité établie pour fixer la doctrine, pourra enseigner, selon les temps, tantôt une doctrine, tantôt une autre; tantôt la vérité, tantôt l'erreur. L'infailibilité est donc le seul moyen de contenir l'autorité dans les mêmes principes et en

même temps de lui assujétir les esprits de tous les pays.

Non seulement il est conforme à la raison que le juge des controverses soit infail-  
lible; mais Jésus-Christ lui a véritablement  
accordé la prérogative de l'infailibilité.  
Il dit à *S. Pierre*: *Tu es Pierre et sur  
cette Pierre je bâtirai mon église: et les  
portes de l'enfer ne prévaudront pas contre  
elle.* Il s'agit ici de l'église universelle;  
car le mot d'église en général, et sans ad-  
dition exprime toujours l'église universelle.  
A cette église universelle Jésus-Christ pro-  
met que les portes de l'enfer ne prévaud-  
ront pas contre elle. Par les portes de  
l'enfer il entend certainement les puissances  
infernales. Or je demande quel sens  
on peut donner à cette promesse, si elle ne  
doit pas garantir l'église de toute erreur.  
Je demande si l'église entière tombant  
dans l'hérésie, les puissances infernales  
n'auroient pas dès ce moment prévalu con-  
tre elle, et si dès lors la promesse divine ne  
seroit pas trouvée fausse?

Jésus-Christ *S. Mathieu xviii, 18, 19, 20*  
renouvelle à ses apôtres la promesse d'in-  
faillibilité continuelle et perpétuelle: *Toute*

*puissance leur dit-il m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc: enseignez toutes les nations; les baptisant au nom du père, et du fils et du saint esprit; leur enseignant à observer tout ce que je vous ai ordonné. Et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. Dans le discours qu'il fit après sa dernière cène il dit: Je prierai mon père et il vous donnera un autre consolateur, qui sera l'esprit de vérité; afin qu'il demeure avec vous éternellement. S. Jean, xiv. 16. Cet esprit consolateur, que mon père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses; et vous rappellera tout ce que je vous aurai dit. Lorsqu'il sera venu, cet esprit de vérité, il vous enseignera toute vérité.*

Examinons ce que Jésus-Christ promet et à qui il promet.

1°. C'est d'assister ses apôtres continuellement et jusqu'à la consommation des siècles; de les assister dans l'enseignement qu'il les charge de porter à toutes les nations; dans l'enseignement de toutes les choses, dont il les a lui même instruit. Il leur promet de faire descendre sur eux le saint esprit, qui demeurera éternellement avec eux; qui leur enseignera toutes les vérités, et

qui leur rappellera tout ce qu'il leur a dit pendant qu'il étoit sur la terre. Or je demande si des hommes continuellement assistés, dans leur enseignement, soit par Jésus-Christ, soit par le saint esprit, peuvent errer dans cet enseignement? Si des hommes qui prêcheront la doctrine que Jésus-Christ et le saint esprit leur auront enseignée et leur rappelleront sans cesse, pourront se tromper sur la vraie doctrine? Si l'inspiration de Jésus-Christ et de l'esprit saint ne garantit, pas de l'erreur, quel en sera donc l'effet. Si ce n'est donc pas l'infaillibilité que promettent ces paroles, elles ne promettent rien, elles ne signifient rien.

S. Paul établit aussi formellement l'infaillibilité de l'église de Jésus-Christ lorsqu'il dit à son disciple Timothée : *Je vous écris ces choses afin que vous sachiez comment il faut vous conduire dans la maison de Dieu vivant, la colonne et le ferme appui de la vérité.* Or certainement ces paroles indiquent qu'il parle d'une église infaillible. Pourroit-il s'exprimer ainsi en sujet d'une église sujette à l'erreur et qui pourroit y entraîner ceux qui suivent sa croyance?

elle seroit une colonne bien peu solide et un appui bien frêle.

De l'autorité de l'écriture sainte, passons à celle des Pères qui ont fleuri dans les premiers siècles; dans les siècles où de l'aveu des Protestans, la doctrine de l'église étoit restée pure.

Si Jésus-Christ, dit Tertuillien, a envoyé ces apôtres prêcher, on ne doit point recevoir d'autres prédicateurs que ceux qu'il a institués. Car personne ne connoit le père si non le fils et ceux à qui le fils l'a révélé; et on ne voit pas que le fils aît révélé à d'autres qu'à ceux qu'il a envoyés pour prêcher. Mais ce qu'ils ont prêché, c'est à dire, ce que Jésus-Christ leur a révélé (et c'est la prescription que je présente) ne doit pas être prouvé autrement que par les églises que les apôtres ont fondées en les prêchant d'abord de vive voix et ensuite par leurs épîtres. Les choses étant ainsi, il est par conséquent certain que toute doctrine conforme à celle de ces églises mères et originaires de la foi, doit être réputée la vérité: puisqu'elle retient, sans qu'on puisse en douter, ce que l'église a reçu des apôtres, les apôtres du Christ, le Christ de Dieu. Mais aussi

" toute doctrine doit être jugée d'avance  
 " mensongère, qui professe contre la vérité  
 " des églises, des apôtres, du Christ et de  
 " Dieu. Il ne nous reste donc plus qu'à  
 " démontrer que notre doctrine vient de la  
 " tradition des apôtres et que par cela  
 " même, toutes les autres sont mensongères.  
 " Nous communiquons avec les églises  
 " apostoliques : notre doctrine n'en diffère  
 " en rien, voilà le témoignage de la vérité.  
 " De præscrip. cap. 21."—Selon Tertul-  
 lien, la saine doctrine ne doit pas être  
 prouvée autrement que par les églises apos-  
 toliques ; parceque la doctrine qu'elles en-  
 seignent est, sans qu'on puisse en douter,  
 celle qu'elles ont reçue des apôtres, les  
 apôtres de Jésus-Christ, Jésus-Christ de  
 Dieu. Toute doctrine professée contre la  
 vérité qu'enseignent ces églises, doit être  
 par cela même jugée mensongère. La  
 communication avec ces églises est le té-  
 moignage de la vérité. La collection de  
 ces églises ne peut donc pas dans les prin-  
 cipes de ce père être dans l'erreur. Leur  
 enseignement unanime est donc infaillible.

Je ne citerai qu'un seul passage de St.  
 Jérôme, mais il est aussi positif qu'il soit

possible. “ Je pourrois, dit-il, contre les  
 “ Lucifériens, dessecher tous les ruisseaux  
 “ de leurs assertions par le seul soleil de  
 “ l’église”—“ Je dirai mon sentiment en  
 “ peu de mots, mais clairement. C’est  
 “ qu’il faut rester dans l’église qui, fondée  
 “ par les apôtres, dure jusqu’à ce jour.  
 “ Dialogue contre Lucifer.”

Dessècher par le soleil de l’église les ruis-  
 seaux des assertions des hérétiques, c’est  
 détruire ces assertions par la seule autorité  
 de l’église : mais cette manière de trancher  
 la question, suppose évidemment que l’é-  
 glise ne peut pas se tromper. Une auto-  
 rité dont on pourroit appeller, à qui on  
 pourroit disputer la vérité de sa décision,  
 ne seroit pas capable de terminer, ainsi par  
 elle même la controverse.

St. Augustin dans son livre sur l’utilité  
 de croire, dit : “ hésiterons nous à nous jeter  
 “ dans le sein de cette église, qui depuis le  
 “ siège apostolique, jusqu’à la confession  
 “ universelle du genre humain, a acquis  
 “ par les successions de ses évêques le  
 “ faite de l’autorité, malgré les aboiemens  
 “ des hérétiques, condamnés, tantôt par le  
 “ jugement de tout le peuple même, tantôt

“ par le poids imposant des conciles, tantôt  
“ par la majesté des miracles. Ne pas  
“ donner à cette église le premier rang,  
“ est certainement de l'impiété ou de l'ar-  
“ rogance.”

Il n'est pas nécessaire, je crois d'expliquer des textes aussi clairs, et d'en déduire les conséquences qui sautent aux yeux.

L'église de Jésus-Christ, dit S. Vincent de Lerins gardienne fidèle et attentive des dogmes “ dont elle est dépositaire, n'y change jamais rien, n'en retranche rien, “ n'y ajoute rien, n'ôte point le nécessaire, “ n'ajoute point le superflu, ne perd rien “ du sien, n'usurpe rien sur autrui. Que “ s'est elle efforcée de procurer par les “ décrets de ses conciles, si non que ce “ qui étoit cru simplement, le fût ensuite “ plus fortement ; que ce qui étoit prêché “ plus lentement, le fût plus vivement, que “ ce qui étoit pratiqué avec sécurité, le “ fut avec plus d'attention ? Voilà seule-  
“ ment ce que l'église Catholique excitée  
“ par les innovations des hérétiques a opé-  
“ ré par les décrets de ses conciles ? C'est  
“ ce qu'elle avoit reçu par la seule tradi-  
“ tion des ancêtres, qu'elle a transmis par

“ écrit à la postérité. Toutes les anciennes  
“ profanations des hérésies ou des schismes,  
“ il faut ou les convaincre par l'autorité  
“ des saintes écritures ou les éviter comme  
“ anciennement convaincues et condam-  
“ nées par les conciles universels des Evê-  
“ ques Catholiques.”

Il est évident que dans les principes de Vincent de Lerins, l'église est infallible. D'abord selon lui, elle est dépositaire des saints dogmes, et les garde fidèlement. Ce qu'elle garde, ce qu'elle enseigne est donc la vraie doctrine que lui a confiée Jésus-Christ. Elle n'erre donc pas dans son enseignement. Ensuite elle ne pourroit errer qu'en altérant les dogmes sacrés par changement, par addition, par diminution. Or Vincent de Lerins déclare, qu'elle ne fait rien de tout cela. Après cela ; l'église ne fait autre chose, par ses décrets, à ce qu'il dit, que confirmer la croyance ancienne et mettre par écrit ce qu'elle a reçu par tradition. Or la croyance ancienne, primitive, confiée à l'église par tradition, est celle que les apôtres lui ont transmise, et que Jésus-Christ leur avoit enseignée. Enfin il regarde comme absolument con-

vaincues et condamnées par les conciles généraux toutes les anciennes sectes hérétiques ou schismatiques ; et il assimile la réfutation de ces erreurs par les décrets des conciles à leur réfutation par le texte même de l'écriture sainte. N'est pas reconnoître que les condamnations faites par les conciles sont irréfragables et exemptes d'erreur ? Il seroit trop long de rapporter les témoignages également positifs de S. Irénée, d'Origènes, de S. Cyprien, S. Athanase, S. Epiphane, S. Théophile d'Alexandrie, S. Chrysostôme et du Pape S. Célestin au concile d'Ephèse, et de beaucoup d'autres. Les témoignages de ces pères des cinq premiers siècles établissent contre les hérétiques de ces temps, aussi clairement que nous pouvons contre ceux du notre, le dogme précieux de l'infaillibilité de l'église. Outre l'autorité personnelle de ces grands et savans docteurs, outre qu'elle a d'autant plus de poids, que la plupart d'entr'eux ayant écrit contre les hérétiques, connoissoient plus parfaitement la nature et l'étendue de la puissance qui condamnoit les erreurs, il résulte de leur réunion que la doctrine qu'ils enseignoient, étoit celle

de toute l'église des premiers siècles ; et par une conséquence ultérieure qu'elle est celle des apôtres et de Jésus-Christ. Mais dès que l'église de ces premiers siècles se croyoit infallible, il est certain qu'elle l'étoit. Ce ne sont pas les Protestans qui peuvent nier cette conséquence, eux qui reconnoissent que pendant ces siècles l'église n'avoit pas altéré sa croyance et que durant tout ce temps, elle a professé la pure doctrine de Jésus-Christ. Si d'une part, l'église avoit conservé la vraie foi, si de l'autre, l'infaillibilité faisoit partie de sa foi, il est évident que le principe de l'infaillibilité est un des dogmes de la vraie foi.

Et que pour se soustraire à cette conséquence évidente de leurs propres principes, les Protestans ne recourent pas à leur distinction familière entre les articles de foi *fondamentaux*, ou *non fondamentaux*. Qu'y a-t-il de plus fondamental dans la religion que ce qui est le fondement de la foi universelle ? De la question sur la faillibilité ou l'infaillibilité du juge des controverses, dépend la certitude ou l'incertitude de la croyance de tous les chrétiens. Et pour entrer un moment dans l'idée des Protest-

ans, rien n'est plus fondamental en matière de foi que l'infailibilité du tribunal qui doit décider ce qui dans la foi est, on n'est pas fondamental.

Et il faut considérer encore que l'infailibilité de l'église est le point sur lequel il étoit le plus difficile que la doctrine variât surtout dans ces premiers temps, où on étoit si voisin de la source de toute doctrine. C'est que c'est un dogme pratique, si on peut s'exprimer ainsi ; un dogme qui fait croire tous les autres ; un dogme dont l'usage devoit nécessairement se renouveler très-souvent. Depuis l'origine de l'église et dès le temps même des apôtres, il s'est élevé successivement des questions, des contestations des hérésies. Il étoit impossible que l'on ne connût pas pleinement et clairement quelle étoit la nature et l'étendue de l'autorité qui décidoit ces questions, qui jugeoit ces contestations, qui condamnoit ces hérésies ; qu'on ne sût pas positivement si elle étoit infailible ou sujette à l'erreur ; si on devoit à ses jugements un assentiment intérieur de foi ou seulement une soumission extérieure de respect. On avoit donc nécessairement sur l'objet de

l'infaillibilité, une idée bien distincte, bien claire, bien assurée.

Ainsi il est prouvé, 1<sup>o</sup> par la raison, par la nature de la chose, par les vues de Jésus-Christ sur sa religion, que le juge des controverses établi par lui dans l'église, doit être investi de l'infaillibilité ; 2<sup>o</sup> par l'écriture sainte que le divin maître l'a effectivement doué de cette prérogative ; 3<sup>o</sup> par les monumens ecclésiastiques que dans les premiers siècles, où de l'aveu des Protestans, la doctrine étoit pure, il étoit reconnu qu'il en est véritablement revêtu.

#### QUATRIEME QUESTION.

Où Jésus-Christ a-t-il placé le tribunal infaillible qu'il a établi pour interpréter sa parole ?

Je viens d'établir que Jésus-Christ a établi un juge infaillible chargé de décider les controverses qui s'éléveroient dans sa religion et qu'il n'a pas laissé la décision des questions doctrinales au sens privé de chaque individu. Il s'agit maintenant de savoir où il a placé ce juge ? Il est évident que c'est dans sa véritable église et non pas dans les églises fausses qui l'ont aban-

donnée et qui combattent sa doctrine. Mais qu'elle est, entre toutes les communions qui, chacune de son côté, se prétendent l'église de Jésus-Christ, celle qui l'est véritablement, qui a été fondée par lui, et qu'il reconnoît pour sa véritable épouse : c'est ce que nous avons maintenant à examiner.

Il entrait nécessairement dans les vues de la sagesse divine, en fondant une église, dans la quelle elle vouloit que tous les hommes se réunissent, de donner à cette église des caractères auxquels on put la discerner des sectes étrangères ; et en établissant un juge des contestations religieuses, de l'environner de marques sensibles qui fissent connoître où il seroit, à fin de donner la possibilité d'y recourir. C'est ce que nous appellons les notes de l'église.

Il ne faut pas croire que toute communion qui peut prouver qu'elle possède une de ces propriétés, prouve par là même qu'elle est la vraie église. La vraie église réunit nécessairement toutes ces notes ; il peut se faire qu'une église fautive en réunisse quelques unes. On distingue deux sortes de notes ; les unes positives, les au-

tres négatives. J'appelle note positive celle dont la possession prouve la vérité, et note négative celle dont l'absence prouve la fausseté. La vraie église possède toutes les notes, tant positives que négatives ; les églises fausses d'abord manquent de toutes les notes positives, ensuite peuvent être pourvues de quelques unes des négatives. C'est donc mal raisonner que de dire : telle note se trouve dans telle église ; donc ; donc cette église est la véritable. Mais on raisonne avec justesse quand on dit : telle note manque à telle église ; donc cette église n'est pas celle de Jésus-Christ.

Les notes de l'église ayant pour objet de la discerner, les sectes schismatiques et hérétiques doivent être sensibles et palpables à ceux-mêmes qui ont assez d'esprit et de connoissances pour comprendre des discussions claires et peu compliquées. Ainsi il n'est pas juste de regarder comme des notes de l'église, des propriétés, qui, pour être reconnues, exigent des raisonnemens abstraits et audessus de la portée de la plupart des esprits, comme la prédication de la saine doctrine, et l'administration des légitimes sacremens.

Tous les docteurs Catholiques conviennent que la véritable église de Jésus-Christ a essentiellement les propriétés suivantes ; les quelles étant visibles et frappantes sont pour elles des caractères qui la discernent des communions qui ne les possèdent point ou qui n'en possèdent qu'une partie. Ce sont l'unité, l'apostolicité, la Catholicité, et la sainteté.

#### UNITE DE L'ÉGLISE.

L'église de Jésus-Christ est une, et elle a une double unité de foi et de communion.

#### UNITE PROTESTANTE.

L'idée des Protestans de l'unité de l'église est diamétralement contraire aux principes Catholiques. Ils distinguent deux sortes d'articles de foi, les uns, qu'ils appellent *fondamentaux* dont la foi est tellement essentielle au salut, que l'on ne peut y parvenir sans les croire ; les autres *non-fondamentaux* dont la croyance n'est pas nécessaire pour être sauvé. En conséquence ils font consister l'unité de foi à professer tous les articles fondamentaux ; et l'unité de communion à se tolérer mutuellement sur les articles non fondamentaux.

## UNITE CATHOLIQUE.

Selon nous (Catholiques) l'église est une, de cette double unité de foi et de communion, mais dans un sens absolument différent de celui des Protestans. L'unité de foi est la croyance commune de tous les articles de foi sans distinction, et sans exception qui ont été révélés par Jésus-Christ et qui sont déclarés tels par l'église. L'unité de communion est la réunion de tous ceux qui professent cette foi dans une même société avec la participation aux mêmes sacremens et aux mêmes prières, sous la conduite des pasteurs légitimes et spécialement du Pontife Romain qui est leur chef sur la terre.

Il n'y a et il ne peut y avoir qu'une vraie foi. En tout genre la vérité est une : tout ce qui y est opposé est erreur. Dieu en donnant aux hommes la vraie foi a voulu qu'ils l'adoptassent. Il a donc voulu établir dans tout le genre humain l'unité de foi. Pour former et maintenir cette unité entre des hommes séparés les uns des autres par de grandes distances, et différens entr'eux de langage, d'usages, de mœurs, de gouvernemens &c., il a établi l'union de

communion : c-à-d, qu'il a fondé une société dont tous les hommes qui professeroient sa foi seroient membres, et dans la quelle, ils seroient réunis par le même culte, par des prières et par des rites communs. Cette société c'est l'église de Jésus-Christ. — Comme elle est formée de la double unité de foi et de communion il y a deux manières de cesser d'en faire partie ; l'une d'abandonner la foi, et c'est l'hérésie ; l'autre de se séparer de la communion de rites et de prières, et c'est le schisme.

Pour maintenir cette précieuse unité, tant de foi que de communion, entre tant d'hommes et de peuples divers, la sagesse suprême a institué un ministère répandu dans toutes les parties de son église qu'elle a chargé d'enseigner la foi, d'administrer les sacremens, en un mot de régir l'église. Elle a divisé ce ministère en divers ordres qui forment une hiérarchie. Dans chaque lieu habité, il a voulu qu'il y eût un ministre de l'ordre inférieur, et dans chaque région un ministre de la classe supérieure au quel sont soumis les pasteurs inférieurs et qui communique avec les Evêques des autres régions. Ce ministère forme entre

tous les Catholiques répandus par toute la terre un lien d'union. Tous étant unis à leurs pasteurs qui le sont entr'eux, le sont nécessairement les uns aux autres.

Mais ces pasteurs qui sont eux-mêmes très-multipliés et répandus dans des contrées très-distantes pourroient se diviser, enseigner des doctrines diverses former des sociétés différentes. La providence à obvié a cet inconvénient en donnant au ministère Ecclesiastique un chef, qu'elle a revêtu d'une primauté d'honneur afin qu'il pût être un centre commun d'unité ; et qu'elle a investi d'une primauté de juridiction afin qu'il pût ou séparer de l'unité les errans, on y ramener les égarés.

Cette hiérarchie garantit pleinement la double unité de foi et de communion. D'abord l'unité de foi : il ne peut se glisser d'erreur sur un point de doctrine dans quelque partie que ce soit de l'église qu'elle ne soit aussitôt apperçue et dénoncée par quelqu'un des Evêques qui, comme les sentinelles d'Israël, veillent sur le dépôt de la foi confiée à leurs soins. L'unité de communion trouve aussi une assurance dans l'hiérarchie. Le Catholique le moins

instruit n'ignore point qu'il est en communion avec son pasteur immédiat ; celui-ci avec son Evêque, l'Evêque avec le souverain Pontife. Ainsi il fait partie de l'Eglise Catholique et il est en société de prières et en communauté de sacremens avec tous les Catholiques de l'univers.

Ainsi l'unité de communion maintient l'unité de foi ; l'unité de ministère conserve l'unité de communion ; l'unité de chef assure l'unité de ministère.

#### REFUTATION DU SYSTEME PROTESTANT SUR L'UNITE.

Les Protestans ont pour principe que l'écriture sainte est le juge de toutes les controverses qui s'élèvent dans le christianisme. Il faut donc de toute nécessité qu'ils trouvent leur système sur l'unité écrit dans les livres saints, ou qu'ils y renoncent. Ce n'est pas de l'écriture qu'ils tiennent leur doctrine ; ils en conviennent. Ils ne pourroient la recevoir que de l'écriture ; ils le prétendent. Leur doctrine pèche donc fondamentalement par sa contradiction. D'une part ils prétendent que les articles fondamentaux sont si clairement exprimés dans l'écriture qu'il est impossible de s'y

méprendre, et de l'autre ils sont forcés de convenir que beaucoup de personnes, même de leur parti, s'y méprennent. Ainsi l'Arien ne voit pas clairement dans l'écriture le mystère de la Trinité, le Pélagien le dogme du péché originel, ni le Socinien la divinité de Jésus-Christ.

Le premier principe du protestantisme, la distinction entre les articles de foi fondamentaux et non fondamentaux est donc démontré faux tant par l'obligation où on seroit, que par l'impuissance où on est de spécifier ces articles. Le second est aussi faux ; lequel est, que herreur sur les articles de foi fondamentaux, est la seule qui rompe l'unité et qui fasse exclure de l'église. Car dans les principes des Protestans, tout homme jouissant de sa raison est juge de ce qui est article nécessaire. Donc l'église Protestante est obligée de recevoir tout homme qui juge qu'il a droit d'y entrer ; donc elle ne peut exclure personne pour sa croyance, et à cause de ses erreurs de quelque genre qu'elles soient.

1°. De l'unité de la vraie Eglise de Jésus-Christ.

La vraie église de Jésus-Christ a une

unité parfaite de foi et de communion. Car Jésus-Christ dans S. Jean x. 16. dit qu'il n'aura qu'un troupeau et un pasteur ; et S. Paul parlant aux Ephésiens iv. 4. leur dit : " vous n'êtes tous qu'un corps, et qu'un esprit, comme vous avez tous été appelés à une même espérance ; et il n'y a qu'un seigneur, qu'une foi, et qu'un baptême ; qu'un père de tous, qui est au-dessus de tous. De plus Jésus-Christ qui est la vérité éternelle ne peut avoir révélé des contradictions ; et le Dieu de paix n'avoir établi un royaume divisé contre lui-même.

L'unité entendue de cette manière étoit admise par les pères des premiers siècles dont les Protestans reconnoissent la doctrine pure. Leur autorité est d'autant plus considérable sur ce point, que dans le temps où l'église venoit d'être formée, on ne pouvoit pas ignorer ce qui constitue sa formation. L'église dit S. Irénée, quoique répandue sur toute la terre, conserve la foi avec un soin extrême, comme si elle n'habitoit qu'une seule maison ; elle y adapte sa foi de la même manière comme n'ayant qu'un même esprit et un même cœur ; par un consentement admirable, elle professe

et enseigne ces vérités, comme si elle n'a-voit qu'une seule bouche. Car quoique les langues du monde soient différentes, la force de la tradition est par tout une et la même. Les Eglises de Germanie, d'Espagne, des Gaules, de l'orient, de l'Egypte, celles des régions méditerranées ne pensent pas, n'enseignent pas, de différentes manières. Contre les Hérétiques liv. i. cap 10.

La véritable doctrine (dit S. Athanase decret Syn. N. c No 4) est celle que les pères ont transmise. La marque des véritables docteurs, est lorsqu'ils s'accordent tous entr'eux, mais non lorsqu'ils sont en dispute, soit entr'eux, soit avec leurs pères. Ainsi selon ce saint docteur, comme selon nous, l'unité de doctrine l'accord unanime sur la foi est la note de la vraie doctrine de la vraie foi.

St. Augustin établit plus formellement le même principe. Il veut qu'il n'y ait qu'une seule et même foi dans l'église répandue sur toute la terre: Epître à Cassalans.

2<sup>o</sup> De la sainteté de la vraie église de Jésus-Christ.

1<sup>o</sup> Dans son principe et dans son chef ;

2° dans but leut qui est la sanctification des hommes. 3° dans ses moyens qui tendent à la sanctification. 4° dans son effet, qui est la sanctification d'une partie de ses membres, c-à-d, qu'il y aît constamment dans elle, des saints. Car Jésus-Christ s'est livré lui même a la mort pour nous, à fin de nous archeter de toute iniquité, et de nous purifier pour se faire un peuple particulierement consacré à son service et fervent dans les bonnes oeuvres. Aux Phil. 11, xiv. De plus il repugne que le Dieu de toute pureté et sainteté, ait institué une religion, qui manque de ce caractère.

3° De la Catholicité de la vraie église de Jésus-Christ. Catholicité signifie universalité. On distingue une double universalité. Universalité de temps ence que l'église a toujours subsisté et qu'elle subsistera toujours jusqu'a la fin des siècles, Universalité de lieux en ce que l'église est répandue sur tout le monde.

Nous avons pour preuves que la véritable église doit être *universelle de temps*, les promesses formelles que lui en a faites son divin fondateur. Il lui a garanti, St. Marc, 26, xviii, *que les portes de l'enfer ne*

*prévandront point contr'elle.* Mais s'il étoit au pouvoir des portes de l'enfer de la détruire, il est évident que les portes de l'enfer *provaudroient contr'elle* La parole de Jésus-Christ, seroit incontestablement fausse, si l'enfer triomphoit de son église au point de l'anéantir.

Nous aurons une nouvelle preuve que l'église de Jésus-Christ doit être universelle de temps, si nous considérons le dessein que Dieu a eu en fondant son église. Il a voulu qu'elle fût la société dépositaire de la foi nécessaire au salut. Les Protestans n'en disconviennent pas, puisqu'ils excluent de leur église, tous ceux qui n'admettent pas les articles de foi, dont ils jugent la croyance nécessaire au salut. Selon leurs propres principes, on ne peut être sauvé que par la vraie foi ; la vraie foi n'est que dans la vraie église : on ne peut donc se sauver que dans la véritable église. Si Dieu a voulu que cette véritable église pérît pendant quelque temps, il a conséquemment voulu qu'il y'eût un temps où les hommes n'eussent pas la foi nécessaire au salut et où ils fussent dans l'impuissance absolue de se sauver. Une telle idée est-

elle compatible avec la sagesse, avec la bonté et même avec la justice de l'être suprême?

La véritable église de Jésus-Christ, est Catholique par son étendue universelle.

La raison fait sentir la convenance qu'elle le soit. Car en apportant au monde sa doctrine, Jésus-Christ a eu l'intention que tout le monde la crût. En fondant une église, il a certainement voulu que tous les hommes y entrassent. La raison seule le montre et St. Paul le dit expressément (1 Tim. xi, iv.) Mais comment cette doctrine pourroit elle être universellement reçue si elle n'étoit pas universellement prêchée? comment cette église réuniroit elle toutes les nations, si elle n'étoit pas établie parmi elles?

La propagation de l'église de Jésus-Christ sur toute la terre est prédite par les oracles des Prophètes. *“Du levant jusqu'au couchant, dit le seigneur des armées, mon nom est glorifié parmi les nations : et dans tous les lieux, on offre et sacrifie en mon nom une offrande pure. Malachée 10.”* C'est du levant au couchant que doit être glorifié le nom du

seigneur. C'est dans tous les lieux que doit lui être présenté une offrande pure. Donc son église, doit, du levant jusqu'au couchant, s'étendre en tout lieu, puisque Dieu ne peut être glorifié, par les églises ennemies de la foi.

Le nouveau Testament n'est pas moins positif que l'ancien. Nous voyons Jésus-Christ dire à ses apôtres tantôt : *cel évangile du royaume sera prêché dans tout l'univers ; tantôt : allez enseignez toutes les nations ; tantôt : Allez dans le monde entier ; prêchez l'évangile à toute créature : tantôt vous me servirez de témoins jusqu'aux extrémités de la terre. St. Matt. 24, 28. St. Marc 16. Actes 1.*

Il est évidemment prescrit aux apôtres dans ces textes de prêcher l'Évangile à toutes les nations du monde. En ordonnant à ses apôtres de prêcher sa loi à toutes les nations, Jésus-Christ les chargeoit d'y établir son église; les apôtres ont formé l'église comme leur divin maître leur avoit ordonné; ils l'ont donc fondée dans toutes les nations. L'histoire de la prédication en est la preuve. La véritable église est celle que les apôtres, d'après

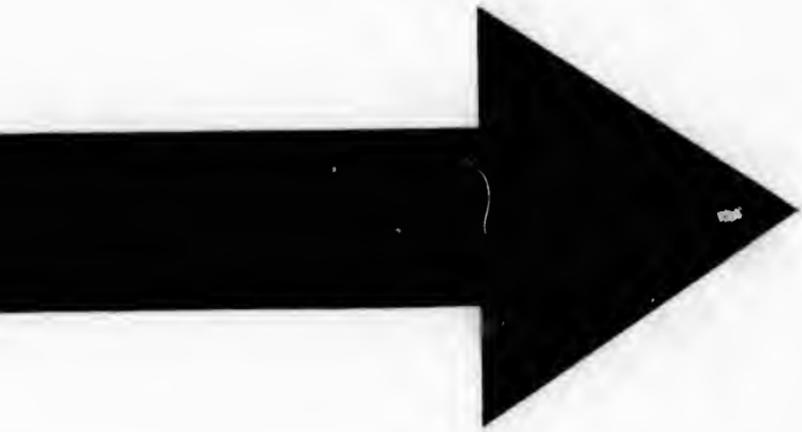
le précepte de leur maître ont fondée. Donc la véritable, église est celle que l'on voit universellement étendue.

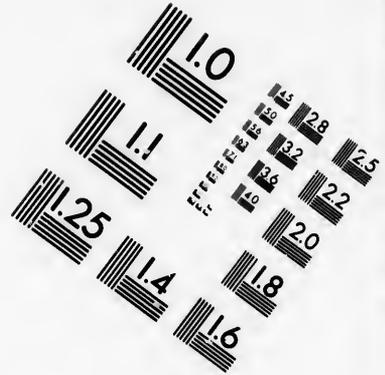
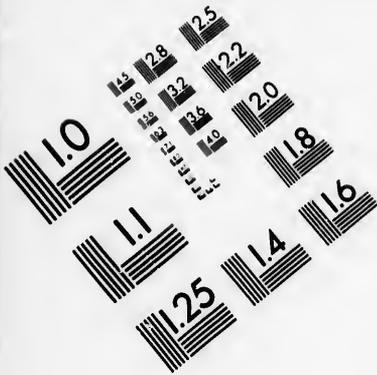
Ainsi la catholicité c-à-d la diffusion universelle de l'église a été prédite par les Prophètes, prescrite par Jésus-Christ, effectuée par ses apôtres.

4<sup>o</sup> De l'apostolicité de la vraie église de Jésus-Christ.

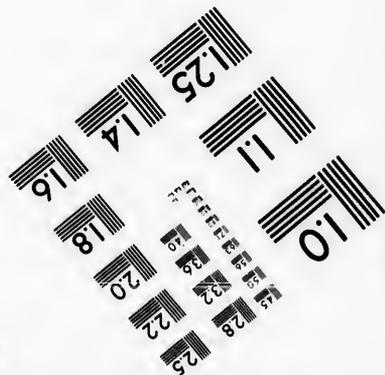
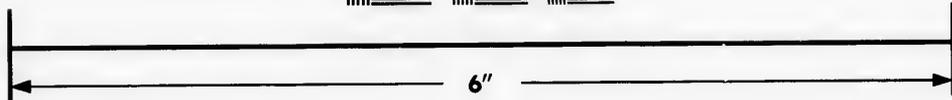
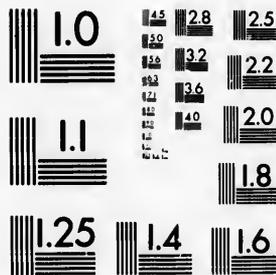
Il y a deux sortes d'apostolicité de l'église: celle de la doctrine et celle du ministère. La véritable religion est celle que les apôtres ont donnée au monde de la part de Jésus-Christ, et avec l'inspiration du saint esprit. La vraie doctrine est celle qui vient des apôtres, c'est là l'apostolicité de la doctrine, et elle ne se trouve que dans la véritable église de Jésus-Christ. Mais où est cette doctrine apostolique? Est ce dans les églises Protestantes? Est ce dans l'église Catholique?. L'apostolicité du ministère est la succession non interrompue des Evêques dans les sièges fondés soit du temps des apôtres par eux, soit depuis les apôtres par leurs successeurs. Lorsque les apôtres avoient planté la foi dans un pays, ils ne la laissoient pas abandonnée aux opinions particulieres de chaque







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

14  
12  
10  
8  
28  
25  
22  
20  
18

10  
01

individu ; mais ils y établissoient un Evêque, qui les remploit dans leurs fonctions, maintenoit la foi qu'ils avoient prêchée, et la propageoit, en lui acquérant des nouvelles âmes. Ces Evêques, venant à mourir, étoient remplacés par d'autres, qui, venant à manquer, avoient à leur tour des successeurs. On connoit la suite des Evêques de presque toutes les églises. Voici les conséquences que nous tirons de ces faits. Regardant le ministère épiscopal comme nécessaire à l'église, et comme en faisant une partie essentielle, nous croyons que sa succession non interrompue est une des marques auxquelles on doit reconnoître la vraie église de Jésus-Christ ; et que toute église, qui ne la possède pas, est fautive. Nous tenons de plus, que le moyen établi par Jésus-Christ, pour conserver l'apostolicité de la doctrine, est l'apostolicité du ministère établi pour la maintenir. La succession des Evêques est le canal par lequel la foi doit découler de Jésus-Christ et de ses apôtres à travers tous les siècles jusqu'à la dissolution du monde. Toute doctrine qui n'arrive pas par ce canal ne vient pas de la source pure.

L  
na  
pr  
de  
ap  
d'  
su  
su  
ce  
To  
qu  
la  
mo  
foi  
N'  
plu  
hor  
que  
apô  
l'un  
mun  
l'or  
n'es  
tabl  
la  
Par  
patr

L'apostolicité du ministère est un moyen naturel et assuré de connoître la doctrine primitive et apostolique. Les Catholiques de nos jours, présentent entr'eux et les apôtres, non seulement une suite continue d'intermediaires, mais une multitude des successions non interrompues et répandues sur toute la terre, qui toutes remontent à ces premiers prédicateurs de l'évangile. Toutes ces lignes collatérales d'évêques qui se regardoient comme dépositaires de la doctrine apostolique, présentoient, au moment où Luther s'est élevé, la même foi uniformément conservée dans toutes. N'est pas là, je ne dis pas seulement le plus fort préjugé, mais aux yeux de tout homme impartial, une preuve complète que cette foi est véritablement celle des apôtres ? Un effet universel dans tout l'univers, a indubitablement une cause commune. Or cette cause ne peut être que l'origine apostolique de la doctrine. Ce n'est que de là, que la même foi a pu s'établir et se perpétuer uniformément dans la multitude des générations épiscopales. Par quelle tradition peuvent-ils unir leurs patriarches aux apôtres, dont ils sont sé-

parés de quinze siècles ? Je sais qu'une eau vient de telle source, quand je la puise dans le canal par lequel elle en découle. Si on me l'apporte dans un vase isolé, quelle certitude puis je avoir de son origine ?

‘ Cette apostolicité du ministère, si utile  
 ‘ au maintien de la doctrine apostolique  
 ‘ est de plus, positivement prouvée par les  
 ‘ plus fortes autorités. Elle est clairement  
 ‘ établie par St. Paul : Dieu, dit il, a  
 ‘ établi les uns apôtres, d'autres évangé-  
 ‘ listes, d'autres pasteurs et docteurs, à fin  
 ‘ qu'ils travaillent à la perfection des saints,  
 ‘ à l'oeuvre du ministère, à l'édification du  
 ‘ corps de Jésus-Christ, jusqu'à ce que  
 ‘ nous parvenions à l'unité d'une même foi  
 ‘ et d'une même connoissance du fils de  
 ‘ Dieu' à fin que nous ne soyons pas comme  
 des enfans flottans et que nous ne nous lais-  
 sions pas emporter ça et là à tout vent de  
 doctrine. Ephes. 4. Je vois dans ce texte  
 quatre choses distinctement exprimées,  
 l'institution du divine d'un ministère, ses  
 fonctions, son terme, son object.

1<sup>o</sup> St Paul énonce l'existence d'un ministère qu'il distingue en plusieurs fonctions. Mais selon lui, c'est Dieu qui a établi ce ministère.

2<sup>o</sup> Les fonctions de ce ministère annoncent la nature de leurs emplois qui est de perfectionner les fidèles et d'édifier l'église.

3<sup>o</sup> L'objet de ce ministère est aussi marqué ; c'est pour maintenir la foi, pour y fixer les fidèles et les empêcher de flotter incertains de côté ou d'autre.

4<sup>o</sup> La durée de ce ministère est disertement fixée. Il doit se perpétuer jusqu'à la fin de l'église militante, qui sera la fin du monde ; ce qui suppose, une succession de personnes, qui en seront jusques là revêtues.

D'où il résulte, que le ministère fondé par Jésus-Christ, doit subsister dans l'église autant que l'église même. Donc l'église de Jésus-Christ, doit conserver continuellement ce ministère ; donc il n'y a de vraie église de Jésus-Christ, que celle qui l'a conservé ; donc toute église qui la perd n'est pas la vraie église de Jésus-Christ. Ce ministère a été institué pour fixer la saine doctrine et l'empêcher de varier ; donc le maintien de celle doctrine dans sa pureté est attaché à ce ministère ; donc il n'y a de saine et de pure

doctrine, que celle qui a été conservée par ce ministère ; donc toute doctrine contraire à ce ministère est une doctrine fautive et reprouvée. Donc d'après S. Paul l'apostolicité du ministère est 1° une note de la véritable église ; 2° un moyen de connoître l'apostolicité de la doctrine :

Nos adversaires conviennent que la doctrine de l'église romaine a été pure pendant ces premiers siècles. Ils doivent par conséquent admettre, la vérité des raisonnemens par lesquels, les Pères de ces temps confondoient les sectes erronnées. Or un des principaux, est l'apostolicité du ministère, et la tradition de la foi par les successeurs des Evêques.

Si quelques hérésies, dit Tertulien, osent se rapporter au temps apostolique pour paroître transmises par les apôtres, prétendant qu'elles ont existé sous eux, nous pouvons leur dire : qu'elles déploient l'ordre de leurs Evêques, descendant par une succession continue, de manière que leurs premiers Evêques, aient pour auteur on pour prédcesseur un des apotres ou des hommes apostoliques qui ont vécu avec eux. Car c'est ainsi que les églises apostoliques

' é  
' S  
' p  
' I  
' P  
' tr  
' l  
' ap  
' qu  
' les  
' sic  
' lie  
' rec  
' rap  
' per  
' vou  
' gné  
' vou  
' en  
' près  
' tori  
' rais  
' Quo  
' vous  
' moi  
' dans  
' Vate

' établissent leur filiation. Ainsi l'église de  
 ' Smyrne rapporte que Polycarpe y a été  
 ' placé par St. Jean. Ainsi l'église de  
 ' Rome produit Clement ordonné par S.  
 ' Pierre. Ainsi toutes les autres églises mon-  
 ' trent ceux qui, établis par les apôtres dans  
 ' l'épiscopat, leur ont transmis la sémence  
 ' apostolique. Que les hérétiques inventent  
 ' quelque chose de semblable. Parcourez  
 ' les églises apostoliques dans lesquelles pré-  
 ' sident encore les chairs des apôtres, aux  
 ' lieux qu'ils occupèrent, dans les quelles on  
 ' recite encore leurs lettres authentiques, qui  
 ' rappellent leurs voix et représentent leurs  
 ' personnes. Etes vous voisin de l'Achaïe ?  
 ' vous avez Corinthe. Si vous n'êtes pas éloi-  
 ' gné de la macedoine, vous avez Philippes,  
 ' vous avez Thessalonique. Si vous allez  
 ' en Asie, vous avez Ephèse. Si vous êtes  
 ' près de l'Italie, vous avez Rome dont l'au-  
 ' torité est près de nous. on peut dire avec  
 ' raison aux hérétiques : Qui êtes vous ?  
 ' Quand et d'ou êtes-vous venus ? Que faites  
 ' vous dans mon bien, vous qui n'êtes pas à  
 ' moi ? De quel droit, Marcion, coupez vous  
 ' dans ma forêt ? avec quelle permission,  
 ' Valentin, troublez vous ma source ? Par

' quelle autorité, *Sppelles*, ébranlez vous mes  
 ' limites ? La possession est à moi : je pos-  
 ' sede anciennement : je possède le premier.  
 ' Je tire mon origine indubitable des auteurs  
 ' à qui la chose appartient. Je suis l'héri-  
 ' tier des apôtres. (De praescriptione Cap.  
 21.)

Ce que Tertulien disoit aux Hérétiques  
 de son temps, tout Catholique peut le dire  
 aux Protestans. Il n'y a que les noms à  
 changer : les raisonnemens sont les mêmes.  
 Il peut comme Tertulien exiger que ceux  
 qui prétendent tirer leur doctrine des apôt-  
 res, montrent la succession des Evêques par  
 qui, elle leur est parvenue qu'ils déclarent  
 quel est l'apôtre ou l'homme apostolique de  
 qui cette succession descend ; qu'ils  
 nomment les églises dans les quelles cette  
 doctrine leur a été transmise ; qu'ils dis-  
 ent de qui vient le droit qu'ils s'arrogent  
 de prêcher leurs dogmes. Il peut, de  
 même, défier toutes les communautés Pro-  
 testantes de produire rien de semblable.  
 Il peut au contraire se vanter avec lui de  
 cette succession que les Protestans n'ont  
 pas, et par là se déclarer l'héritier des apô-  
 tres.

L'autorité de St. Augustin est une des plus imposantes contre les Hérétiques, elle est en même temps une des plus claires et des plus précises: comme nous, il regardoit la succession épiscopale comme essentielle à l'église, et comme une marque distinctive de la vraie église; faisant l'application de ce principe à l'authenticité des livres saints, il donne pour moyen certain de discerner les livres authentiques des apocryphes, d'examiner quels sont ceux qui ont été ou qui n'ont pas été transmis par les successions des Evêques. Si les livres, dit il, qui portent en tête les noms d'André et de Jean, étoient véritablement d'eux, ils seroient reçus par l'église qui depuis leur temps jusqu'au nôtre, persévère dans les successions certaines des Evêques. L'excellente autorité de l'ancien et du nouveau testament, confirmée du temps des apôtres, est placée comme sur un trône élevé par les successions des Evêques et la propagation des Eglises et à la quelle doit se soumettre tout esprit fidèle et pieux. Que les Protestans examinent, si en détruisant l'apostolicité du ministère, ils n'affoiblissent pas la certitude des livres sacrés;

la quelle est une des vérités fondamentales du christianisme. Resumant ce que je viens d'établir dans cet article, je dis : l'écriture et la tradition des premiers siècles enseignent que la véritable église possède le ministère que Jésus-Christ y a fondé ; qu'il a conféré à ses apôtres ; que les apôtres ont fait passer aux Evêques qu'ils ont établis ; que ceux là ont transmis à leurs successeurs, et qui se perpétuant, de successeurs en successeurs, reste toujours le même dans le changement continu des générations qui le possèdent. Or cette continuité successive de ministère

- 1<sup>o</sup> n'existe point dans les communions protestantes : elles ne sont donc pas la vraie église de Jésus-Christ ;
- 2<sup>o</sup> elle s'est perpétué constamment, et existe pleinement dans l'église catholique : celle-ci possède donc ce caractère de la véritable église.

3 La même écriture et la même tradition enseignent de plus que ce ministère impérissable a été établi dans l'église pour que la sainte doctrine n'y périsse pas, et que la pureté de la foi a été attachée à sa perpétuité. Donc les églises protestantes qui sont dépourvues de ce ministère ne

pe  
su  
D  
da  
pe  
n'a  
ne  
do  
do  
l'a  
C  
Pro  
l'ap  
me  
I  
Con  
n'es  
2  
à p  
que  
la m  
sus-  
opèr  
sont  
aux  
pere

peuvent ni montrer, ni se flatter qu'elles suivent la doctrine prêchée par les apôtres. Donc au contraire l'église Catholique, dans la quelle ce ministère constamment perpétué, et continuellement renouvelé, n'a pas cessé depuis les apôtres d'enseigner la doctrine sainte, peut croire que la doctrine qu'il n'a cessé d'y prêcher est la doctrine apostolique :

Réfutation du système protestant sur l'apostolicité de l'église.

Ce système consiste à dire que les églises Protestantes ont la double apostolicité par l'apostolat de leur fondateurs, qui ont ramené la doctrine primitive et apostolique.

D'abord l'apostolat suppose une mission. Comment, dit S. Paul prêcher a-t-on, si on n'est pas envoyé Rom. x. 15.

2° C'est à celui qui se prétend apôtre à prouver sa mission. Ainsi on sait par quels prodiges Dieu avoit rendu solennelle la mission de Moïse et des Prophètes. Jésus-Christ déclare que les miracles qu'il opère et les écritures qui l'ont annoncé sont les témoins qu'il invoque, les titres aux quels il veut faire reconnoître que son pere l'a envoyé. Donc ce lui qui se pré-

tend chargé d'une mission divine doit en exhiber les preuves.

90 3<sup>o</sup> Il n'y a de mission légitime qui ne vient de Dieu, mais elle peut en venir de deux manières. Elle peut être conférée immédiatement par lui; elle peut l'être par des hommes, à qui il en a donné le pouvoir. Dans l'église catholique, ces principes trouvent leur application d'une manière naturelle. Les apôtres reçurent immédiatement de Jésus-Christ leur mission, qu'ils prouvèrent par des miracles. Ils communiquèrent cette mission aux Evêques qu'ils consacrerent; les quels eux mêmes, d'âge en âge l'ont transmise à leurs successeurs, qui en ont fait part dans tous les temps aux Prêtres qu'ils ont ordonnés.

Les églises Protestantes n'ont ni l'une ni l'autre de ces missions.

10 D'abord si elles ont reçu une mission légitime de l'église Romaine, celle-ci avoit donc le pouvoir de la donner. Elle n'avoit donc pas cessé d'être la véritable église de Jésus-Christ; donc le sacerdoce de l'église Romaine n'est pas nul; donc la mission qu'elles ont reçue, n'étoit qu'une mission limitée à certains lieux, telle

qu  
au  
leur  
aut  
de  
pu  
asti  
et d  
il le  
priv  
l'étr  
sitot  
l'a c

Q  
quell  
extra  
miers  
sieurs

1<sup>o</sup>  
Dieu  
par  
dit on  
qui a  
dicati  
pas là

2<sup>o</sup>  
quels

qu'elle a coutume de donner aux Prêtres, au lieu que Luther et Calvin répandoient leur doctrine en tout lieu. Si les premiers auteurs de la réforme ont reçu une mission de l'église romaine, cette église a donc pu la leur oter. Car tout ministre Ecclesiastique peut être destitué de ses pouvoirs et de ses fonctions par le supérieur de qui il les a reçus. Luther a donc pu être privé de sa mission par l'église. Si l'a pu l'être il l'a été ; car il est certain qu' aussitôt qu'il a publié ses dogmes, cette église l'a condamné et anathématisé.

Quand nous demandons aux Protestans quelles preuves il donnent de cette mission *extraordinaire* et *immediate*, de leurs premiers apôtres, ils nous en présentent plusieurs.

1<sup>o</sup> *La prédication de la pure parole de Dieu*: or n'est pas là résoudre la question par la question elle même? c'est, nous dit on, l'apostolat de Luther et de Calvin qui autorise leur prédication et leur prédication qui prouve leur apostolat. N'est pas là évidemment un cercle vicieux?

2<sup>o</sup> *Les dons du St. Esprit* par lesquels les Protestans veulent prouver la

mission extraordinaire de leurs Patriarches, ne sont pas les dons miraculeux que Jésus-Christ avoit confiés à ses apôtres comme des lettres de créance pour les accréditer auprès des nations. Ils ne présentent aucun miracle fait pour autoriser leur doctrine. Les regarderons nous à raison de leur lumières et de leur audace comme des organes de la divinité ? N'est il pas déraisonnable de donner comme un signe certain de mission divine ce qui peut servir également l'erreur et la vérité ? Je reconnois pour l'envoyé immédiat de Dieu ce lui qui fait en son nom, ce que lui seul peut faire. Mais il répugne à ma raison en voyant un homme qui ne peut faire que ce qui est au pouvoir des hommes de reconnoitre à cette marque que c'est Dieu qui agit et qui parle par lui

3<sup>o</sup> Les Protestans donnent comme un signe péremptoire de la mission de leurs auteurs *le succes éclatant de leur prédication* : de même, disent ils, que l'établissement du Christianisme par les apôtres, est une preuve de sa divinité et de leur mission ; Pourra-t-on alors refuser ce titre à Mahomet dont la religion a pris de si prompts et

de  
pré  
ête  
nou  
de  
ens  
hun  
com  
me  
et l'  
ence  
appa  
la te  
prod  
peu  
à fa  
des a  
des h  
tion,  
der c  
les ho  
et les  
inions  
pâche  
geoit  
ses pas  
à mort

de si grands accroissemens ? ce n'est pas précisément de ce que la religion s'est étendue promptement sur la terre que nous concluons qu'elle vient de Dieu. C'est de ce qu'elle s'y est établi ainsi sans moyens humains, et malgré tous les moyens humains employés contre elle. On ose comparer la propagation du Protestantisme à celle du christianisme. Entre l'une et l'autre combien de différences. Différence du temps : le siècle où le christianisme apparut à la terre, étoit le plus éclairé que la terre eût jamais vu : ce lui où s'est produit le Protestantisme étoit un siècle peu éclairé et par conséquent plus propre à favoriser les nouveautés.—Différence des apôtres : ceux de Jésus-Christ étoient des hommes simples, grossiers, sans instruction, incapables par eux même de persuader ceux de la prétendue réforme étoient les hommes les plus instruits de leurs temps et les plus propres à faire adopter leurs opinions. Différence de doctrine, celle que prêchoit St. Pierre et ses collègues, obligeoit à d'onéreux sacrifices, à réprimer ses passions, renoncer à ces inclinations, à mortifier ses sens et son esprit : celle que

publioient Luther et Calvin, sous le nom specieux de réforme allégeoit le joux de la morale alors reçue, supprimoit la confession, abolissoit le jeûne du carême, dissolvoit les veux de religion, permettoit le divorce &c. &c. Différence de secours : toutes les puissances s'élevèrent pour étouffer le christianisme naissant : combien de Princes favoriserent les progrès du Protestantisme. Enfin différence de moyens : la religion chretienne s'éleva par la douceur et la patience ; elle ne fit couler d'autre sang que ce lui de ses martyrs : l'histoire du seizième siècle rappellera à toutes les générations les longues et sanglantes guërres qu'a excitées la religion Protestante dans toutes les régions où elle a pénétré, on nous donne pour une similitude ce qui est une multitude de disparates.

De ce qui vient d'être établi dans cet article, resultent deux vérités : la première, que pour attribuer aux auteurs du protestantisme la qualité d'apôtres, il est nécessaire de produire les preuves de leur apostolat et d'exhiber les titres de leur mission ; la second que tous les titres qu'ils

on  
 leu  
 l'in  
 Ils  
 ap  
 l'un  
 Jés  
 test  
 1  
 la m  
 de c  
 de c  
 tout  
 sain  
 sacr  
 enni  
 poss  
 Cath  
 past  
 au su  
 Le  
 à l'un  
 tant i  
 point  
 religi  
 d'arti

ont pu imaginer du prétendu apostolat de leurs chefs sont nuls. Ils sont donc dans l'impuissance de prouver leur apostolat. Ils ne peuvent donc pas fonder sur cet apostolat l'apostolicité de leur église.

En second lieu, l'église Romaine possède l'unité requise pour être la vraie église de Jésus-Christ. Au lieu que les églises Protestantes ne l'ont point.

1<sup>o</sup> Elle a l'unité de foi : elle a partout la même règle de foi et les mêmes articles de croyance et de morale. Elle a l'unité de culte ou de communion : elle offre partout le même sacrifice non sanglant de la sainte messe, elle administre les mêmes sacremens et elle observe les mêmes solennités de notre rédemption. En fin elle possède l'unité de gouvernement : tout Catholique se soumet à son Pasteur ; tout pasteur à son Evêque ; tous les Evêques au successeur de St. Pierre.

Les Protestans ne prétendent pas même à l'unité requise pour être la vraie église tant il est palpable qu'ils ne la possèdent point. C'est pour couvrir ce vice de leur religion qu'ils ont inventé la distinction d'articles fondamentaux et non fondamen-

taux dont nous avons vu la fausseté.

En troisieme, lieu l'église Romaine a tous caractères de sainteté

1<sup>o</sup> Elle a Jésus-Christ pour auteur ; on ne peut lui assigner d'autre origine que celle du christianisme. Son histoire suivie et non interrompue depuis les apôtres, montre qu'elle n'a pas, comme les sectes séparées d'elle son auteur dans le cours des siècles chretiens.

2<sup>o</sup> L'église a pour but la sanctification de ses membres. Elle ne cesse de les y exhorter : et tous les moyens qu'elle leur présente y tendent par leur nature. Quand aux articles de sa croyance, aux points de son culte, aux partiques de sa morale que les Protestans prétendent n'être pas conformes à la religion que Jésus-Christ a apportée, tout ce qui leur peut imputer la malveillance la plus envenimée et la plus injuste, seroit d'exciter une piété peu éclairée. Mais il est evident à la simple inspection qu'elles ne peuvent pas produire l'effet de detruire ou même de diminuer la piété.

3<sup>o</sup> Enfin l'église romaine est sainte par ce que non seulement elle tend à la sanctification de ses membres, mais par ce qu'elle

l'op  
qu'  
con  
pas  
sain  
qu'i  
âme  
I  
son  
fait  
tous  
ses  
hyp  
qui  
2  
l'exi  
dans  
font  
les p  
y pr  
ouvra  
atten  
exam  
opéré  
sonna

l'opère dans plusieurs de ses membres et qu'il y a constamment des saints dans sa communion. Quoique, nous ne puissions pas assurer que tel ou tel catholique est saint, nous pouvons dire avec confiance qu'il existe dans notre communion des âmes vraiment saintes aux yeux de Dieu:

1<sup>o</sup> Nous voyons une quantité de personnes remplir avec une exactitude parfaite les devoirs de la religion, en observer tous les préceptes, pratiquer une partie de ses conseils. Dira-t-on qu'ils sont tous des hypocrites qui affichent au dehors une piété qui n'est pas dans les coeurs ?

2<sup>o</sup> Nous avons, pour être certains de l'existence continue de saints personnages dans notre église, les canonisations qui se font successivement de siècle en siècle et les précautions extrêmes avec lesquelles on y procède. On peut voir dans le savant ouvrage du Pape Benoit XIV avec quelle attention on rédige, et avec quel scrupule on examine, les procès verbaux des miracles opérés par l'intercession de ces saints personnages.

L'église Catholique réunit donc les divers genres de sainteté. D'où il résulte ultérieurement, qu'encore en ce point, il ne lui manque rien pour être la véritable église de Jésus-Christ.

En est-il de même de toutes les églises Protestantes? Réunissent-elles pareillement tous les caractères de sainteté? ne montrent elles pas par le défaut de quelques uns des caractères qu'elles ne sont pas l'église légitime? Car il ne faut pas perdre de vue que nous considérons ici la sainteté, sous le point de vue de note d'église.

6 Nous tenons que notre église étant sainte, aucune de celles qui lui sont opposées, ne peut l'être. C'est une conséquence de l'unité de l'église. Il n'y a qu'une église véritable: il n'y en a donc qu'une sainte. Il n'y en a qu'une qui sanctifie: donc toutes les autres ne sanctifient point. Mais observez que ce n'est pas le défaut de sainteté qui est la note et la preuve de la fausseté, c'est au contraire la fausseté qui manifeste et démontre le manque de sainteté.

pa  
cr  
au  
Lu  
sai  
no  
no  
pas  
qu'  
san  
Ch  
qui  
la c  
fact  
sain  
Q  
est l  
L  
bon  
univ  
dans  
lique  
siècl  
com  
ein,

1<sup>o</sup> Les communions Protestantes n'ont pas comme la nôtre, Jésus-Christ pour créateur, mais elles doivent leur origine aux chefs dont elles portent les noms, à Luther et à Calvin. Ainsi le défaut de sainteté d'origine est véritablement une note imprimée sur ces églises qui fait connaître leur fausseté.

2<sup>o</sup> Les communions Protestantes n'ont pas la sainteté de but et de moyens puisqu'elles ont rejeté plusieurs moyens de sanctification prescrits les uns par Jésus-Christ lui-même, les autres par son église qui en a reçu de lui le pouvoir. Tels sont la confession auriculaire, les œuvres satisfactoires de pénitence, l'invocation des saints, le jeûne du Carême.

Quatrièmement enfin l'église Romaine est la seule catholique.

L'église dans la quelle nous avons le bonheur de vivre a été continuellement et universellement dans tous les pays, et dans tous les partis, appelée l'église catholique ; elle seule dans tout le cours des siècles a eu ce titre à l'exclusion des autres communions. Les sectes sorties de son sein, prirent au contraire communément

le nom de leurs auteurs à l'instar des écoles théologiques : Mais Dieu n'a jamais permis qu'aucune d'elles fût connue sous le nom de catholique. Il a réservé ce titre à son église : il a voulu que sa dénomination même servît à la reconnoître. Plusieurs saints pères, et St. Augustin entr'autres en ont fait l'observation : Parlant des motifs qui l'attachent à l'église : j'y suis, dit-il, retenu par le nom même de Catholique, qu'elle seule, entre un si grand nombre d'hérésies a conservé, non sans raison : en sorte que, quoique les hérétiques veulent se dire catholiques, aucun hérétique n'osera montrer sa basilique ou sa maison.

Mais ce n'est pas seulement de nom, que l'église Romaine est catholique. Elle, et elle seule, à l'exclusion de toutes les autres communions, jouit dans le fait de cette prérogative. Elle et elle seule jouit et a toujours joui de la catholicité absolue et de la catholicité relative.

D'abord pour que l'église Romaine ait été et soit encore universellement répandue ; il suffit pour s'en convaincre de lire l'histoire et de jeter les yeux sur la face du Globe. Jusqu'an temps où est né le Protestantisme,

elle  
a  
siè  
aut  
Pat  
Iré  
la t  
tifs  
me  
que  
Rom  
con  
elle  
Je v  
être  
Mais  
nous  
ains  
ple,  
table  
core  
l'égl  
d'en  
Grec  
pays  
Prot  
perio

elle avoit cette diffusion générale. Il n'y a eu aucun moment dans le cours des siècles chrétiens où on n'ait pu dire, avec autant et plus même de vérité que St. Paul, St. Polycarpe, St. Justin et St. Irénée, qu'elle étoit disséminée sur toute la terre, puisque depuis ces temps primitifs, elle n'avoit fait que croître constamment, et s'étendre de plus en plus. Lorsque Luther fit retentir sa voix, l'église Romaine s'étendoit dans tout le monde connu. La prédication de ce novateur a-t-elle fait perdre à l'église cette catholicité. Je vois en effet les sectes qu'ils ont fondées être dans divers pays la religion dominante. Mais 1<sup>o</sup> dans les pays même où la foi que nous professons n'est pas celle des souverains, et de la plus grande partie du peuple, elle est encore celle d'un nombre notable de personnes. Nous comptons encore, au milieu du Mahometisme et de l'église Grecque schismatique, beaucoup d'enfans de l'église Romaine, appelés les Grecs réunis. Il y en a aussi dans les pays occupés par les diverses communions Protestantes. Elles ont pu obtenir la supériorité, elles n'ont pas pu y détruire

l'église antique. Leurs branches s'y sont étendues mais elles n'ont pas eu la force d'étouffer sous leur ombre les rejetons. Il existe des Catholiques dans les Isles Britanniques, en Hollande, dans les royaumes du nord, dans les états Luthériens d'Allemagne, dans les cantons Calvinistes de Suisse, en un mot partout où il y a des Protestans. 2<sup>o</sup> La foi Catholique est la dominante dans un très grand nombre de pays, en Italie, en France en Espagne en Portugal en Pologne, dans presque toutes les contrées de l'Amérique ; l'église Romaine a donc conservé et possède encore, la catholicité, que ses premiers docteurs donnoient comme une preuve de sa vérité. Elle est encore aujourd'hui, comme de leurs jours, l'église universellement répandue.

En est-il de même des communions Protestantess?. D'abord dans plusieurs pays catholiques, elles ne sont pas reçues : ce qui les'exclut d'une grande partie de la chrétienté, Ensuite, dans plusieurs des contrées où régné l'une de ces églises l'autre n'existe pas. Il n'y a ni calvinistes dans les royanmes du Nord ; ni Luthériens

da  
do  
uni  
égl  
cet  
S  
a l  
cor  
en j  
séq  
s'en  
part  
port  
sies  
Rom  
impo  
notre  
deux  
natio  
grand  
viden  
elle c  
donne  
nomb  
ses p  
Photi  
Roma

dans la Suisse. Ni l'une ni l'autre ne peut donc se vanter d'avoir la diffusion universelle promise par Jésus-Christ à son église et réclamée comme une note de cette église par les Saints pères.

Si de la catholicité absolue nous passons à la catholicité relative, nous verrons encore que notre église en a toujours joui, et en jouit encore aujourd'hui, que par conséquent aucune autre communion ne peut s'en glorifier puis qu'elle ne peut pas appartenir à deux églises à la fois. Par rapport au passé, aucune des anciennes hérésies n'a approché du nombre de l'église Romaine. J'ajouterai ici une réflexion importante. Deux fois, depuis son origine, notre église a éprouvé de grandes scissions; deux fois elle a eu la douleur de voir des nations se séparer d'elle dans leur plus grande partie. Mais à chaque fois, la Providence qui veille sur elle, et qui veut qu'elle conserve toujours l'autorité visible que donne la supériorité de l'étendue et du nombre; la Providence l'a dédomagée de ses pertes. Lorsqu'au neuvième siècle, Photius détacha l'église Grecque de l'église Romaine, Dieu répara aussitôt ce malheur

par la conversion des nations septentrionales, et le Nord vint dans le sein de l'église prendre la place de l'Orient. Quand au seizième siècle, Luther et Calvin abjurant la foi de leurs pères, entraînent dans leur révolte plusieurs nations avec leur souverains, Dieu ouvrit à travers les flots un chemin vers un monde nouveau ; et les nations Catholiques allèrent dans les forêts de l'Amérique former des nouveaux Prosélytes à leur église. Ainsi jamais cette église, visiblement protégée de Dieu, n'a perdu sa prérogative d'une diffusion plus grande que celle des autres. Elle la conserve encore à présent : et quelle est celle des communions Protestantes qui pourroit la lui disputer? Serait-ce la Luthérienne qui n'est la plus nombreuse qu'en Suede en Denmark et dans une partie d'Allemagne?. Serait ce la Calviniste qui ne domine que dans une partie de la Suisse, dans la Hollande, dans l'Angleterre et dans les états unis d'Amérique? Quelle comparaison peuvent faire ces églises avec la nôtre, qui occupe tant de vastes régions, et qui a un nombre de disciples dans les contrées mêmes où elles dominent?

ger  
glis  
n'e  
que  
sive  
Chr  
C  
com  
trou  
sus-  
écri

E  
tère  
tous  
une  
donn  
serv  
che  
sur t  
des c  
comm  
Ca  
de se

Concluons de tout ceci, que tous les genres de Catholicité appartiennent à l'église Romaine ; que les églises Protestantes n'en ont aucune espèce ; qu'en conséquence, l'église Romaine est seule et exclusivement la véritable église de Jésus-Christ. 12

C'est donc dans l'église universelle, en communion avec l'église de Rome, que se trouve le tribunal infallible établi par Jésus-Christ, pour interpréter sa parole, tant écrite que non écrite.

#### DE LA PRIMAUTE DU PONTIFE DE L'ÉGLISE ROMAINE.

En établissant dans son église un ministère qui en maintint l'unité, et qui retint tous les fidèles dans une même foi et dans une même communion, Jésus-Christ a donné à ce ministère un chef qui le conserve lui-même dans l'unité, et qui empêche ses suppôts très nombreux, et répandus sur toute la terre, de se diviser, d'adopter des croyances diverses, et de former des communions différentes :

Car 1<sup>o</sup> il a établi St. Pierre le premier de ses apôtres. 2

2° Cette primauté a passé de St. Pierre aux Evêques qui lui ont succédé jusqu'à nos jours, sur le siège de Rome.

3° Cette primauté est non seulement d'honneur, mais de juridiction.

4° Cette primauté a pour objet principal de maintenir l'église dans la double unité de foi et de communion.

D'abord Jésus-Christ à établi St. Pierre le premier de ses apôtres :

Car ayant interrogé ses apôtres sur ce qu'ils pensoient de lui, St. Pierre lui répondit : *vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant.* Alors le sauveur répartit : *Tu es heureux, Simon, fils de Jonas, parce que ce ne sont point la chair et le sang qui t'ont révélé cette confession, mais mon Père qui est dans les cieux. Je te dis donc, que tu es Pierre, et que sur cette Pierre je batirai mon église: et les portes d'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je te donnerai les chefs du royaume des cieux : et tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans le ciel: et tout ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans le ciel.* St. Mat. 16, xvii. Ces paroles du sauveur n'ont-elles aucun sens?. Ces promesses faites à St. Pierre seul, ne doivent elles

avoir aucun effet? Jésus-Christ a donc conféré à St. Pierre une autorité de plus qu'aux autres apôtres. Toutes les fois qu'il donne aux autres une mission quelconque, il leur parle en nom collectif : aucun d'eux n'a de préférence sur ses collègues. St. Pierre est le seul à qui il donne des pouvoirs particuliers. Ainsi il dit aux autres apôtres : ceux dont vous remettrez les péchés, ils leur seront remis et il dit à St. Pierre : tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel : et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. Aussi quand dans l'évangile, nous lisons les noms des apôtres, nous y lisons que St. Pierre est le premier : le premier à confesser la foi ; le premier dans l'obligation d'exercer l'amour ; le premier de tous les apôtres qui vit Jésus-Christ ressuscité des morts, comme il en devoit être le premier quand il fallut remplir le nombre des apôtres ; le premier qui confirma la foi par un miracle ; le premier à convertir les Juifs ; le premier à recevoir les gentils : le premier partout. D'où peut venir cette affectation constante, s'il n'a sur eux aucun avantage, aucune prérogative? Quand je

6 vois Jésus-Christ distinguer Pierre de ses collègues et ensuite Pierre placé à la tête de ses collègues comme leur chef, puis-je ne pas voir, entre ces deux choses un rapport comme entre la cause et l'effet, entre le précepte et l'exécution?

2<sup>o</sup> Qu'on ne dise point, qu'on ne pense pas que ce ministère de St. Pierre, finisse avec lui : ce qui doit servir de soutien à une église éternelle, ne peut jamais avoir de fin. Pierre vivra dans ses successeurs; Pierre parlera toujours dans sa chaire : c'est ce que disent les pères ; c'est ce que confirment six cent trente Evêques au concile de Calcedoine: cette primauté est non seulement d'honneur mais de juridiction.

Tout ce que, dit Jésus-Christ, *tu lieras sera lié, tout ce que tu délieras sera délié.* Qu'est ce que lier, si non retenir ; et qu'est ce que délier si non remettre. Il dit ensuite aux autres apôtres : ceux dont vous remettrez les péchés, ils seront remis &c. St. Jean 20. C'étoit donc manifestement le dessein de Jésus-Christ, de mettre premièrement dans un seul ce que dans la suite il vouloit mettre dans plusieurs : mais la suite ne renverse pas le commencement

et  
pré  
dit  
san  
ce  
ses  
sans  
don  
irr  
à pl  
part  
un s  
port  
ger  
celle  
dit J  
les c  
désig  
est s  
ples,  
Pièr  
d'aim  
ensu  
agne  
mère  
l'égar  
Pièrr

et le premier ne perd pas sa place : cette première parole : "tout ce que tu lieras" dite à un seul a déjà rangé sous sa puissance chacun de ceux à qui on dira : "tout ce que vous remettrez :" car les promesses de Dieu, aussi bien que ses dons sont sans repentance ; et ce qui est une fois donné indéfiniment et universellement, est irrévocable : outre que la puissance donnée à plusieurs, porte sa restriction dans son partage au lieu que la puissance donnée à un seul et sur tous et sans exception emporte la plénitude ; et n'ayant à se partager avec aucun autre, elle n'a de bornes que celles que donne la règle. Je te donnerai, dit Jésus-Christ, à Pierre, je te donnerai les clefs du royaume des cieus : les chefs désignent l'autorité du gouvernement : tout est soumis à ces clefs ; tout, Rois et Peuples, pasteurs et troupeaux. C'est à Pierre qu'il est ordonné premièrement d'aimer plus que tous les autres apôtres, et ensuite de paître et gouverner tout, et les agneaux et les brébis, et les petits et les mères et les pasteurs mêmes : pasteurs à l'égard des peuples, et brébis à l'égard de Pierre.

Mais si les ennemis de la juridiction Pontificale ne trouvent pas ces preuves assez formelles, ils ne pourront au moins nier, que la primauté donnée à St. Pierre, est telle qu'elle a été exercée constamment, publiquement, sans contestation dans les temps qui ont suivi immédiatement les apôtres. Car si dans ces temps, nous voyons la juridiction des Pontifes Romains, successeurs de St. Pierre, constamment reconnue, et exercée ; si nous la voyons reconnue et exercée dans l'église universelle, et sur les autres Evêques, j'en conclurai, que cette primauté que le divin maître a donnée à St. Pierre, est une primauté non seulement d'honneur, mais de juridiction et de juridiction non seulement supérieure à celle des autres Evêques, mais étendue sur eux mêmes. Enfin si nous voyons établi, que cette primauté juridictionnelle a pour objet de maintenir l'unité de l'église, j'en conclurai que le Pontife, successeur de St. Pierre, est établi par Jésus-Christ, centre d'unité au quel doit se rapporter toute son église. Si nous trouvons dès le commencement de l'église, les Pontifes Romains en possession de la juridic-

tion que reconnoit en eux l'église catholique, je dis, qu'elle a pour principe le don que le divin fondateur de la religion en a fait à St. Pierre. En effet, ou elle émane de ce principe sacré, ou dans le cours de ces premiers siècles, elle a eu un commencement. Or plusieurs raisons, toutes du plus grand poids, démontrent l'absurdité de cette supposition.

D'abord il a fallu que tous les Evêques de la chrétienté se dépouillassent volontairement d'une portion de leur autorité pour se donner un chef. Or il n'est pas dans la nature de l'homme de se placer de plein gré sous un joug qu'il n'a jamais porté.

2<sup>o</sup> Il a fallu que cette translation de pouvoir à un chef, s'effectuât unanimement par tous les Evêques du monde, dans des temps, où les communications étoient mal établies, et étoient mêmes rendues presque impraticables par les persécutions qu'éprouvoit la religion..

3<sup>o</sup> Il a fallu, de plus, que ce grand changement, que cet évènement si important, qui bouleversoit toute l'administration de l'église, qui dénatureroit tout son gouverne-

ment, se fit sans contradiction, sans réclamation et que tous les évêques du monde entier, s'accordassent sur leur spoliation avec un concert unanime. Enfin il a fallu que cette grande révolution dans toute la chrétienté s'opérât avec un si profond secret, que parmi les nombreux écrivains des premiers siècles, aucun ne l'ait su, ou le sachant, ne l'ait pas révélé. Il a fallu, que de toutes les hérésies, très multipliées, qui s'élevaient dans ces temps, et que les Papes condamnoient, qui, par conséquent, étoient intéressées à rabaisser leur autorité, aucune n'ait parlé de cette origine récente qu'elles ne pouvoient ignorer.

Telles sont les absurdités, que sont obligés de dévorer les ennemis de la juridiction Pontificale, s'ils veulent entreprendre de combattre l'autorité de la tradition des premiers siècles sur cette juridiction. Au contraire, d'après les inconséquences évidentes de cette supposition, je conclus : si cette tradition est réelle comme je vais la démontrer ; si tous les premiers siècles chrétiens déposent en faveur de la primauté juridictionnelle des Pontifes Romains, sa primauté juridictionnelle restera irrési-

(tibl  
D  
pér  
Les  
écri  
cles  
ces  
té ;  
exer  
tion  
de p  
1  
3eme  
tique  
mam  
pas,  
et cé  
rieux  
tradi  
qu'ell  
venue  
sion  
cause  
doit s  
de tou  
conse  
Nous

tiblement démontrée, être du droit divin.

Les monumens de cette juridiction supérieure des Papes, sont de deux espèces. Les uns sont des anonciations, faites par les écrivains Ecclésiastique des premiers siècles ; les autres, sont des actes par lesquels ces Pontifes, ont fait usage de leur autorité ; Témoignages du plus grand poids, exercice non contesté : la primauté juridictionnelle des Papes réunit ces deux genres de preuves.

1<sup>o</sup> *Témoignages: St. Jérôme, dans le 3<sup>eme</sup> livre de son ouvrage contre les Héritiques, confond tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, moissonnent où il ne faut pas, en leur montrant cette grande, antique et célèbre église fondée à Rome par les glorieux apôtres Pierre et Paul, qui conserve la tradition, qu'elle a reçue des apôtres, et la foi qu'elle annonce par tout; la quelle est parvenue jusqu'au temps présent par la succession des Evêques. C'est à cette église à cause de sa principauté plus puissante, que doit se réunir toute l'église, c-à-d, les fidèles de tous les pays; par ce que dans elle s'est conservée la tradition qui vient des apôtres. Nous avons ici trois choses bien claires-*

25\*

ment exprimées, la haute dignité de l'église Romaine ; sa puissance principale ou sa principauté plus puissante ; la nécessité où toute l'église, tous les fidèles sont de se tenir unis à elle.

Le témoignage de St. Cyprien est du plus grand poids ; d'abord à cause de l'autorité d'un aussi grand docteur ; ensuite, par ce qu'on ne peut pas lui imputer une condescendance servile, envers l'église Romaine. Dans son traité de l'unité de l'église, après avoir rapporté les divers textes de l'évangile, par les quels nous établissons l'autorité de St. Pierre, St. Cyprien ajoute : *Quoique Jésus-Christ, après sa résurrection, ait donné à tous ses apôtres une puissance pareille pour remettre les péchés, cependant, pour manifester l'unité, il établit une chaire ; et, par son autorité il fait commencer par un seul, l'origine de l'unité. Les autres apôtres étoient la même chose que ce qu'a été Pierre, revêtus des mêmes honneurs et de la même puissance : mais le commencement est dans l'unité. La primauté est donnée à Pierre pour montrer qu'il n'y a qu'une église et une chaire. Tous sont pasteurs : mais il n'y a qu'un troupeau que tous les apôtres paissent*

d'u  
gan  
serv  
qui  
que  
d'êt  
ici p  
tife  
Pièr  
sur  
lui a  
l'uni  
quand

Au  
de la  
d'ex  
Il cro  
pouvo  
Iréne  
projet  
de pa  
en dou  
poser  
emplo

*d'un commun consentement—celui qui ne garde pas cette unité de l'église, croit-il conserver la foi? celui qui résiste à l'église, et qui abandonne la chaire de Pierre, sur laquelle est fondée l'église a-t-il, la confiance d'être dans l'église?.* St. Cyprien établit ici plusieurs choses : 1<sup>o</sup> la chaire du Pontife Romain est la même que celle de St. Pierre. 2<sup>o</sup> St. Pierre avoit la primauté sur les autres apôtres : 3<sup>o</sup> Cette primauté lui avoit été conférée pour le maintien de l'unité. 3<sup>o</sup> on cesse d'être dans l'église quand on se sépare de l'unité Romaine.

## II EXERCICE NON CONTESTE DE LA JURISDICTION SUPERIEURE DES PONTIFES ROMAINS.

Au second siècle le Pape Victor au sujet de la célèbre dispute sur la Pâque, menace d'excommunier toutes les églises d'Asie. Il croyoit donc en avoir le pouvoir : et ce pouvoir ne lui étoit pas contesté. St. Irénée lui écrivit pour le détourner de ce projet, lui proposant des motifs de charité, de paix, de bien public, mais sans mettre en doute le droit. Se seroit-il borné à exposer des raisons de prudence s'il avoit pu employer la raison, bien plus puissante de

l'incompétence?. Auroit-il dit seulement au Pape qu'il ne devoit pas, s'il avoit pu lui dire qu'il ne pouvoit pas?

2 St. Athanase rapporte que St. Denis Evêque d'Alexandrie, avoit écrit contre l'hérésie des sabelliens. Quelques frères de cette église, croyant voir dans l'ouvrage de leur Evêque des propositions erronnées, intentèrent contre lui une accusation. Ce fut à Rome devant le Pape Denis, qu'ils la portèrent. Ils croyoient donc, que le Pontife Romain, avoit autorité pour juger la doctrine d'un Evêque. Le Pontife d'Alexandrie le reconnut aussi de son côté, et lui adressa une apologie, où il demontroit son innocence.

Ainsi accusateurs et accusé, tous reconnoissent le droit des Papes. Et ce qui donna plus de poids encore à ce fait, c'est dans l'église d'Alexandrie qu'on voit cette reconnoissance de la juridiction des successeurs de St. Pierre. Or cette église étoit la seconde de la chrétienté, son Evêque tenant le premier rang parmi les Patriarches d'orient.

3 Au commencement du quatrième siècle, nous voyons l'affaire des Donatistes et la cause entre Cécilien et Donat, portée de-

va  
tis  
ten  
ass  
Ev  
noc  
de  
Da  
me  
la  
cyr  
cha  
cou  
avo  
pre  
une  
voy  
de l  
port  
abs  
inté  
ne l  
seul  
retar  
C  
clair  
Hist

vant le Pape Melchediades, et les Dona-  
 tistes et Cécilien reconnurent sa compé-  
 tence. Ce Pontife pour juger l'affaire,  
 assemble l'an 311 un concile de dix-neuf  
 Evêques. La sentence qui prononça l'in-  
 nocence de Cécilien et la condamnation  
 de Donat, fut rendue au nom du Pape.  
 Dans le même siècle, fut rendu un juge-  
 ment célèbre par le Pape Jules 1 dans  
 la cause de St. Athanase, de Marcel d'An-  
 cyre et d'Asclepas de Gaze. Ces évêque  
 chassés de leurs sièges par les Ariens, ré-  
 coururent à l'autorité du Pape, qui après  
 avoir examiné leur cause et acquis la  
 preuve de leur innocence, les declara par  
 une sentence juridique absous, et les ren-  
 voya à leurs sièges. Ce qui rend cet acte  
 de la juridiction Pontificale, déjà si im-  
 portant par lui même, pour notre question,  
 absolument décisif c'est que 1<sup>o</sup> les Ariens  
 intéressés à contester le droit du Pontife,  
 ne le contestèrent pas ; mais cherchèrent  
 seulement à surprendre sa religion et à  
 retarder son jugement.

Ce qui est une reconnoissance bien  
 claire de son autorité. Cest que, 2<sup>o</sup> les  
 Historiens Ecclésiastiques qui rapportent

ce fait, disent, comme une chose certaine et universellement reconnue, que le Pontife Romain ne fit en cela, qu'user de sa prérogative, et que le soin de toutes les églises lui appartenoit à cause de la dignité de son siège. C'est que 3<sup>o</sup> Jules reprochoit aux Ariens de ne l'avoir pas appelé à leur concile ; suivant les lois de l'église, qui déclarent nuls tous les actes faites outre le jugement de l'église Romaine.

Le second concile général demanda au Pape St. Damase la confirmation de ses décrêts et spécialement de celui qui déposoit Timothé Evêque Appolinariste. St. Damase répondit aux Pères de ce concile qu'ils se sont honorés eux-mêmes, en rendant au siège apostolique l'honneur qui lui est dû. Il ajouta qu'il n'étoit pas nécessaire de lui demander de nouveau la déposition de Timothé qui avoit été déjà déposé à Rome par le jugement du siège apostolique. Voilà au 4<sup>eme</sup> siècle, la juridiction des Pontifes Romains, non seulement établie par le fait, mais reconnue et consacrée par un concile général.

Dès avant le concile d'Ephèse, tenu l'an 425 le Pape St. Celestin avoit écrit à St.

Cyr  
de  
torit  
puis  
écute  
tence  
comp  
toriu  
sa cr  
à l'a  
notre  
main  
aussi  
et qu  
retran  
ment  
Evêq  
un ac  
le pré  
revêt  
écute  
d'Eph  
se à  
actes.  
De  
cette  
les Pè

Cyril patriarche d'Alexandrie, au sujet de de l'hérésie Nestorienne. *Revêtu de l'autorité attachée à notre siège et usant de cette puissance en notre lieu et place, vous exécuterez, avec une exacte sévérité notre sentence, savoir que si dans les dix jours, à compter de ce lui de notre avertissement, Nestorius n'a pas anathématisé en termes exprès sa criminelle doctrine, et promis de professer à l'avenir sur la génération de Jésus-Christ notre Dieu, la foi que prêchent l'église Romaine, la vôtre et toute la religion chrétienne, aussitôt votre sainteté pourvoie à son église; et que lui sache qu'il est de toute manière retranché de notre corps.* C'est ici évidemment un acte de juridiction sur Nestorius Evêque de Constantinople. C'est même un acte d'autorité supérieure sur St. Cyril, le premier des Patriarches d'orient, de le revêtir de son autorité, et de le faire l'exécuteur de son jugement. Et le concile d'Ephèse a donné une approbation expresse à cette lettre en l'insérant dans ses actes.

Demeurons donc toujours attachés à cette chaire Romaine tant célébrée par les Pères, où ils ont exalté comme à l'envi

la principauté de la chaire apostolique, la source de l'unité, l'église mère qui tient en sa main la conduite de toutes les autres églises, le chef de l'Episcopat d'où part le rayon du gouvernement. On voit dans ces mots, St. Optat, St. Augustin, St. Irénée, St. Prosper, l'Afrique, les Gaules, la Grece, l'Asie, l'orient et l'occident unis ensemble. Toutes les hérésies ont reçu de cette église le coup mortel. L'église Romaine est toujours vierge : la foi Romaine est toujours la foi de l'église ; on croit toujours ce qu'on a cru ; la même voix retentit par tout : et Pierre demeure dans ses successeurs, le fondement des fidèles C'est Jésus-Christ qui l'a dit ; et le ciel la terre passeront plutôt que sa parole.

Sainte Eglise Romaine, mère des Eglises, et mère de tous les fidèles, Eglise choisie de Dieu pour unir ses enfans dans la même charité, nous tiendrons toujours à ton unité par le fond de nos entrailles. *Si je t'oublies, Eglise Romaine puisse-je m'oublier moi même!. Que ma langue se sèche et demeure immobile dans ma bouche, si tu n'es pas la première dans mon souvenir; si je ne te mets pas au commencement de tous*

" m  
136

DE  
J

J  
est  
pain  
char  
Sain  
chré  
des c

10

E  
suivi  
cer d  
accor  
il ter  
aussi  
press  
prévu  
ces m  
proje  
étonn  
pour  
le plu

*“ mes cantiques de jouissance. ”* Psaume  
136.

DE LA VERITE DE LA PRESENCE REELLE DE  
JESUS-CHRIST DANS LE SACREMENT DE  
L'EUCCHARISTIE.

Jésus-Christ vrai Dieu et vrai homme est réellement sous les apparences du pain et du vin dans le sacrement de l'Eucharistie. Cette vérité est contenue dans les Saintes écritures et a été cru par tous les chrétiens de tous les siècles à l'exception des disciples de Calvin et de Carlostad.

1<sup>o</sup> elle est contenue dans les écritures.

En révélant ce mystère, Jésus-Christ suivit sa marche ordinaire, qui étoit d'annoncer de loin les grands mystères qu'il devoit accomplir. En les avertissant ainsi d'avance, il tenoit les esprits en attente; ménageoit aussi leur foiblesse en épargnant les impressions trop vives que des prodiges imprévus auroient faits sur les sens. Pour ces motifs il les prévint d'un miracle qu'il projettoit de faire et qui devoit d'avantage étonner la raison humaine. Il choisit pour l'annoncer la circonstance qui avoit le plus d'analogie avec l'eucharistie, celle

de la multiplication des pains dont venoient d'être témoins ceux mêmes qu'il adressoit. C'est pour quoi, un an avant sa mort, en plein Synagogue à Caphernaüm, après avoir insisté sur la nécessité de la foi due à son caractère, à ses miracles et à sa divinité, il declare le grand objet qui l'occupe et l'exprime nettement par ces paroles : *Je suis le pain vivifiant; quiconque mangera de ce pain vivra éternellement et ce pain que je donnerai c'est ma chair pour la vie du monde.*" St. Jean vi. 51.

Le grand mystère est déclaré; le sens de la réalité a été compris, mais sera-t-il cru? Non! Les Juifs au lieu de s'en remettre à Jésus-Christ sur la manière dont il leur donneroit sa chair à manger, ne s'attachant qu'à celle dont ils mangeoient les chairs communes, s'éclatent aussitôt en murmures, se regardent entr'eux avec des signes d'improbation et de répugnance et bientôt ils s'écrient: *comment cet homme pourra-t-il nous donner sa chair à manger?* Ils avoient donc bien compris que Jesus-Christ avoit parlé du sens de la présence réelle: et s'ils avoient mal compris de Jésus-Christ, ne les auroit-il pas aussitôt

det.  
non  
du s  
auss  
loin  
plus  
vérit  
chair  
vie e  
chair  
sang  
Jésu  
reço  
dina  
celui  
en lu  
ritur  
Chri  
lui e  
que  
la vé  
la vé  
Chri  
attes  
Chri  
sens  
vrai

detrompés? Mais que fait-il? Il veut que non seulement ils comprennent que c'est du sens de la présence réelle qu'il s'agit mais aussi qu'ils croient ce sens. C'est pour quoi loin de l'adoucir, il le confirme de plus en plus; d'abord par serment: *en vérité, en vérité je vous le dis, si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, vous n'aurez pas la vie en vous.*—V. 52. 2<sup>o</sup> Il affirme: “*que sa chair est véritablement une nourriture et son sang véritablement un breuvage,*” V 53. 3<sup>o</sup> Jésus-Christ se communique à celui qui reçoit ce sacrement comme la nourriture ordinaire se communique à celui qui la prend: *celui qui mange ma chair demeure en moi et moi en lui,* V 54. 4<sup>o</sup> celui qui mangera cette nourriture vivra par Jésus-Christ, comme Jésus-Christ vit par son père. Donc il vivra par lui en réalité et en substance; car c'est ainsi que Jésus-Christ vit par son père. Enfin la vérité de la présence réelle est comparée à la vérité de la mission divine de Jésus-Christ: et qu'y a-t-il de plus réel et de mieux attesté que la mission céleste de Jésus-Christ. Ainsi les Juifs, en comprenant le sens de la présence réelle, comprennent le vrai sens que Jésus-Christ attachoit à ses

paroles. Mais si les Juifs comprirent le vrai sens des paroles de Jésus-Christ ils n'y ajoutèrent point foi. Ils manquèrent non d'intelligence, mais de foi. Ils ne connoissoient point d'autre manière de manger de la chair, que de la déchirer sous les dents, ou crue et sanglante, ou cuite et apprêtée. Et parce que c'est la seule manière qu'ils connoissent, ils concluent que c'est la seule possible. Mais n'avoient-ils pas entendu parler de Jésus-Christ comme d'un personnage unique ? Ne l'avoient-ils pas approché, connu et suivi ? N'avoient-ils pas été témoins de plusieurs de ses miracles, et tout récemment de la multiplication des pains ? Son air, ses traits, sa face auguste et majestueuse où perçoit le rayon de la divinité voilée ; ses discours pleins d'une sagesse surprenante ; sa vie si sainte et si pure ; tout devoit leur inspirer la confiance ; tout devoit montrer en lui un génie supérieur, un prophète qui commandoit à la nature : que dis-je un prophète ? il vient de révéler qu'il est descendu du ciel et qu'il est envoyé vers eux par Dieu son père. L'imposture ne peut trouver place dans une telle âme, ni le mensonge sortir d'une telle

bouch  
sa mis  
ent a  
lors s  
point  
sa ch  
est D  
me, il  
et de  
sa ch  
nous  
sur sa  
croyo  
et dir

Ma  
affirm  
irrite.  
declar  
Que  
et qui  
le secr  
leur c  
ce qua  
ter où  
vous,  
que j  
maint

bouche. Les Juifs devoient donc croire à sa mission céleste et à sa divinité; ils devoient ajouter foi à tous ses discours, et dès lors se dire à eux-mêmes : nous ne concevons point comment il pourra nous faire manger sa chair boire son sang, mais puisqu'il est Dieu lui-même sous les traits de l'homme, il sait tout, il peut tout ce qu'il veut; et dès qu'il certifie qu'il nous donnera sa chair à manger et son sang à boire, oui, nous en sommes persuadés et convaincus sur sa parole; et sans le concevoir nous le croyons: voilà ce qu'ils auroient du penser et dire.

Mais l'incrédulité, loin de se rendre aux affirmations réitérées de l'homme Dieu, s'en irrite. Ce n'est plus dans le peuple qu'elle se declare; elle a passé jusqu'aux Disciples : *Que ce discours, dirent-ils, V. 61 est dur et qui peut l'écouter?* Jésus qui lisoit dans le secret des pensées, se tourne vers eux et leur dit *cela vous scandalise. Et que sera-ce quand vous verrez le fils de l'homme monter où, V. 62, Il étoit auparavant, c-à-d, si vous, vous, choquez de ce que je vous dis que je vous donnerai ma chair à manger maintenant qu'elle est sur la terre et sous*

vos yeux, combien ne serez vous pas plus scandalisés, quand vous la verrez monter au ciel et disparoitre à votre vue. La doctrine de Jésus-Christ est donc telle qu'après son ascension elle deviendra plus difficile à croire qu' auparavant. J'en conclus qu'elle n'est point la présence figurée, que les réformés lui attribuent, car la présence figurée bien loin de devenir plus difficile elle devient plus facile à croire après l'ascension puisque l'ascension est une des preuves les plus éclatantes de la divinité de Jésus-Christ ; en effet rien n'étoit plus fait pour enlever les cœurs des Disciples et les engager à croire en lui que le majestueux et ravissant spectacle de ce prodige. Au contraire, notre croyance de la présence réelle est plus difficile après qu'avant l'ascension ; car l'éloignement de la personne de Jésus-Christ, et l'absence de son corps visible et naturel sont une nouvelle difficulté d'ajouter foi au mystère. Ce n'est donc pas la présence figurée des Calvinistes, mais la présence réelle des catholiques que Jésus-Christ vient d'annoncer.

Cette confirmation du sens de la pré-

sence  
 ples à  
 Jésus-  
 de lui,  
 sépara  
 ple m  
 qui le  
 seroit-  
 sées, e  
 paroitr  
 avoit v  
 figure  
 tombés  
 jamais  
 d'autre  
 ce mys  
 En vain  
 mission  
 qui att  
 peut le  
 puissan  
 bienfait  
 d'attenc  
 ter leur  
 momen  
 donné  
 apperço

sence réelle, loin de déterminer les Disciples à l'admettre, acheve de les dégouter de Jésus-Christ, au point qu'ils s'éloignèrent de lui, et qu'ils ne le suivirent plus. Cette séparation auroit-elle eu lieu par un simple malentendu? Mais l'homme-Dieu, à qui le secret des pensées étoit connu, ne seroit-il pas aussitôt apperçu de leurs pensées, et ne l'auroient-ils pas assitôt fait disparaître en leur faisant connoître qu'il n'avoit voulu leur donner que le signe et la figure de son corps? et aussitôt ils seroient tombés à ses pieds, et ils ne l'auroient jamais abandonné. Non il n'y-a point d'autre motif que l'incompréhensibilité de ce mystère, qui pût causer leur défection! En vain Jésus-Christ leur rappella-t-il sa mission céleste, sa divinité, et les miracles qui attestoient l'une et l'autre. Rien ne peut les convaincre; ni les œuvres d'une puissance qui commande à la nature, ni les bienfaits reçus, ni ceux qu'il avoit droit d'attendre, ne peuvent leur faire surmonter leur répugnance pour sa doctrine. Au moment, où notre seigneur se voit abandonné par plusieurs de ses Disciples, il apperçoit ses apôtres qui, suspendus peut-

être, entre l'autorité de leur maître et l'incompréhensibilité de sa doctrine, se tenoient humblement en silence. Voulant s'assurer de leur foi, il dit aux douze : *et vous, ne voulez-vous pas aussi vous en aller?* Mais Simon Pierre lui répondit : *Seigneur à qui donc irons nous? Vous avez les paroles de la vie éternelle: nous croyons et nous savons que vous êtes le Christ le fils de Dieu vivant.* Quel est le sens de ces paroles? C'est qu'ils s'en remettent à lui sur la manière dont il accompliroit sa promesse, quoi qu'ils n'en pussent concevoir ou imaginer aucune. Ils croyent ce qu'ils ne comprennent point, mais ce que Jésus-Christ leur a dit et redit de croire. Ils croyent par ce que les paroles de la vie éternelle, étant dans sa bouche, il ne peut ni se tromper lui-même, ni les tromper; ils croyent par ce qu'ils le reconnoissent pour le fils du Dieu vivant, pour le Christ puissant pour opérer au-delà de ce que la raison humaine sauroit atteindre et concevoir. Voilà les motifs de leur croyance, et ce sont absolument les mêmes et les seuls dont l'église Catholique a toujours appuyé la sienne. Voilà de quelle manière le mys-

tère d  
noncé  
tenant  
promes  
cevable  
de faire  
et la  
ment p  
mation  
d'apais  
lui pro  
Discipl  
ceux-c  
l'appel  
confess  
persévé  
stances  
de la c  
Ceux  
long te  
qui ne  
ciples  
abando  
Elle au  
où l'o  
sonnag  
de de

tère de la présence réelle fut d'abord annoncé et reçu à Caphernaüm. Voyous maintenant l'accomplissement de cette même promesse à Jérusalem. L'étrange et inconcevable proposition que le sauveur venoit de faire en pleine Synagogue, les disputes et la contradiction qu'elle excita généralement parmi la foule des auditeurs, les affirmations soutenues de Jésus, qui, au lieu d'apaiser les esprits et de les ramener à lui provoquèrent les murmures de plusieurs Disciples même, l'opposition formelle de ceux-ci, leur défection, leur éloignement, l'appel plus heureux fait aux douze, leur confession de foi ouverte et déclarée, leur persévérante fidélité, toutes ces circonstances durent donner de l'importance et de la célébrité à la scène de Caphernaüm. Ceux qui en sortirent, durent en discourir long temps entr'eux, et la raconter à ceux qui ne s'y étoient point trouvés, les disciples fugitifs surtout, pour justifier leur abandon, et leur ingratitude si apparente. Elle aura donc fait bruit dans le monde, où l'on s'entretenoit souvent du personnage extraordinaire qui depuis plus de deux ans étonnoit la Judée par la

sagesse de ses leçons, par des bienfaits et par des prodiges sans nombre. Mais c'est surtout dans l'esprit des apôtres et des disciples, fidèles comme eux qu'elle dut laisser des impressions plus profondes. Ils eurent à regretter parmi ceux qui s'étoient éloignés des amis des compagnons, avec les quels ils avoient partagé jusqu'alors leurs soins et leurs assiduités pour le bon maître, sans doute il leur en coutoit beaucoup à present de ne plus les appercevoir à ses côtés; et cette absence marquante leur rappelloit incessamment la cause de leur triste désertion, cette cause elle-même si fort inattendue, si profondément mystérieuse, quel inépuisable sujet de réflexions, d'entretiens et de confidences réciproques entr'eux! Quoi! nous sommes donc un jour destinés à recevoir vraiment sa chair à manger, son sang à boire? oui, nous en sommes certains puisqu'il nous l'a tout affirmé lui-même. Mais quand? mais comment? de quelle manière? &c. Il n'est pas douteux que les apôtres s'en reposèrent aveuglément sur leur maître pour el moment où il lui plairoit de remplir sa promesse, et qu'ils en attendoient l'exécution, avec un mélange de sentimens

confus  
amour

Mais  
nistère,  
bientôt  
mort tre  
tants à  
d'affect  
teurs,  
rassemb  
que le r  
promess  
sur le p  
trices, e  
en prièr  
toute-pu  
ber sur  
rompt e  
*Prenez*  
*livré po*  
béné le  
il, ceci  
*alliance*  
furent a  
quelles  
reveiller  
ce qu'il  
ne se re

confus d'impatience et d'inquiétude d'amour et de terreur.

Mais les temps s'accomplissoient, le ministère, de Jésus-Christ tirait à sa fin; bientôt même il annonce à ses disciples sa mort très prochaine. Moins il lui reste d'instants à passer avec eux plus il leur témoigne d'affection: il ne les traite plus de serviteurs, mais d'amis. Dès qu'il les voit rassemblés à la table pascale il leur déclare que le moment étoit venue d'accomplir sa promesse; elle va l'être: Déjà il a posé sur le pain ses mains vénérables et créatrices, et levant les yeux au ciel, il entre en prières. Après avoir invoqué la vertu toute-puissante de son père, il la fait tomber sur le pain, en le bénissant: il le rompt et dit solennellement à ses apôtres: *Prenez et mangez, ceci est mon corps qui est livré pour vous*, et de même après avoir béni le calice *Prenez et buvez en tous*, dit-il, *ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance qui est répandu pour vous*. Quels furent alors les sentiments des apôtres et quelles idées toute cette action dut-elle reveiller dans leurs esprits? Qui doute que ce qu'ils avoient entendu à Caphernaüm, ne se retraçât distinctement à leur souve-

nir? ces mots écrits si long-temps après par Saint Jean retintissent alors à leurs oreilles : *le pain que je donnerai à manger c'est ma chair que je donnerai pour la vie du monde?* Et au moment où le seigneur avoit dit, *ceci est mon corps* qui est livré pour vous, ils virent nécessairement dans ces paroles, l'accomplissement des premières. Le rapport de l'institution actuelle avec la promesse donnée étoit si manifeste, l'une et l'autre s'accordoient et se répondoient si exactement dans les choses et dans les termes, qu'évidemment, ils durent voir que ce qui leur avoit été annoncé, et qu'ils avoient attendu jusque là, venoit d'être accompli. Aussi point d'hésitation, point de doute; nulle question ne se fait entendre: tout se passe dans un recueillement profond; et les apôtres reçoivent de ses mains et prennent avec une adoration muette *cette chair véritablement nourriture et ce sang véritablement breuvage.*

Vérité de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie démontrée par la tradition des cinq premiers siècles du christianisme.

Les Protestans admettent, que la doctrine de l'église Catholique étoit pure et

sans  
prén  
préte  
pue,  
prés  
mém  
la da  
tpue

Pr  
disci

To

tion  
l'égli  
regar  
fidèle  
spéci  
com  
mots  
les S  
mais  
les cé  
point  
ni pa  
en éc  
cours  
ber e  
parle

sans mélange d'erreurs pendant les cinq premiers siècles du christianisme; mais ils prétendent que dès lors, elle s'est corrompue, or il est facile de démontrer que la présence réelle de Jésus-Christ a été même pendant ces premiers siècles, et que la doctrine de l'église n'a pas été corrompue, au moins sur l'eucharistie.

Première preuve générale tirée de la discipline du secret.

Tout homme qui donnera quelque attention à l'histoire des premiers siècles de l'église sera frappé du point de discipline qui regarde le secret inviolable que tous les fidèles observoient sur les Sacremens et spécialement sur celui de l'autel. Voici comme M. l'abbé Fleury retrace en peu de mots cette discipline du secret *on cachoit les Sacremens, non seulement aux infidèles, mais aux catéchumènes: et non seulement, ne les célébroit point devant eux, mais on n'osoit point même leur raconter ce qui s'y passoit, ni parler même de la nature du Sacrement on en écrivoit encore moins; et si, dans un discours public, on dans un écrit qui pût tomber en des mains profanes, on étoit obligé de parler de l'eucharistie ou de quelqu'autre*

*mystère, on le faisoit en termes obscurs et énigmatiques.* Cette discipline suppose que la primitive église croyoit la présence réelle.

Car si elle la croyoit, elle devoit avant tout, prouver aux infidèles la certitude de la révélation, les convaincre par les miracles de Jésus-Christ et par là sublimité de sa morale, de la divinité de sa mission, et n'en venir à leur confier sur l'eucharistie des dogmes si élevés, si effrayans à l'intelligence humaine qu'après-y avoir suffisamment préparé les esprits et les coeurs : elle devoit faire précisément, ce qu'elle a fait si on avoit débuté par mettre en avant ces mystères, on auroit révolté les sens et l'imagination des hommes, et éloigné de la religion ceux qu'on vouloit y attirer. Quel discours en effet et quelle étrange doctrine pour des Juifs et des payens que celle de la présence réelle ! Dans l'hypothèse donc que le dogme fût alors le même qu'il est pour nous l'on ne sauroit disconvenir, qu'il étoit raisonnable et même nécessaire, d'instituer cette discipline du secret !

Et pour faire ressentir d'avantage l'analogie de notre croyance actuelle, à celle

des pré  
sant e  
lement  
alors r  
pour c  
infidèle  
lisés, r  
de l'a  
exposé  
intellig  
pline d  
deux e  
synode  
mis de  
aux no  
tie, ils  
chumè  
par un  
le d'Al  
réticen  
mitiés,  
airemen  
les ign  
plus a  
les mèn  
sant qu  
présen

des premiers siècles, j'observe qu'en supposant entr'elles une exacte parité, non seulement le plus grand secret en dut être alors recommandé, mais encore il dut l'être pour ces motifs: afin que d'une part les infidèles n'en fusseut ni blessés, ni scandalisés, ni par conséquent éloignés; et que, de l'autre, les mystères ne fussent point exposés aux railleries, aux sarcasmes d'une intelligence charnelle; or, de fait, la discipline de secret portait exactement sur ces deux espèces de motifs. Ecoutez tout un synode d'Alexandrie: Il n'est point permis de montrer à découvert les mystères aux non initiés, de crainte que par impétie, ils ne s'en moquent, et que les catéchumènes ne viennent à être scandalisés par une curiosité indiscreto. Saint Cyrille d'Alexandrie apportoit pour raison de ses réticences *q'il craint d'être entendu des non initiés, parceque, dit-il, on se moque ordinairement de ce qu'on ne comprend pas, et que les ignorans, méprisent ce qu'ils doivent le plus admirer*, ces motifs sont précisément les mêmes qu'ils devoient être, en supposant qu'on couvroit alors sous le secret la présence réelle et le changement des sub-

stances. On avoit les craintes, les inquiétudes qu'on auroit dû avoir dans cette hypothèse; on prenoit les précautions qu'elle exige, et par tous les motifs qu'elle commande. L'identité d'appréhensions, de dangers et de mesures dénote l'identité de principes et de croyance. Nous sommes donc fondés à conclure que c'étoit la présence réelle avec son changement de substance, que toutes les églises du monde enfermoient alors si scrupuleusement dans leur sein. Le secret même et les motifs du secret nous le révèlent, tant ils conviennent exactement, à cette croyance! vous venez de le voir. J'ajoute pour compléter cette démonstration morale qu'ils ne conviennent qu'à elle seule et je le prouve.

En effet, qu'y-a-t-il dans l'opinion Zwinglienne qui méritât qu'on en fit un si grand secret aux païens et aux catéchumènes? Suivant elle, on s'unit à notre seigneur, mais seulement en esprit et par la foi. On adresse des vœux à Jésus-Christ à la droite de son père, mais nullement sur l'autel, dont on le croit aussi loin que la terre l'est du ciel: on se rappelle sa mort mais sans prétendre renouveler l'oblation qu'il a faite

de lui  
ne re  
primi  
Calvi  
raison  
catéchi  
infidél  
A l  
malign  
charis  
écrire  
Mais c  
traire;  
elle a  
sur le  
lui don  
nous i  
plausib  
point,  
sur l'e  
pline c  
elles se  
mystère  
primiti  
pour s'  
Que  
fortes p

de lui-même sur la croix, car cette opinion ne reconnoit ni sacrifice, ni victime. Si la primitive église avoit pensé à la façon de Calvin et Zwingle, elle n'auroit eu aucune raison de soustraire ses autels à la vue des catéchumènes, et à la connoissance des infidèles.

A l'abri des traits de la raillerie et de la malignité, elle auroit pu célébrer son eucharistie à portes ouvertes, en parler, en écrire sans obscurité, sans déguisement. Mais qu'a-t-elle fait? Précisément le contraire; et pendant plus de quatre siècles elle a maintenu une rigoureuse discipline sur le secret des mystères, surtout de ce lui dont nous parlons. Que nos adversaires nous indiquent, s'ils le savent, une raison plausible de cette conduite. Il n'en est point, il ne peut-y en avoir dans leurs idées sur l'eucharistie : leur opinion et la discipline du secret ne vont point ensemble; elles sont à jamais irréconciliables. Tout mystère une fois ôté du Sacrement, la primitive église n'auroit plus de raisons pour s'en taire.

Que dis-je? et elle en auroit eu les plus fortes pour s'expliquer. On la charge pub-

liquement d'actions atroces, abominables et elle ne s'en justifie pas. S'ils ne reconnoissent point de mystère dans l'eucharistie pourquoi ne point faire cesser ces imputations en disant? Loin de commettre ce dont vous nous accusez nous ne prenons qu'un peu de pain et de vin en mémoire de notre divin maître; le pain comme figure du corps qu'il a livré, le vin comme figure du sang qu'il a versé pour nous. Mais cette réponse satisfaisante et naturelle fut-elle jamais celle qu'ils donnèrent? Écoutons les : si nous, nous, cachons toujours repliquoit Tertullien, comment a-t-on de convert ce que nous faisons? et par qui l'a-t-on découvert? Non par les accusés sans doute puisque c'est la loi commune de tous les mystères de les tenir secrets: ce sera donc par les étrangers. Mais d'où ceux-ci le sauroient-ils, puisque les initiations sacrées ne veulent point des étrangers pour témoins, et qu'elles écartent les profanes. Remarquez qu'il ne dit pas : nous exposerons nos mystères, nous les célébrons devant témoins, nous ouvrons nos portes. C'étoit cela pourtant qui auroit détruit tous les soupçons et mis fin pour jamais aux calomnies.

On n  
ne qu  
offre.  
Enva  
jecté  
d'y r  
sert  
toutes  
beau  
créte  
tius I  
sont in  
imput  
Telles  
et telle  
croyan  
ces ré  
absurd  
d'établ  
par les  
à le ga  
pourtai  
Ains  
est inin  
Zwingl  
motifs  
les mo

On ne conçoit rien dans l'opinion Zwinglienne qui pût empêcher Tertullien de faire une offre, une invitation si simple si naturelle. Envain la clandestinité du culte étoit-elle objectée par les païens; loin de la nier ou d'y renoncer, Tertullien la justifie, et s'en sert pour montrer la futilité d'imputations toutes fondées sur l'ignorance. — On avoit beau noircir et envenimer la conduite secrète des chrétiens Octavius, dans Minutius Felix, se contente de montrer qu'ils sont incapables de commettre ce qu'on leur impute sans jamais découvrir ce qu'ils font. Telles étoient les réponses des apologistes; et telles aussi durent elles être avec notre croyance. Mais dans celle des réformés, ces réponses deviennent inconcevables, et absurdes. Car n'est ce pas une absurdité d'établir un secret, et au lieu de le rompre par les raisons les plus fortes, de s'abstenir à le garder, à le justifier, là où l'on ne voit pourtant rien à cacher?

Ainsi d'une part la discipline du secret est inintelligible, inexplicable dans l'opinion Zwinglienne; elle existe alors sans but, sans motifs sans raison, je dis plus, contre tous les motifs, contre toutes les raisons du

monde les plus fortes. D'un autre côté, elle s'accorde avec la croyance Catholique, elle la suppose même; et à son tour cette croyance la fait trouver sage, charitable nécessaire dans une époque où la religion s'annonçoit à un monde tout infidèle. Pour conclure en dernière analyse, dès que cette discipline générale est nécessairement liée avec notre croyance, et que du cinquième siècle, elle remonte aux temps apostoliques, il est démontré par elle, que dans ces premiers siècles, le dogme catholique étoit cru et enseigné à la fois dans toutes les églises, de l'univers.

#### PREUVES PARTICULIERE.

**Temoignages des pères des cinq premiers siècles.**

2 Mais comment, me demanderez-vous, les fidèles avoient-ils donc appris à connoître les mystères? et quelles étoient les occasions où les Evêques leur expliquoient ouvertement la doctrine des mystères? R. Lorsque les catéchumenes avoient été suffisamment éprouvés et qu'ils paroissent dignes de recevoir le baptême, dont ils persistoient à solliciter la grâce, car on ne

le com  
on les  
veille  
solenn  
raleme  
C'est-l  
sainte,  
couver  
mier d  
baptism  
robe b  
ils alloi  
bre : P  
tirant  
dérobé  
devant  
velopp  
C'est a  
les mys  
per; qu  
ments e  
essentie  
exposer  
sacrilèg  
la natur  
les sen  
d'amour

le conféroit qu' à ceux qui le demandoient, on les réunissoit aux fonts Baptismaux, la veille de Pâques ou de la Pentecôte, nuits solennelles et brillantes, consacrées généralement à la régénération des adultes. C'est-là qu'avant de les plonger dans l'eau sainte, l'Evêque leur expliquoit à découvert la nécessité et les effets du premier des sacremens. Aux sortir des eaux baptismales, on les conduisoit vêtus d'une robe blanche aux fidèles assemblés dont ils alloient, dorénavant augmenter le nombre : l'Evêque alors, montant en chaire, et tirant le voile qui jusque là, leur avoit dérobé les mystères, les exposoit au jour devant les néophytes. C'est alors qu'ils développoient la doctrine à nu et toute entière C'est alors qu'ils les initioient à fond dans les mystères auxquels ils alloient participer; qu'ils décrivoient la nature des sacremens et leur en donnoient des notions essentielles, à fin que l'ignorance ne pût les exposer à aucune profanation, à aucun sacrilège. Les instructions sur l'institution de la nature et les effets de l'eucharistie, sur les sentimens de foi vive, de piété et d'amour que demandoient d'eux la partici-

pation à ces augustes mystères, se continuoient chacun des jours de la première semaine. Une seule de ces instructions élémentaires et dogmatiques nous mettent bien mieux au fait de la croyance primitive sur l'eucharistie, que mille passages incomplets tirés des autres écrits que publioient les pères et ou la crainte de trahir les mystères, les obligeoit à des réticences et à des obscurités étudiées.

Supposez donc que vous êtes parmi les anciens néophytes de Jérusalem : le vénérable Patriarche Cyrille va vous adresser comme à eux, les paroles et les instructions suivantes : *Puisque Jésus-christ, en parlant du pain a déclaré que c'étoit son corps, qui osera jamais revoquer en doute cette vérité? et puisqu'en parlant du vin il a si positivement assuré que c'étoit son sang, qui jamais en pourra douter, et osera dire qu'il n'est pas vrai que ce soit son sang? Autrefois en Cana de Galilée, il changea, l'eau en vin par sa seule volonté; et nous estimerons qu'il n'est pas assez digne pour nous faire croire sur sa parole qu'il ait changé du viu en son sang? Si ayant été invité à des noces humaines et terrestres, il'y fit ce miracle, sans qu'on s'y*

*attendu  
core pl  
céleste  
boire,  
étant in  
Car son  
corps et  
sang,  
corps e  
corps et  
je vous  
sidérer  
vin com  
de Jésus  
que les  
pas, la j  
que cela  
par le g  
avec un  
rendus  
sang de  
réjouiss  
d'une c  
paroit à  
le goût l  
Jésus-C  
yeux, n'*

*attendit, ne devons nous pas reconnoître encore plutôt qu'il a donné aux enfans de l'époux céleste son corps à manger et son sang à boire, à fin que nous le recevions comme étant indubitablement son corps et son sang? Car sous l'espèce du pain, il nous donne son corps et sous l'espèce du viu il nous donne son sang, à fin qu'étant faits participans de ce corps et de ce sang, vous deveniez un même corps et un même sang avec lui. C'est pour quoi je vous conjure, mes frères, de ne les plus considérer comme un pain commun, et comme un vin commun puisqu'ils sont le corps et le sang de Jésus-christ selon sa parole. Car encore que les sens nous rapportent que cela n'est pas, la foi doit vous persuader et vous assurer que cela est. Ne jugez pas de cette vérité par le goût; mais que la foi vous fasse croire, avec une entière certitude que vous avez été rendus dignes de participer au corps et au sang de Jésus-Christ. Que votre âme se réjouisse au seigneur, etant persuadée, comme d'une chose très-certaine, que le pain qui paroît à nos yeux, n'est pas du pain, quoique le goût le juge tel, mais que c'est le corps de Jésus-Christ; et que le vin qui paroît à nos yeux, n'est pas du vin, quoique le sens du*

' goût ne le prenne que pour du vin, mais  
 ' que c'est le sang de Jésus-Christ. Saint  
 ' Grégoire de Naziance, s'adressant aux  
 ' Néophytes, leur dit: Ne chancelez pas dans  
 ' votre âme, quand vous entendrez parler  
 ' du sang, de la passion et de la mort d'un  
 ' Dieu; mais bien plutôt mangez le corps et  
 ' buvez le sang sans aucune hésitation, si  
 ' vous soupirez après la vie. Ne doutez  
 ' jamais de ce que vous entendrez dire sur  
 ' sa chair: ne vous scandalisez point de sa  
 ' passion: Soyez constant, ferme, et stable  
 ' sans vous laisser ébranler en rien, par les  
 ' discours de nos adversaires.'

Ecoutez le discours de saint Ambroise à  
 ses néophytes: " Considérez, je vous prie,  
 ' ô vous qui devez bientôt participer aux  
 ' saints mystères quel est le plus excellent  
 ' ou de cctte nourriture que Dieu donnoit  
 ' aux Israélites dans le désert qui est le  
 ' pain des anges, ou de la chair de Jésus-  
 ' Christ, la quelle est le corps même de ce-  
 ' lui qui est la vie? L'eau coula du sein  
 ' d'une roche en faveur des Juifs; mais  
 ' pour vous, le sang coule de Jésus-Christ  
 même. Mais vous me direz peut être; com-  
 ment m'assurez-vous que c'est le corps de

' men  
 ' de J  
 ' vois  
 ' prou  
 ' d'exe  
 ' l'on r  
 ' été f  
 ' consa  
 ' cette  
 ' puiss  
 ' chang  
 ' noit u  
 ' terre  
 pris la  
 aussitôt  
 nature.  
 homme  
 former  
 pre con  
 paroles  
 qui s'y  
 recevez  
 christ,  
 descend  
 Christ,  
 la natur  
 Vous

ment m'assurez-vous que c'est le corps  
 de Jésus-christ que je reçois puisque je  
 vois autre chose? C'est ce qui reste à  
 prouver. Or nous trouvons une infinité  
 d'exemples pour nous montrer que ce que  
 l'on reçoit à l'autel, n'est point ce qui a  
 été formé par la nature, mais ce qui a été  
 consacré par la bénédiction, et que  
 cette bénédiction est beaucoup plus  
 puissante que la nature puisqu'elle  
 change la nature même. Moïse te-  
 noit un bâton à la main et le jeta sur  
 terre, et il devint un serpent :” puis, ayant  
 pris la queue du serpent, le bâton reprit  
 aussitôt sa première forme et sa première  
 nature. Que si la simple bénédiction d'un  
 homme a eu assez de force pour trans-  
 former la nature, que dirons nous de la pro-  
 pre consécration divine, dans la quelle les  
 paroles mêmes du sauveur opèrent tout ce  
 qui s'y fait? Car ce sacrement que vous  
 recevez, est formé par les paroles de Jésus-  
 christ, Que si la parole d'Elie a pu faire  
 descendre le feu du ciel, la parole de Jésus-  
 Christ, ne pourra-t-elle pas faire changer  
 la nature des choses créés?

Vous avez lu dans l'histoire de la création

du monde, que Dieu ayant parlé, toutes les choses ont été faites, et qu'ayant commandé, elles ont été créées. Si donc la parole de Jésus-Christ, a pu, du néant faire ce qui n'étoit point encore, ne pourra-t-elle pas changer en d'autres natures celles qui étoient déjà, puisqu'on ne sauroit nier qu'il soit plus difficile de donner l'être aux choses qui n'en ont point, que de changer la nature de celles qui ont déjà reçu l'être. Mais pour quoi nous servons-nous de raisonnemens? Servons-nous des exemples que Dieu nous fournit, et établissons la vérité de ce mystère de l'eucharistie par l'exemple de l'incarnation du sauveur. La naissance que Jésus-Christ a prise de Marie, a-t-elle suivi l'usage ordinaire de la nature? Il est sans doute que cet ordre n'a pas été observé puisque, l'homme n'a eu aucune part à cette naissance. Il est donc visible que c'a été contre l'ordre de la nature, qu'une vierge est devenue mère: or ce corps que nous produisons dans ce sacrement, est le même corps qui est né de la vierge Marie. Pour quoi cherchez-vous l'ordre de la nature dans la production du corps de Jésus-christ dans ce sacrement,

puisq  
que  
C'est  
a été  
donc  
cette  
ceci  
qui s  
donne  
consé  
Jésus-  
Avant  
calice  
sécrète  
Or va  
le do  
ner su  
la for  
expos  
mais i  
sons e  
depuis  
Voilà  
les no  
souven  
homme  
non p

puisque c'est contre l'ordre de la nature que ce même seigneur est né d'une vierge? C'est la véritable chair de Jésus-Christ qui a été crucifiée et qui a été ensevelie. C'est donc aussi, selon la vérité, le sacrement de cette chair. Jésus-Christ dit lui même : *ceci est mon corps*. Avant la consécration qui se fait avec les paroles célestes, on donne à cela un autre nom;— mais après la consécration, cela est nommé le corps de Jésus-Christ. Il dit aussi : *ceci est mon sang*. Avant la consécration, ce qui est dans le calice s'appelle autrement, et après la consécration, on le nomme *sang de Jésus-Christ*. Or vous repondez—Amen, quand on vous le donne, c-à-d, il est vrai. Raisonner sur ces paroles, ce seroit en affaiblir la force. Non seulement saint Ambroise expose la transsubstantiation avec clarté, mais il la prouve encore par toutes les raisons et les exemples qu'on a pu produire depuis qu'elle a été contestée.

Voici comme saint Chrysostôme instruit les nouveaux baptisés. Les statues des souverains ont souvent servi d'asile aux hommes qui s'étoient réfugiés près-d'elles, non par ce qu'elles étoient faites d'air-

ain, mais par ce qu'elles représentoient la figure des princes. Ainsi le sang de l'agneau, sauva les Israélites, non par ce qu'il étoit sang, mais par ce qu'il figuroit le sang du Sauveur et annonçoit sa venue. Maintenant donc, si l'ennemi appercevoit, non le sang de l'agneau figuratif empreint sur nos portes, mais le *sang de la vérité reluisant dans la bouche des fidèles*, il s'en éloigneroit bien d'avantage. Car si l'Ange a passé à la vue de la figure, combien plus l'ennemi seroit-il effrayé à l'aspect de la vérité? Considerez, ajoute-t-il ensuite de quel aliment il nous nourrit: *Lui-même* est pour nous la substance de cet aliment, *lui-même* notre nourriture. Car comme une tendre mère poussée par une affection naturelle, s'empresse de sustenter son enfant de toute l'abondance de son lait; ainsi Jésus-Christ *alimente de son propre sang* ceux qu'il régénère. Obéissons à Dieu en toutes choses; ne le contredisons pas, lors même que ce qu'il nous dit, paroît répugner à nos idées et à nos yeux. Que sa parole soit préférée à nos yeux et à nos pensées: appliquons ce principe aux mystères. Ne regardons pas ce qui est exposé à nos yeux,

mais  
nos s  
donc  
obéiss  
les ye  
les do  
ples;  
mais  
corps,  
présen  
en a-t  
bien v  
sa cha  
que vo  
mange  
ses vê  
même  
touché  
quelle  
est fa  
Combi  
ne dev  
chair?  
spiritu  
rédout  
êtes él  
Celui

mais sa parole, car elle est infaillible, et nos sens sont exposés à l'illusion. Puis donc que la vérité dit : ' ceci est mon corps, ' obéissons, croyons et voyons ce corps, avec les yeux de l'âme. Si vous étiez sans corps les dons qu'il vous a faits, auroient été simples; ils n'auroient eu rien de corporel; mais parceque notre âme est unie à un corps, *sous des choses sensibles*, il vous en présente, qui ne le sont pas. Combien y en a-t-il qui disent à présent: Je voudrois bien voir sa forme, sa figure, ses vêtemens, sa chaussure? Et voici que vous le voyez que vous le touchez lui-même, que vous le mangez lui-même. Vous voudriez voir ses vêtemens! mais lui se donne à vous, lui même non seulement pour être vû, mais, touché, mangé, reçu intérieurement. De quelle pureté ne doit point être ce lui qui est fait participant d'un tel sacrifice? Combien plus pure que les rayons du soleil, ne devrait-êtré la main qui distribue cette chair? La bouche qui se remplit de ce feu spirituel? La langue qui se teint de ce sang redoutable? Songez à quel honneur vous êtes élevé, à quelle table vous êtes admis? Celui que les anges tremblent d'aperce-

voir, et qu'ils n'osent contempler sans frayeur à cause de l'éclat qui jaillit de sa personne, nous sommes nourris de sa substance, nous mêlons la nôtre à la sienne, et nous devenons avec lui un même corps et une même chair.

Les pères ont connu et admis les conséquences les plus fortes que les Déistes et les Protestans nous ont si souvent objectées. Si le corps de Jésus est présent dans l'Eucharistie, il faut ou que chacun n'en reçoive qu'une partie, ou que chacun le reçoive tout entier. Nous tenons l'intégrité et l'indivisibilité du corps de Jésus-Christ dans tous ceux qui le reçoivent ; et cette intégrité qui suppose sa présence simultanée en mille lieux, est une merveille qui a été sentie par les Pères. Nous offrons, toujours dit S. chrysostôme, non pas comme dans l'ancienne loi, tantôt une victime, et tantôt une autre; mais ici c'est toujours la même et c'est pour quoi il n'y a qu'un sacrifice; car si la diversité des lieux, où l'on offre, multiplioit le sacrifice, il faudroit, donc dire qu'il y auroit plusieurs Jésus-Christ. Mais il n'y a qu'un seul Jésus-Christ, qui est tout entier ici, et tout entier

là, n  
cest p  
Si  
ristie,  
ses ap  
main,  
quenc  
pas ét  
dit S.  
calice  
dant d  
leur es  
fut pou  
sang.  
nous de  
nous l'  
geant,  
ne sero  
Pères,  
la prés  
cremen  
Pour m  
de la d  
cru et  
Christ  
inculqu  
qu'ils e

là, n'ayant par tout qu'un seul corps; et cest pour quoi, il n'y à qu'un seul sacrifice.

Si Jésus-Christ est présent dans l'eucharistie, il s'en suit qu'en communiant avec ses apôtres, il a porté son corps dans sa main, et bû son propre sang. La conséquence est rigoureusement exacte, et n'a pas été inconnue aux Pères : Jésus-Christ, dit S. Chrysostôme, but lui-même dans son calice et de peur que les apôtres, l'entendant dire ces choses, ne se troublassent, il leur en donne l'exemple le premier; et ce fut pour cela qu'il but lui même son propre sang. Saint Jérôme écrivoit : *Moise ne nous donna pas le vrai pain : Jésus-Christ nous l'a donné, assis à son festin, s'y mangeant, et'y étant mangé.* Des pareilles idées ne seroient jamais tombées dans l'esprit des Pères, s'ils n'avoient pas été convaincus de la présence réelle de Jésus-Christ au Sacrement qu'il institua dans sa dernière cène. Pour mettre le comble à nos preuves, il est de la dernière évidence; que les Pères ont cru et enseigné la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, puisqu'ils ont inculqué le précepte de l'adoration, et qu'ils en ont exigé d'eux l'attitude même et

les sentiments; Saint Augustin, sur le Pseaume 98, fait cette règle : que personne ne mange de cette chair *sans l'avoir premièrement adorée.*

Autrefois, dit S. Chrysostôme, les mages ont témoigné de la révérence pour ce divin corps, lors même qu'il étoit couché sur une crèche, et dans une étable. Ces hommes barbares l'adorèrent avec une crainte respectueuse, et une profonde vénération. Quant à vous, ce n'est plus sur une crèche que vous le voyez, c'est sur un autel; ce n'est plus entre les bras d'une femme, c'est entre les mains du prêtre, et sous les aîles du Saint esprit. Excitons nous donc, Soyons saisis de frayeur, et témignons encore plus de révérence pour le corps de Jésus-Christ, que les mages n'en firent paroître.

#### PREUVE GENERALE

#### LITURGIES.

Un dernier moyen de connoître la croyance pendant les temps que les Protestants appellent ceux de la doctrine pure, c'est d'examiner les livres en usage dans les offices publiques, surtout ceux dont les prêtres se servoient à l'autel pendant le sacrifice, et

qu'on  
qui c  
facile  
notre  
La di  
cinqu  
prière  
jusqu  
s'appr  
ent pa  
Ce ne  
d'Eph  
de l'un  
de l'A  
l'Italie  
par éc  
turgies  
Schism  
qui pr  
la cons  
et la p  
fice, de  
stantiat  
Ainsi  
Isles B  
seizièm  
lébrée  
d'Irland

qu'on appelle *Liturgies*. Ainsi un étranger qui comprendroit la langue latine, pourroit facilement, en parcourant notre missel et notre rituel, s'assurer de notre croyance. La discipline du secret qui exista jusqu'au cinquième siècle, ne permit point que les prières publiques fussent mises par écrit jusqu'à cette époque. Jusqu'alors, elles s'apprennent par coeur, et se transmettoient par tradition orale d'Evêque en Evêque. Ce ne fut que l'an 432 au temps du concile d'Ephèse, que toutes les églises nationales de l'univers, celles de Palestine, de Syrie, de l'Asie, de l'Afrique, de la Grèce, de l'Italie de l'Espagne et des Gaules, mirent par écrit leur liturgies. Or toutes ces liturgies, tant catholiques qu' Hérétiques et Schismatiques, expriment dans les prières qui précèdent, accompagnent, et suivent la consécration, de la manière la plus claire, et la plus énergique, la croyance du sacrifice, de la présence réelle, de la transsubstantiation et de l'adoration.

Ainsi dans la liturgie qui fut portée aux Isles Britanniques en 595 et qui jusqu'au seizième siècle a été universellement célébrée dans les royaumes d'Angleterre d'Irlande, et d'Ecosse, comme elle l'est

depuis bien des siècles aussi en France, en Allemagne, en Espagne et dans tous les pays du monde où se trouvent des prêtres latins, dans cette liturgie dis'je on lit ces paroles: l'Evêque donne l'Eucharistie en disant: *C'est le corps de Jésus-Christ*. Le Diacre donne le calice en disant *C'est le sang de Jésus-Christ, le calice de la vie*.  
 Actions de grâces: "Après avoir reçu le précieux corps et le précieux sang de Jésus-Christ, rendons grâces à celui qui nous a fait participer à ses saints mystères." D'après le missel Gothique, Gallican, le prêtre et le Diacre font cette confession de foi au moment de la communion.  
 Je crois, seigneur et je confesse que vous êtes le Christ fils du Dieu vivant qui êtes venu dans le monde pour sauver les pécheurs dont je suis le premier, faites moi participer à votre cène mystique."  
 Dans les liturgies de S. Marc, dite de Saint Cyrille, de Saint Basile et de Saint Grégoire de Nazianze, il est ordonné que le prêtre fasse au moment de la communion la profession de foi suivante: "Le corps saint et le sang, précieux, pur, vrai de Jésus-Christ fils de Dieu—Amen." Je

' crois  
 ' qu'a  
 ' ici le  
 ' notre  
 ' Chri  
 406.  
 ens!  
 Quelle  
 milieu  
 travers  
 d'idion  
 proven  
 institut  
 les apô  
 enseign  
 dogme  
 primé  
 trouvé  
 quelles  
 quelle  
 de nouv  
 que les  
 intelligen  
 les red  
 clameur  
 ces réd  
 Le ch

‘ crois, je crois, je crois et je confesse jus-  
‘ qu’au dernier souffle de ma vie que c’est  
‘ ici le corps vivifiant de votre fils unique,  
‘ notre seigneur, Dieu et sauveur Jésus-  
‘ Christ: voyez discussion amicale tom. 2, p.  
406. Quelle foi dans ces premiers chréti-  
ens! Quelle conviction de ses dogmes.  
Quelle énergie pour les exprimer! Or au-  
milieu de tant de variations inévitables à  
travers de tant de siècles, d’évènemens;  
d’idiomes et d’églises disparates, d’où peut  
provenir une telle uniformité, si non d’une  
institution divine et apostolique? Car si  
les apôtres n’avoient pas marqué par leur  
enseignement et par leur exemple, que le  
dogme de la présence réelle dût être ex-  
primé dans les saints mystères, ce seroit  
trouvé dans toutes les liturgies aussitôt  
quelles parurent. Dans quel temps et de  
quelle manière, l’univers se seroit-il plongé  
de nouveau dans l’idolâtrie? *Seroit-ce lors-  
que les liturgies furent écrites?* Mais nulle  
intelligence a existé, ou a pu exister entre  
les rédacteurs de ces liturgies, et mille  
clameurs auroient aussitôt réenti contre  
ces rédacteurs infidèles.

Le changement n’a pas eu lieu avant la

publication des liturgies. Car comment se figurer que dans cette espace de temps et dans des siècles si purs, et si dévoués à l'enseignement apostolique, un tel changement auroit pu s'effectuer, et supposant que la doctrine se fut corrompue dans quelques églises particulières, toutes les églises du monde, auroient-elles pu s'entendre pour changer et corrompre la foi primitive? Les Nestoriens et les Eutichéens l'auroient-elles empruntés de l'église qui les condamnoit au lieu de se venger d'elle par des reclamations qu'ils n'auroient pas moins de droit que d'intérêt à élever? Donc les liturgies composées au cinquième siècle, en représentant la croyance de la présence réelle, représentent avec fidélité la croyance enseigné par les apôtres.

Voyez maintenant le rapport de nos preuves entr'elles, la lumière qu'elles se prêtent mutuellement, et l'accord qui les affermit entr'elles. En effet, ces dogmes, que la discipline obligeoit les chrétiens de cacher aux infidèles et aux catéchumènes, étoient ceux que l'on découvroit aux Néophytes et qu'on leur expliquoit avant de les admettre à la participation de l'eucharistie;

or n  
l'au  
molat  
chang  
au sa  
le de  
Il est  
effect  
secret  
nous  
porté  
convic  
lent, c  
suadé  
toute  
tion d  
chum  
tianis  
on les  
munio  
dérive  
Et en  
aux N  
voient  
l'essen  
témoir  
qu'ils

or nous avons vu qu'on leur découvroit l'autel et le sacrifice, la présence et l'immolation non sanglante de la victime, le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, et par conséquent le devoir de l'adoration en les recevant. Il est donc démontré que ces dogmes étoient effectivement couverts sous la discipline du secret : Le bon sens seul avoit suffi pour nous en avertir, et le raisonnement avoit porté nos premiers aperçus jusqu'à la conviction. Mais à présent, les faits parlent, et ce que la raison nous avoit persuadé d'avance, ils nous le démontrent en toute rigueur. Et parceque cette instruction des Néophytes à l'exclusion des catéchumènes est aussi ancienne que le christianisme, il s'ensuit que les dogmes dont on les instruisoit préalablement à la communion, remontent à la même antiquité et dérivent de l'enseignement apostolique. Et encore, les instructions qui se faisoient aux Néophytes rouloient sur ce qu'ils devoient bientôt contempler à l'autel, sur l'essentiel de la liturgie dont ils alloient être témoins pour la première fois, sur les prières qu'ils alloient entendre, sur le culte que

les fidèles rendoient à Jésus-Christ. Il est donc certain que l'autel, le sacrifice, la victime son immolation, sa présence par le changement des dons offerts, son adoration, dogmes qui se dévoiloient alors aux Néophytes entroient, comme partie essentielle, dans la liturgie. Ainsi tout s'enchaîne dans nos preuves. Tel est le caractère de la vérité, plus on l'examine, plus elle se découvre et se manifeste.

**PREUVE METAPHYSIQUE DE L'APOSTOLICITÉ  
DE NOS DOGMES.**

A l'époque où nous raisonnons, des millions d'hommes différens de climats, de mœurs, de nations, de gouvernements, de préjugés et de communions religieuses, s'accordent, non seulement à croire le changement de substance, l'adoration dans l'eucharistie, mais à les croire, comme des dogmes crus et enseignés dans toutes les générations précédentes. Cela posé, je maintiens qu' de ce fait, nous sommes nécessairement en droit de conclure l'apostolicité même de ces dogmes. En effet quoi qu'il soit convenu de diviser les générations humaines, et d'en compter quatre dans un

siècle  
sont r  
dente  
et es  
de m  
des h  
tion  
nière.  
partie  
époqu  
ment,  
général  
s'agit  
liés à  
et exi  
de ré  
de no  
dogme  
des ap  
une ép  
ont co  
enseig  
cette  
premi  
homme  
que l'  
n'en p

siècle, il est néanmoins évident qu'elles ne sont ni distinctement séparées, ni indépendentes entr'elles, mais bien entremêlées, et enchainées les unes dans les autres, de manière qu'une très-grande partie des hommes existants dans une génération quelconque, appartient à la dernière. D'où il suit, qu'une très-grande partie des hommes existans à quelque époque que ce soit, connoit très parfaitement, ce qui étoit cru, et enseigné dans la génération précédente, surtout quand il s'agit de dogmes d'une haute importance, liés à une pratique journalière et générale, et exigeant de tous les individus, les actes de religion, les plus sacrés, comme ceux de notre Eucharistie. Que si de pareils dogmes ne remontent pas à l'enseignement des apôtres, il s'est donc depuis rencontré une époque, où, pour la première fois, ils ont commencé de paroître au jour d'être enseignés et crus dans le monde. Mais à cette époque, où l'on en parloit pour la première fois, une très-grande partie des hommes existans savoit, à n'en point douter, que l'on n'en parloit pas la veille, que l'on n'en parloit point dans la génération an-

térieure : elle savoit parfaitement par exemple, qu'au lieu de la réalité, on n'y connoissoit que la figure; au lieu de changement de substance, que du pain et du vin, au lieu d'adoration, que du recueillement. Et quand j'admettrois, un instant, ce qui est pourtant inadmissible, que ces mêmes hommes aient consenti à passer de la figure à la réalité, du recueillement à l'adoration, ils y auroient passé tout au plus comme à une opinion à une, pratique nouvelle. Mais en les substituant à celles qu'ils avoient comme jusqu'alors, il est impossible qu'ils les aient adoptées comme ayant été crues et enseignées dans la génération précédente : le contraire étoit trop notoire pour tous, la fausseté du fait trop évidente. Il faudroit cependant, si nos dogmes Eucharistiques ne viennent pas des apôtres que dans une génération intermédiaire quelque on eut commencé de les croire comme ayant été crues précédemment, quoique très-notoirement ils ne l'eussent point été. Hypothèse d'une absurdité qui répugne à notre constitution morale. Donc il est prouvé que ces dogmes sont apostoliques, par cela seul que tant de peuples les

croyo  
et en  
dents,  
apôtre

La co  
C.

Ouv  
tion,  
et la t  
ait ins  
cessair  
comm

Nou  
18, qu  
que té  
seroit  
sur la  
lisons  
sa rés  
son pé  
que le  
prérog  
haute  
le dro

croient aujourd'hui comme ayant été crus et enseignés dans les générations précédentes, en remontant de la nôtre à celle des apôtres inclusivement.

LA CONFESSION, QU'ON FAIT DANS L'ÉGLISE  
CATHOLIQUE DE SES PECHES A UN  
PRETRE APPROUVE, EST D'IN-  
STITUTION DIVINE.

Ouvrons le double trésor de la révélation, et voyons si effectivement l'écriture et la tradition nous disent que Jésus-Christ ait institué la confession comme moyen nécessaire pour obtenir le pardon des fautes commises après le Baptême.

Nous lisons dans Saint Mathieu XVIII. 18, que notre Sauveur promit à ses apôtres que tout ce qu'il lieroient sur la terre, seroit lié dans le ciel; ce qu'ils délieroient sur la terre, seroit délié dans le ciel. Nous lisons dans Saint Jean XX. 73, qu'après sa résurrection, et avant de retourner à son père, il confirma sa promesse; et à fin que le monde n'eût rien à dire contre la prérogative que les apôtres s'attribuoient hautement de remettre les pechés, il fonde le droit qu'il leur en confère sur sa propre

mission céleste, et veut en conséquence qu'ils tiennent de lui le pouvoir qu'il avoit reçu de son père. *Je vous envoie*, leur dit il, *ainsi que mon Père m'a envoyé. Recevez* ajoute-t-il en leur communiquant son souffle divin, *recevez l'esprit saint*: à quiconque vous remettrez les péchés, ils leur seront remis; à quiconque vous les retiendrez, ils seront retenus. Et parceque l'œuvre que notre seigneur étoit venue établir, devoit être aussi durable que le monde, et que le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés ne devoit pas être moins nécessaire dans le cours et jusqu'à la consommation de cette œuvre, que dans son établissement, il n'est pas permis de douter que dans la personne de ses apôtres, Jésus-Christ n'ait envisagé leurs successeurs, comme dans ces autres paroles : *Allez, enseignez et baptisez toutes les nations*. Or le pouvoir qu'il leur confère, avant de remonter au ciel ne consiste pas seulement à pardonner les péchés, mais à les pardonner ou à les retenir, d'où il suit qu'il doit être exercé avec prudence et discernement à fin de ne point remettre où il faudroit retenir, et ne point retenir où il faudroit remettre. C'est un

jugem  
les mi  
cer, s  
péchés  
être p  
deroier  
comme  
s'ils pe  
les péc  
non se  
mais an  
ou les  
actuelle  
ces do  
éclairer  
sentenc  
pas plu  
dans les  
ils ne sa  
suffisan  
par la  
que leu  
préciser  
vous la  
pouvoir  
revêtu s

jugement de clémence ou de rigueur que les ministres sacrés sont chargés de prononcer, suivant qu'ils estimeront que les péchés peuvent, ou ne peuvent pas encore être pardonnés. Mais comment se décideroient-ils entre la clémence et la rigueur; comment estimeroient-ils raisonnablement s'ils peuvent ou ne peuvent pas remettre les péchés à moins de les bien connoître et non seulement leur nombre et leur qualité, mais aussi tout ce qui a pu les aggraver ou les atténuer, et encore les dispositions actuelles du pécheur? Il est visible que ces documens sont indispensables pour éclairer leur esprit, diriger et rectifier leur sentence. Or les juges spirituels n'ayant pas plus que les autres le privilège de lire dans les pensées, et le fonds des coeurs, ils ne sauroient parvenir à une connoissance suffisante de toutes ces circonstances, que par la déclaration franche et volontaire que leur en donnent les pécheurs; et voilà précisément ce qu'on appelle confession: vous la voyez si essentiellement liée au pouvoir judiciaire dont Jésus-Christ a revêtu ses ministres, que sans elle, il leur

seroit tout a fait impossible d'en exercer les fonctions.

LA CONFESSION A ETE PRATIQUEE  
DANS L'EGLISE PRIMITIVE.

Voyez, dit Origène, ce qu'enseigne la divine écriture, qu'il ne faut pas couvrir intérieurement ses péchés. Car ainsi que ceux dont l'estomac se trouve surchargé pesamment d'un aliment indigeste, d'humeurs ou de flègues, s'ils viennent à les vomir, sont soulagés à l'instant; de meme le pécheur qui cachent, retient en lui même ses fautes en est intérieurement pressé et suffoqué comme par l'humeur et la flègue du péché. Mais qu'il devienne son propre accusateur, qu'il denonce et confesse, son état il vomit aussi avec le péché la cause de sa maladie interne. Seulement soyez circonspect; examinez à qui vous devez confesser vos péchés; connoissez d'avance le médecin à qui vous devez exposer votre l'anguer; qu'il sache, par compassion et condolence se faire infirme avec les infirmes pleurer avec ceux qui plurent. On ne peut meconnoitre, ici la confession privée de toutes les fautes, et

même  
exacte  
donne  
invent  
en avo

An  
ordina  
fidèles  
choix,  
indirect  
qui se  
marque  
et de t  
circons  
choix;  
ment p  
la plus  
que le  
alors d  
en part  
la dépo  
suivant  
actions  
on seule  
ci? Il  
confess  
l'on sui

même les plus secrets : Origène la dépeint exactement et traits pour traits. Il ne la donne nullement pour un remède de son invention ce qu'il auroit du faire si l'usage en avoit été jusqu'alors inconnu.

Au contraire il en suppose la pratique ordinaire aux fidèles et aux Prêtres; aux fidèles dès qu'ils ne leur recommande que le choix, d'un directeur convenable, et blâme indirectement ceux qui vont au premier qui se présente; aux Prêtres dès qu'il marque entr'eux une diversité de capacité et de talens; il fonde sur cette diversité la circonspection qu'on doit apporter dans le choix; où des préférences, il y a nécessairement plusieurs. Ainsi tous les Prêtres ou la plus part confessoient quelques uns mieux que les autres. Les fidèles étoient donc alors dans l'usage de déposer leurs péchés en particulier, et les prêtres d'en recevoir la déposition. Saint Basile pose la question suivante : S'il faut manifester ses mauvaises actions à tout le monde, et malgré la honte on seulement à quelques uns et qui sont ceux-ci? Il répond que l'on doit garder pour la confession des péchés, la même mesure que l'on suit pour decouvrir les maladies des

corps. Ainsi ajoute-t-il comme nous ne de couvrons pas les maladies de nos corps à tout le monde, ni aux premiers venus, mais uniquement à ceux qui savent les guérir, de même la confession des péchés ne peut se faire qu'à ceux qui peuvent les guérir. Ailleurs saint Basile dit : Les péchés doivent nécessairement être déclarés à ceux auxquels a été confiée la dispensation des mystères de Dieu.

Enfin saint Augustin adresse au pécheur les instructions suivantes : Qu'il aille se présenter au Pontife, car à lui est confiée l'administration des clefs : qu'il en reçoive le mode convenable de satisfaction : qu'il fasse ce qu'il faut pour recouvrer le salut et servir d'exemple aux autres.

D'après donc l'écriture et la tradition, la confession est d'institution divine et un moyen nécessaire pour obtenir le pardon des péchés.

Et l'on ne sauroit lui trouver d'origine que dans Jésus-Christ, car l'idée seule de la confession révolte l'amour propre et révolte cette idole du coeur humain. Car comment, dira naturellement tout homme,

que j'  
tout ce  
actions  
ma vie  
ma con  
crètes,  
dres qu  
monde  
noissan  
pre, s'i  
saurois  
me sou  
article  
retour  
te rép  
les tem  
forte.  
sentons  
de la p  
dant t  
sance  
la faire  
le plus  
plus un  
y a de  
ciel et  
réussi

que j'aïlle révéler à un de mes semblables tout ce qu'il y a eu d'irrégulier dans mes actions, de criminel devant Dieu dans toute ma vie! Que j'aïlle lui exposer la honte de ma conduite, de mes pensées les plus secrètes, lui étaler, un récit détaillé de desordres que j'ai pris tant de soin de cacher au monde *et que je voudrois dérober à la connoissance de mes complices, à la mienne propre, s'il étoit possible. Non jamais je ne saurois m'y resoudre; jamais je ne pourrois me soumettre à une telle humiliation. Ce seul article de la confession m'éloigneroit sans retour d'une religion qui l'exigeroit.* De cette répugnance naturelle sentie dans tous les temps, je vois sortir une conséquence forte. En effet l'aversion que nous ressentons tous contre l'acte le plus humiliant de la penitence, a sur nos âmes, un ascendant tellement impérieux que nulle puissance au monde, ne seroit venue a bout de la faire surmonter. Supposez le souverain le plus absolu, le concile le plus ancien, le plus universel; c'est nommer tout ce qu'il y a de plus imposant dans les choses du ciel et de la terre; j'aimais ils n'aurcient réussi de leur autorité propre, l'un a nous

arracher cet acte d'obéissance, l'autre à nous persuader de nous plier de nous mêmes sous ce joug odieux. Il faut absolument que l'ordre en soit venu de plus haut : il faut qu'il soit parti de celui qui lit dans les coeurs et commande aux consciences; et que les premiers fidèles l'aient entendu sortir de sa bouche ou de celle de ses apôtres. Il faut qu'on ait été persuadé, convaincu que suivant la volonté du maître, il n'est de pardon à espérer pour les fautes commises après le baptême, que par l'aveu volontaire qui s'en fait à ses ministres; et que les chrétiens de tous les temps, car tous ont péché et la plupart très grièvement, se soient sentis dans l'inévitable alternative de sacrifier ou la honte au salut ou le salut à la honte. Remarquez encore, je vous prie, que les réformés ont secoué le joug de la confession aussitôt qu'ils ont entendu dire à leurs chefs qu'elle étoit d'une institution purement Ecclésiastique; tant il est vrai que, dans le principe, les hommes n'ont pu s'y assujétir qu'en lui reconnoissant une céleste.

I  
Salu  
ce que  
abonda  
sans de  
tion, e  
chose o  
Ce  
logiens  
la réfor  
tion.  
l'homme  
en seco  
sa volo  
d'être  
gère, e  
été ing  
elle n  
même,  
humain  
comper  
à un ch  
ému d  
crimine  
de rem  
volonta  
à la jus

## NOTIONS SUR LA SATISFACTION.

*Satisfaire à la justice divine! N'est-ce pas ce que Jésus-Christ, notre médiateur, a fait abondamment pour tous? Et pouvez-vous sans déroger au mérite infini de sa rédemption, exiger que l'homme y ajoute quelque chose de son fonds?*

Ce langage est celui de tous vos théologiens Protestans, cette doctrine celle de la réforme, mais non pas celle de la révélation. En effet, elle nous enseigne que l'homme qui cherche à être heureux ici-bas, en secouant le joug de la loi, en préférant sa volonté à celle de son Créateur, mérite d'être malheureux et dans cette vie passagère, et dans la vie éternelle, pour avoir été ingrat et rebelle à une majesté infinie : elle nous enseigne qu'abandonné à lui-même, le pécheur, ce qui comprend la race humaine, incapable de rendre à Dieu une compensation suffisante, auroit été dévoué à un châtiment sans fin; que Jésus-Christ, ému d'amour et de pitié pour des êtres criminels, déchus et néanmoins susceptibles de remonter à leur première destinée, s'est volontairement offert de donner pour eux à la justice divine la satisfaction qu'il n'étoit

pas en leur pouvoir de lui rendre; que, par le prix infini de son sang, il auroit pu sans doute racheter à la fois et les peines éternelles et les peines passagères qu'ils avoient méritées; mais qu'en les délivrant des premières, dont ils ne pouvoient se délivrer eux-mêmes, il a voulu leur laisser à subir les secondes, également compatibles avec leur nature et avec la félicité du ciel; qu'ainsi, depuis le premier coupable jusqu'au dernier de ses enfans, tous, même ceux qui ont été pardonnés, ont subi ou subiront des châtimens temporels dans ce monde ou dans l'autre.

Quelquefois c'est Dieu nous les inflige directement ou par ces ministres. Moïse obtient le pardon de son incrédulité, et se voit pourtant condamné à l'expier par une mort prématurée; il apercevra de loin la terre promise, et n'y entrera point. Nathan déclare à David que son péché lui est remis, qu'il ne mourra pas; et cependant, parce qu'il a provoqué les blasphèmes des ennemis de Dieu, parce qu'il a méprisé le Seigneur et enlevé la femme d'Urie, il pleurera la perte de son fils et passera ses jours dans les gémissemens et les soupirs de la pénitence.

Que  
eux-m  
la loi  
pénite  
ciel, or  
nitions  
commi  
péché  
tinuelle  
cendre  
Ninive  
moin  
réduire  
afin, di  
pour lu  
témoins  
les sièc  
les mor  
d'austé  
long-te  
Plus  
le tribu  
pénite  
salutair  
les fass  
qu'elle  
saire d

Quelquefois les pécheurs s'infligent à eux-mêmes ces châtimens temporels. Sous la loi comme sous l'Évangile, les vrais pénitens, prenant en main les intérêts du ciel, ont vengé sur eux-mêmes, par des punitions volontaires, les fautes qu'ils avoient commises. Témoin Job, qui, pour avoir péché en paroles, se le reprochoit continuellement et faisoit pénitence sous la cendre; témoins David, Achab, le roi de Ninive, revêtus de sacs et de cilices; témoin saint Paul que ne cessoit de réduire son corps en servitude et de l'affliger afin, disoit-il, d'accomplir ce qui manquoit pour lui dans les souffrances du Sauveur; témoins ces pénitens innombrables de tous les siècles qui ont peuplé les solitudes et les monastères, y ont vécu de privations, d'austérités, pour expier des fautes depuis long-temps pardonnées.

Plus souvent enfin c'est l'Eglise qui, dans le tribunal de la confession, à défaut de nos pénitences spontanées, nous en impose de salutaires et de sacramentelles, soit qu'elle les fasse précéder ou suivre l'absolution qu'elle nous accorde. Il n'est pas nécessaire de vous représenter ici la pénitence

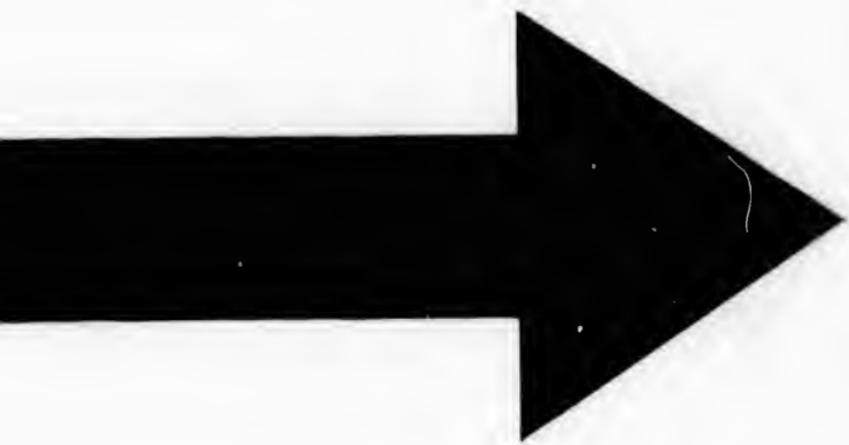
cononique, ces tristes et longs degrés que les pécheurs devoient successivement parcourir avant d'atteindre à la réconciliation; vous en connoissez l'édifiante histoire. Vous savez aussi que depuis, pour s'accommoder à la tiédeur, à la foiblesse toujours croissante de ses enfans, l'Eglise s'est vue forcée de retrancher peu à peu de ses rigueurs et de son ancienne sévérité. Et cependant, au plus fort du relâchement, jamais absolution ne s'accorde sans exiger quelque œuvre satisfactoire, plus ou moins légère à remplir; de sorte que, des premiers jours du christianisme jusqu'aux nôtres, la pratique constante de l'Eglise suppose cette croyance universelle, qu'après nos fautes pardonnées dans le ciel, il reste encore à lui offrir, de notre côté, une expiation temporelle.

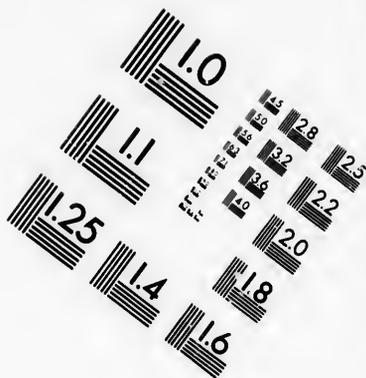
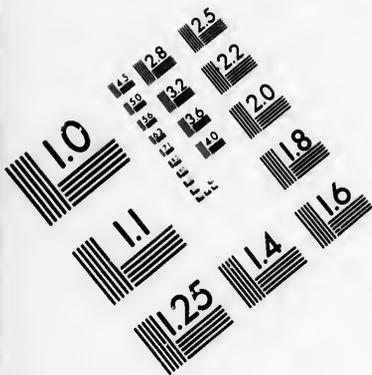
Dieu prend soin lui-même de nous instruire de cette grande et utile vérité : à quelques époques il nous la fait entendre par les coups éclatans dont il châtie la terre, soit qu'il soulève les peuples les uns contre les autres, et désole les royaumes par le fer et le feu, soit qu'il ordonne à la famine d'éteindre des générations entières, soit

que par  
souffle  
conster  
fléaux  
rité, q  
châtim  
et les  
qu'il ap  
tanéme  
ces c  
tir de c  
châtim  
béissan  
suites d  
efface e  
ne nous  
mités,  
la punit  
a été fra  
il pas se  
croix q  
suyer, le  
pardonn  
jour de  
actuels e  
butte, ta  
la haine,

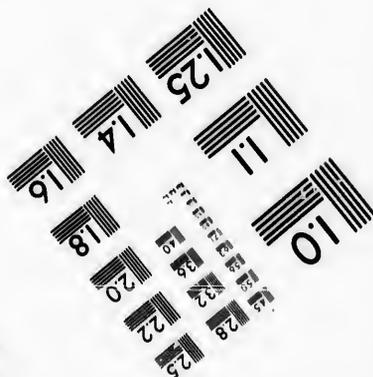
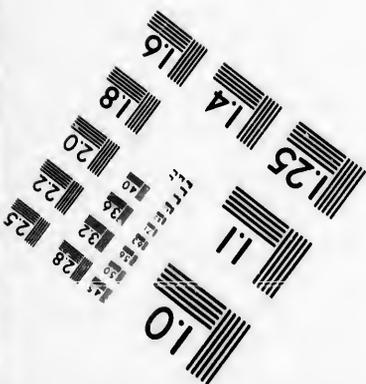
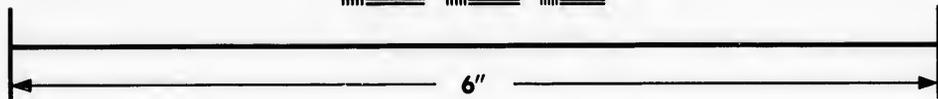
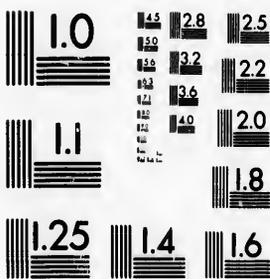
que pour en étendre encore les ravages, il souffle la peste au loin parmi les nations consternées. Il n'est pas douteux que ces fléaux ne partent de la main d'un Dieu irrité, qui sur les impénitens rejette les châtimens du temps à ceux de l'éternité, et les sépare pour les pénitens et réconciliés qu'il appelle à lui, après les avoir momentanément punis, en les enveloppant dans ces catastrophes générales. Mais sans sortir du cours ordinaire de sa providence, le châtiment temporel qu'il tire de nos désobéissances n'est-il pas sensible dans les suites du péché originel ? Le baptême efface en nous la tache pour l'éternité, et ne nous laisse pas moins en proie aux infirmités, aux souffrances, à la mort, à toute la punition temporelle dont la race humaine a été frappée dans sa tige coupable ? N'est-il pas sensible encore dans les peines, les croix que nous avons journallement à essuyer, lors même que nos offenses ont été pardonnées pour l'autre monde ? Est-il un jour de notre vie où nous tous, pécheurs actuels ou déjà réconciliés, ne soyons en butte, tantôt aux traits de la malignité, de la haine, de la calomnie ; tantôt aux pour-







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

13 28  
16 32 25  
19 22  
20

10

suites de l'injustice, aux artifices de la tromperie, aux chagrins d'une espérance déçue, d'une confiance trahie, d'une amitié délaissée; tantôt aux caprices, aux airs de dédain de nos supérieurs; aux négligences, aux rivalités de nos égaux; aux défauts, aux infidélités de nos serviteurs? Est-il un jour où nous ne soyons exposés à des contrariétés diverses, à des accidens de tout genre; à des misères, à des bagatelles, si vous le voulez, mais qui pourtant blessent notre délicatesse, ou choquent nos goûts, ou dérangent nos projets, ou humilient notre amourpropre, ou irritent notre impatience, ou provoquent notre mécontentement et notre humeur? Est-il un jour où nous n'ayons à souffrir, tant au physique qu'au moral, de quelque côté, et non-seulement dans notre santé, dans notre fortune, dans nos affections, mais encore dans la santé, la fortune et la personne de nos amis, de nos proches, de tous ceux qui nous intéressent? Croirons-nous que ces chagrins, plus ou moins légers, plus ou moins fâcheux, nous arrivent sans cause, sans but et sans raison? Voilà ce que s'imagine le vulgaire des humains. Vous les entendez s'écrier

qu'ils ont  
en veut,  
y a pour  
prenant  
maux, r  
qui reco  
en sages  
vons que  
préside:  
volonté,  
dispositi  
les plus  
tage que  
d'insecte  
pour no  
de tant c  
mencé p  
et de nos  
furieux p  
et de m  
' saint r  
' vironno  
' outragé  
' me mau  
' mission  
' leur, le  
' tions e

qu'ils ont du guignon, que la fortune leur en veut, que le malheur les poursuit, qu'il y a pour eux des jours de fatalité, etc. s'en prenant ainsi à des êtres imaginaires, des maux, réels qu'ils ressentent. Mais nous qui reconnoissons une Providence, infinie en sagesse comme en puissance, nous savons que rien de fortuit n'arrive où elle préside : nous savons que tout tient à sa volonté, à ses vœux, à ses plans ; que la disposition des événemens les plus petits, les plus minutieux ne lui coûte pas davantage que l'organisation de cette multitude d'insectes imperceptibles à l'œil, et que si pour nous elle a semé, hérissé la carrière de tant d'épines, c'est que nous avons commencé par la souiller de nos désobéissances et de nos crimes. Un homme outré, un furieux poursuivoit David de malédictions et de menaces : " Qu'on le laisse, dit le saint roi pénitent aux guerriers qui l'environnoient et vouloient venger la majesté outragée ; c'est Dieu qui lui a ordonné de me maudire ; qu'on le laisse accomplir sa mission : qui sait si, touché de ma douleur, le ciel ne changera pas ces malédictions en bien ? " Apprenons par ce trait

à juger sainement de tout ce qui nous arrive de fâcheux dans ce monde, même après avoir été absous et pardonnés dans l'autre : apprenons que les hommes avec qui nous sommes en rapports sont dans la main de Dieu des instrumens dont il se sert pour nous punir : ne doutons point que tout ce qui nous blesse journellement, de quelque manière que ce puisse être, ne nous soit envoyé d'en haut en punition des péchés que nous avons commis, ou de celui que nous avons contracté en naissant : et ne doutons pas non plus que toutes ces épreuves ne nous soient ménagées comme autant de moyens d'expiation nos fautes à notre manière. Ainsi le gouvernement et la conduite manifeste de Dieu sur les hommes, le sentiment de tous les vrais pénitens de la terre avant et après Jésus-Christ, la doctrine des apôtres, celle de l'Eglise si fortement prononcée dans sa discipline, concourent pour nous convaincre que nos crimes méritent les punitions de l'éternité et celles du temps ; qu'en nous sauvant des premières, Jésus-Christ ne nous a point exemptés des secondes, et qu'en mourant pour nous il ne s'est nullement proposé de

nous dispenser en nous,

Nous v  
ritoient d  
l'éternité  
nous avo  
mais qu'e  
excédoit  
déchargé  
née; d'on  
péché pa  
mise, il  
temporel  
nous la se  
dans tout  
dans cert  
pas le pou  
d'en ado  
que le dr  
faveur, et  
sance par  
curés la m  
' ce que v  
' dans le  
' sera dé

nous dispenser de satisfaire, autant qu'il est en nous, à la justice de son Père.

### DES INDULGENCES.

Nous venons de voir que les péchés méritoient d'être punis dans le temps et dans l'éternité; que, par sa mort l'Homme-Dieu nous avoit délivrés du châtement éternel, mais qu'en prenant sur lui l'expiation qui excédoit nos forces, il ne nous avoit pas déchargés de celle qui leur est proportionnée; d'où nous avons conclu qu'après le péché pardonné et la peine éternelle remise, il nous reste à subir une expiation temporelle. Mais faut-il absolument que nous la souffrions dans toute sa rigueur et dans toute son étendue? Ou bien l'Eglise, dans certaines circonstances, n'aura-t-elles pas le pouvoir d'en diminuer l'étendue et d'en adoucir la rigueur? Nous pensons que le droit lui en a été accordé en notre faveur, et nous le plaçons avec reconnoissance parmi les bienfaits que nous a procurés la médiation de Jésus-Christ. "Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel; tout ce que vous délierez sera délié."—'A quiconque vous remet-

‘trez les péchés, ils seront remis; à qui  
 ‘conque vous les retiendrez, ils seront  
 ‘retenus.” Cette promesse est générale,  
 et exclut toute espèce d’exception; elle ne  
 porte donc pas moins sur la peine tempo-  
 relle que sur la peine éternelle. Vous  
 fondez aussi avec raison sur ces paroles le  
 droit de censure et d’excommunication que  
 vous admettez dans l’Eglise. Si, en vertu  
 de ces paroles, l’Eglise peut retenir le pé-  
 cheur dans les liens de l’excommunication,  
 à plus forte raison, dans les liens moins  
 forts d’une punition satisfactoire; et si elle  
 peut, quand elle le juge convenable; lever  
 son excommunication, pourquoi ne pour-  
 roit-elle adoucir ou abrégéer une punition  
 moins grave? Saint Paul nous apprend  
 positivement qu’a l’Eglise appartient ce  
 double droit de prescrire des peines satis-  
 factoires et de les mitiger. C’est au nom  
 de notre Seigneur Jésus-Christ, et en vertu  
 de sa puissance, qu’il impose une sévère  
 peine à l’incestueux de Corinthe; et c’est  
 encore au nom et dans la personne du  
 Seigneur que, l’année suivante, il abrégé  
 sa pénitence, “Ce que vous accordez à  
 ‘quelqu’un, je l’accorde aussi; et si j’ai

‘ accord  
 ‘ vous, a  
 ‘ Christ.

Appuy  
 sur la pr  
 a exercé  
 tion et  
 pénitens  
 de sa c  
 terme e  
 qu’elle i  
 de longu  
 jourd’hui  
 ber sur l  
 demande  
 été impo  
 ent dem  
 certain  
 ce mond  
 dans l’au  
 confesseu  
 demand  
 tens une  
 res. Ter  
 lorsqu’il  
 aux mar  
 Montanis

‘ accordé quelque chose, c’est à cause de  
‘ vous, au nom et en la personne de Jésus-  
‘ Christ.’”

Appuyée sur l'exemple de saint Paul et sur la promesse de notre Sauveur, l'Eglise a exercé de tout temps ce droit de mitigation et d'indulgence à l'égard des vrais pénitens, suivant les circonstances et l'état de sa discipline. Jadis elle mettoit un terme et des adoucissemens aux peines qu'elle infligeoit, parce qu'elle en infligeoit de longues et de rigoureuses ; tandis qu'aujourd'hui son indulgence, ne pouvant tomber sur les satisfactions plus légères qu'elle demande, porte sur celles qui nous auroient été imposées si les anciens réglemens étoient demeurés en vigueur, et lesquelles très-certainement, pour n'être plus exigées dans ce monde, n'en sont pas moins exigibles dans l'autre. Durant les persécutions, les confesseurs, du fond de leurs cachets, demandoient et obtenoient pour les pénitens une diminution des œuvres satisfactoirs. Tertullien nous en est garant, et lorsqu'il approuve cet usage dans son écrit aux martyrs, et lors même que, devenu Montaniste, il le blâme dans ses derniers

ouvrages. Saint Cyprien, en admettant le pouvoir d'user d'indulgence, ne reprend que l'indiscrétion des confesseurs à la demander et des prêtres à l'accorder avant le temps. Le concile de Nicée permet aux évêques de traiter avec plus de douceur les pénitens qui, par leurs œuvres et leurs larmes, auront donné des preuves non équivoques d'une sincère conversion. Le même esprit de compassion et d'indulgence se montre aussi dans les conciles particuliers d'Ancire, de Néocésarée, de Laodicée et de Carthage. Il ne seroit pas difficile de suivre, avec le savant cardinal Bellarmin, cette chaîne traditionnelle du quatrième siècle au douzième, époque à laquelle messieurs de la religion réformée prétendent assigner l'origine des indulgences. Elle remonte incontestablement au premier siècle, et dérive de l'institution même de Jésus-Christ, dans le droit qu'il confère à ses apôtres et à tous leurs successeurs de lier ou délier, retenir ou remettre les péchés.

Mais ce seroit en vain que l'Eglise exerceroit ce pouvoir, si de son côté le pénitent ne concouroit à lui donner sa valeur et son énergie. Il en est des indulgences

comme  
pend des  
gence n  
qu'à celu  
péchés,  
fautes m  
qui, pén  
que la ju  
rien négl  
qu'ici po  
les faveu  
l'insuffisa  
qui de p  
auxquelle  
se trouve  
talement  
grâces n  
ennemis;  
fidèles ou  
tions, néc  
trent dans  
alors sur l  
vu que, d'a  
nos péché  
par l'absol  
noissance  
de notre r

comme des absolutions ; leur validité dépend des dispositions du pécheur : l'indulgence ne sauroit être utilement appliquée qu'à celui qui a un regret sincère de ses péchés, qui s'est humblement confessé des fautes mortelles dont il se sentoit coupable ; qui, pénétré comme il faut l'être du désir que la justice de Dieu soit satisfaite, n'a rien négligé de ce qu'on lui a prescrit jusqu'ici pour lui satisfaire, et ne recherche les faveurs de l'Eglise que pour ajouter à l'insuffisance de ses expiations précédentes ; qui de plus, ayant rempli les conditions auxquelles sont attachées les indulgences, se trouve, au moment de les recevoir, totalement absous de ses péchés. Car les grâces ne sauroient être prostituées aux ennemis ; elles ne sont que pour les amis fidèles ou réconciliés. Quand ses dispositions, nécessairement requises, se rencontrent dans le pénitent, quel effet produiront alors sur lui les indulgences ? Nous avons vu que, d'après l'institution de Jésus-Christ, nos péchés ne peuvent être pardonnés que par l'absolution de son ministre, sur la connoissance préalable qu'il a de nos fautes et de notre repentir. Hormis le cas du mar-

tyre et de la contrition parfaite, qui renferment le vœu de la confession, il n'existe pas d'autre moyen d'obtenir le pardon des péchés. Il en résulte que les indulgences ne sont nullement destinées à les remettre ; elles les supposent au contraire déjà remis. Il existe des bulles, je le sais, qui attribuent positivement aux indulgences le pouvoir de remettre les péchés ; elles sont décidément factices, supposées, et par conséquent on n'y a aucun égard : il en est d'autres authentiques, qui sembleroient présenter le même sens et la même erreur ; mais elles s'expliquent suffisamment elles-mêmes, parce qu'elles ajoutent que les grâces ne sont que pour les *vrais pénitens, contrits et confessés*, ce qui met le principe à vœuvert : si ces bulles n'ont pas toute la précision qu'on pourroit désirer dans les termes, il est juste de convenir qu'on dut y être moins scrupuleusement attentif avant les contestations survenues depuis.

#### PURGATOIRE.

UTILITE DE NOUS PRIERES POUR LES MORTS.

Au surplus, nos fautes sont si graves, si multipliées, la pénitence, si rare parmi nous,

et générale à profiter si incertainement, si incertainement pardonner part beaucoup. Mais où la manière nous d'être sus-Chrême la connoissance ne pouvons plus ou n'aurai le que les maines. et passagèrement non Florence parle d'âmes, avpurifiées. Et quel douleurs nous savons voir, qu'e et dans l' Pour elle Il étoit t

et généralement si légère , nos dispositions à profiter des indulgences si défectueuses, si incertaines, qu'après avoir été absous et pardonnés, il doit nous rester pour la plupart beaucoup à expier dans l'autre monde. Mais où? dans quel endroit et de quelle manière? S'il avoit été nécessaire pour nous d'être instruits sur ces questions, Jésus-Christ nous en auroit sans doute révélé la connoissance. Il ne l'a point fait : nous ne pouvons donc former que des conjectures plus ou moins probables : je vous en épargnerai le détail, n'ayant entrepris d'éclaircir que les dogmes, et non des opinions humaines. Quel qu'il soit, le lieu de ces tristes et passagères expiations a été convenablement nommé purgatoire par les conciles de Florence et de Trente. Toute l'antiquité parle d'un endroit intermédiaire où les âmes, avant d'entrer au ciel, doivent être *purifiées* de leurs moindres souillures. Et quel que puisse être le genre de douleurs dont les âmes y sont travaillées, nous savons, et il doit nous suffire de le savoir, qu'elles sont souffrantes, malheureuses, et dans l'impuissance de s'aider elles-mêmes. Pour elles, le temps des épreuves est passé. Il étoit borné au peu de jours qui leur

furent comptés sur la terre : avec ces jours il a fini. Plus de bonnes œuvres à poursuivre, plus d'aumônes à distribuer, plus de réparations à offrir au ciel : un seul moyen leur rest de satisfaire, celui de souffrir.

‘ S’il en étoit ainsi, répliquez-vous, que  
 ‘ ne puis-je, dès ce moment, tendre à toutes  
 ‘ ces âmes une main secourable ! à celles  
 ‘ surtout qui m’ont été chères ici-bas, à  
 ‘ cette âme douce et sensible qui peut-être  
 ‘ souffre aujourd’hui dans ces sombres de-  
 ‘ meures pour des fautes que, sans moi, elle  
 ‘ n’auroit jamais commises ! Oh ! que ne  
 ‘ m’est-il donné de pouvoir alléger sa peine,  
 ‘ et en abréger la durée ! ” Vous le pouvez,  
 Monsieur, vous le pouvez. N’en croyez  
 pas à votre triste réforme : elle vous sépare  
 amèrement de ceux que vous avez perdus :  
 elle ne vous permet de leur donner que des  
 regrets, des larmes inutiles. Reprenez  
 d’autres idées : j’aime à penser que vous  
 n’en êtes pas venu à ce point de nos discus-  
 sions, sans avoir plus d’une fois senti la  
 nécessité de vous réunir à l’Eglise catholi-  
 que. Ecoutez donc ce que vous dit cette  
 mère tendre et vénérable, qui durant tant  
 de siècles a compté vos ancêtres parmi ses

enfants.  
 vous par  
 servir n  
 nous pou  
 rer leur  
 eux, pou  
 rompus ;  
 la place  
 d’exister  
 d’être au  
 vous plu  
 ni les en  
 encore l  
 cours qu  
 lation du

1° C  
 christian  
 Dès le t  
 nous ap  
 pour les  
 habée,  
 défense  
 de Jam  
 et les a  
 momen  
 perdire  
 da com

ensans. Elle nous apprend que nous pouvons par nos bonnes œuvres et nos prières servir nos frères au-delà du tombeau ; que nous pouvons adoucir leurs peines, accélérer leur délivrance ; que nos rapports avec eux, pour avoir été changés, n'ont pas été rompus ; que des relations nouvelles ont pris la place des anciennes , que si nous cessons d'exister ensemble, nous ne cessons pas d'être amis et frères ; que si nous ne pouvons plus, comme autrefois, ni les entendre, ni les entretenir, nous pouvons du moins encore les chérir, et trouver dans les secours que nous leur procurerons la consolation du chagrin qu'ils nous causent.

1<sup>o</sup> Cette doctrine, confirmée par le christianisme, est plus ancienne que lui. Dès le temps de la synagogue, l'Écriture nous apprend qu'on offroit des sacrifices pour les morts. A l'armée de Judas-Machabée, plusieurs soldats avoient, contre la défense de Dieu, enlevé dans les temples de Jamnia des objets consacrés aux idoles, et les avoient cachés sous leurs habits au moment d'une bataille, où tous ces soldats perdirent la vie. Leur faute, qu'on regarda comme la cause de leur mort, fut dé-

couverte à l'instant où l'on alloit les enterrer. Judas-Machabée, croyant avoir lieu de penser, ou qu'ils n'avoient pas assez connu la loi pour comprendre la grièveté de leur transgression, ou qu'ils s'en étoient repentis devant Dieu avant d'expirer, fit faire une quête et passer l'argent à Jérusalem, afin qu'on y offrît des sacrifices pour leurs péchés: " Considérant aussi, dit ' l'Écriture, qu'une grande miséricorde est ' réservée à ceux qui meurent dans la piété, ' ce qui est une sainte et salutaire pensée, ' il ordonna une expiation pour ces morts, ' afin qu'ils fussent délivrés de leurs péchés."

Ce passage étoit trop direct et trop clair pour ne pas offusquer ceux qui, au seizième siècle, entreprirent de nouveau contre le purgatoire et la prière pour les morts. Ils se persuadèrent qu'il n'y avoit, pour s'en débarrasser, qu'à lui enlever son autorité divine, et ils dirent: " Ce livre des Machabées ne fut jamais compris dans le canon ' des Hébreux." Et que ne dirent-ils aussi qu'il n'avoit jamais pu l'être, ce canon ayant été clos sous Esdras, beaucoup avant les Machabées? Ils dirent encore: " Quel-

' ques P  
' livre." ter que l  
douté; q  
avec les  
assemblé  
concile d  
dition an  
écrits ins  
' que no  
' l'Eglise  
' et cano  
place dan  
donne l'é  
preuve c  
au rang d  
Ier, dans  
que de  
sisté de so  
du concile  
nous éte  
nicité qui  
et que les  
votre Egl  
tester san  
sons de cé  
divine; n

‘ques Pères ont douté de l'autorité de ce ‘livre.’ Il eût été de la bonne foi d'ajouter que le grand nombre n'en avoit jamais douté; que généralement il avoit été lu avec les autres écritures divines dans les assemblées chrétiennes; que le troisième concile de Carthage, en consacrant la tradition ancienne, l'avoit rangé parmi les écrits inspirés: “Ce sont ces livres, dit-il, ‘que nos Pères nous ont appris à lire dans ‘l'Eglise, sous le titre d'Écritures divines ‘et canoniques;” que saint Augustin le place dans le canon des Écritures, dont il donne l'énumération; et qu'il le cite en preuve contre les hérétiques; qu'il est mis au rang des saintes Écritures par Innocent Ier, dans sa réponse à saint Exupère, évêque de Toulouse en 405, par Gélase, assisté de soixante-dix évêques, dans le décret du concile romain en 494. Au reste, ne nous entendons pas davantage sur la canonicité qui appartient certainement à ce livre, et que les réformateurs, et, à leur exemple, votre Eglise, n'auroient pas songé à lui contester sans l'évidence de ce passage. Laissons de côté pour un instant son autorité divine; nous n'en irons pas moins, quoi

qu'on fasse, à notre but, car messieurs de la religion réformée admettent les livres des Machabées comme une histoire véridique. Donc il est de fait historique que, dès le temps des Machabées, les Juifs, les sacrificateurs, la Synagogue, pensoient qu'il étoit pieux et salutaire d'offrir des sacrifices pour les morts, afin qu'ils fussent délivrés de leurs péchés. Josèphe nous indique assez que cette croyance se maintenoit de son temps, lorsqu'il témoigne que les Juifs ne prioient point pour ceux qui s'étoient eux-mêmes privés de la vie. Or, ils ne prioient pas sans doute pour ceux qui étoient déjà dans le sein d'Abraham, où l'on n'avoit nul besoin de prières, ni pour ceux qui seroient en enfer, où les prières, sont inutiles. Et encore: le but de leurs prières étoit d'obtenir la rémission des péchés pour les defunts, que par conséquent ils ne plaçoient pas dans le sein d'Abraham, où rien d'impur n'étoit admis; encore moins dans l'enfer, également fermé au pardon et à l'espérance. Ils croyoient donc à un état mitoyen entre l'un et l'autre; et cet état mitoyen, que vous désignerez sous tel nom qu'il vous plaira, nous lui donnons celui de

*purgatoire*  
 nement  
 de prie  
 croyanc  
 me le p  
 Satan, i  
 une illus  
 gère, co  
 le trouva  
 les Juifs  
 ses disci  
 fausse et  
 il savoit  
 religieux  
 renouve  
 son corp  
 roient a  
 souffran  
 savoit, e  
 et il ne  
 pour ob  
 forme, s  
 rites de

2<sup>o</sup> Al  
 qu'il a l  
 cette pr  
 bien de

*purgatoire.* Poussons à présent le raisonnement au-delà. Si cet usage d'offrir et de prier pour les morts, qui suppose la croyance de notre purgatoire, n'étoit, comme le prétend Calvin, qu'une invention de Satan, injurieuse à la croix du Sauveur, ou, une illusion douce, mais vaine et mensongère, comment se fait-il que notre Sauveur, le trouvant établi, n'en ait jamais désabusé les Juifs ? Comment n'a-t-il pas prémuni ses disciples contre cette tradition illusoire, fautive et superstitieuse ? Il y a même plus : il savoit que tous les Chrétiens la suivroient religieusement pendant des siècles ; qu'en renouvelant tous les jours le sacrifice de son corps et de son sang, ils en demanderoient ardemment l'application aux âmes souffrantes de leurs frères décédés : il le savoit, et ne les prévient pas ! Il le savoit ; et il ne donne ni défense, ni avertissement pour obvier à une pratique, suivant la réforme, superstitieuse, dérogoire aux mérites de sa croix ?

2<sup>o</sup> Allons plus loin, et disons hardiment qu'il a lui-même approuvé et recommandé cette pratique à ses disciples. Il le faut bien de toute nécessité, s'il est prouvé que

les apôtres aient instruit les Eglises à prier pour les morts. Or nous pouvons l'affirmer avec certitude sur les principes que nous avons établis ailleurs, et que je résume ici en peu de mots dans ce simple raisonnement. Il est de fait, et toutes les liturgies de la terre en font foi, que les Chrétiens du cinquième siècle, non-seulement ceux de l'Eglise catholique, mais ceux encore des communions séparées, récitoient des prières pour les morts dans la célébration des saints mystères. Or, ce concours unanime de tous les Chrétiens, cette uniformité de toutes les liturgies suppose nécessairement une cause, une origine commune, également reconnue des amis et des ennemis, des Catholiques et des dissidens; une autorité plus incontestable et plus sacrée aux yeux des hérétiques, que celle de l'Eglise, à laquelle ils refusoient de se soumettre; une autorité enfin qu'il est impossible de concevoir et de trouver ailleurs que dans l'enseignement des apôtres. C'est donc à leur enseignement, et à celui de leur divin Maître, qu'il faut rapporter l'usage universel, dans les premiers siècles, de prier pour les morts, la croyance de

l'utilité  
toire qui

Ce ra  
pour no  
où nous  
pour les  
lement q  
Ceux qu  
et la soli  
de croire  
éclairés  
entendre  
bouche  
Tertullie  
prière  
dans un  
écrite de  
quelques  
tume de  
les obla  
' si vous  
' des Ec  
' est poi  
' ment  
' l'usage  
' server  
Tertullie

l'utilité de ces prières, et celle du purgatoire qui en est inséparable.

Ce raisonnement doit suffire lui seul pour nous convaincre, même à la distance où nous sommes, que la pratique de prier pour les morts n'a pu s'établir si universellement que par la prédication des apôtres. Ceux qui n'en sentiroient pas toute la force et la solidité ne refuseront pas apparemment de croire à la déposition positive de témoins éclairés des temps anciens. Vous allez en entendre quelques-uns, et apprendre de leur bouche que cet usage est venu des apôtres. Tertullien, qui parle fréquemment de la prière pour les morts, voulant prouver dans une occasion que la tradition non écrite doit être admise, cite en exemple quelques cérémonies du baptême, la coutume de recevoir l'eucharistie à jeun, et les oblations faites pour les morts: "Que si vous me demandez, dit-il, quelque loi des Ecritures sur ces coutumes, il n'en est point. Mais vous avez pour supplément de la loi écrite la tradition, que l'usage confirme, et que la foi fait observer." Il est visible qu'au temps de Tertullien la tradition ne pouvoit être que

celle des apôtres dont il étoit si près. Saint Cyprien, qui fait souvent allusion aux prières pour les morts, écrit ces mots remarquables : " Les évêques nos prédécesseurs avoient déjà ordonné que nul de nos frères ne nommât par testament un ecclésiastique pour tuteur ou curateur, et que si quelqu'un le faisoit, on ne priât point pour lui, et l'on ne célébrât point le sacrifice pour le repos de son âme." La décision des évêques, antérieurs à saint Cyprien, suppose la pratique établie de prier pour les morts, et par là nous indique l'apostolicité de son origine. La voici en toutes lettres dans saint Chrysostôme : " Ce ne fut pas sans raison que les apôtres ordonnèrent que dans la célébration des mystères redoutables, il fût fait mémoire des défunts; car ils savoient combien il en revient aux morts d'utilité et de profit." Saint Augustin, qui a composé un traité sur nos devoirs envers les morts, où les prières pour eux reviennent sans cesse, s'exprimoit ainsi dans un sermon : " Les pompes funéraires, la foule qui les accompagne, la recherche somptueuse dans la structure des mausolées, sans être de la

' moine  
' vent  
' lation  
' pas  
' l'Egli  
' ne le  
' nent  
' cordie  
' Car l  
' tradit  
' droit  
' morts  
' qui s  
' corps  
vrage c  
entre  
avant l  
contre  
les temp  
l'un et  
étoit reg  
tés rév  
tolique.  
en ces  
' sacrifi  
' fidèles

‘ moindre ressource pour les défunts, peu-  
‘ vent bien offrir quelque sorte de conso-  
‘ lation aux vivans; mais ce dont il ne faut  
‘ pas douter, c’est que les prières de  
‘ l’Eglise, le saint sacrifice, les aumônes,  
‘ ne leur portent du soulagement, n’obtien-  
‘ nent pour eux d’être traités plus miséri-  
‘ cordieusement qu’ils n’avoient mérité.  
‘ Car l’Eglise universelle, instruite par la  
‘ tradition de ces Pères, observe qu’à l’en-  
‘ droit du sacrifice où l’on fait mention des  
‘ morts, on prie et on offre pour tous ceux  
‘ qui sont décédés dans la communion du  
‘ corps de Jésus-Christ.” Dans son ou-  
vrage contre les hérésies, il range Aérius  
entre les hérétiques, ainsi qu’avoit fait  
avant lui saint Epiphane, pour avoir nié,  
contre la doctrine et la tradition de tous  
les temps, l’utilité des prières pour les morts;  
l’un et l’autre nous témoignant ainsi qu’elle  
étoit regardée dans l’Eglise parmi les véri-  
tés révélées, et connues par tradition apos-  
tolique. Enfin saint Isidore nous l’apprend  
en ces mots: “ Parce que l’oblation du  
‘ sacrifice et la prière pour le repos des  
‘ fidèles qui sont morts se fait dans l’Eglise

‘ par toute la terre, nous croyons que ce  
 ‘ sont les apôtres qui nous ont laissé cette  
 ‘ coutume par tradition. Car l’Eglise l’ob-  
 ‘ serve en tout lieu; et il est certain que,  
 ‘ si elle ne croyoit pas que les fidèles pus-  
 ‘ sent obtenir le pardon de leurs péchés,  
 ‘ elle ne feroit pas des aumônes pour le  
 ‘ soulagement de leurs âmes, et n’offriroit  
 ‘ pas à Dieu le sacrifice pour eux.”

Je remplirois vingt pages, si je le vou-  
 lois de tout ce qui a été dit dans l’antiquité  
 sur cet usage; mais de quoi me serviroit la  
 peine de le transcrire, et à vous celle d’en  
 faire la lecture, lorsque Calvin lui-même en  
 convient en ces termes: “Il y a plus de  
 ‘ treize cents ans qu’il est passé en usage  
 ‘ de prier pour les morts.” Voulez-vous  
 entendre ce qu’en disoit Luther à son dé-  
 but? “Pour moi qui crois fortement,  
 ‘ j’oserois même dire plus, moi qui sais que  
 ‘ le purgatoire existe, je suis facile à me  
 ‘ persuader que l’Ecriture en fait mention.  
 ‘ Tout ce que je sais du purgatoire, c’est  
 ‘ que les âmes y souffrent et peuvent être  
 ‘ soulagées par nos œuvres et par nos  
 ‘ prières”

Je n  
 Monsie  
 testans  
 des aut  
 j’étois  
 à moi-  
 pour m  
 où je t  
 moit.  
 attriste  
 manda  
 qu’on y  
 mitives  
 on y pr  
 rent si s  
 On me  
 malheu  
 fection  
 fautes;  
 der aux  
 de leur  
 traite d  
 fois m  
 pique e  
 d’une r  
 je le r

## DE L'INVOCATION DES SAINTS.

Je me souviendrai toujours avec plaisir, Monsieur, d'avoir souvent entendu des Protestans se recommander aux prières les uns des autres, et quelquefois aussi ceux avec qui j'étois plus particulièrement lié, me dire à moi-même en me quittant : Adieu, priez pour moi. J'obéissois aussitôt à leur désir, où je trouvois quelque chose qui me charmoit d'abord, et finissoit pourtant par attrister mon âme. " Que cette recommandation est touchante ! me disois-je, et qu'on y ressent l'antique et les mœurs primitives ! On se souvient donc ici apôtres, et on y pratique encore une leçon qu'ils donnèrent si souvent à leurs disciples ! Mais quoi ? On me demande des prières, à moi pauvre et malheureux pécheur, rempli de tant d'imperfections, couvert, Dieu, le sait, de tant de fautes ; et on se feroit un crime d'en demander aux saints du ciel ! et on m'en fait un de leur adresser la même invocation ! on la traite de vaine, de superstitieuse, quelquefois même d'idolâtre ! Cependant on se pique en Angleterre d'un esprit plus éclairé, d'une raison plus cultivée qu'ailleurs : et je le reconnoîtrois volontiers moi-même

dans la plupart des matières; mais sur celle dont il s'agit, nullement. Car très-positivement je vois le contraire: il faut donc, concluois-je, qu'on n'y donne pas ici l'attention qu'elle mérite."

En effet, on vous dit dès l'enfance, pour vous prémunir contre la doctrine catholique, qu'il est fort inutile d'invoquer les saints du ciel, parce qu'ils ne peuvent nous entendre: on a peut-être même été jusqu'à vous dire que, quand ils nous entendraient, il seroit criminel de les invoquer, parce que ce seroit admettre plusieurs médiateurs, tandis que nous ne devons en connoître qu'un seul; et parce que supposer dans les saints le pouvoir de nous secourir seroit les transformer en demi-dieux du paganisme, et, sous de nouveaux noms, ramener l'idolâtrie que Jésus-Christ est venu détruire.

Il est inutile, vous a-t-on dit, de recourir aux saints du ciel, vu qu'ils ne sauroient vous entendre. Et où a-t-on pris cette décision? sur quoi veut-on l'établir? Si on prétend simplement que par eux-mêmes, par une qualité, une propriété de leur nature, ils ne peuvent entendre nos prières, pénétrer nos pensées intérieures, ou les

secrets  
d'accor  
ner le  
faut de  
commu  
ôter le  
blasphè  
riture s  
commu  
Elisée  
passe e  
' n'étoi  
' de son  
' Tu as  
' lèpre  
' sur to  
phète e  
du roi  
siens:  
' ses m  
' d'Isra  
' discou  
' cabine  
' action  
son épo  
du secr  
d'un dé

secrets mouvemens de nos âmes, j'en tombe d'accord : mais cela ne suffit pas pour ruiner le fondement de notre invocation : il faut de plus soutenir que Dieu ne peut leur communiquer cette connoissance. Or, en ôter le pouvoir à Dieu, seroit à la fois un blasphème et une extravagance. L'Écriture sainte nous atteste qu'il l'a souvent communiqué à ses serviteurs sur la terre. Elisée voit, comme s'il y étoit, ce qui se passe entre Giezi et Naaman : “ Mon cœur n'étoit-il pas présent lorsqu'il est descendu de son chariot pour venir à ta rencontre ? Tu as reçu de l'or et d'autres présens : la lèpre de Naaman s'attachera désormais sur toi et sur ta race.” Le même prophète entend ce qui se dit au conseil secret du roi de Syrie, qui se croit trahi par les siens : “ Mais non, Sire, lui répond un de ses ministres ; c'est Elisée le prophète d'Israel, qui indique à son souverain les discours que vous nous tenez dans votre cabinet.” Saint Pierre connoît la trans-action frauduleuse d'Ananias et de Saphire son épouse, qui, se croyant bien assurés du secret, vouloient se donner le mérite d'un dépouillement entier et généreux, en

mettant de côté une partie de la somme qu'ils avoient reçu.

Si Dieu a révélé à ses serviteurs sur la terre la connoissance de ce qui se passoit et se traitoit dans leur absence, pourquoi ne pourroit-il favoriser ses élus dans le ciel d'une semblable révélation? Seroit-ce à cause de l'éloignement? Pour le Tout-Puissant il est nul. Seroit-ce à cause de la privation d'organes dans les saints du ciel? Mais loin d'être un obstacle, cette privation seroit une facilité de plus. Les organes appesantissent et entravent les facultés de l'âme, qui, une fois dégagée d'une matière épaisse et terne, doit acquérir plus d'énergie et de perceptibilité. "Tout ce que nous avons maintenant de sciences et de prophéties, dit saint Paul, est imparfait. Mais quand la perfection de la gloire sera venue, cette imperfection de connoissance cessera. Les âmes acquièrent une pénétration plus pure, quand elles sont affranchies des corps, parce que la partie charnelle ne leur oppose plus d'obstacles. Il est donc certain qu'au sein de la gloire les âmes sont plus susceptibles de science qu'elles ne l'étoient dans leurs ta-

bernac  
muniq  
que le  
les ore  
peut-il  
le ciel.

Que  
tre; ca  
qu'il en  
Lazare  
des en  
qui l'a s  
une pri  
percer  
ira-t-ell  
quez au  
ont Mo  
les éco  
davanta  
autre r  
Moïse e  
avoient  
l'instruc  
Seigneur  
pourqu  
glorifiés  
nous le

bernacles terrestres: et si Dieu leur a communiqué sur terre la connoissance de ce que les yeux ne pouvoient apercevoir et les oreilles entendre, à plus forte raison peut-il la leur révéler immédiatement dans le ciel.

Que cela se puisse, il le faut bien admettre; car l'Écriture nous apprend assez qu'il en est ainsi. Vous vous rappelez le Lazare et le mauvais riche : celui-ci du fond des enfers adresse sa prière à Abraham, qui l'a si bien entendue qu'il y répond. Si une prière partie du séjour infernal a pu percer jusqu'aux limbes, à plus forte raison ira-t-elle de la terre aux cieux. Remarquez aussi qu'Abraham lui dit que ses frères ont Moïse et les prophètes, et que s'ils ne les écoutent pas, ils n'écouteront pas davantage celui qui leur seroit envoyé d'un autre monde. Abraham savoit donc que Moïse et les prophètes avoient existé, qu'ils avoient laissé des écrits après eux pour l'instruction de leur postérité. Dès que le Seigneur lui avoit révélé cette connoissance, pourquoi ne révéleroit-il point à ses élus glorifiés la connoissance des prières que nous leur adressons d'ici-bas? On dira

peut-être que ce récit du mauvais riche et du Lazare n'est qu'une parabole. J'en conviendrais sans peine, quoique je puisse le regarder comme un fait, avec saint Irénée, Tertullien, Origène, saint Grégoire, saint Ambroise, saint Augustin, et plusieurs autres. Mais ne fût-ce qu'une parabole, elle ne peut porter sur une impossibilité; et Jésus-Christ n'auroit jamais représenté Abraham répondant à la demande qui lui est faite, et instruit de faits arrivés longtemps après lui sur la terre, si ce genre de connoissance avoit répugné à la nature des choses.

Notre Seigneur nous apprend qu'il y a de la joie au ciel pour le retour d'un pécheur. Par qui cette joie est-elle ressentie, si ce n'est par tous les citoyens de la Jérusalem céleste? Car aucun n'en est excepté; le ciel entier est dans la joie. Il faut donc que la conversion qui s'opère dans ce monde soit connue des bienheureux de l'autre. Il est vrai que Jésus-Christ dit presque aussitôt qu'il y aura de la joie devant les anges sur ce retour du pécheur; mais ce qu'il ajoute ici en nommant particulièrement les anges, ne détruit pas ce

qu'il ve  
du ciel  
qu'ils f  
minatio  
enseign  
bles au  
l'Écritu  
la même  
calypse  
versalite  
rence d  
vant le  
ainsi qu  
parfums  
la terre.  
reçues,  
vons san  
velles, a  
comme  
trône de  
dépeint  
l'état de  
elles de  
qu'elle e  
pourquo  
apôtres  
Dieu de

qu'il venoit de dire en général des habitans du ciel. Il ne seroit nullement étrange qu'ils fussent tous compris sous cette dénomination d'anges; car Jésus-Christ nous enseigne que les saints glorifiés *sont semblables aux anges*, et nous les voyons dans l'Écriture partager les mêmes fonctions et la même allégresse au ciel. Ouvrez l'Apocalypse : saint Jean nous représente l'universalité des saints sous le nom et l'apparence de quatre-vingts vieillards assis devant le trône de Jésus-Christ, lui offrant, ainsi que les anges, des vases d'or pleins de parfums, qui sont les prières des fidèles sur la terre. Ils les présentent; ils les ont donc reçues, ils les ont entendues; et nous pouvons sans crainte leur en adresser de nouvelles, afin que de leurs mains elles montent comme un parfum agréable devant le trône de l'Agneau. Le même apôtre nous dépeint les âmes des martyrs connoissant l'état de l'Église et les persécutions dont elles demandent la fin, apprenant toutefois qu'elle est différée pour peu de temps, et pourquoi. A la chute de Babylone, les apôtres et les martyrs sont invités à louer Dieu de ses jugemens; et aussitôt desc an-

tiques d'admiration se font entendre dans le ciel. Et dans un des chapitres précédens vous lirez cette magnifique promesse de Jésus-Christ: "A celui qui vaincra, et ' aura gardé mes préceptes jusqu'à la fin ' (il s'agit donc de ceux qui ont fini la première carrière et commencé celle qui ne ' finira point), je lui donnerai puissance sur ' les nations: il les gouvernera avec un sceptre de fer, et elles seront brisées comme ' un vase d'argile: ainsi qu'après avoir ' vaincu j'ai moi-même reçu cette puissance ' de mon Père." Peut-on obtenir sur les nations une puissance conforme à celle de notre Seigneur même, jusqu'à les châtier, les briser sous le sceptre, sans savoir ce qui se passe au milieu d'elles, ce qu'y font les hommes, ce qu'ils disent, ce qu'ils pensent, et où ils en veulent aller? Que l'on cesse donc de rejeter l'invocation des saints, sous le prétexte qu'ils ne sauroient entendre nos prières. Que les Chrétiens de toutes les communions sentent enfin combien il est indigne de se forger et de se mettre en tête des idées si directement contraires à ce que nous apprend la révélation. Encore un coup, que l'on ne vienne plus nous re-

battre  
uaires.

Mais  
entend  
crimin  
parce  
notre  
Certes  
vous ti  
derois  
injure à  
qu'ils s  
les uns  
pourqu  
nous r  
Que no  
encore  
plus,  
même;  
autres  
Dans l'  
même  
auprès  
seule d  
prière à  
monde,  
qui not

battre de ces impossibilités factices, imaginaires.

Mais quand il seroit possible que les saints entendissent nos prières, il seroit toujours criminel, vous dit-on, de leur en adresser, parce qu'il n'est permis de le faire qu'à notre unique médiateur, Jésus-Christ. Certes, ils y ont bien peu réfléchi ceux qui vous tiennent ce langage. Je leur demanderois volontiers s'ils croient porter quelque injure à la médiation de notre Sauveur lorsqu'ils se recommandent ici-bas aux prières les uns des autres: non, sans doute. Et pourquoi lui ferions-nous plus d'injures en nous recommandant à celle des saints? Que nous nous adressions à ceux qui sont encore avec nous, ou à ceux qui n'y sont plus, notre demande est exactement la même; nous leur disons aux uns comme aux autres: Priez pour nous, et rien de plus. Dans l'un et l'autre cas, nous invoquons la même marque d'intérêt et de bienveillance auprès de nos amis, de nos frères. La seule différence est que vous bornez votre prière à ceux qui sont avec vous dans ce monde, et que nous l'étendons à ceux aussi qui nous ont précédés dans l'autre. Mais

évidemment cette différence dans l'état des personnes n'en met aucune dans la demande. Si elle est innocente à l'égard des premières, elle ne doit pas l'être moins vis-à-vis des secondes. Si en nous adressant à celle-ci nous multiplions nos médiateurs, vous les multipliez aussi en vous adressant à vos contemporains. Dès que, sur votre demande, ils prient pour vous, ils deviennent autant vos patrons, vos avocats, vos intercesseurs, vos médiateurs, que les saints du ciel le deviennent pour nous. Ces titres de patrons, d'intercesseurs, de médiateurs, vous offusquent-ils ? Mettez-les de côté : nous n'y tenons que médiocrement. Que nous importent les mots ? c'est la chose que nous voulons.

Au fond et dans la rigueur des principes, nous n'avons tous qu'un seul médiateur, l'Homme-Dieu, qui nous a rachetés, qui seul le pouvoit faire, seul a pu nous laver de nos offenses dans son sang précieux, seul peut intercéder efficacement pour nous dans le ciel : de lui seul, de ses seuls mérites, nos prières et nos œuvres reçoivent tout leur prix : ce n'est que par lui qu'elles peuvent être agréables à son Père, que par

lui qu'e  
les lui  
mêmes,  
recevab  
' de ses  
' Augus  
' les uns  
' cède p  
' sonne  
' véritab

Et ce  
partout l  
belles pr  
donne le  
Grégoire  
tion de  
rable, q  
Sauveur,  
en prena  
ment inf  
' martyrs  
' vation  
nase, qu'  
nu la sou  
laisse pas  
le titre de  
tre Reine

lui qu'elles doivent lui arriver, soit que nous les lui présentions directement de nous-mêmes, soit que, pour les lui rendre plus recevables, nous empruntons le ministère de ses élus. "Les Chrétiens, dit saint Augustin, se recommandent aux prières les uns des autres : mais celui qui intercède pour tous, sans avoir besoin que personne intercède pour lui, est le seul, le véritable médiateur."

Et cependant le même docteur enseigne partout l'invocation des saints, et dans les belles prières qu'il nous a laissées, il leur donne les titres de patrons, d'avocats. Saint Grégoire de Nazianze explique la médiation de Jésus-Christ d'une manière admirable, qui ne peut convenir qu'à notre Sauveur, et ne fait pourtant nulle difficulté, en prenant la médiation en un sens infiniment inférieur, de dire "que les saints martyrs sont les médiateurs de cette élévation qui nous divinise." Saint Athanase, qu'on n'accusera pas d'avoir méconnu la souveraine médiation du Sauveur, ne laisse pas d'invoquer la sainte Vierge, sous le titre de patronne, de notre Dame et notre Reine; et saint Chrysostôme, d'appeler

les saints, "défenseurs et patrons des maîtres du monde, qui venoient les invoquer sur leurs tombeaux." Saint Basile n'ignoroit pas que toutes les grâces viennent de Dieu par l'intercession toute-puissante de son Fils, et cependant il demande les prières des quarante martyrs, en les appelant "notre défense, notre refuge, les protecteurs et les gardiens de tout le genre humain." Ce langage est celui de l'antiquité. Vous l'entendrez bientôt dans les passages que je mettrai sous vos yeux. Pourquoi donc craindre de parler comme ont parlé nos pères et nos maîtres? "Saint martyr, rendez-moi mon fils; vous savez pourquoi je le pleure." Combien vos docteurs ne se seroient-ils pas scandalisés de cette vive et courte prière d'une mère en deuil à saint Etienne! J'ai grand peur qu'ils ne la trouvent furieusement idolâtre. Mais saint Augustin, qui la rapporte, ne s'avise point de chicaner cette femme, comme si elle avoit ignoré à qui c'étoit de lui rendre son fils et d'exaucer l'intercession de son martyr. Ne soyons pas plus difficiles: passons les mots, allons au sens. Vos messieurs feroient bien, ce me semble, de s'attacher

à ce  
langage  
leuse  
tiale  
dont  
Au re  
pouss  
sés a  
puiss  
qu'à  
tifiou  
de re  
de qu  
Po  
conva  
nous  
et la  
défini  
n'étoi  
trans  
prop  
ciles.  
liturg  
ment  
nous  
faiso  
jours,

à celui de l'antiquité et d'en prendre le langage, au lieu d'affecter, par une pointilleuse délicatesse, une exactitude grammaticale, et d'épiloguer sur des expressions dont le sens est entendu de tout le monde. Au reste, si quelques-uns de nos docteurs, poussés par un zèle aveugle, s'étoient laissés aller jusqu'à déférer aux saints la puissance et l'efficacité qui n'appartiennent qu'à Jésus-Christ, sachez que nous ne justifions pas les excès, et qu'il seroit injuste de rendre le corps catholique responsable de quelques exagérations particulières.

Pour connoître notre doctrine et vous convaincre de la différence essentielle que nous mettons entre l'intercession des saints et la médiation de notre Sauveur, lisez la définition du concile de Trente. Si elle n'étoit un peu longue, j'aimerois à vous la transcrire, tant je la trouve admirable et propre à satisfaire les esprits les plus difficiles. Lisez nos catéchismes, nos livres liturgiques, nos litanies, où est si expressément marquée la différence des prières que nous faisons à Dieu, et de celles que nous faisons aux saints. A ceux-ci c'est toujours, *Priez pour nous, intercédez pour nous* ;

aux personnes de la Trinité, Ayez pitié de nous, exaucez-nous; Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous. Jetez encore les yeux sur notre Confiteor, prière si familière à tous les Catholiques, et dans laquelle, après avoir confessé nos fautes à Dieu, aux anges, aux saints, à nos frères présens, afin de nous humilier devant Dieu et devant toutes ses créatures dans le ciel et sur la terre, nous poursuivons en disant : *Je prie la bienheureuse Marie, les saints anges, saint Jean-Baptiste, saint Pierre, saint Paul, tous les saints, et vous, mes frères, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.* Nous n'en disons pas davantage, vous le voyez, à nos frères du ciel qu'à ceux de la terre. Pas une oraison ou ccllecte de notre liturgie que ne se termine en cette formule générale, où la divinité de notre Sauveur est hautement confessée : *Par notre Seigneur Jésus-Christ, votre Fils unique, lequel, étant Dieu, vit et règne avec vous et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles.* Qui ne voit, par cette conclusion solennelle de toutes nos prières, que nous n'en espérons le fruit et le succès que par les mérites de notre Sauveur, que par l'intercession de

son mo  
aux ho  
sauvés

Que  
auprès  
lation p  
de Tren  
Nicée,  
Testam  
nime de  
des litu  
du cinq  
testans,  
difficult  
nous ob  
saireme  
de Tren  
nécessai  
de les  
précept  
prières;  
l'utilité.  
théorie,  
un mal a  
Cette  
recourir  
doit pro

son mon, du seul nom sous le ciel donné aux hommes, par lequel ils puissent être sauvés ?

Que les saints intercèdent pour nous auprès de Dieu, c'est un dogme de la révélation positivement enseigné par le concile de Trente, supposé dans le second concile de Nicée, établi sur l'ancien et le nouveau Testament, prouvé par l'enseignement unanime des Pères, surtout par l'uniformité des liturgies orthodoxes ou schismatiques du cinquième siècle. La plupart des Protestans, les Luthériens surtout, ne font pas difficulté de l'admettre. Mais la foi ne nous oblige pas de croire qu'il faille nécessairement invoquer les saints. Le concile de Trente ne nous enseigne pas qu'il soit nécessaire, mais simplement bon et utile, de les invoquer. Il ne nous fait pas un précepte général de recourir à leurs prières; il se borne à nous en inculquer l'utilité. Celui qui, la reconnoissant en théorie, s'abstiendrait d'en profiter, seroit un mal avisé, et non pas un hérétique.

Cette antique et salutaire coutume de recourir aux prières des âmes bienheureuses doit prodigieusement agrandir vos idées

sur un article du Symbole que vous avez souvent répété, sans en avoir jamais saisi la magnificence et l'étendue, je veux dire la communion des saints. Jusqu'ici vous l'avez crue circonscrite à notre globe, à ses habitans, et encore parmi ses habitans, au petit nombre de ceux dont vous croyez que les prières peuvent vous être utiles. Concevez à présent de plus hautes pensées; sortez des limites étroites de cet univers: la communion des saints n'en connoît pas les bornes; elle atteint l'infini, et jusqu'au trône du Créateur. Elle unit le ciel à la terre par le commerce religieux qu'elle entretient entre les habitans de l'un et de l'autre, entre ceux qui vivent dans la gloire et la béatitude éternelle, et les mortels, ou plutôt les mourans (car sommes-nous autre chose ici-bas?) qui se traînent dans cette vie obscure et passagère. Elle ouvre à vos regards la Jérusalem céleste, et vous y représente la multitude innombrable des anges, des saints, et au-dessus d'eux la première des créatures, la vierge Marie, mère de Dieu contemplant à découvert les objets de notre foi, jouissant de ceux de notre espérance, tout entiers à la charité seule,

qui les  
mutuel  
s'exhal  
et en s  
vous m  
malheu  
gression  
qui les  
de leur  
à ses él  
leur ass  
et leur

Repre  
les trire  
leurs tra  
tion, à n  
Ils ont c  
l'erreur  
au culte  
des nati  
trine, to  
préparé  
les genre  
le chemi  
celui du  
cessamm

qui les enflamme pour Dieu, les pénètre mutuellement les uns envers les autres, et s'exhale pour nous en désirs, en souhaits et en supplications. D'un autre côté, elle vous montre dans ce monde de foibles et malheureux pécheurs, confus de leurs transgressions passées, alarmés sur les rechutes qui les menacent, se défiant d'eux-mêmes, de leur faveur auprès de Dieu, s'adressant à ses élus, ses amis, demandant leur appui, leur assistance, le concours de leurs prières et leur fraternelle intercession.

#### CULTE DES RELIQUES.

Représentez-vous maintenant, Monsieur, les trires que les apôtres et ceux qui ont suivi leurs traces se sont acquis à notre admiration, à notre reconnoissance et à notre amour. Ils ont dissipé loin de nous les ténèbres de l'erreur et de l'idolâtrie, ramené les peuples au culte du vrai Dieu, adouci la férocité des nations, éclairé les esprits par leur doctrine, touché les cœurs par leurs exemples, préparé des secours, des consolations à tous les genres de misère; affermi les uns dans le chemin de la vertu, montré aux autres celui du repentir, celui du ciel à tous : incessamment occupés d'autrui, jamais d'eux-

mêmes, ils ont terminé une carrière de privations, de souffrances, de travaux infatigables, par le magnanime sacrifice de la vie; et dans le ciel, au comble de la félicité, ils continuent d'aider par leur fervente intercession ceux qu'ils ne peuvent plus animer de la voix et de leur exemple. Où sont-ils les bienfaiteurs que nous pourrions comparer à ceux-là Et cependant, ô honte! ô indigne ingratitude! des hommes qui se disent chrétiens ne rougissent pas de s'élever contre les honneurs que nous rendons à la mémoire de ces héros du christianisme! Ils nous font un crime de conserver leurs dépouilles, de chérir leurs cendres, d'orner, de visiter leurs tombeaux; et ils s'attachent au moindre objet qui leur rappelle une personne qu'ils chérissent et qui n'est plus; et ils élèvent des mausolées somptueux, peut-être à d'illustres malfaiteurs de l'espèce humaine, et ils s'attendrissent à la peinture d'une Grecque ou d'une Romaine tenant dans ses bras une urne cinéraire, et mêlant ses larmes aux cendres de l'objet qu'elle adoroit! Ils nous font un crime d'embrasser de froides reliques; mais de qui? de ceux dont il faudroit baiser les traces s'ils

étoient  
d'insen  
dans  
d'un m  
que no  
tomb  
objets  
de bien  
temps  
et des  
s'entou  
pellent  
avec de  
les plus  
tuellem  
d'un pr  
à se ra  
ou les  
au lieu  
frent  
leurs te  
teurs, le  
Luther  
jugemen  
rigueur  
nous?  
naturel

étoient encore parmi nous. Ils nous traitent d'insensés d'idolâtres, parce que nous plaçons dans nos églises les images d'un apôtre, d'un martyr, d'un saint personnage, parce que nous nous recueillons, ou même nous tombons à genoux et en prières devant des objets qui nous retracent tant de vertus et de bienfaits, et nous présentent en même temps des guides, des modèles en ce monde, et des intercesseurs dans l'autre; et ils s'entourent des images de ceux qu'ils appellent grands hommes, et qui trop souvent avec des qualités éclatantes ont eu les vices les plus bas; et ils s'honorent d'avoir habituellement sous les yeux l'image d'un ami, d'un protecteur; se plaisent, en sa présence, à se rappeler les charmes de sa société, ou les bienfaits qu'ils ont reçus de lui; et au lieu d'un apôtre ou d'un saint, ils souffrent qu'on expose honorablement dans leurs temples, à l'admiration des spectateurs, les portraits d'un Mélanchton et d'un Luther! Que signifie cette bizarrerie de jugemens? et d'où vient cet excès de rigueur dans celui qu'ils prononcent contre nous? Ce qui dans l'ordre social n'est que naturel ou innocent, ou même louable, com-

ment devient-il pour nous, dans l'ordre religieux, insensé, criminel, idolâtre? Ecoutez un instant, Monsieur, et jugez-nous ensuite vous-même.

En apercevant les reliques des saints, en approchant de leurs dépouilles mortelles, un respect religieux s'empare de nos sens: le souvenir des vertus qu'ils pratiquèrent, du bien qu'ils firent sur la terre, se retrace vivement à notre esprit. Il sort de leurs tombeaux comme une voix secrète qui nous invite à les admirer, à les imiter: Ces pieds, nous dit-elle, marchèrent constamment dans les sentiers de la justice; ces mains furent toujours innocentes et pures; cette bouche ne s'ouvrit que pour louer le Ciel, ou bénir les hommes et les porter au bien; ces membres n'ont prêté leur ministère qu'à la vertu, qu'à la charité; ou, si dans des jours d'égarement et de foiblesse ils servirent le monde et ses folles vanités, leurs taches se sont effacées dans les larmes abondantes qui coulèrent de ces yeux, ou dans le sang que toutes ces veines répandirent. Victimes du martyre ou de la pénitence, un poids éternel de gloire les dédommage de leurs tribulations passagè-

res; et  
dans le  
laisse p  
mortelle  
Ici plus  
prières  
liques:  
des ave  
des la s  
faillie in  
leurs ce  
quelque  
vertu d  
ces cen  
saints n  
Mais n  
s'est plu  
éclater  
teurs, p  
tombea  
resussé  
Prophè  
l'ombre  
ple appl  
au cor  
faits m  
fut sou

res; et pendant que Jésus-Christ couronne dans le ciel leurs âmes bienheureuses, il ne laisse pas sans honneur leurs dépouilles mortelles dans la poussière du tombeau. Ici plus d'une fois ont été exaucées des prières animées par l'aspect de leurs reliques: ici des boiteux ont été redressés, des aveugles ont recouvré la vue, des malades la santé. Non, sans doute, qu'il nous faille imaginer dans leurs ossemens ou dans leurs cendres une puissance inhérente, de quelque efficace surnaturelle, de quelque vertu divine; ces ossemens eux-mêmes et ces cendres nous avertissent assez que les saints ne furent que ce que nous sommes. Mais nous croyons, nous savons que Dieu s'est plu quelquefois à les glorifier, à faire éclater ses complaisances dans ses serviteurs, par les merveilles qu'il a faites à leurs tombeaux. Qui n'a pas oui parler du mort resuscité en touchant aux ossemens du Prophète Elisée, des malades guéris par l'ombre seule de saint Pierre, et par la simple application de linges qui avoient touché au corps de saint Paul? Qui doute des faits miraculeux dont la primitive Eglise fut souvent témoin aux sépulcres de ses

martyrs ? C'est pourquoi, lorsque nous nous rappelons ces grâces extraordinaires, ou que nous en demandons de semblables sur les lieux où elles éclatèrent, nos actions de grâces et nos prières ne s'adressent point aux reliques qui gissent là devant nous, quelque saintes et vénérables qu'elles soient: c'est Dieu que nous bénissons de les avoir glorifiées: c'est lui dont nous implorons par elles les mêmes miséricordes; lui enfin de qui nous invoquons la grâce, avec l'assistance et le concours de tel ou tel de ses saints, dont la dépouille nous est chère et dont la mémoire est précieuse devant lui. C'est donc de Dieu, comme de sa source, que provient le culte dont nous honorons les reliques; et c'est à Dieu, comme à sa dernière fin, qu'il remonte et se termine.

Voilà nos sentimens: nous n'en avons jamais eu d'autres.

Nous tenons à gloire de les devoir à la pure et primitive Eglise. Nous avons compris à conserver et à honorer pieusement les reliques des saints, par les soins affectueux que les apôtres prirent de celui qui le premier donna son sang à Jésus-Christ, et qui, le premier de ses serviteurs, coûta des

regre  
 veur  
 les co  
 aussit  
 férer  
 comb  
 premi  
 tout c  
 milier  
 beaux  
 d'Anti  
 de leu  
 par ce  
 de Ro  
 les pro  
 faisant  
 Dieu  
 par la  
 tiens  
 marty

Nou  
 rendus  
 rivalis  
 siècle,  
 Dans  
 sacrifi  
 troisiè

regret et des larmes à l'Eglise; par la ferveur religieuse des Chrétiens à recueillir les corps de saint Pierre et de saint Paul aussitôt après leur martyre, pour leur déferer une place distinguée dans les catacombes, et de là les transporter dans la première des basiliques, qui a vu depuis tout ce que le monde a de plus grand s'humilier et se prosterner devant leurs tombeaux; par le zèle si touchant des fidèles d'Antioche à redemander à Rome les restes de leur illustre évêque et martyr Ignace; par celui de ces Chrétiens infatigables qui, de Rome à Antioche, d'une ville à l'autre, les protèrent en triomphe sur leurs épaules, faisant retentir sur la route les louanges de Dieu et la gloire de son athlète couronné; par la lettre admirable que les siècles chrétiens ont lue avec attendrissement sur le martyre de Polycarpe.

Nous avons appris que dans les honneurs rendus aux martyrs, les Eglises d'Afrique rivalisoient avec celles de l'Asie, au second siècle, comme le témoigne Tertullien: *Dans les jours consacrés aux martyrs, nous sacrifions à la mémoire de leur mort; au troisième, d'après l'injonction de saint*

Cyprien qui exhorte à être exact dans l'inscription précise du jour mortuaire des martyrs, afin qu'on puisse le célébrer par des dons et des sacrifices.

Nous avons appris que ce culte, à le juger selon les principes de la raison seule, y a été trouvé conforme dans l'antiquité. Platon avoit pensé que les braves morts courageusement dans les combats, devoient être vénérés comme de bons génies, et leurs tombeaux adorés. Eusèbe rapporte ce sentiment, et ajoute : *Ce culte convient bien davantage aux morts chéris de Dieu, qui sont à bon droit les soldats de la vraie religion. De là vient la coutume établie parmi nous de visiter leurs tombeaux, de répandre nos prières et nos vœux en présence de leurs reliques, et de déférer nos honneurs à leurs âmes bienheureuses : persuadés que nous sommes que ce culte n'a rien que la raison n'approuve.* Saint Chrysostôme a été même jusqu'à le rapporter à notre Sauveur : *Le Christ s'est fait adorer de l'univers après sa mort. Et que parlé-je du Christ? Il a voulu que ses disciples obtinssent après leur mort l'illustration. Et que dis-je encore ses disciples? Il a pris soin que les lieux, les*

jours  
célébr

Nov  
vent

ce cul

rappo

aveug

le jou

de sai

décou

à Mila

l'a sou

des A

Ambr

Ils ni

éclairé

guéri.

nullem

et le p

contest

culeuse

Il se ne

Il pron

dont le

sitôt la

un gra

attesté

*jours de leur mort, et leurs tombeaux fussent célébrés par une mémoire éternelle.*

Nous avons appris encore que Dieu a souvent manifesté par des miracles combien ce culte lui étoit agréable. Saint Ambroise rapporte la guérison miraculeuse d'un aveugle, opérée devant le peuple de Milan, le jour de la translation de saint Gervais et de saint Protas, dont les corps avoient été découverts la veille. Saint Augustin, alors à Milan, avoit été témoin du fait, et nous l'a souvent raconté lui-même depuis. Mais des Ariens contestant le miracle, saint Ambroise monte en chaire le lendemain. *Ils nient, s'écrie-t-il, que l'aveugle ait été éclairé: mais lui, il ne nie point qu'il ait été guéri. Il dit: J'y vois, moi qui ne voyois nullement. Il dit: J'ai cessé d'être aveugle, et le prouve par le fait. Ceux-ci ne pouvant contester le fait, en rejettent la grâce miraculeuse. L'homme est connu dans cette ville— Il se nomme Sévérus, boucher de profession— Il proteste qu'ayant touché la frange de l'habit dont les reliques sacrées sont couvertes, aussitôt la lumière lui a été rendu. On trouve un grand nombre de miracles de ce genre attestés par les Sts. Chrysostôme, Jérôme,*

Augustin, Isidore de Damiette et par Palladius.

Nous avons appris aussi que les reliques des saints étoient placés par honneur sous les autels antiques, comme elles le sont sous les nôtres. *Que si les reliques des saints ne méritent aucune vénération, il a donc eu grand tort l'évêque de Rome qui, sur les ossemens de Pierre et de Paul, suivant nous vénérables, vils et abjects suivant toi, offre le sacrifice au Seigneur, et regarde leurs tombeaux comme les autels du Christ.—Recevez donc, dit saint Ambroise, comme gages de salut, les corps des saints martyrs (Vitalis et Agricola) déposés sous ces autels sacrés. Et ailleurs: Que ces victimes triomphantes se placent au lieu où Jésus-Christ est notre hostie: sur l'autel, celui qui a souffert pour tous: sous l'autel, ceux qui ont été ruchetés par sa mort. Je m'étois destiné cette place à moi-même: car il est juste que le prêtre repose où le prêtre a offert tant de fois. Mais je cède la droite à ces victimes sacrées: elle est due à des martyrs.—Je recommande à votre charité, dit saint Augustin, ce lieu et cette fête: célébrons l'un et l'autre en l'honneur du Dieu qu'Etienne a confessé. Car ici nous n'avons*

point é  
relique  
ce gra  
parure  
ciel, p  
déposé  
donc c  
monto

Nou  
des pr  
dité a  
partag  
pectue

Vou  
presq  
Grégo  
odore  
un ob  
dans l  
de la l  
avec  
ment p  
représ  
tyr da  
qu'il  
Theoc  
Pon

point élevé un autel à Etienne, mais des reliques d'Etienne un autel à Dieu. Suivant ce grand évêque, les âmes des martyrs apparurent à saint Jean sous l'autel dans le ciel, par la raison que leurs corps étoient déposés sous les autels ici-bas. Il croyoit donc que cet ancien usage de l'Eglise remontoit aux temps apostoliques.

Nous avons appris enfin que les fidèles des premiers siècles se portoient avec avidité aux tombeaux des martyrs, qu'ils s'en partageoient les reliques, les baisoient respectueusement.

Vous allez voir dans un seul passage presque toute le culte des saints. Saint Grégoire de Nysse, dit que le corps de Théodore fut déposé avec honneur, et, comme un objet très-précieux, placé dignement dans le lieu saint ; il décrit la magnificence de la basilique, construite, à grands frais, avec un art admirable, ornée intérieurement par des chefs-d'œuvre de peinture qui représentoient notre Sauveur et son martyr dans la suite et la variété des tourmens qu'il avoit endurés. Disc. sur le mart. Theod.

*Pour moi, dit S. Chrysostôme j'admire*

*Rome, et la célébré, non pour l'éclat et l'abondance de son or, non pour la magnificence de ses édifices, mais pour ces deux colonnes de l'Eglise qu'elle possède. Oh! qui me donnera d'embrasser le corps de Paul — de m'attacher à son sépulcre, de contempler même la poussière de son corps—la poussière, dis-je, de cette bouche par laquelle Jésus-Christ nous a parlé et d'où sortoit une lumière plus brillante que le soleil—Oui, je voudrois voir ce tombeau qui renferme ces armes de la justice et de la lumière, ces membres encore vivans—ce corps qui, avec celui de Pierre, sera toujours pour Rome un rempart plus sûr que ses tours et ses murailles.\**

Il n'y a pas jusqu'aux cierges que nous allumons, l'encens que nous brûlons devant les reliques, dont nous ne trouvions l'exemple et l'usage dans l'antiquité chrétienne. Il suffiroit, pour l'attester, du reproche qu'il prit fantaisie à Vigilance d'en faire à toute l'Eglise. Parmi les présens que Constantin offrit aux reliques de Pierre, de Paul, de Laurent, et de la vraie croix, il y avoit des candélabres, des lampes et des matières qui devoient brûler sans interrup-

---

\* Hom. 31. sur l'épit aux Rom.

tion d  
ce g  
Cons  
dans  
sur u  
cand  
lumiè  
le p  
d'Eus  
tacle  
raco  
Chry  
dées  
Le  
aussi  
devar  
Sous  
sied-i  
les an  
et do  
étern  
brûle  
leurs  
en on  
t-il p  
leur u  
' les,

tion dans la basilique de Rome. Lorsque ce grand empereur termina ses jours à Constantinople, son corps fut transféré dans une vaste salle du palais impérial, élevé sur un catafalque couvert et entouré de candélabres dorés, et chargés de tant de lumières qu'elles présentoient le coup-d'œil le plus admirable: jamais, au rapport d'Eusèbe, depuis la création, pareil spectacle n'avoit été vu au monde. Théodoret raconte que dans la translation de saint Chrysostôme, ses reliques étoient précédées d'un grand nombre de lumières.

Le feu est un emblème de la vie; il est aussi un signe de la gloire, et on le portoit devant les empereurs et les impératrices. Sous l'un-et l'autre de ces rapports, à qui sied-il mieux de l'offrir qu'aux saints, dont les âmes règnent déjà dans la gloire du ciel, et dont les corps sont destinés à une vie éternelle? Les païens, il est vrai, ont fait brûler le feu, l'encens et la lumière devant leurs idoles. Mais parce que des aveugles en ont misérablement abusé, ne nous sera-t-il pas permis de les employer à une meilleur usage? " Cela se faisoit pour les idoles, disoit saint Jérôme, et alors il faut

‘ le détester : il se fait aujourd’hui pour les  
 ‘ martyrs, et par cette raison il faut l’ap-  
 ‘ prouver.” Vous venez d’entendre quel-  
 ques-uns des Pères les plus célèbres des  
 premiers siècles : ils vous ont fait connoître  
 ce qui s’observoit dans leur temps. Je  
 vous laisse à comparer avec leur pratique  
 et leur doctrine, les propos et la conduite  
 de ceux qui se sont donnés pour réforma-  
 teurs et réformés ; jugez à présent vous-  
 même si ces derniers ne sont pas évidem-  
 ment convaincus par la primitive Eglise  
 de sacrilèges envers les saintes reliques.

#### SUR LES IMAGES.

Le second concile de Nicée, convoqué  
 par Irène et Adrien, discuta la question  
 avec la plus grande maturité. il définit,  
 ‘ que le vrai effet des images est d’élever  
 ‘ les esprits aux originaux ; que l’honneur  
 ‘ de l’image passe à l’original ; et qu’en  
 ‘ adorant l’image on adore celui qui y est  
 ‘ dépeint.’ Il approuve en conséquence  
 cette parole de Léonce, évêque de Napolé  
 en l’île de Chypre : “ Quand vous verrez  
 ‘ les Chrétiens adorer la croix, sachez  
 ‘ qu’ils rendent cette adoration à Jésus cru-

‘ cifié  
 terme  
 s’appl  
 ne de  
 image  
 aux c  
 le son  
 mes in  
 distin  
 ration  
 peuve  
 pelie  
 appar  
 à cell  
 nomm  
 ‘ ador  
 ‘ mais  
 ‘ latrie  
 ‘ et qu  
 ‘ siver  
 Les  
 s’acco  
 tre no  
 nous s  
 nous c  
 dris s

‘cifié, et non au bois.’ Et comme ce terme *adoration* est un mot général qui s’applique à Dieu, aux anges, à la personne des empereurs, à leurs statues, aux images de Jésus-Christ, à celles des saints, aux choses animées comme à celles qui ne le sont pas, ce dont conviennent les hommes instruits de tous les partis, le concile distingue par des caractères certains l’adoration due à Dieu seul d’avec celles qui peuvent se rendre à d’autres objets : il appelle la première *adoration de latrerie*, qui appartient exclusivement à Dieu. Quant à celle qui est rendue aux images, il la nomme, “*salutation, adoration honoraire, adoration relative*, qui passe à l’original; ‘mais toujours distincte de la véritable ‘latrerie, qui se rend en esprit, selon la foi, ‘et qui convient à la nature divine exclusivement.’”

Les Iconoclastes du seizième siècle ne s’accordent pas dans leurs inculpations contre nous. Les uns veulent décidément que nous soyons de francs idolâtres, parce que nous contemplons avec respect, avec attendrissement les images exposées dans nos

églises ; parce que nous nous mettons à genoux, en prières, parce que nous allumons des cierges et nous faisons fumer l'encens devant elles. Mais, je vous prie, les Israélites étoient-ils idolâtres lorsqu'ils tournoient dévotement les yeux vers le sanctuaire qui renfermoit l'arche et les chérubins ? lorsque, dans une attitude suppliante, ils portoient sur le serpent d'airain un regard animé par l'espérance ? Josué étoit-il idolâtre, parce que devant l'arche il se prosterna religieusement à terre, lui et tous les vieillards d'Israel ? David étoit-il idolâtre, lorsqu'il ramena l'arche de Dieu avec toute la pompe et la sainte solennité que nous lisons dans l'Écriture ? Tous les Anglicans le sontils, parce que, dans la célébration du service divin, au nom de Jésus ils baissent religieusement la tête ? Ou seroit-ce qu'on le deviendroit plutôt en s'inclinant devant l'image qui frappe nos regards, qu'au nom qui a frappé nos oreilles ?

Qu'y a-t-il de commun, je vous le demande encore, entre l'idolâtrie et les cierges que nous allumons, nonseulement quelquefois devant une image, mais tou-

jours  
et que  
aux g  
comm  
nous c  
mais e  
à l'aut  
giles,  
tempo  
Eusèbe  
saint é  
et justi  
des lan  
nous a  
autres  
stantin  
les rue  
toutes  
nuit pl  
' toutes  
' rôle  
' quand  
' séque  
' signe  
' divine  
' psaum  
' éclair

jours sur l'autel pendant le service divin, et que nous multiplions en signe de joie aux grandes solennités? Qu'y a-t-il de commun entre l'idolâtrie et l'encens que nous donnons, non-seulement aux images, mais encore, suivant de très-anciens usages, à l'autel, au célébrant, au livre des Evangiles, à tout le clergé, aux seigneurs temporels, au peuple, aux morts même? Eusèbe rapporte un miracle opéré par le saint évêque Narcisse en 250, qui prouve et justifie en même temps l'usage d'allumer des lampes dans l'Eglise de Jérusalem. Il nous apprend aussi que la nuit de Pâques, outres les illuminations des églises, Constantin faisoit encore brûler dans toutes les rues de la capitale de grands cierges et toutes sortes de lampes, qui rendoient cette nuit plus brillante que le jour. " Dans toutes les Eglises d'Orient, dit saint Jérôme on allume des cierges en plein jour quand il faut lire l'Evangile; non par conséquent pour voir clair, mais comme un signe de joie, et comme un symbole de la divine lumière dont il est écrit dans les psaumes: Votre parole est la lumière qui éclaire mes pas." Saint Isidore de

Séville témoigne la même coutume, et la fonde sur un motif semblable: " comme un ' signe de joie, dit-il, afin que cette lumière ' matérielle représente la lumière dont il ' est écrit dans l'Évangile: Il étoit la vraie ' lumière." Dès le quatrième siècle, les corps des fidèles décédés ont été protégés à l'église avec un grand nombre de cierges allumés. L'empereur Constantin, saint Paule, saint Siméon Stylite, et tant d'autres dont les funérailles se trouvent décrites, ont été ainsi protégés, et comme il se partique encore parmi nous. On sait aussi par les témoignages de saint Paulin, de Prudence, qu'au même siècle on brûloit jour et nuit des cierges aux tombeaux des martyrs.

Quant à l'encens, il paroît qu'on n'en faisoit point usage dans les églises durant les trois premiers siècles. " Véritablement, ' dit Tertullien, nous n'achetons point ' d'encens. Si les marchands d'Arabie s'en ' plaignent, les Sabéens sauront que nous ' employons plus de leurs aromates, et avec ' plus de profusion pour ensevelir les Chré- ' tiens, que vous n'en consommez à parfumer ' vos dieux." L'encens étoit alors prostitué aux idoles: Les Chrétiens atten-

doient  
offrir un  
plus env  
car dès  
dans nos  
les enc  
prières  
nous a  
saint I  
' Ne m'  
' dit sain  
' frez-le  
' de vos  
' Ambro  
' plutôt  
' encens  
sieur, po  
prières  
l'encens  
dans les  
par le f  
ciel? A  
l'Esprit  
les prièr  
à Dieu.  
rable qu  
depourv

doient sans doute, pour commencer d'en offrir un agréable à Dieu, qu'ils ne fussent plus environnés de ces parfums détestables; car dès le quatrième siècle on le voit fumer dans nos temples. Les liturgies marquent les encensemens autour de l'autel et les prières qui les accompagnent. Les canons apostoliques, les écrits attribués à saint Denys l'Aréopagite, en parlent. ' Ne m'ensevelissez pas avec des aromates, ' dit saint Ephrem dans son testament; ' offrez-les à Dieu; mais accompagnez-moi ' de vos prières.—Plaise à Dieu, dit saint ' Ambroise, qu'un ange soit présent, ou ' plutôt qu'il se rende visible, lorsque nous ' encensons les autels." D'ailleurs, Monsieur, pouvoit-on choisir un emblème de nos prières plus heureux, plus naturel que l'encens, qui par l'activité du feu s'élève dans les airs, ainsi que nos prières, animées par le feu de l'amour divin, s'élèvent au ciel? Aussi est-ce l'emblème sous lequel l'Esprit saint se plaît à nous représenter les prières que les anges offrent pour nous à Dieu. N'est-il donc pas vraiment déplorable que des gens chagrins, remuans et dépourvus de goût se soient avisés dans ces

derniers siècles de vouloir réformer l'antique, aient pris à tâche de calomnier les coutumes les plus vénérables, et d'en inspirer l'horreur, en les souillant eux-mêmes d'un vernis d'idolâtrie?

Jetez soigneusement les yeux sur les préceptes que Moïse inculque si souvent contre l'idolâtrie, et vous verrez que les images prosrites sont toujours celles qui étoient regardées comme des divinités. *N'adorez point un dieu étranger: car le Seigneur est un Dieu jaloux. Vous ne vous ferez point de dieux de fonte. Ne faites point amitié avec les habitans de cette terre; mais renversez leurs autels, détruisez leurs statues, coupez les bois qui leur servent d'asile--Point d'alliance avec les hommes de ces régions, crainte qu'après avoir adoré leurs simulacres ils ne vous invitent à manger avec eux des viandes immolées--Ne vous tournez point aux idoles: ne vous faites point de dieux de fonte --Vous avez entendu la voix de Dieu; mais il ne s'est montré à vous sous aucune forme, de peur que, venant à vous méprendre, vous n'essayiez de vous faire quelque ressemblance, adoptant peut-être celles des animaux qui marchent ou rampent sur la terre, ou des*

*oiseaux  
levant  
les astr  
au lieu  
et les  
toutes l  
passag  
le Lég  
d'anat  
gentils  
qu'ils  
auxqu  
les im  
minati  
non po  
fend à  
l'exem  
unique  
étoit r  
pe d'a  
La c  
entre l  
images  
dilité  
ploient  
Ils l'y  
même*

*oiseaux qui volent dans les airs; ou bien que, levant les yeux et apercevant le soleil, la lune, les astres, vous vous égariez au point d'adorer, au lieu du Créateur, les œuvres de ses mains et les objets qu'il a créés pour l'usage de toutes les nations sous le ciel, etc., etc.* Ces passages et autres semblables prouvent que le Législateur envisage toujours et frappe d'anathèmes les simulacres, les idoles des gentils, les divinités de métal ou de pierre qu'ils s'étoient forgées, qu'ils adoroient, et auxquelles ils offroient des sacrifices. Voilà les images qui étoient en horreur, en abomination devant Dieu: ce sont elles, et non point d'autres, devant lesquelles il défend à son peuple de se prosterner, suivant l'exemple des nations. En un mot, il s'agit uniquement des idoles et du culte qui leur étoit rendu dans l'univers: et la loi ne frappe d'anathème que ces idoles et ce culte.

La différence n'est pas moins frappante entre le culte des idoles et celui de nos images. Les païens avoient poussé la crédulité jusqu'à se persuader qu'ils contemploient la Divinité même dans les statues. Ils l'y croyoient présente, soit que d'eux-mêmes les dieux descendissent dans les

simulacres qui leur avoient été préparés, et qu'ils vinsent s'incorporer dans cette matière corruptible; soit que, par la vertu de la consécration, ils y fussent attirés. De quelque manière qu'ils l'entendissent, ou même sans chercher à s'en rendre raison, et se laissant aller à l'autorité publique, à l'opinion populaire, ils regardoient les statues comme habitées par des dieux qui vivoient et respiroient en elles, voyoient par leurs yeux, entendoient par leurs oreilles, se nourrissoient par leur bouche. Tout cela est si extravagant, que nous ne pouvons le comprendre; mais le fait est sûr, sinon pour quelques hommes plus éclairés, mais en général pour la multitude. Tous les auteurs, sacrés et profanes, en font foi. Comment en douter, lorsque Arnobe le témoigne de lui-même. "Naguère, ô profond aveuglement! je vénérois les simulacres sortant de l'atelier, fabriqués sur l'enclume et sous le marteau---Comme si la Divinité y étoit présente, je les flattois, je leur parlois, je leur demandois des grâces---Je pensois que le bois, la pierre étoient des dieux, ou que les dieux habitoient dans ces diverses matières." En

consé  
temple  
des vo  
victim  
gieuse  
croyoi  
destin  
ramen  
forçoi  
et des  
doit so  
consti  
rable  
n'étoi  
anéan  
rateur  
l'idolâ  
L'u  
tout o  
tré; et  
des id  
temple  
impéne  
confes  
par sa  
dispos  
sante,

conséquence on les redoutoit, on les contemploit avec admiration; on leur adressoit des vœux, des prières; on leur offroit des victimes, des sacrifices. On venoit religieusement les remercier des grâces qu'on croyoit en avoir reçues : le malheur même, destiné à rappeler l'homme à son Dieu, le ramenoit aux pieds de ses idoles, qu'il s'efforçoit alors d'apaiser par des supplications et des offrandes. En un mot on leur rendoit solennellement tous les hommages qui constituent le culte devin. Dans ce déplorable aveuglement des nations, le Créateur n'étoit plus aperçu; la Providence étoit anéantie, et Dieu n'avoit ni autels ni adorateurs. Tel fut le culte et le crime de l'idolâtrie.

L'un et l'autre ont cessé avec elle partout où la lumière de Jésus-Christ a pénétré; et dans le culte qu'il a substitué à celui des idoles, Dieu seul a des adorateurs, des temples, des autels, le sacrifice. Quelque impénétrables que soient ses décrets, nous confessons que tout arrive dans l'univers par sa providence; qu'il a tout créé, tout disposé, et soutient tout par sa main puissante, sans laquelle les créatures retourne-

roient à leur néant. " A lui seul appartient  
 ' la souveraine louange; à lui seul a recon-  
 ' naissance d'un empire absolu et tout-  
 ' puissant, et l'hommage del'êtré reçu, tant  
 ' de celui qui nous fait hommes, que de  
 ' celui qui nous fait saints et agréables à  
 ' notre Créateur." Ceux qui reconnoissent  
 qu'il n'y a jamais eu dans l'homme que ce  
 que Dieu y a mis; jamais d'autre grâce, d'au-  
 tre vertu que celles que Dieu a daigné lui ac-  
 corder, comment pourroientils croire que de  
 leur propre force, de leur mouvement pro-  
 pre, les saints viennent animer leurs statues  
 et leurs images? Fut-il jamais artiste catho-  
 lique qui, en composant l'une ou l'autre,  
 pensât qu'il travailloit à l'habitation d'un  
 demi-dieu? Fut-il jamais nation catho-  
 lique qui conjurât les esprits bienheureux  
 de descendre dans les statues qui leur étoi-  
 ent offertes, ou d'en sortir et de se retirer  
 à l'approche d'un parti victorieux et pro-  
 fane? Mais à quelles questions nous nous  
 force-t-on de nous abaisser, pour repousser  
 ce trop indigne parallèle entre le culte de  
 nos images et celui des idoles?

Vous sentirez davantage, Monsieur, la  
 différence de l'un à l'autre, quand vous

connoît  
 admett  
 l'usage  
 nous re  
 crée, t  
 mervei  
 actions  
 martyr  
 la mém  
 aupara  
 ne sach  
 jusque  
 soit son  
 se fait  
 siers: c  
 n'en es  
 qui en  
 sensibil  
 autres  
 fonds  
 mens  
 arrêté  
 et mieu  
 fois le  
 person  
 de vert  
 regards

connoîtrez mieux les raisons qui nous font admettre les images dans nos églises, et l'usage que nous en faisons. Les unes nous représentent les faits de l'histoire sacrée, tantôt les œuvres bienfaisantes et merveilleuses de notre Sauveur, tantôt les actions, les combats, les triomphes de ses martyrs : et alors elles en rafraîchissent la mémoire dans ceux qui les connoissoient auparavant, ou les apprennent à ceux qui, ne sachant point lire, les avoient ignorés jusque là. Car la peinture, tout muet que soit son langage, parle à tous les yeux, et se fait entendre aux esprits les plus grossiers : c'est le seul livre des ignorans, et il n'en est pas moins celui des esprits cultivés, qui en goûtent les expressions avec une sensibilité plus exquise. Les uns et les autres y trouvent des sujets édifiants, un fonds de médiations pieuses et de sentimens religieux ; et tous, après s'y être arrêtés attentivement, doivent en revenir et mieux instruits et meilleurs. Quelquefois le tableau qui ne représente qu'un seul personnage nous rappelle une vie entière de vertus et de bienfaits. En saisissant nos regards, il captive notre attention, s'empare

de notre esprit et le fixe sur l'original. Est-ce notre Sauveur lui-même? nous nous prosternons en esprit dans une adoration profonde; nous implorons ses miséricordes et sa grâce. Est-ce sa bienheureuse Mère, quelqu'un de ses martyrs ou de ses saints? nous nous le représentons tel qu'il fut sur la terre, tel qu'il est dans le ciel; nous nous joignons à lui pour remercier Dieu des grâces dont il en a été comblé; nous le prions de se joindre à nous pour demander à Dieu celles dont nous avons besoin. Ainsi remontons-nous de l'image à l'original, de l'original à notre Créateur, qui est toujours le terme de nos pensées, le but unique où nous tendons, le principal, et même en dernier ressort le seul objet qui attire à lui nos prières et anime tout notre culte. Quelle pitoyable allégation, de prétendre que nous restons attachés à la toile ou au marbre! Sachez, Monsieur, que nos vues montent au-delà. La matière visible, inanimée, nous porte à l'objet réel, mais invisible: celui-ci est le terme; elle, le moyen naturel d'y arriver. Comment retomberoient-ils dans cette espèce d'idolâtrie ceux qui honorent surtout les apôtres et les pre-

miers  
détruit  
saints  
' Qu'il  
' qui a  
en sou  
de me  
de leur  
n'est  
quelco  
les pei  
compo  
sibles  
cœur,  
nous l  
maison  
qu'elle  
servite  
nous i  
lui; no  
fanatis  
teur o  
doute  
fidèles  
renver  
ou d'u  
suffit d

miers martyrs, pour l'avoir combattue et détruite; ceux qui dans leurs solennités saintes chantent avec le Roi-prophète: ' Qu'ils soient à jamais confondus ceux qui adorent les idoles!' Comment même en soupçonner ceux à qui l'Eglise défend de mettre leur confiance dans les images, de leur faire aucune demande, parce qu'il n'est en elles aucune vertu, ni efficace quelconque? Nous adoptons les statues, les peintures, parce qu'il faut à l'homme, composé de corps et d'âme, des objets sensibles qui remuent les affections de son cœur, et fixent la mobilité de son esprit: nous les plaçons honorablement dans la maison de Dieu, parce que les sujets qu'elles nous présentent sont ses amis, ses serviteurs, et que les sentimens qu'elles nous inspirent nous rappellent fortement à lui; nous souffrons lorsque l'ignorance et le fanatisme insultent celles de notre Rédempteur ou des saints, et à meilleur droit sans doute encore que des sujets loyaux et fidèles gémissent de voir la révolte insensée renverser la statue d'un souverain respecté ou d'un ministre chéri. Du reste, il nous suffit d'un regard pour passer à l'original,

auquel s'adressent nos pensées, nos prières, nos affections : et si l'on pouvoit dans le langage humain s'exprimer toujours avec une précision rigoureuse, au lieu du culte des images, il faudroit dire, le culte des saints en présence de leurs images. Car, encore un coup, il n'y a rien pour celle-ci dans nos honneurs, notre vénération, nos prières, qui vont entièrement aux originaux.

#### SUR LA CROIX.

La réforme a partout mis à bas le signe de la croix, et elle défend d'en faire usage. Mais de quel droit l'ont-ils arrachée des temples et des autels, l'ont-ils abattue dans les villes et dans les campagnes? De quel droit ont-ils défendu aux Chrétiens de s'armer, dans les tentations, de ce signe salutaire, de le tracer sur eux-mêmes dans les circonstances critiques de la vie, et surtout aux terribles approches de la mort? A qui en vouloient-ils? Savoient-ils ce qu'ils faisoient? Savoient-ils qu'en repoussant la croix, en la mettant hors d'usage, ils abjuroient les mœurs primitives, ils abjuroient le siècle d'or du christianisme? A les entendre, ils ne vouloient que le faire

revivre  
recons  
la roui  
et d'ob  
forme,  
dans s  
disoien  
convie  
donc c  
chrétie  
passag  
autres  
' croix  
' obsta  
' men  
' par l  
' tête  
' l'imp  
' Saint  
' dédié  
' mens  
' tres,  
' sacré  
' n'est  
' ne se  
' de c  
' chum

revivre, c'étoit sur l'antique qu'ils vouloient reconstruire; il ne s'agissoit que d'enlever la rouille amassée dans les jours d'ignorance et d'obscurcissement; et par leur sage réforme, l'Eglise alloit renaître, disoient-ils, dans sa beauté pure et originelle. Ils le disoient, et ils en étoient persuadés. J'en conviens, s'il le faut. Ils ne connoissoient donc que très-superficiellement l'antiquité chrétienne. Ils n'avoient donc pas lu ces passages de saint Augustin, entre plusieurs autres du même Père: "Le signe de la  
' croix est pour les amis un rempart, et un  
' obstacle pour les ennemis. Par lui com-  
' mence l'instruction des catéchumènes,  
' par lui sont consacrés les fonts de bap-  
' tême, par lui les baptisés reçoivent avec  
' l'imposition des mains tous les dons du  
' Saint-Esprit; par lui les basiliques sont  
' dédiées, les autels consacrés, les sacre-  
' mens administrés; par lui encore les prê-  
' tres, les lévites sont promus aux ordres  
' sacrés; et, pour tout dire en un mot, il  
' n'est point de sacrement dans l'Eglise qui  
' ne soit conféré par la vertu mystérieuse  
' de ce signe --- Si l'on demande à un caté-  
' chumène: Croyez-vous au Christ? il ré-

‘ pond : Oui; et surle-champ il fait le signe de  
 ‘ la croix; il le trace, le porte sur le front,  
 ‘ et n’en rougit point.” Ils n’avoient donc  
 pas lu ce conseil de saint Jérôme : “ Tenez  
 ‘ la porte de votre cœur fermée; munissez  
 ‘ fréquemment votre front du signe de la  
 ‘ croix, afin que l’exterminateur de l’Egypte  
 ‘ n’ait point de prise sur vous.” Ils n’avoient  
 donc pas lu ces paroles de saint Am-  
 broise : “ Le signe du Christ est sur notre  
 ‘ front, il est dans notre cœur : sur le front,  
 ‘ pour le confesser toujours; dans notre  
 ‘ cœur, pour l’aimer----Nous devons, en  
 ‘ nous éveillant, rendre grâces au Christ,  
 ‘ et commencer les travaux de la journée  
 ‘ par le signe du Sauveur.” Ils n’avoient  
 donc pas lu les beaux vers de Lactance sur  
 le crucifix et sur la puissance du signe de  
 la croix pour réduire les oracles au silence;  
 ni ces mots de Tertullien à sa femme, pour  
 la détourner de jamais épouser en secondes  
 noces un infidèle : “ Lui cacherez-vous  
 ‘ votre foi, lorsque vous ferez le signe sur  
 ‘ votre humble couche et sur votre foible  
 ‘ corps? Et ces autres encore : Dans toutes  
 ‘ nos affaires, nos entreprises, en entrant,  
 ‘ en sortant, en prenant nos habits, au bain,

‘ à tab  
 ‘ nous  
 ‘ croix.  
 ‘ quelq  
 ‘ est po  
 ‘ tradit  
 ‘ ment  
 sans do  
 d’avoir  
 l’Eglise  
 Et vo  
 pas mie  
 et orien  
 tôme :  
 ‘ minat  
 ‘ la cro  
 ‘ diacèr  
 ‘ pourq  
 ‘ et les  
 ‘ chez  
 ‘ esclav  
 ‘ signe  
 ‘ face h  
 ‘ me sur  
 ‘ lemen  
 ‘ table s  
 ‘ tales--

à table, aux lumières, en allant au lit, nous marquons notre front du signe de la croix. Me demandez-vous sur cet usage quelque précepte de l'Écriture ? Il n'en est point : c'est purement une affaire de tradition, une coutume établie et fidèlement observée." En voilà bien assez sans doute pour convaincre les réformateurs d'avoir ignoré les anciens monumens de l'Église latine.

Et voici de quoi les convaincre de n'avoir pas mieux connu ceux de l'Église grecque et orientale. Car écoutez saint Chrysostôme : " Cet objet de malédiction et d'abomination, ce symbole du dernier supplice, la croix est devenue plus illustre que les diadèmes et les couronnes---Et c'est pour quoi vous l'apercevez chez les princes et les sujets, les femmes et les hommes, chez les vierges et les épouses, chez les esclaves et les libres. Tous retracent ce signe sur la partie la plus auguste de la face humaine. Car sur notre front, comme sur une colonne, il est inscrit journalièrement. Ainsi le voyons-nous briller à la table sacrée dans les ordinations sacerdotales---Partout éclate la croix, partout

' elle est honorée, dans les maisons, dans  
 ' les places publiques, dans les déserts, sur  
 ' les chemins, sur les montagnes, sur les  
 ' collines et les vallons, sur les mers et les  
 ' vaisseaux, sur nos vêtemens, nos lits, nos  
 ' armes, sur nos vases d'or et d'argent, sur  
 ' les peintures de nos murailles---La croix  
 ' est d'une grâce admirable, et loin de nous  
 ' causer quelque honte, quelque confusion  
 ' de ce qu'elle fut autrefois l'instrument  
 ' d'une mort maudite, nous nous en trou-  
 ' vons tous mieux ornés, mieux décorés que  
 ' par des diadèmes, des couronnes, des col-  
 ' liers de diamans ou de perles."

T

Prières  
 Prières  
 Prières  
 Prières  
 Prières  
 Prières  
 Prières  
 Vêpres  
 Compl  
 Vêpres  
 Hymes  
 Hyme

TR

De Die  
 De la c  
 De la  
 Du pé  
 Du dél

## TABLE DES TITRES.

### LIVRE DE PRIERES.

	Pages
Prières du matin . . . . .	1
Prières du soir . . . . .	15
Prières pendant la sainte messe	29
Prières avant la confession . . .	50
Prières après la confession . . .	61
Prières avant la communion . . .	70
Prières après la communion . . .	73
Vêpres du dimanche . . . . .	79
Complies . . . . .	89
Vêpres de la St. Vierge . . . . .	98
Hymes pour le salut du St Sacrament	101
Hyme au St. Esprit . . . . .	105

### TRAITE DE LA RELIGION CHRETIENNE.

De Dieu . . . . .	107
De la création . . . . .	114
De la chute de l'homme . . . . .	120
Du péché originel . . . . .	123*
Du déluge . . . . .	124*

De la vocation d'Abraham . . . . .	127*
De Moïse . . . . .	132*
De David . . . . .	128
Du Messie . . . . .	129
De Jésus-Christ . . . . .	133
De l'accomplissement des anciennes Prophéties sur le Messie en Jésus- Christ . . . . .	136
De la résurrection de Jésus-Christ	142
Grandeur de Jésus-Christ . . . . .	156
De l'exemple de Jésus-Christ . . . . .	170
De la doctrine de Jésus-Christ . . . . .	177
Etat de la religion parmi les Juifs et les Gentils au temps de Jésus- Christ . . . . .	180
De la redemption . . . . .	184
Des apôtres et de la propagation de l'évangile . . . . .	190
Du St Esprit . . . . .	192
De la Trinité . . . . .	197
Bienfaits du christianisme envers la société . . . . .	198

PREUVES DES VÉRITÉS  
CATHOLIQUES.

Notions préliminaires . . . . .	205
---------------------------------	-----

1° De  
ou t  
2° De  
Dieu  
Le sen  
pas  
Chri  
Jésus-C  
prém  
et p  
3° JÉS  
le ju  
4° Où  
tribu  
verse  
Unité c  
Chri  
Sainté  
Catholi  
Apostol  
Applica  
notes  
Chris

## PREMIERE PARTIE.

*De la vraie Eglise.*

1 <sup>o</sup> De la parole de Dieu non écrite ou tradition . . . . .	206
2 <sup>o</sup> De l'interprète de la parole de Dieu . . . . .	209
Le sens privé de chaque individu n'est pas le tribunal établi par Jésus- Christ, pour interpréter sa parole	211
Jésus-Christ a établi un tribunal su- prême pour interpréter sa parole et pour décider les contro- verses	215
3 <sup>o</sup> Jésus-Christ a doué d'infalibilité le juge des controverses . . . . .	223
4 <sup>o</sup> Où Jésus-Christ a-t-il placé le tribunal qui doit juger les contro- verses ? . . . . .	340
Unité de la vraie église de Jésus- Christ . . . . .	243
Sainteté . . . . .	250
Catholicité . . . . .	251
Apostolicité . . . . .	255
Application à l'Eglise Romaine des notes de la vraie Eglise de Jésus- Christ . . . . .	262

**Réfutation du système des Protestants**

sur l'unité . . . . .	247
Sur l'apostolicité . . . . .	265
Sur la Sainteté . . . . .	274
Sur la Catholicité . . . . .	278
De la primauté du Pontife Romain	281

**SECONDE PARTIE.***Controverses Particulières.*

Vérité de la présence réelle de Jesus- Christ dans l'Eucharistie . . . . .	297
La confession est d'institution divine et a été pratiquée dans la primi- tive Eglise . . . . .	327
Notions sur la satisfaction . . . . .	345
Des indulgences . . . . .	353
Du purgatoire . . . . .	358
De l'invocation des Saints . . . . .	371
Du culte des reliques . . . . .	387
Sur les images . . . . .	400
Sur la croix . . . . .	414

Pag

111

114

119

121

153\*

144

148

159

163,

170

172

176

—

178

179

185

188

—

189

193

195

198

199

—

202

105

208

215

218

219

## ERRATA.

<i>Page</i>	<i>Ligne</i>	<i>Au lieu de</i>	<i>Lisez</i>
111	10	Qui	Oui
114	5, 6	séraphines crioit	séraphins crioient
119	9	admire	admise
121	1	déilces	délices
153*	27	prère	père
144	9	Effacez ' o '	
148	18	scean	sceau
159	2	éclatants	éclatans
163, 69 & 73		enfants	enfans
170 & 72		parents	parens
172	22	raisons	rayons
176	18	aux	à
—	19	exceler	exciter
178	3	destination	distinction
179	5	synagoge	synagogue
185	21	orgueiuel	orgueil
188	6	si fit	se fit
—	26	peries	peri
189	2	d'iferée	différée
193	27	evanglie	evangile
195	24	que	qui
198	14	indépendemment	independamment
199	5	montants	montant
—	27	Pères	Frères
202	18	natural	paternel
105 10 15 16		Protestants	Protestans
208	14	Baisle	Basile
215	2	etablissement	établissement
218	12	Troisièment	Troisiemement
219	1	cemences	semences

## ERRATA.

<i>Page</i>	<i>Ligne</i>	<i>Au lieu de</i>	<i>Lisez</i>	<i>Page</i>
225	18	aux	au	325
231	10	pourrant	pouvant	332
—	25	en	au	338
235	10	gardienne	est gardienne	340
242	11	Effacez ' <i>donc</i> ;'		—
—	15	les	des	342
251	1	Dans but leut	Dans sa fin	346
—	8	archeter	acheter	357
259	17	continellement	continuellement	358
268	3	qui ne vient	que celle qui vient	360
270	27	la second	la seconde	363
284	18	désélié	delié	369
285	17	chefs	clefs	371
293	11	Evêque chassés	Evêques chassés	—
294	13	Specilement	specialement	—
295	8	exprès	expressiones	375
297	9	cru	crue	377
—	17	menageoit	il menageoit	385
298	4	plein	pleine	387
299	22	diévine	divine	393
308	2	rélintissoit	retentissoit	404
309	5	a été	a été crue	406
—	9	Premère	Première	410
313	21	du secrete	du secret	—
315	20	s'abstiner	s'obstiner	411
316	15	particuliers	particulierès	
318	4	mettent	met	
319	7	viu	vin	
323	23	insruit	instruit	
—	25	refuigés	refugiés	

## ERRATA.

<i>Page</i>	<i>Ligne</i>	<i>Au lieu de</i>	<i>Lisez</i>
325	11	Je vousdrois	je voudrois
332	11	empruntés	emprunté
338	12	reteniv	retenir
340	12	cachent	cache
—	22	l'angeur	langueur
342	26	Effacez 'révolte.'	
346	15	C'est Dieu	c'est Dieu qui
357	19	ses	ces
358	17	à vouvert	à couvert
360	5	rest	reste
363	21	entendons	étendons
369	19	preres	prières
371	10	d'aboat	d'abord
—	12	recommandation	recommandation
—	14	apôtres	des apôtres
375	20	Abaham	Abraham
377	16	noss	nous
385	1	mon	nom
387	15	trires	titres
393	15	proterent	portèrent
404	7 & 12	protés	portés
406	2	l'antique	l'antique foi
410	2	a	la
—	22	Effacez 'nous.'	
411	20	mediations	méditations

